

---

---

Sarah Ben Néfissa  
Alâ' Al-dîn Arafat

# Vote et démocratie dans l'Égypte contemporaine





**VOTE ET DÉMOCRATIE  
DANS L'ÉGYPTE CONTEMPORAINE**

KARTHALA sur Internet : <http://www.karthala.com>  
Paiement sécurisé

Couverture : Conception graphique et illustration de la couverture :  
Djamel Si-Larbi (Bordji).

© IRD Éditions et KARTHALA, 2005  
ISBN (IRD) : 2-7099-1570-7  
ISBN (KARTHALA) : 2-84586-655-0

**Sarah Ben Néfissa  
Alâ' Al-dîn Arafat**

**Vote et démocratie  
dans  
l'Égypte contemporaine**

**Éditions KARTHALA  
22-24, bd Arago  
75013 Paris**

**IRD  
213, rue La Fayette  
75010 Paris**



## **Remerciements**

Nos remerciements les plus sincères vont :

à M. le Professeur Michel Camau et à Madame Anne-Marie Moulin pour leur relecture critique et bienveillante du manuscrit ;

à Basma Kodmani pour sa confiance et son soutien ;

à Mustapha Khayati et Sonia Temimi, pour leur aide précieuse et leurs encouragements ;

à Laurence Cavelier puis Anne Pellegrini qui ont relu cet ouvrage ;

et enfin et surtout à tous ceux qui, par la richesse de leurs propos, ont permis la rédaction de cet ouvrage.





## Introduction

En novembre 2000, les élections législatives égyptiennes furent placées sous le contrôle de la justice, rompant ainsi avec une pratique ancienne, légitimée par la législation nassérienne, qui faisait présider les bureaux de vote primaires par des fonctionnaires autres que des magistrats<sup>1</sup>. Le 8 juillet de la même année, la Haute Cour Constitutionnelle égyptienne imposait en effet aux gouvernants de soumettre l'opération à la surveillance des magistrats<sup>2</sup>. Une telle décision révèle le rôle politique croissant de cette instance et sa plus grande autonomie vis-à-vis du pouvoir exécutif que l'Assemblée du Peuple, pourtant la première concernée par une telle décision. Il faut rappeler, en effet, que les députés de l'Assemblée du Peuple élus en 1995 « doivent » leurs sièges à l'ancienne manière de voter.

Contrairement aux pronostics pessimistes de nombreux analystes et à un certain scepticisme de la classe intellectuelle et politique, non seulement les pouvoirs publics respectèrent cette décision<sup>3</sup>, mais encore la magistrature joua généralement son rôle.

---

<sup>1</sup> Or, le contrôle par les juges des bureaux de vote était déjà stipulé dans la première loi électorale de 1923. Dès les élections de 1924 cette norme fut appliquée de manière assez lâche à cause de l'insuffisance du nombre de magistrats. Ils se firent aider par des fonctionnaires du ministère de la Justice, puis par d'autres fonctionnaires. La législation nassérienne a « légalisé » cette pratique en permettant le contrôle des bureaux de vote par tous les fonctionnaires de l'État.

<sup>2</sup> La Haute Cour constitutionnelle a estimé inconstitutionnel le paragraphe 8 de l'article 24 de la loi n° 73 de 1956 relative à l'exercice des droits politiques et qui permet de faire présider les bureaux de vote primaires par des personnes autres que des magistrats.

<sup>3</sup> Certains articles de la loi n° 73 de 1956 relative à l'exercice des droits politiques ont été modifiés ainsi que certains articles des lois n° 37 de 1973 relative à l'Assemblée du Peuple et n° 120 de l'année 1980 relative au Sénat.

Le contrôle des bureaux de vote par les juges eut des conséquences bénéfiques sur la participation électorale et la sincérité du vote. Toutefois le scepticisme de la classe intellectuelle et politique était fondé. La dernière décennie était, en effet, marquée par une « délibéralisation » politique croissante du régime.

Le déroulement des élections législatives 2000 et leurs résultats ont donc constitué une surprise et comme une parenthèse sur la scène politique égyptienne, marquée par un blocage manifeste du processus de démocratisation entamé sous Sadate et poursuivi par Moubarak les dix premières années de son mandat<sup>4</sup>. Elles ont révélé quatre faits majeurs : une forte baisse de la fraude que connaissait l'Égypte depuis de nombreuses années ; le respect des pouvoirs publics de la décision de la Haute Cour constitutionnelle et le rôle de cette dernière lors du déroulement des élections ; un fort taux de renouvellement de l'Assemblée du Peuple. Enfin, ces résultats ont présenté pour la première fois une image relativement réaliste de l'échiquier politique égyptien (image trop souvent faussée par le trucage des élections) et de l'état des rapports de forces entre les différentes tendances : chute du Parti National Démocratique (PND)<sup>5</sup> au pouvoir qui n'a repris sa suprématie au sein du Parlement qu'en récupérant la majorité des candidats « indépendants » élus, succès assez surprenant des Frères musulmans, échec du Wafd<sup>6</sup> (opposition libérale) et résultats estimables pour le Rassemblement Progressiste Unioniste<sup>7</sup> (gauche nationaliste) et pour les nassériens<sup>8</sup>.

---

<sup>4</sup> Notons cependant que cette démarche de libéralisation politique s'est interrompue dès 2002, le pouvoir ayant refusé de renouveler la mission de surveillance des élections locales par la magistrature, comme nous le verrons.

<sup>5</sup> Le Parti National Démocratique a été fondée en 1978. Il est au pouvoir depuis cette date et il est présidé par le Président de la République.

<sup>6</sup> Le Wafd ou le néo-Wafd a été fondé en 1978. Il défend le libéralisme politique et économique et se présente comme l'héritier du Wafd qui de 1924 à 1950 qui fut le grand parti politique nationaliste.

<sup>7</sup> Le Rassemblement Progressiste Unioniste (RPU) a été fondé en 1976. Comme son nom l'indique, il s'agit d'un rassemblement de toutes les tendances de la gauche nationaliste : marxiste, nationaliste arabe, nassérien etc....

<sup>8</sup> Il existe depuis 1992 un parti politique qui défend le nassérisme. Il s'agit du Parti Arabe Démocratique Nassérien (PADN). Il a récupéré une partie des militants du R.P.U. Pour les élections 2000, une partie des candidats nassériens se sont présentés comme des indépendants et sans l'aval du PADN.

Pourtant, les élections 2000 ont aussi révélé certains phénomènes qui semblent *a priori* tempérer l'appréciation positive que l'on a pu porter. Elles ont d'abord permis de connaître le véritable taux de participation électorale qui est très bas. Les députés de l'Assemblée du Peuple formée en 2000 ont été élus par 6 millions d'électeurs pour une population d'environ 65 millions d'individus. Elles ont également montré la faiblesse profonde des partis politiques<sup>9</sup> (y compris le parti au pouvoir), avec la large victoire des candidats indépendants n'affichant aucune appartenance partisane, et le poids apparemment très important des alliances familiales, villageoises ou communautaires dans le jeu électoral. De même, elles ont mis en lumière la pratique centrale du vote pour le candidat dispensateur de services en méconnaissance totale de ses idées et de son appartenance politique ou partisane. À partir de ces éléments, s'est développée une thèse politologique « pessimiste » qui estime que ces élections ont surtout révélé la faible politisation des Égyptiens et leur insuffisante préparation à une véritable démocratie<sup>10</sup>.

L'objectif de cet ouvrage est de nuancer certains propos sur « la fin du politique » en Égypte en proposant l'hypothèse suivante : pour pouvoir tirer des conclusions sur la question de la politisation des Égyptiens à partir de l'acte électoral, il convient de replacer celui-ci dans la logique et la rationalité sociale de l'élection législative dans ce pays, et interroger ses significations sociétales, politiques et ses usages sociaux. Partant, d'approcher les élections législatives égyptiennes « par le bas » en s'attachant plus précisément aux acteurs et en axant l'analyse sur un point de vue « micro ». Ce choix est également lié aux difficultés d'aborder les élections égyptiennes sur la base de données « macro »<sup>11</sup>. À partir d'une enquête d'anthropologie politique dans une circonscription,

<sup>9</sup> Pour une présentation complète des principaux partis politiques, il faut se reporter aux annexes à la fin de l'ouvrage.

<sup>10</sup> D'une certaine manière, les tenants de cette thèse corroborent les propos généraux de l'ouvrage collectif dirigé par Ghassan Salamé – qui demeure une référence sur le sujet – *Démocraties sans démocrates*, Paris, Fayard, 1994.

<sup>11</sup> Comme le met en lumière Mustapha Kamel El Sayyid dans « Comment analyser les élections législatives en Égypte ? », dans Sandrine Gamblin (éd.), *Contours et Détours du Politique en Égypte. Les élections de 1995*, Paris, L'Harmattan/Cedex, 1997, p. 7-17.

la logique de l'acte électoral égyptien et les mutations consécutives au contrôle par les juges des bureaux de vote qui l'ont affecté seront donc restituées.

La rédaction de cet ouvrage n'est pas liée à la décision de la Haute Cour constitutionnelle d'imposer le contrôle des juges, même si cette dernière a bien évidemment donné une dimension nouvelle à ce travail. L'idée de départ est née de l'observation des élections législatives égyptiennes de 1995, dominées par une fraude manifeste. Celles-ci ont mis en lumière des phénomènes inexplicables dans le cadre d'élections soumises aux diktats du pouvoir égyptien, comme la compétition de 4 000 candidats pour 434 sièges – 80 % d'entre eux s'étant présentés sous l'étiquette « indépendants ». Elles se sont déroulées dans un climat d'une rare violence, attestée par le nombre important de blessés et de morts. Dans un article consacré aux partis politiques égyptiens<sup>12</sup>, nous en avons conclu que le discrédit qui les affecte n'entraîne pas forcément une désaffection générale des Égyptiens pour la « chose publique » et qu'il s'agit peut-être là de deux réalités distinctes. Que le système partisan ne semble pas ou peu constituer une médiation pour entrer à l'Assemblée du Peuple ne remet pas en cause le fait qu'il existe une demande certaine d'intégration à cette assemblée et, plus généralement, au système politique officiel.

C'est donc à partir de ces constats que l'idée d'étudier les élections 2000 est née, trois mois avant que la Haute Cour de Justice égyptienne n'émette son avis sur la nécessité d'un contrôle de la magistrature sur les bureaux de vote et que les interrogations suivantes ont été posées : pourquoi y a-t-il autant de candidats à l'Assemblée du Peuple en Égypte ? Le nombre important de candidatures indépendantes signifie-t-il l'existence d'une réelle compétition sur le terrain ? Quels sont donc les enjeux de cette compétition pour les candidats et pour les électeurs ? Sont-ils vraiment non politiques ? Pourquoi les 110 indépendants élus ont-ils (ré)intégré le PND ? Quels sont donc les autres paramètres qui comptent pour assurer la victoire ? Et quel est le rôle de l'électorat dans la victoire ou la chute d'un candidat, quelle que soit son

---

<sup>12</sup> Sarah Ben Néfissa, « Les Partis politiques égyptiens entre les contraintes du système politique et le renouvellement des élites », *Revue des Mondes Musulmans et de la Méditerranée*, 1998, p. 55-87.

appartenance politique, dans le cadre d'élections connues pour être truquées ? Cette dernière question est en étroite relation avec les études menées sur les élections législatives de 1995 par Gamal Abdel Nasser<sup>13</sup> et Élisabeth Longuenesse qui ont tous deux émis cette hypothèse séduisante : les députés égyptiens « ne sont pas seulement des représentants d'une caste de détenteurs et bénéficiaires du pouvoir, cooptés par ce même pouvoir, mais plus encore ceux de groupes qui s'imposent comme dominants dans le système social ; (...) ils sont portés chaque fois, dans chaque circonscription, par un certain type d'intérêt et de logique »<sup>14</sup>.

Prendre la décision d'étudier des élections réputées pour leur fraude, leurs déviances et leur violence n'est pas une entreprise facile tant les images colportées sur les élections dans les pays en voie de développement, et notamment les pays arabes, sont loin d'être encourageantes. Et il ne s'agit pas seulement de perceptions d'observateurs ou de chercheurs occidentaux animés par des présupposés plus ou moins racistes et culturalistes. En Égypte même, aussi bien la grande presse, le cinéma ou les feuilletons télévisés que les écrits scientifiques et académiques propagent des images négatives des députés et des élections. Trois stéréotypes sont ainsi répandus : le député analphabète dort pendant les sessions parlementaires et souscrit à tout ce que le gouvernement décide ; le député voleur, corrompu cherche à intégrer l'Assemblée du Peuple pour bénéficier de l'immunité parlementaire ; et enfin, de plus en plus, le député homme d'affaires cherche à profiter de son siège à l'Assemblée du Peuple pour se faire des relations dans le système administratif et politique.

Ces caricatures, qui ne sont pas le fruit du hasard, ont pour effet d'alimenter une forme de mépris vis-à-vis des députés, de l'Assemblée du Peuple en général et des façons dont ils se font élire : corruption de fonctionnaires, achat des voix, manipulation des

---

<sup>13</sup> Gamal Abdel Nasser, « Les Élections de 1995 dans le gouvernorat du Caire », dans Sandrine Gamblin (éd.), *Contours et Détours du Politique en Égypte. Les élections de 1995*, Paris, L'Harmattan/Cedej, 1997, p. 198-228.

<sup>14</sup> Élisabeth Longuenesse, « Logiques d'appartenances et dynamique électorale dans une banlieue ouvrière : le cas de la circonscription 23 à Helwân », dans Sandrine Gamblin (éd.), *Contours et Détours du Politique en Égypte. Les élections de 1995, op. cit.*, p. 229-266.

listes électorales, violences en tous genres, distribution de cadeaux, promesses mirobolantes, discours au contenu politique et idéologique creux et absence notoire de programmes électoraux. Le corps électoral apparaît, lui, manipulé, sans opinion, irrationnel, soumis à ses passions communautaires, à ses intérêts égoïstes, aux pressions multiples des mercenaires et autres courtiers des élections. Pourtant, malgré ce qui précède, et qui ne fait que conforter les perceptions extérieures négatives des élections dans les pays en voie de développement marquées par l'autoritarisme politique, il nous a semblé important d'essayer de prendre au sérieux, sans mépris ni préjugés, ce qui se passe lors de l'élection d'un député en Égypte et « ce qui s'y joue ».

Ce qui encouragea cette entreprise et aida à l'analyse des matériaux recueillis lors de notre enquête de terrain fut la parution d'un certain nombre de travaux scientifiques contribuant à nuancer de tels préjugés. Nous pouvons citer trois ouvrages importants : un numéro de la revue *Politique Africaine* consacré aux « Élections comme les autres » et dirigé par René Otayek<sup>15</sup>, l'ouvrage collectif dirigé par Jean-Louis Briquet et Frédéric Sawicki intitulé *Le Clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*<sup>16</sup> et enfin l'ouvrage collectif dirigé par Christian Jaffrelot, *Démocraties d'ailleurs*<sup>17</sup>. Malgré la diversité des approches adoptées et des terrains, ces travaux ont en commun un certain nombre de postulats. Tous estiment que prendre au sérieux les élections dans les pays du Sud est importants, que celles-ci sont tout à fait dignes de constituer un objet à part entière de la science politique « légitime », laquelle a pourtant fait des élections des pays du Nord un de ses principaux objets. Le deuxième intérêt de ces travaux est qu'ils participent au renouvellement de l'approche des pratiques censées caractériser la politique des pays du Sud : le clientélisme, le communautarisme, l'unanimité et des manifestations étroitement liées à la question de la déviance électorale de ces pays comme la violence, la corruption, l'achat des votes, etc. Une des principales

---

<sup>15</sup> René Otayek (éd.), « Des Élections comme les autres », *Politique Africaine*, 1998, 175 pages.

<sup>16</sup> Jean-Louis Briquet et Frédéric Sawicki (éds), *Le Clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, PUF, coll. « Politique d'aujourd'hui », 1998, 324 pages.

<sup>17</sup> Christian Jaffrelot (éd.), *Démocraties d'ailleurs*, Paris, Karthala, 2000.

leçons à retenir de ces nouvelles approches est l'importance pour le chercheur et le politologue de comprendre la rationalité et la logique des attitudes et des comportements. Enfin, ces travaux sur les « autres » pratiques électorales concourent à relativiser les différences entre acte électoral occidental et acte électoral « d'ailleurs », à les « dessentialiser », à les historiciser. Les phénomènes caractérisant la politique des pays du Sud persistent sous des formes différentes jusqu'à nos jours dans les pays du Nord, même s'ils ne sont pas reconnus, et qu'ils peuvent participer, de manière paradoxale, à la construction de la modernité politique et électorale et à son insertion ou apprentissage.

Les travaux de recherche sur l'histoire des pratiques électorales dans les démocraties occidentales, ainsi que ceux qui renouvellent l'approche des pratiques contemporaines dans ces démocraties<sup>18</sup> ont été indispensables à l'élaboration d'une nouvelle perspective sur les élections dans les pays en voie de développement. Sur le plan historique, les travaux d'Alain Garrigou peuvent être considérés comme une référence. Dans son ouvrage *Le Vote et la Vertu. Comment les Français sont-ils devenus des électeurs*<sup>19</sup>, il montre que l'électeur individuel, votant en toute conscience et selon son opinion, ne constitue pas une catégorie naturelle qui naquit spontanément de l'instauration du suffrage universel en France. Elle est, au contraire, le résultat d'une longue élaboration et le fruit de luttes et de conflits autour, précisément, des significations du vote et de l'élection. Michel Offerlé rappelle aussi que la conquête du suffrage universel par le « peuple », que l'intérêt des citoyens pour cette pratique à périodicité fixe et abstraite qui délimite et pacifie la compétition entre les élites, pour cet instrument de légitimation des gouvernants et

---

<sup>18</sup> Daniel Gaxie (éd.), *Explication du vote. Un bilan des études électorales en France*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1989, 450 pages. Jean-Louis Briquet et Frédéric Sawicki, *Le Clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, op. cit. « Domaines d'élections », *Politix*, n° 5, 1989 ; « L'Institution des rôles politiques », *Politix*, n° 38, 1997 ; « Liaisons politiques », *Politix*, n° 45, 1999. Marc Abélès, *Jours tranquilles en 89. Ethnologie politique d'un département français*, Paris, Odile Jacob, 1989.

<sup>19</sup> Alain Garrigou, *Le Vote et la vertu. Comment les Français sont-ils devenus électeurs ?*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1992.

d'institutionnalisation de la coupure entre gouvernants et gouvernés, ne vont pas de soi<sup>20</sup>.

La démocratie électorale est donc née en l'absence de normes spécifiques précises. Celles-ci se sont constituées progressivement à partir des pratiques et de l'opération de classement et de (dé)légitimation qui les a affectées. La première préoccupation des candidats et de leurs partisans n'était pas de respecter la législation électorale, mais de gagner l'élection, dit Alain Garrigou : « *Les pratiques précèdent les règles avant d'être partiellement conditionnées par elles. Les candidats et a fortiori, les agents électoraux connaissaient inégalement le code électoral qui énonçait les normes en termes assez généraux pour laisser une latitude d'interprétation. Néanmoins, les précédents imposaient de se référer de plus en plus aux règles... pas seulement pour les respecter. Le code opérationnel était un savoir-faire de l'élection comprenant aussi bien des irrégularités que des parades aux manœuvres de l'adversaire ou des pratiques habituelles qui passaient pour déloyales sans être répréhensibles. La compétition et son objectif commandaient, le respect du droit venait ensuite et surtout dans la mesure où la menace de sanction imposait d'en tenir compte. Ces normes juridiques étaient d'autant moins contraignantes qu'elles étaient en cours de constitution. L'erreur rétrospective consisterait donc à apprécier les pratiques au regard de normes inégalement et pour certaines ultérieurement constituées...* »<sup>21</sup>

C'est à partir de ce point de vue que nous souhaitons analyser les significations du vote contemporain en Égypte, de sa normativité au sens large du terme, mais aussi de sa déviance. Avant le contrôle par les juges des bureaux de vote primaires les élections étaient manifestement truquées. Doivent-elles, pour autant, être négligées par le chercheur ? Le présent ouvrage fait de l'analyse de la fraude un point nodal de l'approche de l'acte électoral égyptien ces dernières années. Qui truquait les élections

<sup>20</sup> Michel Offerlé, « Mobilisation électorale et invention du citoyen. L'exemple du milieu urbain français à la fin du XIXe siècle », dans Daniel Gaxie (éd.), *Explication du vote. Un bilan des études électorales en France*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1989, p. 150.

<sup>21</sup> Alain Garrigou, *op. cit.*, p. 136 et suivantes.



dans les bureaux de vote égyptiens et quel était leur intérêt ? Quelles étaient les significations sociales et politiques de cette fraude ? Un article de Pierre Quantin<sup>22</sup> peut être considéré comme une référence en la matière. L'auteur rappelle que la fraude est étroitement liée à la compétition. Un scrutin sans concurrence ne suscite pas la déviance des normes de la loyauté électorale, pas plus qu'une course à un seul cheval ne permet aux parieurs de tricher. C'est toute la différence qui sépare le modèle du parti dominant de celui du parti unique *stricto sensu* n'autorisant pas les candidatures multiples. Ainsi, est-il fondamental de rappeler que la fraude électorale n'est pas seulement une pratique anormale mais également un élément constitutif du marché politique.

Ce marché concerne principalement les candidats et leur clientèle respective. Par conséquent, l'opération électorale égyptienne, dans le cadre d'un corps aussi restreint, est une opération « clientélisée ». Mais comment analyser ce clientélisme électoral ? Faut-il le considérer seulement comme l'expression de la déviance politique des pays en voie de développement ? Là également, le regard neuf apporté sur ce phénomène par l'ouvrage collectif dirigé par Jean-Louis Briquet et Frédéric Sawicki<sup>23</sup> fut d'une très grande utilité pour apprécier la forme spécifique du clientélisme électoral égyptien contemporain et ce qui l'accompagne : marchandisation du vote, courtage électoral, « communautarisme » électoral, etc.

Pour la France de la III<sup>e</sup> République, Alain Garrigou<sup>24</sup> observe que la propagation du clientélisme politique et sa transformation se sont effectuées parallèlement à l'extension du droit de suffrage. Les républicains eux-mêmes, tout en dénonçant les rapports clientélistes entre les notables et les électeurs ont, pour les concurrencer, créé leurs propres réseaux à partir notamment des ressources que procure le contrôle de l'État et du Parlement. Quant à Jean-Louis Briquet et Frédéric Sawicki, ils se demandent si la

---

<sup>22</sup> Pierre Quantin, « Pour une analyse comparative des élections africaines », *Politique Africaine*, 1998, p. 12-28.

<sup>23</sup> Jean-Louis Briquet et Frédéric Sawicki, *op. cit.*

<sup>24</sup> Alain Garrigou, *Clientélisme et vote sous la III<sup>e</sup> République : le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1992, p. 39-78.

compétition démocratique par la sollicitation permanente des soutiens qu'elle suppose, par la création de liens de fidélité qu'elle exige, n'obéit pas à des règles irréductibles à celles qui régissent idéalement les univers bureaucratiques et la citoyenneté : un homme, une voix. À la logique du don et de la séduction qui porte à la personnalisation du rapport politique s'oppose celle de la dépersonnalisation du contrat. À partir de là, écrivent-ils, rien n'autorise à considérer *a priori* le clientélisme comme un résidu du passé ou un dysfonctionnement de la démocratie. Reprenant d'une certaine manière ce point de vue, Richard Banégas, dans son étude sur les élections dans le Bénin des années quatre-vingt-dix<sup>25</sup>, se demande si la consolidation démocratique ne s'opère pas, paradoxalement, dans le creuset des logiques clientélistes et à travers ce qu'il appelle la matrice plus large de la « politique du ventre ».

Et c'est là une des questions auxquelles cet ouvrage a tenté de répondre : quelles sont donc aujourd'hui en Égypte la forme et la spécificité du clientélisme électoral ? Quelles mutations a-t-il subies avec le passage au libéralisme économique et à l'apparition du clientélisme privé ? Comment les acteurs « du bas » arrivent-ils à tirer profit de la prolifération des pratiques clientélistes, liées notamment à l'augmentation des candidats, sans même aller voter comme c'était le cas avant les élections 2000 ? Quels rôles jouaient les multiples médiateurs entre les candidats et les électeurs ? Quelles sont les mutations apportées par le contrôle des juges sur le poids de ces médiateurs, sur l'acte électoral et sur la nature du clientélisme ? Si le clientélisme électoral repose sur le « vote-échange » entre un député patron qui donne et des électeurs clients qui le remercient en votant pour lui, peut-on dire pour autant que l'opinion politique est totalement absente de ce type de vote ? Le vote pour le candidat indépendant en Égypte est-il vraiment un vote apolitique ?

Le présent travail se situe d'emblée dans le cadre d'un renouvellement de l'approche politologique française des élections dans les pays du Sud. Pourtant, force est de constater que les pays

---

<sup>25</sup> Richard Banégas, « "Bouffer l'argent" Politique du ventre, démocratie et clientélisme au Bénin », *Le Clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, PUF, 1998, p. 75-110.

arabes sont, à quelques exceptions près, très peu concernés par ce renouvellement. Par pays du Sud, nous entendons aussi bien le Cameroun, le Sénégal, le Bénin, que l'Inde, le Mexique, le Chili, le Brésil, le Pakistan, etc. En revanche, la région arabe est quasi inexistante. Les quelques études sur la question sont traitées à part comme si là également, il existait une exceptionnalité « arabe » et que cette problématique ne pouvait être traitée dans un cadre commun à d'autres pays. Pour autant, ces travaux sont tout à fait pertinents. L'ouvrage dirigé par Agnès Favier<sup>26</sup> sur les élections municipales libanaises, celui coordonné par Sandrine Gamblin<sup>27</sup> sur les élections législatives égyptiennes de 1995 et bien d'autres encore constituent un apport précieux pour la question électorale en pays arabes. Mais ce qu'il importe de relever, c'est que ces travaux se font à part, comme si l'interrogation politologique sur ces pays ne pouvait se réaliser autrement. Or la lecture de travaux sur les élections au Sénégal, au Brésil ou dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle montre des phénomènes strictement similaires à ceux constatés en Égypte et dans d'autres pays de la région.

Les causes de l'isolement du travail des politologues sur les pays arabes sont multiples et complexes. Elles sont tout autant corrélatives aux contraintes qui pèsent sur les communautés scientifiques qu'au blocage du processus démocratique dans ces pays. Malgré le passage, plus ou moins assumé, vers le libéralisme économique et l'économie de marché, les processus de libéralisation politique sont contrastés d'un régime à l'autre et en tous les cas beaucoup plus lents<sup>28</sup>. La rotation pacifique par la voie électorale dans tous les pays de la région arabe ne concerne que le personnel parlementaire, sénatorial, municipal, etc., et exclut les plus hauts dirigeants politiques. Bien au contraire, ceux-ci ne quittent le pouvoir que par la violence interne (coup d'État ou assassinat) ou externe (comme en Irak actuellement) et certains sont de plus en plus tentés de transformer leurs mandats républicains en

---

<sup>26</sup> Agnès Favier (dir.), « Municipalités et pouvoirs locaux au Liban », Beyrouth, *Les Cahiers du Cermoc*, n° 24, 2001, p. 434.

<sup>27</sup> Sandrine Gamblin (éd.) *Contours et Détours du Politique en Égypte. Les élections de 1995*, Paris, L'Harmattan/Cedej, 1997.

<sup>28</sup> Lire pour l'exemple de la Tunisie l'article de Michel Camau, « D'une République à une autre. Refondation politique et aléas de la transition libérale », *Maghreb-Machrek*, n° 157, juillet-septembre 1997, p. 3-16.

mandats « héréditaires ». Force nous est de constater que les systèmes politiques arabes contemporains embarrassent les politologues aussi bien arabes que français ou anglo-saxons. Et leurs difficultés sont encore accentuées par les nombreuses sollicitations dont ils font l'objet pour donner des réponses rapides aux multiples événements et crises qui particularisent cette aire géopolitique : le « drame algérien », l'*islamisme sous toutes ses variantes*, le conflit israélo-palestinien, la guerre du Golfe, la crise soudanaise, la crise irakienne et, actuellement, le terrorisme.

Les hypothèses émises par les chercheurs pour expliquer les « déficits démocratiques » des pays arabes sont nombreuses et ouvrent des pistes de recherche intéressantes<sup>29</sup>. Toutefois, nous remarquerons qu'elles recherchent généralement un principe unique d'explication ne relevant pas du politique *stricto sensu* mais des sphères économiques, culturelles, démographiques, anthropologiques, etc., comme s'il s'agissait de contourner la difficulté d'appréciation du politique de ces pays par un élargissement à outrance de son objet. Le même constat peut s'appliquer aux travaux qui se sont multipliés sur la question des « sociétés civiles » des pays arabes. Or, comme l'affirme Jean-Noël Ferrié, même si l'insertion des « sociétés civiles » dans les stratégies des gouvernants arabes contribue à modifier le

---

<sup>29</sup> On peut résumer certaines de ces hypothèses : la colonisation a interrompu le processus de libéralisation politique qui a commencé dans certains pays dès le début du XX<sup>e</sup> siècle ; l'économie de rente et l'inexistence de fiscalité normale font que les citoyens ne ressentent pas le besoin de demander des comptes à leurs gouvernants ; les guerres et les conflits armés qui « survalorisent » le poids des militaires ; les valeurs et les coutumes arabes font que l'individu préfère sa famille à la société politique ; la non-existence d'autonomie de l'individu, l'esprit de clan, le modèle patriarcal de l'autorité qui légitime le pouvoir du chef ; l'inexistence de l'idée de Nation à cause de la *Umma* islamique ou de la Nation arabe ; la non-autonomie de la « société civile » et de la bourgeoisie ; la dépendance des classes moyennes vis-à-vis de l'État ; la pression démographique ; la trahison des élites non-démocratiques ; et enfin et peut-être surtout l'islam qui ne séparerait pas la religion du politique et le courant islamique qui ne respecte pas les règles du jeu démocratique, etc. Lire à ce propos l'ouvrage important dirigé par Ghassan Salamé, *Démocraties sans démocrates*, Paris, Fayard, 1994.

fonctionnement des régimes autoritaires<sup>30</sup>, la démocratisation passe d'abord et de fait par les lieux traditionnels du politique, les élections et les partis. Le présent travail vise d'une certaine manière à inciter la recherche politologique sur les pays arabes à revenir aux objets centraux de la politologie ; en l'occurrence la question électorale et la manière dont se construit et s'institutionnalise dans ces pays la coupure entre les gouvernants et les gouvernés à travers, notamment, l'acte électoral. Car s'il est vrai qu'il ne concerne pas ou peu la zone taboue du cercle des hauts dirigeants politiques, il peut concerner d'autres sphères. Ici et là la situation politique récente de certains pays montre des avancées positives, comme en Algérie, au Liban, en Jordanie, actuellement au Maroc et en Égypte pour l'année 2000. Ces avancées donnent l'impression au chercheur que, d'une certaine manière, le mode de fonctionnement des élites dirigeantes des pays arabes et les institutions politiques qu'ils ont mises en place ne sont pas véritablement à la hauteur de leurs sociétés. C'est en tout cas l'impression qui s'est dégagée de notre enquête de terrain, laquelle ne fut pas menée dans la capitale ou dans un grand centre urbain mais dans un village du gouvernorat de Minûfiyya. Cette enquête entend restituer au lecteur les discours des divers acteurs intervenant dans l'opération électorale de leur village. Discours qui révèlent leur maturité politique, leur lucidité et la rationalité de leurs pratiques, dans le cadre des contraintes imposées par le système politique officiel.

L'insuffisance du travail scientifique sur le vote dans les pays arabes n'est pas le seul fait de la recherche académique occidentale, elle concerne aussi les communautés scientifiques arabes. Il est vrai toutefois que, hormis certains pays possédant une riche tradition universitaire ainsi qu'une certaine liberté d'expression et de publication, la recherche en politologie arabe est quasi inexistante, voire en voie de disparition pour certains pays. Fort heureusement, l'Égypte dispose, comme le Liban et la Jordanie, d'une tradition politologique et il est même possible de dire qu'en Égypte cette discipline est valorisée.

---

<sup>30</sup> Jean-Noël Ferrié, « La Démocratisation limitée en Afrique du Nord. De la « société civile » à la participation politique », *Études et documents*, n° 7, le Caire, Cedej, 2002.

Les différentes élections législatives ont, en effet, toujours été commentées par la presse et analysées par les centres de recherches et les universités. L'intérêt que leur porte la recherche égyptienne n'est pas fortuit : ce pays est pionnier dans le domaine électoral puisque les Égyptiens votent au suffrage universel depuis 1924... Le Centre d'études politiques et stratégiques d'al-Ahram, successivement dirigé par Sayyid Yassine et par Abdel Monem Said, consacre un ouvrage à chaque élection législative. Mais il n'est pas le seul à entreprendre de tels travaux, il faut citer également la faculté d'économie et de sciences politiques de l'université du Caire. Pour les élections 2000, plusieurs ouvrages en arabe ont donc déjà été publiés et nous retiendrons ceux dirigés par Hala Mustapha et Mustapha Eloui<sup>31</sup>. Le Centre d'études politiques et stratégiques d'al-Ahram a aussi publié un répertoire des membres actuels de l'Assemblée du Peuple comportant des informations sur leurs profils, caractéristiques, parcours professionnels et politiques. Il s'agit du premier répertoire de ce type depuis la révolution de 1952.

Des centres de recherche privés, qui se sont multipliés ces dernières années, publient également des travaux sur le sujet. Certains ont des visées politiques et militantes, mais d'autres ont un objectif principalement scientifique. L'ouvrage dirigé par Ahmed Abdallah pour les élections de 1987 en est un bel exemple<sup>32</sup> ; mais publiés exclusivement en arabe, ces travaux accèdent rarement à la visibilité externe et, partant, à la reconnaissance internationale. Ils présentent des intérêts multiples, à savoir la fiabilité des informations et des matériaux analysés grâce surtout à une plus grande facilité d'accès aussi bien aux sources qu'au terrain lui-même. Les analyses proposées, notamment sur le plan « macro », sont sérieuses et pertinentes, même si elles pèchent parfois par un

---

<sup>31</sup> Hala Mustapha (dir.), *Les Élections de l'Assemblée du Peuple 2000*, le Caire, Centre d'études politiques et stratégiques d'al-Ahram, 2001. Mustapha Eloui (dir.), *Les Élections législatives 2000*, en arabe, le Caire, Université du Caire, 2000.

<sup>32</sup> Centre d'études arabes, *Les Élections législatives égyptiennes en Égypte. Les leçons des élections de 1987*, en arabe, le Caire, Sinai Publication, 1990, 372 pages. De même, il faut citer l'enquête « micro » réalisé sur un quartier du Caire : Felly Youssef Abdel Maseeh ; Longuenesse, Élisabeth, « Affaires et politique au Caire: l'exemple du quartier de Sayyeda Zaynab », *Maghreb Machrek*, 1999, Oct-déc

certain classicisme, dû au fait que les chercheurs égyptiens ont de plus en plus de mal à accéder aux nouvelles approches de la politologie sur les pays du Nord et ceux du Sud que nous avons évoquées plus haut.

Un des manques de la recherche politologique égyptienne, et plus largement sociologique, concerne le peu d'intérêt accordé aux acteurs des phénomènes étudiés, à leur identification, leurs discours et leurs pratiques. Il existe bien des enquêtes de type « micro », mais la manière de les conduire pose problème. Ainsi, à propos des élections législatives, les différentes publications ont-elles tendance à ajouter à l'analyse globale des élections sur le plan national, des études de cas qui portent sur certaines circonscriptions. De manière générale, ces études de cas cherchent à montrer les caractéristiques des élections dans des circonscriptions différentes aux niveaux géographique, démographique, social et économique. C'est ainsi que l'on trouve des études sur des circonscriptions du Delta, de la Haute-Égypte, du Sinaï, etc. Elles informent sur les données socio-économiques puis délivrent des informations fiables sur la répartition des voix dans la circonscription, sur les espaces de concentration des voix, les caractéristiques sociales, politiques et économiques des candidats, leurs stratégies et leurs alliances, pour finalement analyser les résultats.

Ce type d'analyse « micro »<sup>33</sup>, malgré son très grand intérêt sur le plan informatif, présente les caractéristiques suivantes : il s'agit avant tout d'une reproduction en « miniature » de l'analyse qui se fait sur le plan national. D'autre part, un instantané de l'événement « élection » dans une circonscription est certes obtenu mais n'est pas situé dans une perspective historique ; or, selon les résultats de notre enquête de terrain, cet élément est fondamental. Enfin, et peut-être surtout, le lecteur en apprend peu sur les acteurs des élections comme si elles ne concernaient que deux catégories

---

<sup>33</sup> Une analyse micro a été entreprise par Patrick Hænni dans sa thèse de doctorat, *Banlieues indociles ? Sur la politisation des quartiers périurbains du Caire*, soutenue en 2001 sous la direction de Jean Leca et à paraître aux Éditions Karthala-Cedex sous le titre *L'Ordre des caïds. Conjurer la dissidence urbaine au Caire*. Dans la dernière partie, une analyse de l'échange électoral clientéliste dans le quartier d'Imbaba est d'un très grand intérêt.

d'acteurs : des candidats et un vague « corps électoral » sur lequel rien n'est dit. Il s'agit peut-être là d'une erreur. Existe-il en Égypte ce que l'on nomme dans les démocraties occidentales « un corps électoral » ?

L'objectif de notre enquête de terrain est très différent de ce type d'étude. Ce qui nous intéresse, c'est de comprendre les élections législatives égyptiennes récentes, et notamment celles de 2000, du point de vue de la logique et de la rationalité sociale présidant à l'élection d'un député. Pour répondre à l'ensemble des questions soulevées, nous avons mené une enquête de terrain dans un village d'une circonscription du gouvernorat de Minûfiyya. Cette enquête avait pour but premier de repérer les intervenants notoires, directs ou indirects, de toute élection, notamment celle des députés de leur circonscription. Et c'est à ces personnalités (mais pas seulement) que nous avons choisi d'adresser des questions, semi-directives, autour de l'acte électoral dans leur village et leur circonscription. Pourtant, malgré la caractéristique extrêmement « micro » de l'enquête de terrain, l'analyse que nous en proposons cherche moins à mettre en lumière l'originalité et la particularité de l'opération électorale dans ce village que les caractéristiques d'une logique électorale pouvant être commune à l'Égypte contemporaine. Ce n'est donc pas une étude de cas ou une monographie ne prétendant pas à la représentativité. La « modestie » de notre objectif initial plaide en faveur de ce parti pris, qui peut paraître risqué. Il ne s'agit pas, en effet, d'analyser les multiples dimensions du vote en Égypte mais tout simplement de comprendre le *mécanisme* électoral et ses acteurs, dans le cadre d'élections connues pour être truquées. Comment « des élections sans électeurs » peuvent-elles, malgré tout, se dérouler, engendrer de la compétition et parvenir à constituer les différentes Assemblées du Peuple ? Parvenir à démonter ce mécanisme nécessitait une micro investigation auprès de ses acteurs directs. Les résultats présentés dans cet ouvrage ne sont pas le fruit de nos observations : un mécanisme électoral caractérisé par des malversations est, par définition, invisible car il se cache. Ils sont le fruit de l'analyse des propos de ses acteurs directs ou indirects. L'ouvrage repose ainsi sur les réflexions des acteurs et non sur les discours des chercheurs sur ces pratiques. L'attribution d'un tel statut à la parole des acteurs et la position de retrait des auteurs se



fondent sur plusieurs arguments. D'abord la manière dont a été conduite l'enquête de terrain. Rares sont les enquêtes de terrain sur l'Égypte politique qui bénéficient d'une telle proximité entre enquêteur et enquêté. Il est probable que cette anthropologie participante n'aurait pu se mettre en place avec un étranger au village, d'autant que les thèmes sont, pour des raisons évidentes, difficilement abordables. Cette proximité touche, de plus, une catégorie d'acteurs quasiment jamais concernée par les études de terrain. Ceux-ci sont ou bien ignorés par les enquêteurs ou bien méprisés au profit des acteurs nobles et visibles : le candidat et l'électeur. Les investigations de terrain approchent en effet facilement les candidats et leur proche entourage mais très rarement leurs relais dans les quartiers et les villages. Quant à l'électeur, la seule enquête sérieuse menée a été le sondage fait par Nader Fergany en 1995<sup>34</sup>. Ce sondage s'est adressé à 1500 égyptiens en âge de voter et sélectionnés dans les salles d'attente dans les deux principales gares du Grand-Caire, afin de permettre une plus large représentativité des personnes résidant hors de la capitale. Ces lieux permettent aussi une plus grande liberté d'expression : les personnes sont en dehors de leurs espaces de vie habituels. Deux questions du sondage portent directement la participation électorale. La première cherche à savoir si la personne a une carte d'électeur et, quand de réponse positive, si elle a effectivement voté aux élections précédentes. 22% de l'échantillon déclarent avoir une carte d'électeur et 15% se sont effectivement rendus aux urnes. De tels résultats, confirmés par la participation électorale en 2000, mettent l'accent sur la nécessité de focaliser l'enquête sur cette classe médiane d'acteurs se situant entre le candidat et l'électeur et sur leurs propos et discours. Les discours des acteurs ne présentent jamais une image fidèle des pratiques. Ceux-ci les transforment et les dissimulent, les modifient en fonction de leurs perceptions, expériences et intérêts. C'est pourquoi des informations sur les auteurs des discours seront fournies. Mais les discours participent des pratiques ou, du moins, offrent une des entrées aux représentations, codes et valeurs qui les animent et ainsi les « informent ». Ce parti pris souhaite rompre avec des visions parfois trop « institutionnalistes » de l'activité politique. Les

---

<sup>34</sup> Nader Fergany, « Quelques tendances de l'électorat égyptien » dans Sandrine Gamblin (éd.) *Contours et Détours du Politique en Égypte. Les élections de 1995*, Paris, L'Harmattan/Cedex, 1997, pp 63-80

institutions, il est vrai, ont leur logique et leurs significations fixant certaines limites aux comportements des acteurs. Mais en Égypte également, comme l'ont montré Crozier et Friedberg<sup>35</sup>, l'acteur n'est pas que soumis ou victime du système institutionnel. Il y participe tout en y ménageant sa part d'autonomie, de liberté, voire de pouvoir. Tout comme il est capable de l'analyser, du moins partiellement, et d'analyser ses propres pratiques. C'est le cas des personnalités dont les propos sont rapportés dans l'ouvrage. Ce sont des individus dotés d'une longue expérience de la vie politique et électorale de leur région et de l'Égypte. L'exemple traité ainsi dans cet ouvrage est édifiant : il montre comment l'institution électorale et ses malversations peut être utilisée à l'encontre de ceux à qui elles devaient profiter : les candidats officiels de l'administration et de l'État.

À quand remontent au juste le mécanisme et la logique électorale qui préside à l'élection d'un député en Égypte ? Selon les tenants de l'analyse « pessimiste » sur les élections 2000, l'évacuation du choix politique des élections législatives doit être attribuée aux limites de la démocratisation actuelle et à l'héritage nassérien. Pour eux, l'expérience actuelle de démocratisation électorale se situe bien en deçà de celle de la période politique libérale où les électeurs n'hésitaient pas à voter pour le Wafd, défiant ainsi la volonté du roi et des Anglais. À cette période, le vote des électeurs était généralement respecté puisque qu'aux majorités wafdistes à la Chambre de Députés succédaient, bien que pour une courte période, des gouvernements wafdistes. Cet argument est important et se doit d'être testé : si les élections 2000 tranchent par rapport à celles de l'après-1952, l'Égypte fait partie des pays qui ont connu une « genèse précoce de la démocratie »<sup>36</sup>. Les Égyptiens votent en effet depuis 1924 et le suffrage universel a été introduit dans ce pays depuis maintenant près de trois-quarts de siècle avec une dizaine d'élections législatives entre 1924 et 1952. Comment apprécier cette expérience à sa juste mesure et qu'en reste-t-il sur le plan des pratiques et des textes qui l'organisent ? De même, malgré l'autoritarisme et le monolithisme politique de la

<sup>35</sup> M. Crozier et E. Friedberg, *L'Acteur et le système*, Paris, Seuil, 1977.

<sup>36</sup> Lire à ce propos la première partie de l'ouvrage dirigé par Christian Jaffrelot, *Démocraties d'ailleurs*, Paris, Karthala, 2000, intitulée « Les genèses précoces ».

période nassérienne, l'acte électoral n'était pas complètement séparé du fonctionnement politique. Le régime nassérien tint à disposer d'une instance des « représentants du peuple », élue au suffrage universel, et d'un pouvoir législatif – même si dans l'esprit du leader, l'institution parlementaire était provisoire et devait être remplacée, à plus ou moins long terme, par une organisation populaire des masses, digne de ce nom et corrigée des défauts et dysfonctionnements de l'Union nationale et de l'Union Socialiste Arabe. Là encore, que reste-t-il vraiment de l'acte électoral nassérien, loin des polémiques politiques et idéologiques qui animent les débats égyptiens actuels ?

Un préalable historique de l'acte électoral égyptien est fondamental : la forme contemporaine de la norme électoral<sup>e</sup> des vieux pays démocratiques, comme la France, fut un long processus en construction depuis le XIX<sup>e</sup> siècle ; les façons de voter étaient alors loin de ressembler à ce qui se passe ou semble se passer aujourd'hui. Actuellement le vote est défini comme « l'expression d'une opinion politique individuelle ». Il est vrai, comme le dit Alain Garrigou que « le dogme d'une opinion politique personnelle et universelle ne saurait être contesté sans provocation. On peut discuter du niveau de compétence, de la valeur des opinions, sinon sur leur existence sur des points précis, mais on ne dénie pas à l'électeur cette capacité d'opinion sans lui refuser une certaine humanité. Ayant une opinion politique à exprimer, il est rationnel qu'il l'exprime et donc qu'il vote...<sup>37</sup>»

Quid de l'Égypte ? À quelle définition du vote le long processus électoral égyptien a-t-il abouti ? Si l'opinion et le débat politique existent bien et de manière évidente en Égypte, pourquoi s'expriment-ils si peu dans les bureaux de vote ?

L'analyse du vote égyptien dans l'histoire qui sera tentée dans cet ouvrage s'appuiera sur une sélection de témoignages de personnalités ayant participé, à des titres divers, aux différentes élections que l'Égypte a connues à partir de 1924. En effet,

---

<sup>37</sup> Alain Garrigou, *Le Vote et la vertu. Comment les Français sont-ils devenus électeurs ?*, *op. cit.*, p. 10-11.

l'histoire de la *pratique* électorale n'a pas encore été écrite par les historiens et ces témoignages serviront simplement à poser certaines hypothèses qui demandent à être confirmées et étayées par de véritables historiens, formés aux conditions propres à leurs disciplines. Nous nous appuyerons aussi, à titre comparatif, sur les travaux qui portent sur l'histoire électorale française. Le comparatisme avec un pays de vieille tradition démocratique rencontre évidemment des écueils qu'il importe de relever pour ne pas tomber dans certaines ambiguïtés.

La comparaison est d'abord ambiguë dans les circonstances politiques actuelles internationales où, au nom de la démocratie, on légitime l'intervention militaire dans certains pays et la remise en cause d'un principe auparavant intimement relié à l'idée démocratique : la souveraineté des peuples et des nations. Chaque peuple, faut-il le rappeler, connaît un processus particulier de passage à la démocratie et de construction de cette dernière. Le modèle français est lui aussi particulier et diffère par plusieurs aspects des modèles respectifs des « vieilles démocraties occidentales »<sup>38</sup>. Mais la comparaison n'est-elle pas inévitable dans la mesure où les sociétés les plus étudiées demeurent jusqu'à aujourd'hui les sociétés occidentales, parce qu'elles disposent de communautés scientifiques qui ont les moyens, le temps et la liberté de travailler ? D'où la tentation bien légitime de se fonder sur les travaux les plus pertinents et novateurs que ces communautés scientifiques produisent sur leurs propres sociétés. C'est ce que nous avons tenté dans cet ouvrage, d'autant que sur notre thème, idées préconçues et images d'Épinal, notamment en Égypte, sont nombreuses. Utiliser les travaux d'Alain Garrigou, de Daniel Gaxie, de Michel Offerlé avait aussi pour objectif de contribuer à restituer aux lecteurs égyptiens une vision de la France politique et électorale plus nuancée que celle évoquée par « le pays des droits de l'homme et de la révolution de 1789 ».

La référence à l'histoire électorale française nous servira à esquisser une problématique de la construction des rôles électoraux,

---

<sup>38</sup> Pierre Rosanvallon parle d'un « universalisme bien singulier que celui de la démocratie française ». Il observe notamment l'écart ou plutôt le décalage entre l'histoire politique et l'histoire technique du suffrage universel en France. P. Rosanvallon, *Le Sacre du citoyen*, *op. cit.*, p. 447 et suivantes.

et à montrer en quoi ces rôles n'ont rien de « naturel ». Mais plus important encore, l'histoire électorale française a construit une définition de ce que *doit être* le vote qui n'est pas forcément ce qu'il *est* dans la réalité. Ce modèle subit aujourd'hui de profondes mutations qui touchent aussi bien la participation que l'engagement et la représentation politique. Les travaux de sociologie politique et électorale sont bâtis sur des propositions inverses au postulat démocratique, qui pose que le vote est l'expression consciente et rationnelle du choix politique d'un électeur individuel, en dehors des pressions et des dépendances. Or les électeurs diffèrent les uns des autres : ils sont *situés* socialement, économiquement et culturellement. « Le vote, dit Daniel Gaxie, est d'abord une disposition et une manifestation du rapport au monde social. »<sup>39</sup> De même, le choix politique suppose que tous les électeurs disposent de critères d'appréciation proprement politiques, or la politisation est très inégalement répartie car il s'agit bien d'une compétence qui s'acquiert. Et c'est notamment dans les milieux les plus scolarisés, et par conséquent les plus élevés dans la stratification sociale, que la connaissance et la maîtrise du champ politique, de ses acteurs et enjeux peuvent s'acquérir. On ne peut prétendre que les « électeurs ont effectué un choix » quand ils sont dépossédés, par le système social de reproduction de l'inégalité de politisation, des moyens de connaître et de maîtriser le champ politique. En fait, les électeurs choisissent à partir de critères très divers et fort éloignés de la logique politique qu'on leur prête. Et telle est la signification du « cens caché » analysé par Daniel Gaxie. Cette mise en lumière de l'électeur « réel » par rapport à l'électeur « fictif » ne signifie pas que le « comme si » sur lequel repose la démocratie électorale occidentale n'a pas d'effet sur le plan des pratiques. « En s'adressant aux électeurs comme s'ils étaient conformes à leur modèle, en leur offrant des solutions politiques, en interprétant leurs voix comme des jugements politiques, on les invite à devenir ce qu'ils sont censés être. »<sup>40</sup> Bien au contraire, cette croyance permet au rituel électoral régulier de fonctionner parce qu'elle a été progressivement intégrée par l'ensemble des acteurs de la transaction électorale. Et c'est peut être celle-ci qui pondère aujourd'hui le phénomène de l'abstentionnisme électoral croissant,

<sup>39</sup> Daniel Gaxie, « Le Vote comme disposition et comme transaction », *op. cit.*, p. 11-34.

<sup>40</sup> Alain Garigou, *Le Vote et la vertu*, *op. cit.*, p. 14.

l'un des principaux symptômes de la crise de la démocratie électorale dans les pays du Nord. Cette crise, qui suscite une prolifération d'ouvrages et d'essais, touche directement le rapport avec le politique des électeurs de ces pays et par conséquent la nature *politique* du vote, présenté pourtant comme le signe distinctif, dans les deux sens du terme, du vote dans ces pays par comparaison au vote clientéliste des pays en voie de développement.

Les signaux de cette crise sont multiples : l'augmentation continue de l'abstentionnisme, son extension aux catégories qui maîtrisent le plus le champ politique, l'accroissement du vote blanc et, enfin, la volatilité électorale. Pour Alain Garrigou, la baisse de la participation électorale exprime une crise, profonde car portant sur les significations du vote, ses causes et ses raisons d'être<sup>41</sup>. Pierre Rosanvallon n'hésite pas à parler de « désociologisation » de la politique aujourd'hui en France en raison, notamment, de la rupture de l'ancien lien entre partis politiques et classes sociales<sup>42</sup>. Bien que la question d'une « bonne » représentation politique a toujours constitué un problème de base de la démocratie représentative moderne, il présente la constitution progressive d'une démocratie d'équilibre en France, dans le but de corriger la contradiction originaire entre le principe politique qui affirme que le peuple est souverain et le principe sociologique qui montre que ce dernier est « introuvable ». Cette démocratie d'équilibre s'est construite à partir du rôle tenu par les partis politiques, de l'adoption de nouvelles techniques électorales, de la place accordée aux corps intermédiaires comme les syndicats dans les institutions administratives afin de les faire participer à la « chose publique ». De même, Pierre Rosanvallon considère que la naissance et le développement de l'interrogation sociologique participent de ce désir de meilleure connaissance du peuple et de ses volontés. Or l'ensemble de ces mécanismes, organisations et institutions s'est érodé sous l'effet des bouleversements économiques provoqués par la troisième révolution industrielle et les transformations sociales liées à l'entrée dans un nouvel âge de la société individualiste.

---

<sup>41</sup> Alain Garrigou, « L'Abstentionnisme gagne les classes moyennes », *op. cit.*

<sup>42</sup> Pierre Rosanvallon, *Le Peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France*, Paris, Gallimard, 1998, p. 326.

Ces transformations du rapport avec le politique des citoyens français, et peut-être européens, et qui influent sur leur comportement électoral aujourd'hui, confirment l'historicité profonde du modèle politique et électoral occidental et incitent les chercheurs travaillant sur les pays du Sud à prêter attention à l'historicité des comportements politiques. Tel a été l'objectif de la seconde partie de cet ouvrage. Quelles significations avaient le vote durant la période libérale égyptienne et quelles étaient les normes et les pratiques électorales aussi bien des élites que des populations ? Quels effets la période nassérienne a-t-elle provoqués aussi bien sur l'image et la fonction du député que sur la définition du politique et de la « chose publique » ? Telles sont les questions qui seront posées à la partie historique de l'ouvrage. Elle sera précédée d'une partie qui s'attachera aux principales significations nationales des élections 2000, aussi bien sur le plan des résultats que sur celui des phénomènes qu'elles ont révélés. Elle cherchera à replacer l'analyse de ces élections dans le cadre d'une analyse plus large du régime politique égyptien de cette dernière décennie. Elle mettra en relation les significations du vote dans le cadre des caractéristiques du système politico-administratif égyptien contemporain et de ses effets sur les fonctions du député.

La troisième partie se consacrera à la compréhension de la logique électorale actuelle en Égypte et conclura sur les mutations qui l'ont affectée. Elle s'interrogera également sur les effets suscités par un certains nombre de phénomènes propres à l'Égypte d'aujourd'hui : le développement du clientélisme privé, la généralisation de l'éducation, de la culture et de l'accès aux nouveaux moyens de communication etc.





I

**Élections législatives 2000 :  
début d'une démocratisation électorale « fin du politique » ?**



## Chapitre 1

### **Le blocage du processus démocratique égyptien**

L'agréable surprise des élections législatives 2000 doit être comprise dans le cadre général de la politique égyptienne et des mutations du régime politique ces dix dernières années. La scène politique est, en effet, morose et le blocage de la libéralisation politique, que ce pays a pourtant connu récemment, manifeste.

L'Égypte a été le premier pays arabe à amorcer un début de libéralisation politique. Dans les années soixante-dix, notamment, le président Sadate a rompu avec le monopartisme de la période nassérienne et réintroduit le multipartisme. Cependant, il n'est plus possible de considérer actuellement l'Égypte comme une exception parmi les régimes politiques arabes. En apparence, le système politique égyptien dispose de toutes les conditions institutionnelles pour fonctionner de manière démocratique et jouir de ce que l'on appelle aujourd'hui une «bonne gouvernance». Au niveau constitutionnel, l'institution présidentielle, malgré sa forte prégnance dans l'équilibre des pouvoirs, s'accompagne d'une instance de représentation populaire, l'Assemblée du Peuple, se renouvelant par des élections et à un rythme régulier. L'Égypte dispose aussi d'un pouvoir judiciaire relativement autonome, comme l'a attesté la décision de la Haute Cour constitutionnelle sur le déroulement des élections 2000. Au niveau politique, elle compte plus de quinze partis qui ont une existence légale, une presse d'opinion abondante et variée bénéficiant d'une assez large liberté de parole, de nombreux syndicats et ordres professionnels. Existents, enfin, une multitude d'organisations de la «société civile» œuvrant dans des domaines divers, de l'assistance sociale à la défense des

droits de l'homme. L'Égypte dispose d'une élite politique, intellectuelle et culturelle diversifiée.

Or, en dépit de ces nombreux atouts, le régime politique égyptien souffre d'un déficit démocratique patent. Paradoxalement, celui-ci semble lié à l'éviction du courant islamiste de tous les espaces politiques, syndicaux, associatifs et journalistiques qu'il était parvenu à occuper en plus de trois décennies. L'*infitâh* (ouverture) politique avait principalement bénéficié à ce courant. Sa liberté relative, dans les années Sadate, avait stimulé les principales institutions de la vie politique et sociale. Au niveau politique et partisan, les alliances des Frères musulmans, privés d'organisation politique légale, avec le Wafd puis avec le Parti Socialiste du Travail avaient eu deux impacts importants sur le plan démocratique : permettre en 1984 et 1987 une large représentation de l'opposition au sein de l'Assemblée du Peuple et donner une certaine légitimité au système des partis officiels. Système qui a ainsi montré sa capacité à traduire, même partiellement, une certaine demande politique de la société égyptienne<sup>1</sup>. Au niveau syndical, la suprématie des Frères musulmans dans les instances de direction des syndicats de médecins, d'avocats, d'ingénieurs, etc., avaient permis à ces organisations professionnelles de s'autonomiser du pouvoir politique et de l'administration égyptienne. Ces différentes professions pouvaient défendre leurs intérêts. Et, ainsi, jouer le rôle d'un forum alternatif, en l'absence d'un parlement véritablement diversifié sur le plan politique<sup>2</sup>. Au niveau associatif, l'investissement des Frères musulmans dans les associations de bienfaisance contribua à leur faire retrouver une autonomie financière et organisationnelle. Autonomie nécessaire pour répondre aux demandes sociales, éducatives et médicales de leurs environnements sociaux respectifs<sup>3</sup>. Enfin, sur le plan

---

<sup>1</sup> Ben Néfissa S., « Les Partis politiques égyptiens entre les contraintes du système politique et le renouvellement des élites », *Revue des Mondes Musulmans et de la Méditerranée*, 1998, (81-82), p. 55-87.

<sup>2</sup> Qandil Amani, « L'Évaluation du rôle des islamistes dans les syndicats professionnels égyptiens », dans B. Dupret (éd.), *Le Phénomène de la violence politique. Perspectives comparatistes et paradigme égyptien*, Dossiers du CEDEJ, le Caire, 1994, p. 281-293.

<sup>3</sup> Ben Néfissa S., « Citoyenneté morale en Égypte. Une association entre État et Frères musulmans », dans Ben Néfissa S. en collaboration avec Hanafi S. (éds),

religieux strict, la force du courant islamiste a également provoqué une certaine autonomisation de l'institution principale de l'Islam officiel égyptien, la prestigieuse institution d'al-Azhar<sup>4</sup>.

Le virage politique pris par le régime égyptien, dans les années quatre-vingt-dix, face à la « question islamiste », et renforcé aujourd'hui par les événements internationaux liés au 11 septembre 2001, s'est manifesté à travers un certain nombre de mesures visant à exclure le courant islamiste de tous les espaces où il était présent. Or, ce virage politique n'a pas provoqué un « appel d'air », la naissance ou le développement de nouvelles alternatives politiques susceptibles de remplacer l'alternative islamiste. Il a laissé, bien au contraire et malgré la profonde crise économique et sociale que connaît le pays, la scène politique et sociale égyptienne exsangue et apathique. Les nombreux partis officiels traversent une crise « existentielle » due à leur faible poids politique et social, à leur fragilité interne, à leur flou idéologique et à leur image brouillée, voire inexistante pour l'opinion publique. Quant aux syndicats<sup>5</sup>, ils connaissent une crise très profonde depuis, notamment, la promulgation de la loi n° 100 de 1993 telle que révisée par la loi n° 5 de 1995. Cette loi impose une structure juridictionnelle de contrôle des élections syndicales ainsi que la présence d'au moins la moitié des membres de l'assemblée générale pour la validation des élections. La crise est d'abord de type juridique. Une plainte d'inconstitutionnalité à l'encontre de la loi a été déposée par des syndicalistes devant le tribunal administratif. Celui-ci ne s'est pas prononcé et a préféré porter l'affaire devant la Haute Cour constitutionnelle. Depuis 1993, aucun des syndicats de médecins, d'ingénieurs, de pharmaciens, de scientifiques, de vétérinaires et de techniciens n'aura connu d'élections pour renouveler ses instances dirigeantes. À l'exception du syndicat des avocats, parvenu à trouver un *modus vivendi* entre les forces politiques agissantes afin de renouveler leurs conseils d'administration, les autres syndicats qui ont organisé des élections, en conformité avec les conditions

---

*Pouvoirs et associations dans le monde arabe*, Paris, coll. « Annuaire de l'Afrique du Nord », Éditions du CNRS, 2002, p. 147-179.

<sup>4</sup> Zghal M., *Gardiens de l'islam. Les Oulémas d'al-Azhar dans l'Égypte contemporaine*, Paris, Presses de Sciences Po, 1996.

<sup>5</sup> Centre d'études politiques et stratégiques d'al-Ahram, *Rapport stratégique arabe 2002-2003*, le Caire, 2003, p. 439-448.

imposées par la loi n° 100 de 1993, sont ceux qui ne connaissent pas de luttes politiques importantes en leur sein, comme les syndicats des enseignants et des comédiens.

Le conflit entre une partie des organisations de la société civile et le régime égyptien autour de la loi sur les associations n'a, en outre, toujours pas été réglé. Il concerne principalement les associations de type *advocacy* (militantes) – comme les organisations de droits de l'homme et, plus généralement, celles qui ne se cantonnent pas à l'assistantat social ou médical, mais cherchent à mobiliser les citoyens et à s'imposer comme des acteurs du développement. Dans les années quatre-vingt-dix, leur mobilisation afin de remettre en cause la mainmise administrative sur leur fonctionnement a abouti à des résultats mitigés. Le régime égyptien a accepté, dans un premier temps, de reconsidérer la loi n° 32 de 1964, décriée par les associations. Mais il l'a, de fait, remplacée en 1999 par une loi passant outre les propositions émises par celles-ci. Elles ont alors porté le conflit devant les tribunaux. Mais l'annulation de cette loi par la Haute Cour constitutionnelle n'a pas eu les effets escomptés. Le pouvoir égyptien l'a remplacée par une autre, en 2002, qui demeure tout aussi contraignante. Leurs activités demeurent ainsi sous haute surveillance, comme l'attestent les campagnes de presse orchestrées autour de leurs financements étrangers. Ce n'est que sous la pression américaine, suite notamment à l'invasion de l'Irak, que l'Organisation Égyptienne des Droits de l'Homme a récemment obtenu l'autorisation légale de fonctionner. Pour faire face aux demandes légitimes de changement proposées par ces organisations – qui portent sur l'enfance, la femme, l'environnement, etc. – le régime égyptien a choisi, cette dernière décennie, de constituer de Hauts Conseils consultatifs associant aussi bien les administrations concernées que des personnalités appartenant aux élites qui animent les organisations de la société civile.

Enfin, alors que la liberté de presse et d'expression semblait l'un des acquis les plus solides de l'Égypte, la décision prise en septembre 2000 par la commission des partis politiques du Sénat d'interdire la parution du journal *al-Sha'b*, organe du Parti Socialiste du Travail, ainsi que la tentative avortée par la loi n° 93 de 1995 de mettre sous surveillance le travail des journalistes, ont

contribué à relativiser une telle appréciation. Toutefois, le développement des chaînes satellitaires égyptiennes, grâce notamment à la concurrence imposée par la naissance d'*Al-Jazeera* et aujourd'hui d'*Al-Arabia*, a donné un plus grand espace de liberté d'expression aux médias télévisuels égyptiens.

Tous ces événements sont source du désabusement de la classe intellectuelle égyptienne envers la vie politique interne. Il n'est donc pas étonnant qu'elle ait été surprise par l'événement politique des élections législatives 2000. Et celui-ci n'a pas été provoqué par une décision politique mais bien par la décision d'une autorité juridictionnelle, la Haute Cour constitutionnelle. En effet, alors que les caractéristiques du système politique égyptien actuel sont grandement redevables aux mutations politiques et institutionnelles introduites par le président Sadate, les changements observables sous le mandat de Hosni Moubarak semblent moins découler d'une volonté politique centrale que de l'existence propre de certaines institutions ou des effets, sur ces dernières, des mutations sociales, économiques et politiques aussi bien internes qu'externes.





## Chapitre 2

### **Indicateurs, résultats et significations des élections 2000**

Les significations politiques majeures des élections 2000 sont nombreuses. Elles ressortissent à l'attitude du pouvoir égyptien vis-à-vis du contrôle de la magistrature sur l'acte électoral, aux modalités d'application de la décision de la Haute Cour constitutionnelle, aux résultats de ces élections et aux phénomènes qu'elles ont dévoilés.

#### **Indicateurs**

*Une volonté politique de respecter  
la décision de la Haute Cour constitutionnelle*

Avant les élections 2000, un large débat a animé la classe politique et intellectuelle sur les modalités d'application de la décision de la Haute Cour constitutionnelle. Fallait-il inclure la magistrature du Parquet ou seulement la magistrature du Siège pour assurer une telle mission ? Le nombre de juges serait-il suffisant pour couvrir l'ensemble des bureaux de vote ? Quel serait exactement leur rôle et son étendue ? D'autres questions moins « techniques » traversaient évidemment les esprits : l'administration et la police, notamment, respecteraient-elles le rôle de ces magistrats et comment ces derniers se comporteraient-ils face aux pressions multiples et inévitables ? Le sérieux avec lequel le pouvoir politique égyptien a cherché à appliquer la décision de la Haute Cour constitutionnelle, en amont des élections, est indéniable. Le ministère de la Justice a consacré près de

120 millions de livres égyptiennes à l'organisation de la mission des magistrats. Cinquante sessions de formation ont été organisées pour préparer les juges à cette nouvelle mission, en préciser la nature et l'étendue, à circonscrire les cas d'annulation<sup>1</sup>. Outre cette session de formation, le gouvernement a décidé – pour des raisons liées à l'insuffisance du nombre de juges (9 000) par rapport au nombre de bureaux de vote (plus de 40 000 en 1995) – de prendre plusieurs décisions. La magistrature du parquet a été incluse pour mener à bien la mission. Et seulement 6 000 juges ont participé à l'opération afin de ne pas bloquer le cours normal de la justice durant cette période. Enfin, les élections se sont déroulées en trois étapes de quinze jours chacune, incluant les premier et second tours et ne concernant qu'un nombre limité de gouvernorats. Il a été également décidé de limiter le nombre de bureaux de vote<sup>2</sup>.

### *La faiblesse du corps électoral*

Malgré toutes ses mesures, il s'est avéré rapidement que la présence de la magistrature avait ses limites. Elle avait, d'une part, peu de poids face à l'indifférence chronique vis-à-vis des élections. D'autre part, elle ne pouvait assurer une sincérité totale du vote : de nouvelles formes de trucages apparurent. Comme nous l'avons souligné dans l'introduction, le taux de participation électorale effective a diminué de près de la moitié par rapport aux élections de 1995. Constat d'autant plus affligeant qu'il n'est pas faussé par la

---

<sup>1</sup> La mission des juges a été précisée ainsi : contrôle de l'identité de l'électeur et vérification de son inscription sur la liste électorale, contrôle de l'urne pour vérifier si elle est vide, compte du nombre de bulletins de vote avant l'élection, compte des bulletins restants et consignation dans le procès-verbal, mise sous scellés de l'urne et transport accompagné des délégués des candidats, enfin, compte final des voix et consignation dans le procès-verbal. Les sessions de formation ont organisé la mission des juges sur trois jours. Le premier jour qui précède les élections, les juges se réunissent au tribunal de première instance du gouvernorat dont ils sont censés contrôler les élections sous la présidence du président du tribunal et en présence d'un représentant du ministère de l'Intérieur. Ce dernier leur précise l'adresse du bureau de vote dont ils ont la charge, leur confie la liste électorale du bureau et l'enveloppe contenant les bulletins de vote ainsi que les dossiers de consignation des procès-verbaux. Le deuxième jour, jour des élections, le juge se rend au bureau de vote dont il est responsable et vérifie l'organisation de l'espace, de l'isoloir, et suspend bien en vue la liste électorale...

<sup>2</sup> Voir tableau 1 en annexe.

fraude, comme pour les élections précédentes. Selon les diverses estimations, le nombre de personnes inscrites se situe autour des 27 millions. Mais, alors que les chiffres officiels communiqués pour les élections précédentes donnaient toujours des taux de participation effective entre 40 et 50 % des inscrits, les chiffres fiables des élections 2000 montrent que le taux de participation véritable n'est que de 25 % des inscrits – soit un corps électoral effectif de 6 millions de personnes environ<sup>3</sup>. Ce phénomène a des origines multiples aussi bien « structurelles » que conjoncturelles.

Structurellement, le faible taux de participation électorale est corrélatif à la question cruciale des modalités d'inscription sur les listes électorales et la distribution des cartes d'électeurs. La loi, qui fait de cette inscription une obligation pour l'exercice du droit de vote, confie cette mission au ministère de l'Intérieur et, plus précisément, au poste de police ou au '*umda*' et à ses adjoints en milieu rural. Il s'agit, depuis 1979, d'une inscription automatique. Dans les faits, elle n'a été mise en vigueur qu'en 1983, en prévision des élections législatives de 1984. Elle n'a reçu, en outre, qu'une application partielle<sup>5</sup>. Ont été effectivement et automatiquement inscrites sur les listes électorales les personnes ayant atteint l'âge de 18 ans en 1983, soit toutes celles qui étaient nées à partir de 1965. Les personnes nées avant cette date et non enregistrées devaient en faire la demande. Un important pourcentage d'électeurs potentiels sont donc non inscrits : ils n'ont pas accompli les démarches requises. La liste électorale, une fois établie, est soumise à une révision d'une périodicité annuelle. Celle-ci procède, au mois de décembre, aux nouveaux ajouts et rectifications (décès ou autres). Elle doit donner lieu à un affichage, afin de permettre les contestations éventuelles. C'est au cours de l'inscription sur les listes électorales que sont établies les cartes d'électeurs. Toutefois, et il s'agit d'un élément important, ces dernières ne sont pas envoyées au domicile de l'électeur. Celui-ci doit les récupérer au

---

<sup>3</sup> Voir tableau 2 en annexe.

<sup>4</sup> Le '*umda*' fait fonction de maire, à la différence qu'il n'est pas élu mais nommé par le ministère de l'Intérieur.

<sup>5</sup> Murielle Paradelle, « Le Politique appréhendé dans son fonctionnement juridique. Analyse du cadre légal des élections législatives du Maglis al-Sha'b », dans Gamblin (éd.), *Contours et Détours du Politique en Égypte. Les Élections de 1995*, Paris, L'Harmattan/Cedej, 1997, p. 29-61.

poste de police, où elles sont mises à sa disposition huit jours avant les élections.

La question de l'inscription sur les listes électorales n'est ni « formelle » ni simplement « technique ». Dans les démocraties occidentales, elle a été l'un des éléments fondamentaux qui ont permis aux agents électoraux des candidats de devenir les véritables « transformateurs » politiques entre masses inorganisées et vie politique et parlementaire<sup>6</sup>. L'exemple de l'Angleterre est, de ce point de vue, édifiant. Avec l'élargissement du corps électoral, le contrôle des registres électoraux devint un enjeu décisif et la fonction première des partis politiques fut de faire inscrire les électeurs. Les partis s'introduisirent dans l'ensemble des circonscriptions. Ils créèrent ensuite des comités électoraux locaux, destinés à orienter les électeurs. Si le PND, en tant que parti au pouvoir n'a pas cherché à jouer un tel rôle, les partis politiques de l'opposition ont rencontré de tels blocages administratifs, voire policiers, qu'ils l'ont en fait abandonné. Il est symptomatique de noter que lors des premières élections pluralistes organisées en Égypte en 1976, des comités de « conscientisation » des citoyens furent créés, chargés notamment de veiller à leur inscription. Cette initiative a rapidement tourné court. Ceci prouve qu'il importe de s'interroger sur les causes de la faiblesse des partis en Égypte avant de critiquer leur maigre emprise sur le corps social et électoral.

La mainmise par le ministère de l'Intérieur et ses représentants sur la tenue des listes électorales et la distribution des cartes d'électeurs nuit gravement à la participation des électeurs. Elle est à l'origine des malversations, opérations de « remplissages des urnes » et autres trucages des élections, qui ne peuvent s'effectuer qu'avec la complicité du service administratif ou policier. En raison du peu d'intérêt que les Égyptiens manifestent pour les élections en général, il est rare qu'un citoyen s'adresse directement et spontanément au poste de police pour réclamer sa carte d'électeur. Ceux qui le font sont généralement les agents et les représentants des candidats cherchant à assurer le succès de leurs mandataires. Il peut également s'agir d'avocats ou de représentants

---

<sup>6</sup> Jacques Ellul, *Histoire des institutions. Le XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 1982, p. 336-343.

de partis reconnus qui, munis de procurations des partisans des candidats, demandent l'inscription de ces derniers ou leurs cartes d'électeurs. L'administration peut, bien sûr, faciliter ou entraver la demande en fonction de la « qualité » du mandataire. Enfin, le mandataire lui-même – généralement le représentant d'un candidat – ne remet les cartes aux électeurs qu'au moment du vote. Cette collectivisation de l'inscription électorale, dont parle très justement Gamal Abdel Nasser<sup>7</sup>, renvoie à celle du vote. Ce sont, en effet, les « chefs » des groupes de partisans qui conduisent, dans des voitures collectives, les citoyens depuis leur lieu de travail ou de rassemblement. Enfin, c'est notamment par l'utilisation des cartes non retirées que la fraude se fait en faveur d'un candidat ou d'un autre. L'ensemble de ces usages explique donc qu'en 2000, les électeurs dûment inscrits sur les listes électorales étaient, selon les chiffres officiels, 24,6 millions. Et seulement un quart d'entre eux ont effectivement voté.

La faiblesse de la participation électorale a aussi des causes conjoncturelles, propres aux élections 2000. De manière générale, les juges se sont fait un point d'honneur de vérifier l'identité des électeurs. La mauvaise tenue des listes électorales transmises a rendu l'entreprise difficile<sup>8</sup>. Le temps pris pour la vérification et la diminution du nombre de bureaux de vote<sup>9</sup> ont provoqué une grande affluence. Nombre d'électeurs n'ont pas pu voter. Outre ces causes « techniques », il faut relever l'apparition d'une nouvelle forme de trucage des élections. Ne pouvant plus s'exercer à l'intérieur des bureaux de vote, la fraude a pris place à l'extérieur. Les électeurs ont pu voir l'accès aux bureaux de vote interdit soit par des actes d'intimidation et de violence soit, comme il a été montré plus haut, par l'absence de copies des listes électorales, remises aux agents électoraux de certains candidats et qui permettent de faciliter le vote de leurs partisans. Autant de pratiques à attribuer tout autant aux forces de police qu'aux groupes musclés de certains candidats et qui se sont particulièrement manifestées lors de la deuxième étape des élections, une fois passée l'onde de choc provoquée par le sérieux des juges et connus les

---

<sup>7</sup> Gamal Abdel Nasser, « Les Élections de 1995 dans le gouvernorat du Caire », dans Gamblin (éd.), *op. cit.*, p. 202-203.

<sup>8</sup> Les erreurs les plus fréquentes sont celles qui concernent les noms et le numéro de liste.

<sup>9</sup> Le nombre total de bureaux de vote était de 15 280.

premiers résultats de la première étape. Ces événements ont provoqué un large débat dans la presse et les médias. De grandes plumes, n'appartenant pas forcément à l'opposition, emportées par l'enthousiasme général, ont demandé l'élargissement de la mission des juges à la gestion des listes électorales. Il a été demandé également d'étendre le temps accordé pour l'inscription et de faire correspondre le numéro de la carte d'électeur au numéro d'identification nationale pour éviter l'importante question des noms qui se répètent, etc.

Les « vrais » chiffres de la participation électorale égyptienne confirment les tendances bien connues de l'électorat et sa plus grande participation en milieu rural. Il s'agit d'une donnée traditionnelle : la fonction de député, en milieu rural, comme médiateur entre la périphérie et la capitale, ou plus exactement l'appareil central de l'État, est très importante. En milieu urbain, les voies d'accès à ces centres de décision et d'intérêt sont multiples et diversifiées. 'Amr Hâshim Rabî<sup>10</sup> note que dans la majorité des circonscriptions électorales (136), le taux de participation oscille entre 20 % et 35 %. Par contre, 16 circonscriptions ont montré un très fort taux de participation (entre 35 % et 50 %) et toutes ces circonscriptions se trouvent en milieu rural. Enfin, 17 circonscriptions ont connu un très faible taux de participation (moins de 10 %) et se situent dans leur écrasante majorité au Caire et, surtout, à Alexandrie, gouvernorats qui ont montré un taux moyen de participation respectif de 12,4 % et 7,6 %. Ces données expliquent les différences importantes, lors de la bataille électorale, entre ville et campagne. Alors que dans les grandes villes, un candidat n'a besoin que de 2 000 ou 3 000 voix pour gagner ou garantir un deuxième tour, dans le milieu rural, il lui faut entre 10 000 et 15 000 voix.

Les électeurs se sont rendus en plus grand nombre à la deuxième étape des élections : la première étape a connu une participation moyenne de 22,46 %, la deuxième 27,3 % et la troisième 24,58 %. Il s'agit là d'indicateurs éloquentes. Le déroulement de la première étape des élections et leurs résultats ont

---

<sup>10</sup> 'Amr Hâshim Rabî' (dir.), *Le Répertoire de l'élite parlementaire 2000*, le Caire, Centre d'études politiques et stratégiques d'al-Ahram, 2002, page 68.

donné confiance aux électeurs potentiels et les ont encouragés à se rendre aux urnes. La troisième étape, par contre, a connu un certain fléchissement de la participation, dû à l'apparition, à la deuxième étape, des nouvelles techniques de fraude – sans compter les actes de violence que la presse, notamment de l'opposition, s'est empressée de divulguer.

### *Une importante demande d'accès à l'Assemblée du Peuple*

En novembre 2000, 3 957 candidats étaient en lice pour 434 sièges à l'Assemblée du Peuple, soit près de 9 candidats pour un siège. Cette large compétition n'est pas l'apanage de ces seules élections. Depuis le retour au pluralisme politique en 1976, il s'agit bien d'une pratique constante. Mais celle-ci s'est intensifiée à partir des années quatre-vingt, révélant ainsi l'intérêt de certaines couches sociales pour un siège de député. Cependant, la nature politique de cet attrait n'est pas évidente. Le nombre important de candidatures indépendantes est le signe indéniable de l'absence de corrélation entre briguer un siège de député et prendre intérêt à la chose politique. Celles-ci sont, en effet, passées de 1 937 en 1987, à 2 163 en 1990, à 3 150 en 1995 et à 3 104 en 2000. Ce qui représente un pourcentage moyen de 78,4 % du total des candidats<sup>11</sup>. La question de la « politisation » des candidatures à l'Assemblée du Peuple se réfère juridiquement et politiquement au mode de scrutin. Pour les élections 2000, le scrutin uninominal majoritaire à deux tours a été appliqué. Les électeurs ont été conviés à élire deux candidats<sup>12</sup> par circonscription et non une liste. Les candidats, eux, avaient liberté

<sup>11</sup> Voir tableau 5 en annexe.

<sup>12</sup> Selon l'article 87 de la Constitution, 50 % au moins des élus doivent appartenir à la catégorie des paysans (*fallahîn*) ou des ouvriers (*'ummâl*) par opposition à celle de *fi'ât*, qui renvoie aux autres catégories sociales. Les candidats doivent déclarer, au moment de l'enregistrement, dans quelle catégorie ils se présentent et apporter les documents qui attestent de la conformité de leur déclaration par rapport aux définitions fixées par la loi. Il s'agit d'un héritage nassérien visant à assurer l'entrée au Parlement des catégories sociales les plus faibles. Les électeurs devaient choisir au moins un candidat parmi les « ouvriers-paysans ». En 1995, le ministre de l'Intérieur a donné le droit aux électeurs de voter indifféremment pour deux *fi'ât* ou tout autre candidat. Ce n'est qu'au moment des calculs des voix que la règle des 50 % réapparaît si elle n'est pas remplie naturellement, et ce au moyen d'une série de règles complexes fixées par le législateur.

de se présenter en dehors de toute appartenance partisane déclarée. Cette donnée est constante dans l'histoire électorale et parlementaire égyptienne, à l'exception des élections de 1984 et de 1987.

C'est à partir des législatives de 1990 que les candidatures indépendantes ont intrigué les politologues. Certains d'entre eux ont d'abord voulu y voir la conséquence du boycott des élections par une partie importante de l'opposition politique. Or, en 1995, une telle explication s'est révélée insuffisante. 795 candidatures partisans étaient en lice, outre la centaine de candidatures du courant islamiste qui, faute de disposer d'un parti reconnu, se présentaient comme indépendantes. En fait, la quasi-majorité des indépendants appartenait à ce que l'on pourrait nommer la « clientèle du PND ». La concurrence acerbe entre candidats indépendants et candidats PND – expérience centrale des élections de 1995 – nous avait alors amenée à émettre l'hypothèse suivante : une nouvelle élite sociale et économique – après des décennies de transformations sociales et économiques liées à l'*infitâh* – naissait<sup>13</sup>. Elle cherchait à intégrer le système politique, sans que le système partisan officiel, particulièrement le PND, ne parvienne à la canaliser et à l'organiser, à cause de ses propres blocages et dysfonctionnements. Les élections 2000 ont confirmé cette hypothèse. En effet, alors qu'on comptait 3 104 candidatures indépendantes, les candidatures partisans étaient au nombre de 858. Le PND a présenté des candidats dans toutes les circonscriptions, le Wafd dans 224 d'entre elles, les autres candidatures partisans se répartissaient de la manière suivante : Rassemblement Progressiste Unioniste, 57 ; Parti Arabe Démocratique Nassérien, 33 ; Parti des Libéraux, 37 ; Parti Socialiste du Travail, 29 ; Parti Égyptien des Verts, 7 ; Parti de la Jeune Égypte, 7 ; Parti de la Concorde, 6 ; Parti de la Solidarité, 5 ; Parti de la Justice Sociale, 3 ; Parti de la Umma, 1 ; Parti du Peuple et de la Démocratie, 1.

L'annonce du contrôle par les juges des bureaux de vote primaires a eu un impact certain sur l'attitude et du PND et des

---

<sup>13</sup> Ben Néfissa S., « Les Partis politiques égyptiens entre les contraintes du système politique et le renouvellement des élites », *op. cit.*



partis politiques d'opposition, dont la quasi-totalité a présenté des candidats. Les principales formations de l'opposition reconnue<sup>14</sup> ont augmenté le nombre de candidatures par rapport aux élections précédentes. Le PND, lui, a cherché à sélectionner, parmi ses membres, les candidats jugés les plus aptes à gagner. Le contrôle des juges laissait en effet présager que les candidats PND ne bénéficieraient plus des complicités administratives locales pour remporter les élections.

Dire que le PND était le seul parti capable de présenter des candidats dans toutes les circonscriptions est un véritable euphémisme. Il fut littéralement envahi par les candidatures. Qu'il ne présente sa liste qu'à la dernière minute est, à ce titre, symptomatique. Les conflits au cœur de la direction – entre « vieille garde » et « rénovateurs » ou encore entre directions nationale et régionales – ont ralenti le processus pour fixer celle-ci. La liste définitive faisait acte d'un renouvellement de ses membres de près de 45 % par rapport aux députés élus en 1995. Phénomène que l'on peut qualifier d'historique. Les critères de sélection ont été davantage la jeunesse, le positionnement social et professionnel des nouveaux candidats, que leur véritable insertion dans la circonscription à conquérir et leur expérience dans le domaine électoral. Près de 100 candidats avaient entre 30 et 40 ans et, sur la liste définitive, se trouvaient 35 professeurs d'université, 45 avocats, 75 responsables syndicaux et 90 dirigeants associatifs<sup>15</sup>.

Outre la liste officielle du PND, la majorité des candidatures individuelles s'affichaient clairement comme « indépendantes sur la base des principes du PND ». Ces candidats, n'ayant pas été acceptés sur la liste officielle du PND, tenaient à se présenter, malgré les consignes fermes de la direction du parti. Celle-ci redoutait, en effet, une dispersion des voix au détriment de ses candidats officiels. Selon les informations contenues dans l'ouvrage publié par le Centre d'études politiques et stratégiques d'Al-

---

<sup>14</sup> En 1995, les deux formations politiques officielles de l'opposition, le Wafd et le RPU, n'ont présenté respectivement que 180 et 40 candidats.

<sup>15</sup> Mustapha Eloui (dir.), *Les Élections législatives 2000*, en arabe, le Caire, Université du Caire, 2000, p. 109.

Ahram<sup>16</sup>, 1 680 des 3 104 indépendants – soit plus de la moitié – étaient, en réalité, des proches du PND, dont la candidature avait été refusée. Un tel état de fait mérite d'être relevé. Il montre que la faiblesse de la discipline partisane n'est pas le propre des partis d'opposition, comme se plaisent à le répéter certains observateurs. Cette fragilité affecte tout autant le principal parti politique égyptien : le PND, parti « du » pouvoir et non pas au pouvoir. Car le PND n'est pas un parti comme les autres. Il provient d'un héritage « reformulé » du régime nassérien. Il s'agit d'une sorte de Parti/État.

Qu'en 2000, autant de proches du PND se soient donc présentés, malgré les consignes sévères de la direction du parti et le renouvellement imprimé à sa liste, exprime une réalité attestée lors des précédentes élections, mais insuffisamment étudiée par les politologues. Si la candidature officielle PND est loin d'assurer la victoire, c'est qu'une « force du local » parvient à supplanter et remettre en cause les décisions politiques centrales. C'est cette force, ses modalités et ses caractéristiques que la troisième partie du présent travail cherchera à examiner. En effet, l'analyse du « politique à l'égyptienne » pâtit, jusqu'à aujourd'hui, d'un certain nombre de préjugés et d'idées préconçues sur la soumission et l'attachement traditionnel, voire historique, des Égyptiens à un État centralisé et autoritaire. Or, même si ces derniers demeurent attachés à leur État, ils ne ressentent pas cette inclination comme contradictoire avec un besoin de démocratie – ou du moins de participation politique locale. Malgré les contraintes aussi bien juridiques que politiques qui nuisent à leur demande, les Égyptiens s'arrangent pour les contourner et parvenir ainsi à exprimer leurs volontés et leurs choix. Telle a été l'une des découvertes centrales de notre enquête de terrain sur la question électorale.

La véritable bataille sur le terrain a donc opposé les candidats officiels du PND et les « indépendants sur les principes du PND ». Muhammad Sa'd Abû 'Amûd<sup>17</sup> note que, sur le plan local, ceux qui ont véritablement suivi et respecté les consignes de

<sup>16</sup> Hala Mustapha (dir.), *Les Élections de l'Assemblée du Peuple 2000*, le Caire, Centre d'études politiques et stratégiques d'al-Ahram, 2001, p. 191.

<sup>17</sup> Muhammad Sa'd Abû 'Amûd, « Les Interactions entre partis et forces politiques », dans Hala Mustapha (dir.), *op. cit.*, p. 62.

la direction du PND en aidant ses candidats officiels sont une infime minorité ! Outre les candidats « indépendants sur les principes du PND », les autres indépendants se décomptaient de la façon suivante : près de 80 appartenaient au courant islamiste dans sa diversité, les autres se répartissant entre quelques candidatures proches des partis officiels, mais en conflit au sein de ces derniers, notamment le Parti Arabe Démocratique Nassérien. Les « vrais » indépendants auraient donc été 43 %. Il nous semble pourtant qu'un tel pourcentage est un peu élevé, même si l'annonce du contrôle des bureaux de vote par la justice a sûrement encouragé la candidature de personnalités véritablement indépendantes sur les plans politique et partisan. Le comportement des indépendants victorieux nous semble être, de fait, un indicateur fiable de la nature du phénomène « indépendants ». Cependant, avant d'examiner celui-ci, il est important de relever les significations politiques majeures de ces élections. Et elles sont nombreuses. Sur les 222 circonscriptions, seules 21 ont vu la victoire de leurs députés au premier tour. Par conséquent, 90,5 % des circonscriptions égyptiennes n'ont élu leur député qu'au deuxième tour<sup>18</sup>. Ce qui est la preuve d'une compétition électorale aigüe.

## Résultats

### *Une volonté manifeste de changement*

L'un des résultats notables de ces élections est le renouvellement ou la rotation du personnel parlementaire. En 2000, 310 députés ont intégré l'Assemblée du Peuple pour la première fois, pour un taux de renouvellement de près de 70 %. En 1995, ce dernier était de 42 %, avec seulement 179 entrants, non présents dans l'Assemblée du Peuple de 1990. En 2000, si l'on soustrait du nombre des gagnants les 39 %<sup>19</sup> qui ont pu accéder à des sièges de députés avant 1995, le taux de renouvellement demeure élevé : 60 %. Ce qui signifie que l'électorat, de manière générale, n'était pas satisfait des prestations des députés et souhaitait un

<sup>18</sup> 'Amr Hâshim Rabî', « La Participation politique. Indicateurs qualitatifs et quantitatifs », dans Hala Mustapha (dir.), *op. cit.*, p. 174.

<sup>19</sup> 'Amr Hâshim Rabî' (dir.), *Le Répertoire de l'élite parlementaire 2000, op. cit.*, p. 63.

renouvellement du personnel parlementaire. Comme les députés sortants appartiennent dans leur écrasante majorité au PND, ce choix électoral peut être considéré comme un vote de sanction.

### *L'échec du PND et du régime*

Autre fait majeur des élections 2000 : la perte subie par les candidats officiels du PND, provoquant une sorte de « séisme politique » et dont les conséquences se sont répercutées sur les élections locales en 2002 et sur l'*aggiornamento* que connaît le PND depuis cette période. Les candidats officiels du PND n'ont remporté que 172 sièges à l'Assemblée du Peuple, soit 38,9 % du total des sièges. Lors d'élections précédentes, et particulièrement en 1995, les candidats officiels PND avaient obtenu 307 sièges, soit légèrement moins que la moitié. Le résultat négatif des élections 2000 a été renforcé par l'échec subi par de hautes personnalités du régime et du PND<sup>20</sup>. Les nouveaux candidats du PND portent, pour deux raisons, la responsabilité de cet échec. D'une part, il s'agissait généralement d'hommes n'ayant pas d'assises dans leurs circonscriptions, ni d'expérience du travail politique et électoral sur le terrain. D'autre part, ces élections ont exprimé une préférence systématique pour tout candidat non-PND, et surtout pour les « indépendants sur les principes du PND ». Comme si le refus d'inscrire ces derniers sur la liste officielle de ce parti leur avait apporté la sympathie des électeurs. Cet échec a donc provoqué un séisme politique. Et cette question est, à plus d'un titre, capitale pour la survie même du régime présidentiel égyptien, comme nous le verrons plus loin.

### *Le vote indépendant : un vote prudent de sanction*

Pour rétablir sa majorité au sein de l'Assemblée du Peuple, la direction du PND s'empessa de réintégrer les candidats indépendants gagnants, ceux dont elle avait auparavant refusé la candidature (171) et ceux qui n'étaient pas membres ou proches du

---

<sup>20</sup> À titre d'exemple, tous les députés PND chefs des commissions parlementaires au sein de l'Assemblée du Peuple formée en 1995 sont tombés pendant les élections 2000.

parti (35). Notons la précipitation – dans la nuit qui précédait l’annonce des résultats par le ministère de l’Intérieur – et la manière, parfois intimidante, dont s’est faite cette intégration<sup>21</sup>. D’importantes protestations donnèrent lieu, pour la première fois, à un large débat au sein de la presse égyptienne. Certaines personnalités politiques et intellectuelles n’hésitèrent pas à parler de fraude et de trahison. Il ne s’agissait pourtant pas là d’un fait nouveau. Lors des élections précédentes et, notamment en 1995, 110 indépendants victorieux avaient rejoint le PND. La nouveauté était que, lors de ces élections, grâce à la suppression de la fraude, comme les observateurs internes l’estimèrent, les électeurs avaient véritablement montré leur préférence pour les candidatures indépendantes. Ce qui explique la réprobation générale. C’était un vote politique de sanction contre le PND. Il fallait le respecter. Une plainte contre ce détournement des votes fut déposée devant la Haute Cour constitutionnelle. Elle n’a toujours pas rendu sa décision. Si elle devait déclarer une telle pratique inconstitutionnelle, les dirigeants du parti majoritaire et, partant, le régime lui-même devrait choisir une nouvelle stratégie.

Les législatives 2000 ont donc apporté un nouvel éclairage sur le vote pour des candidats indépendants. Ce vote n’est pas apolitique, comme on aurait pu le penser. Au moment des élections, dans les différentes circonscriptions, les électeurs faisaient parfaitement la différence entre un candidat indépendant des courants islamistes ou nassérien en conflit avec sa direction partisane, et un candidat indépendant qui, en cas de victoire, intégrerait ou réintégrerait le PND. Comme nous l’avons montré, ces derniers affichaient clairement leur appartenance. Ils se déclaraient indépendants mais « sur les principes du PND ». Par conséquent, l’électeur connaissait parfaitement l’orientation de son choix. Deux questions doivent se poser afin de comprendre la rationalité d’un tel choix. Pourquoi ne pas voter pour le candidat officiel PND bien vu par sa direction ? Pourquoi ne pas voter simplement pour le candidat indépendant ou pour des candidats de l’opposition ?

---

<sup>21</sup> Ce sont les gouverneurs eux-mêmes qui ont contacté par téléphone les indépendants victorieux dans leurs circonscriptions pour les inviter à rapidement intégrer ou réintégrer le PND.

De fait, il s'agit d'un vote-sanction contre le candidat officiel du PND. Cependant, par prudence, l'électeur ne veut aller jusqu'à voter pour l'opposition. Il sait bien que les quelques députés de l'opposition, à de rares exceptions près, ne seront pas d'une grande utilité pour résoudre les problèmes individuels et collectifs de la circonscription, car les portes de l'administration et des ministères leur seront fermées. Telle est la logique de ce vote, profondément articulé à la question fondamentale de la fonction du député en Égypte, et aux caractéristiques du PND. Le député est un médiateur entre habitants d'une circonscription et appareil politique, administratif central et régional. C'est aussi un pourvoyeur de services individuels et collectifs. Le PND, en tant que parti du pouvoir, est la « voie royale » pour accéder aux portes des administrations et des ministères. Les citoyens égyptiens ont tiré les conclusions de près de vingt-cinq années d'élections pluralistes et compris la juste limite de l'offre politique formelle proposée. Le vote indépendant est un vote politique rationnel, qui a parfaitement intégré les caractéristiques du jeu politique égyptien et la faible place qu'il accorde au député.

Tel est le cas de la circonscription d'Ashmûn, où se trouve le village choisi pour notre enquête de terrain. Elle est réputée difficile : depuis plus d'une décennie, les candidats officiels du PND perdent au profit des indépendants qui vont rejoindre le PND. Or, en 2000, les deux candidats officiels du PND ont gagné. Ce paradoxe s'explique par les circonstances très particulières du vote dans cette circonscription, liée étroitement à un candidat frère musulman, doté d'une popularité certaine, et dans le cadre, plus large, de la stratégie adoptée par l'organisation.

Cette analyse peut parfaitement s'appliquer aux élections législatives d'avant 2000, notamment celles des années quatre-vingt-dix. Là également, la quasi-totalité des indépendants avait intégré ou réintégré le PND. D'une certaine manière, ce vote à la fois indépendant et PND servit beaucoup au régime égyptien. Il permit l'expression du mécontentement, des conflits et des luttes locales. L'intégration des indépendants victorieux dans les rangs du PND permit aussi à celui-ci de renouveler ses cadres locaux, constituant son assise, et de refonder sa propre légitimité locale, sans que la direction intervienne. Ce fut le cas en 1995. Par contre,

en 2000, la donne indépendante a quelque peu changé. D'une part, le nombre d'indépendants victorieux était trop important et a manifesté aux analystes le *versus* politique de ce vote comme vote-sanction. De plus, la garantie des deux tiers<sup>22</sup> a été menacée et la direction du PND a montré son incapacité à choisir les bons candidats et à communiquer avec sa propre base. Enfin, ce nombre trop important de députés PND anciennement indépendants, sûrs de leur assise locale car élus régulièrement, a provoqué évidemment des remous importants au sein du parti.

### *La force du vote islamiste*

La tendance islamiste a participé à ces élections dans un contexte plus que défavorable. Pourtant les députés qui la représentent au sein de l'Assemblée constituent le principal groupe parlementaire d'opposition, avec 17 membres officiellement indépendants. De graves conflits existaient en effet au sein du groupe des Frères musulmans autour, notamment, de la tentative de constitution d'un parti par la jeunesse, le *Hizb al-Wasat*. Cette entreprise a rencontré l'opposition de la direction historique du groupe. Elle a abouti à l'exclusion de certains jeunes cadres. Elle a, de même, essuyé un refus de la Commission des partis politiques<sup>23</sup> et des tribunaux. Les conflits internes aux Frères musulmans proviennent tout autant des différences d'opinions de leurs membres que des conflits de génération et de pouvoir. Ces luttes

---

<sup>22</sup> Le président de la République est élu au suffrage universel pour un mandat de six ans renouvelable. Mais pour pouvoir se présenter à cette élection, sa candidature doit d'abord être proposée par un tiers des membres de l'Assemblée du Peuple et approuvée par au moins deux tiers des membres de cette même Assemblée.

<sup>23</sup> Cette commission, présidée par le président du Sénat, est formée des ministres de la Justice, de l'Intérieur, des affaires de l'Assemblée du Peuple, et de trois présidents de tribunaux sans affiliation politique (ou leurs remplaçants ou assesseurs) nommés par le président de la République. Elle a pour fonction principale d'autoriser ou de refuser les demandes d'organisation des partis politiques sur la base d'un certain nombre de critères fixés par la loi n° 40 de 1977 telle que modifiée en 1979, 1980 et 1981. Parmi ces critères, se trouve l'interdiction de partis sur la base des classes sociales, des communautés religieuses ou des liens géographiques ou raciaux. C'est sur ce critère que les Frères musulmans n'ont pu obtenir l'autorisation de fonder un parti et que la tentative de créer le *Hizb al-Wasat* a échoué.

ont été favorisées par la nouvelle attitude des pouvoirs publics. À partir du début des années quatre-vingt-dix, le régime égyptien a pris un ensemble de mesures visant à les écarter non seulement de l'espace politique officiel mais aussi de tous les espaces qu'ils avaient occupés – comme les syndicats et les associations de bienfaisance qui constituaient leurs principaux points d'ancrage et de diffusion au sein du corps social. Les pouvoirs publics n'ont plus différencié, comme auparavant, une tendance islamiste modérée (les Frères musulmans) et une tendance extrémiste (les *jamâ'ât* islamistes), mais ont adopté à leur égard une attitude similaire, caractérisée par la répression et le refus. Ils ont donc exprimé la volonté manifeste d'interdire l'entrée du courant islamiste aussi bien dans la bataille électorale qu'au sein de la nouvelle assemblée. Et ceci dès les législatives de 1995<sup>24</sup>. Auparavant, l'accès des Frères musulmans à l'Assemblée du Peuple se faisait sur la base d'alliances *a priori* « contre-nature » avec des partis officiels, comme celles opérées en 1984 et 1987<sup>25</sup> avec le Néo-Wafd, puis avec le Parti Socialiste du Travail. Ces alliances ont eu pour effet positif de faire figurer sur la scène politique officielle, même partiellement, une des principales forces politiques égyptiennes. Sans celles-ci, l'opposition partisane n'aurait jamais pu obtenir les scores de 1984 et 1987 au sein de l'Assemblée<sup>26</sup>. Tel n'a pas été le cas en 1995. Les élections se sont déroulées dans le cadre de l'éclatement de l'alliance entre les islamistes et le Parti Socialiste du Travail, dû principalement à une série de mesures répressives<sup>27</sup>

---

<sup>24</sup> Il s'agit là d'un changement majeur de la politique intérieure égyptienne envers les Frères musulmans car Moubarak a, dans un premier temps, perpétué le « compromis historique » avec les Frères, initié par Sadate dans les années soixante-dix. Au niveau social, ce compromis s'est soldé par une marge de liberté d'expression accordée aux islamistes dans le cadre syndical et associatif. Au niveau politique, tout en maintenant le refus de reconnaissance de leur mouvement comme parti politique, l'élite dirigeante a laissé ce courant constituer sa propre presse et a surtout permis son entrée au sein de l'Assemblée du Peuple par l'intermédiaire des alliances entre les islamistes et les partis politiques officiels.

<sup>25</sup> Trois ans après, cette nouvelle assemblée a également été dissoute et de nouvelles élections législatives ont eu lieu en 1990 en pleine crise du Golfe. Elles ont été boycottées par le Wafd, le Parti Socialiste du Travail en alliance avec les Frères musulmans, et le Parti des Libéraux.

<sup>26</sup> Voir tableau 3 en annexe.

<sup>27</sup> Peu de temps avant le début de la campagne électorale, la plupart des leaders islamistes susceptibles d'être élus à l'Assemblée ont été arrêtés. Il n'est donc pas



contre les Frères musulmans et à une crise générale des rapports entre le pouvoir et ce groupe<sup>28</sup>.

Attentif au fait que le contrôle par les juges des bureaux de vote allait sûrement conduire à une représentation importante des Frères musulmans, le pouvoir a, en 2000, multiplié les précautions et les mesures pour leur en interdire l'accès. Quelques mois avant les élections, deux événements politiques ont facilité une telle stratégie : la suspension des activités du Parti Socialiste du Travail par la Commission des partis politiques et, par voie de conséquence, la suspension de son organe de presse, le quotidien *al-Sha'b*<sup>29</sup>. À ainsi été supprimée l'une des principales voies d'accès à la scène politique officielle pour les Frères. Se présenter en tant que candidat du Parti Socialiste du Travail permettait en effet au candidat islamiste de disposer des mêmes espaces d'action et d'expression, de réunion et manifestation que les candidats des autres partis, même si, manifestement, ils étaient de loin inférieurs à ceux dont disposent les candidats du PND. La cessation d'activité du journal *al-Sha'b*, l'un des principaux moyens d'expression et d'information sur la campagne électorale, a été également un très grave coup porté aux islamistes du Parti Socialiste du Travail. Outre ces deux mesures, le régime<sup>30</sup> a multiplié arrestations<sup>31</sup> et

---

étonnant qu'un seul des candidats des Frères musulmans soit arrivé jusqu'à l'Assemblée du Peuple.

<sup>28</sup> Le facteur déclenchant de la crise fut la tentative d'assassinat du président Moubarak à Addis-Abeba et les soupçons portés contre le régime soudanais, avec lequel les Frères musulmans entretiennent des relations. L'ensemble de ces facteurs, ainsi que le poids de plus en plus lourd des Frères musulmans sur le plan syndical, associatif, social et également politique, amenèrent le pouvoir à déclencher la plus grande série de mesures répressives à leur encontre depuis 1965, et à amorcer un virage global face à la question islamiste. L'attentat de Louxor de 1997 qui a provoqué la mort d'un nombre important de touristes et entraîné une grave crise du tourisme a conforté la position du pouvoir égyptien. Il va sans dire que l'attentat du 11 septembre a eu le même résultat.

<sup>29</sup> Ces décisions sont liées à la campagne menée par le journal *al-Sha'b* contre la publication par le ministère de la Culture d'un roman de l'écrivain syrien Haydar Haydar, présenté comme blasphématoire. Des centaines d'étudiants d'al-Azhar ont manifesté à l'appel du journal provoquant une intervention musclée de la police. Auparavant, le rédacteur en chef du journal, Magdi Hussein a été condamné dans une affaire de diffamation à l'encontre du ministre de l'Agriculture Youssef Wali.

<sup>30</sup> Le ministre de l'Intérieur a annoncé que quiconque se présentait sous la bannière des Frères musulmans serait immédiatement arrêté.

intimidations. Il les a empêché, avant le début de la campagne électorale, de déposer leurs candidatures, et, pendant cette dernière, a mis leurs militants et partisans locaux dans l'impossibilité de faire leur travail de mobilisation.

La crainte du régime égyptien était fondée. Les Frères musulmans sont les seuls à disposer de bases sociales dans de nombreuses circonscriptions capables de concurrencer les candidats proches du régime. Elles sont le fruit de leur long investissement dans les domaines de la bienfaisance, des services sociaux, éducatifs et médicaux. Or un tel investissement social a un résultat politique et électoral, comme l'ont attesté leurs succès électoraux passés<sup>32</sup>. Mais la traduction électorale de l'ancrage local des Frères musulmans ne doit pas seulement être analysée à la lumière des résultats qu'ils peuvent obtenir lors d'élections. Elle doit également être comprise dans le cadre des accords électoraux que ces derniers passent lors des différentes élections, qu'ils soient présents comme candidats d'une circonscription ou non. Ces accords visent à « faire voter » les partisans ou proches des islamistes pour un candidat donné, généralement le candidat indépendant et futur PND. Les partisans locaux du courant islamique disposent ainsi d'un député plus ou moins redevable de sa victoire qui peut leur être utile au sein des instances dans lesquelles il œuvre, comme les conseils populaires locaux, les instances administratives régionales, centrales, voire ministérielles. Combien de députés « indépendants sur les principes du PND » dans les élections passées ont-ils gagné grâce à la force de frappe du vote islamiste ? Il est difficile de répondre à cette question. Mais ce qui est certain, c'est qu'une telle donnée, peu analysée par les politologues, n'a sûrement pas

---

<sup>31</sup> Le 19 novembre 2000, 15 responsables syndicaux islamistes ont été condamnés à cinq ans de prison par la Cour militaire. Cette décision a été prise à l'issue des élections pour que les Frères ne l'utilisent pas comme argument durant la campagne.

<sup>32</sup> C'est notamment par la médiation d'une très grande association de bienfaisance islamique qui dispose de plus de 457 filiales et bureaux et de 6 000 mosquées réparties dans l'ensemble du territoire, que les Frères musulmans sont parvenus à se constituer des bases sociales, politiques et électorales. Lire à ce propos : Ben Néfissa S., « Citoyenneté morale en Égypte : al-Gamia Charia pour l'entraide des serviteurs de la Sunna Moheemedia entre l'État égyptien et les Frères musulmans », dans Ben Néfissa Sarah en collaboration avec Hanafi S. (éds), *Pouvoirs et associations dans le monde arabe*, op. cit.

échappé au régime égyptien. D'où sa crainte d'une victoire importante des Frères musulmans lors d'élections où le trucage devait disparaître.

Face à l'attitude du régime, les Frères musulmans ont adopté une stratégie en deux temps qui s'est révélée relativement payante. Ils ont annoncé leur non-participation à ces élections, dans le but avoué de ne pas envenimer le conflit avec le pouvoir et éviter ainsi de nouvelles mesures répressives contre les militants islamistes. Puis ils ont fait déclarer à leur porte-parole, Ma'mûn al-Hudaybi, qu'ils se préparaient à présenter une cinquantaine de candidature, alors qu'aux élections de 1995, ils en avaient présenté près de 150. La liste officielle cachait la véritable liste. Pour éviter les blocages administratifs à l'enregistrement de leurs candidatures, l'enregistrement de celle-ci fut effectué à la dernière minute. Ceci permettait aussi de déjouer les enquêtes policières, d'autant que les personnes inscrites sur la véritable liste étaient des membres de second rang, pas forcément connus des services de sécurité. Tel a été le cas du candidat islamiste de la circonscription à laquelle appartient le village de notre enquête de terrain<sup>33</sup>.

La liste officielle des candidats indépendants islamistes comportait 73 noms. Mais le nombre de candidats figurant sur la liste officieuse est resté inconnu (probablement entre 100 et 150, sans compter le fait que certains d'entre eux se sont présentés sous le couvert d'autres partis). Durant la campagne, le candidat indépendant, « affiché islamiste », avait généralement pour mission d'attirer vers lui problèmes et blocages de toutes sortes. Pendant ce temps, le candidat véritable, peu connu en tant qu'islamiste ou proche des Frères musulmans, mobilisait ses électeurs par la médiation des rencontres, accords et alliances discrètes – qui, bien plus que les réunions et les cortèges, constituent l'élément le plus important d'une campagne électorale en Égypte. Enfin, deux nouveaux exercices sont apparus lors de cette campagne : proposer des femmes comme candidates et soutenir des candidats coptes.

---

<sup>33</sup> Pour illustrer la stratégie des Frères musulmans durant les élections 2000, l'exemple de la circonscription de notre village d'enquête est extrêmement probant.

Les Frères musulmans, grâce à leur connaissance du terrain, des véritables modalités de l'opération électorale ont choisi des candidats ayant une assise locale, fondée sur les multiples services qu'ils ont initiés. Si leur capacité mobilisatrice et organisationnelle était bien connue, en 2000, leurs méthodes d'action ont frappé les esprits : comme, par exemple, l'utilisation des techniques de communication les plus récentes (création d'un site Internet, utilisation de la messagerie électronique) sans compter leur stratégie de communication avec les agences de presse internationales.

### *L'échec des partis politiques*

Les élections 2000 ont prouvé la vivacité du vote islamiste. Les autres formations d'opposition n'ont, elles, obtenu que 21 sièges au total. Pourtant, certains de leurs candidats, grâce à leur parcours d'envergure nationale ou à leur ancrage local, à leurs activités et aux services rendus à leur environnement, sont arrivés à s'imposer. Mais, par exemple, malgré ses 224 candidats, le Néo-Wafd n'a remporté que 7 sièges. Il peut être considéré comme le grand perdant de ces élections. Un tel échec a plusieurs causes. En premier lieu, aux problèmes internes rencontrés par cette formation – lors, notamment, de la succession difficile et controversée de Fu'ād Sarāg al-Dīn remplacé par Nu'mān Gum'a – les élections 2000 ont ajouté de nouveaux motifs de querelles. L'annonce imprudente faite par N. Gum'a de la victoire assurée de 100 wafdistes a amené le parti à intégrer, de manière précipitée, des éléments, à l'origine non wafdistes, pour assurer une liste de candidats capable de couvrir l'ensemble du territoire. Mais plus encore que ces causes conjoncturelles, l'échec du Néo-Wafd a pour origine son faible ancrage social, notamment dans les provinces, et son insuffisante assise locale dans les différentes circonscriptions. Le même constat s'applique au Rassemblement Progressiste Unioniste (RPU). Celui-ci a présenté 57 candidats, parmi lesquels n'ont réussi à s'imposer que ceux qui disposaient d'une assise sociale véritable ou avaient une longue expérience de terrain dans les circonscriptions, comme al-Badrī Farghalī ou Hamdīn Sabbāhī.

Les résultats des partis de l'opposition et les caractéristiques des votes islamiste et « indépendant sur les principes du PND » ont été à la base de l'analyse politologique « pessimiste »<sup>34</sup> qui estime que le comportement électoral égyptien n'a, en fait, que très peu de rapport avec le politique en général. Il ne s'agirait pas de choix politique, mais de choix découlant de deux types de considérations. Des considérations de type communautaire : l'électeur préfère toujours le candidat qui lui est proche, soit sur le plan familial, soit sur le plan local. Des considérations de type utilitariste : l'électeur accorde sa préférence au candidat puissant, susceptible de rendre des services collectifs et individuels. Cette thèse est corroborée par plusieurs indicateurs : les caractéristiques des alliances électorales, les particularités des programmes électoraux des candidats et le rôle central joué par l'argent et les cadeaux.

## Significations

### *Des alliances électorales non politiques*

Le caractère non politique du vote n'est pas une spécificité de l'électeur égyptien mais ressortit à l'ensemble du marché électoral. Comme nous l'avons vu, l'écrasante majorité des circonscriptions n'a élu son député qu'au deuxième tour. Le député a, par conséquent, conclu des alliances pour se faire élire. Au premier tour également, les candidats peuvent passer des alliances. Un tel phénomène est en étroite relation avec la règle des 50 %. Dans la mesure où les candidats ne se présentent pas sur les mêmes sièges, ceux qui ne se font pas concurrence cherchent à s'entendre pour bénéficier mutuellement des voix de leurs groupes d'électeurs. Ce type d'alliance est le plus courant car, au deuxième tour, la participation électorale baisse sensiblement : les perdants peinent à mobiliser leurs partisans pour un candidat avec lequel ils ont peu de liens. Or, en Égypte, ces alliances se font individuellement et directement entre candidats, en fonction d'intérêts immédiats et non politiques. Tous les types d'alliances sont possibles. C'est ainsi qu'un « indépendant sur les principes du PND » peut s'allier aux

<sup>34</sup> Wahîd 'Abd al-Magîd, « Les Alliances villageoises et familiales comme modèle dominant du comportement électoral aux dernières élections législatives », *al-Hayat* du 1<sup>er</sup> décembre 2000.

Frères musulmans contre le candidat officiel du PND. De même, le PND peut aider un candidat RPU contre un candidat islamiste, etc. Les élections 2000 se sont déroulées sans alliances politiques au plan national et, même si des arrangements sont décidés par les directions des partis politiques, ils ne sont pas d'une très grande utilité au plan local. À ce niveau, d'autres priorités et considérations comptent pour pouvoir gagner.

*L'ancrage local des députés et le vote central  
pour le député dispensateur de services*

Un des indicateurs qui renforcent la thèse du vote « communautariste » en Égypte a été fourni, au niveau « macro », par les résultats d'une analyse des caractéristiques sociales, démographiques et économiques des députés de l'Assemblée élue en 2000. Ainsi 399 députés sur 444<sup>35</sup> sont-ils nés dans la circonscription où ils ont été élus ; quant aux autres, ils y résident ou y travaillent<sup>36</sup>. Outre cette information générale, au niveau « micro », les observateurs ont noté la persistance de pratiques courantes dans les élections égyptiennes. Les candidats comptent, par exemple, principalement sur leurs propres '*asabiyyât*'<sup>37</sup> pour gagner, à savoir leurs liens primordiaux : parents ou habitants de leur village ou quartier. On constate une mobilisation électorale exceptionnelle dans les villages ou quartiers d'origine des candidats. C'est en milieu rural et notamment en Haute-Égypte, et, dans une moindre mesure, dans le Delta, que ce phénomène semble encore plus tenace et important. D'après Wahîd Abd al-Magîd<sup>38</sup>, le PND a perdu dans beaucoup de circonscriptions parce qu'il n'avait pas suffisamment tenu compte de ces données et des rapports de force et conflits entre clans et groupes communautaires.

<sup>35</sup> Outre les 434 élus, dix députés sont nommés par le président de la République.

<sup>36</sup> 'Amr Hâshim Rabî' (dir.), *Le Répertoire de l'élite parlementaire 2000*, op. cit., p. 62.

<sup>37</sup> '*Asabiyyât* : ce terme signifie « esprit de clan » et désigne l'attachement des individus à leurs liens primordiaux comme ceux du sang et des alliances familiales.

<sup>38</sup> *Idem.*

Outre l'existence du vote « communautaire », les élections 2000 ont également révélé l'importance du vote pour le candidat dispensateur de services collectifs et individuels. Ce vote favorise bien sûr les puissants, spécialement sur le plan économique. Alors que la loi impose un maximum de 10 000 LE aux candidats pour frais de campagne, les montants consacrés sont, en réalité, largement supérieurs. En plus des dépenses de la campagne elle-même (impression de prospectus et d'affiches électorales, salaires des agents électoraux et des *mandûbîn*, délégués), les candidats utilisent des sommes énormes à « convaincre » les citoyens, sous la forme de financements d'équipements ou de travaux d'intérêt collectif. Parfois également, les candidats offrent des dons aux électeurs : des sommes d'argent, des téléphones portables, etc. Ces pratiques sont apparues principalement dans les circonscriptions des grandes villes, comme au Caire. Dans la mesure où la victoire d'un candidat se joue à un nombre minime de voix, ce type d'achat des votes peut se justifier.

Toutefois, l'importance des liens communautaires du candidat et sa capacité à dispenser financements et dons ne semblent pas les seuls éléments susceptibles de lui assurer la victoire. L'analyse des particularités des députés élus en 2000 a montré que 80 % d'entre eux ont une expérience dans le domaine du travail politique, en tant qu'élus dans les conseils populaires locaux, au Sénat ou dans les précédentes Assemblées du Peuple. Les élections 2000 ont surtout vu l'arrivée massive de 169 nouveaux députés issus des conseils locaux<sup>39</sup>. Et, contrairement au cliché tenace du député analphabète et ignorant, seuls 56 élus n'avaient aucun diplôme, alors que 135 avaient un diplôme d'études moyennes et que 261 avaient fait des études supérieures. Il s'agit là de résultats assez similaires à ceux de l'Assemblée formée en 1995<sup>40</sup>. Enfin, l'Assemblée 2000 a connu un certain rajeunissement de la moyenne d'âge des députés, avec une plus grande représentation des 30-40 ans, passés de 5,95 % à 9 %. Toutefois, la majorité des députés appartient à la classe d'âge des 40-60 ans<sup>41</sup>.

---

<sup>39</sup> 'Amr Hâshim Rabî' (dir.), *Le Répertoire de l'élite parlementaire 2000*, op. cit., p. 63.

<sup>40</sup> *Ibidem*, p. 60.

<sup>41</sup> *Ibid.*, p. 61.





## Chapitre 3

### Les fonctions du député

L'impression générale que laissent les élections 2000 égyptien est donc bien mitigée. Si celles-ci peuvent être considérées comme une amorce de démocratisation – dans la mesure où globalement la volonté des électeurs a été respectée – la clarification des *desiderata* des citoyens pose un grand nombre de problèmes aux politologues. Leur volonté peut difficilement être considérée comme l'expression de leurs opinions politiques. Pourtant, nul observateur ou analyste ne peut sérieusement contester le fait que les Égyptiens sont des citoyens politisés. Or ils expriment peu leur opinion politique dans leur vote, comme si l'élection d'un député était une chose et l'opinion, notamment politique, en était une autre, qui s'exprime dans d'autres espaces que les espaces politiques formels.

Le comportement électoral égyptien n'a rien de surprenant si on le compare à celui d'autres pays en Amérique latine, en Afrique noire ou en Asie. Pour le Brésil, Camille Goirand note que le retour à la démocratie et la mise en place d'un système partisan et électoral pluraliste a suscité de profondes déceptions, provenant en partie des pratiques clientélistes et de la faible prégnance des enjeux idéologiques au sein des classes populaires<sup>1</sup>. Pour une majorité d'électeurs pauvres de Rio de Janeiro, la motivation du vote se résume en effet à un verbe : *faire*. On accepte de voter que pour le candidat qui *fait quelque chose*, avant l'élection ou au cours

---

<sup>1</sup> Camille Goirand, « Clientélisme et politisation populaire à Rio de Janeiro », dans Jean-Louis Briquet et Frédéric Sawicki (éds), *Le Clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, PUF, coll. « Politique d'aujourd'hui », 1998, p. 111-144.

de la campagne électorale : par exemple celui qui réalise de menus travaux améliorant l'état des installations collectives dans le quartier où résident ses électeurs ou qui les aide personnellement en procurant à leurs enfants une inscription à l'école du quartier... Selon cette logique, on vote certes pour le candidat avec lequel on « sympathise », mais surtout on ne vote que pour celui qui aura mérité l'élection par son engagement à *faire quelque chose*<sup>2</sup>. C'est ainsi que l'échange et non la représentation constitue la principale motivation du vote.

Cette analyse du vote brésilien peut parfaitement convenir au vote égyptien qui, comme nous venons de le voir, favorise le candidat dispensateur de services collectifs. Par conséquent, un tel vote peut difficilement conduire à une alternative politique au sein de l'Assemblée du Peuple – comme les résultats définitifs des élections 2000, avec l'intégration ou la réintégration de la quasi-totalité des indépendants victorieux au sein du PND, l'ont montré. Pour l'Égypte, nous posons l'hypothèse que ce comportement électoral, lors des législatives, n'est pas le seul fait de problèmes socio-économiques. Il est également en étroite relation avec la fonction du député dans le système politico-administratif et les blocages de la démocratisation. Les contraintes qui pèsent sur l'activité et l'existence des partis politiques, sur la liberté d'association et de réunion visent à gêner la communication entre les formations politiques de l'opposition et les populations de manière générale. Un des principaux reproches adressés aux députés égyptiens par l'élite intellectuelle et politique est de se poser comme « pourvoyeurs de services ». Partant, de ne pas avoir de vision politique générale de la conduite des affaires du pays, de ne pas être en mesure de critiquer et de faire progresser la politique du gouvernement. Cette critique, qui montre que candidats et électeurs partagent en fait des normes similaires dans leurs transactions, est fondée.

Les députés de l'opposition aux idéologies, choix et orientations politiques précis, capables de « porter la contradiction » au gouvernement, sont également obligés, pour conserver leur siège, de proposer des services aux habitants de la

---

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 112.

circonscription. De la même façon, la force locale des candidats islamistes repose sur les services qu'ils rendent aux populations. En dehors des cercles attentifs à la vie politique locale et des acteurs de la vie politique et électorale, les populations ignorent souvent la couleur politique de leur député, quand elles n'y sont pas tout simplement indifférentes. Il serait intéressant de faire une analyse du type de légitimation sur le plan local d'un député du Rassemblement Progressiste Unioniste ou d'un député Néo-Wafd et de la comparer avec celle d'un député du PND ou d'un indépendant. Probablement les résultats de la comparaison seraient-ils similaires, tant il est vrai qu'il ne s'agit pas là d'une question de « niveau intellectuel ou politique du député ». Ce qui est en jeu n'est pas tant ici le savoir ou la culture du député mais celle de sa place, de sa « fonctionnalité » dans le système politico-administratif, telle qu'elle est voulue par le gouvernement égyptien – volonté qui n'est évidemment pas dénuée d'arrière-pensées politiques. Le député égyptien est avant tout un médiateur entre les populations et l'appareil administratif central ainsi qu'un pourvoyeur de services individuels et collectifs. Ce qu'il est important de retenir, c'est que cette fonctionnalité est parfaitement intégrée par les acteurs locaux et qu'on la retrouve dans les images colportées à son propos par les populations.

R. C. (45 ans) : « Oui n'importe qui dans le village qui se serait présenté aurait été utile pour le pays. Mais que le député soit cultivé, c'est une autre question. Au sein de l'Assemblée, ils sont tous des ignorants. Le député, quelle est donc sa fonction ? Il te rend service, il peut faire changer l'affectation du lieu de travail de ta fille, il fait recruter quelqu'un pour un emploi, il fait installer l'électricité quelque part et il se rend service à lui-même. Mais quand le député est quelqu'un du village, il rend service au village et c'est naturel... »

T. A. (65 ans) : « C'est vrai que le milieu rural est plus politisé que le milieu urbain car les gens d'ici ressentent plus vivement la politique par l'intermédiaire des services collectifs (santé, écoles, etc.) et personnels. En ville, tout vient de manière naturelle. Mais dans les campagnes, le rôle du député est fondamental car, pour les villages, le député est un facteur ou un préposé à la poste, il transmet les demandes aux responsables et il revient avec les accords et les autorisations... »

A. S. (71 ans, candidat aux élections 2000) : « Je ne comprends rien aux idéologies. Mon programme, c'est de continuer les projets qui ont été arrêtés depuis longtemps et que j'avais initiés quand j'étais membre de

l'Assemblée du Peuple en 1990, comme celui qui concerne les égouts. Mon espoir est de terminer ce projet et que ma ville et les villages du *markaz* (district) bénéficient de ce projet. J'ai également une idée sur l'enseignement qui est en première position dans mon programme électoral. Ici, les bâtiments scolaires et éducatifs sont loués à des particuliers et n'appartiennent pas à l'État. Ce sont des maisons vétustes qui vont s'écrouler bientôt. De même, il n'y a pas d'équipements sportifs et de locaux adaptés à des activités diverses. Cette situation n'est pas à la hauteur de la mission de modernisation de l'école. Mon espoir est que l'État achète ces bâtiments pour les détruire et en reconstruire de nouveaux capables d'assurer un bon niveau scolaire à nos enfants. Pour les autres projets, il faudrait construire des routes pour certains villages de la circonscription, trouver du travail pour la jeunesse et introduire le gaz naturel comme dans d'autres villes du gouvernorat... »

S. A. (68 ans, notable local) : « C'était<sup>3</sup> quelqu'un de bien, d'honnête et un fils de famille (*ibn al-nas*). Il avait une grande propriété agricole et était un parent de Nasser ; un homme bon et un vrai pacha... Je l'ai aidé pour les élections mais avant même les élections, il avait donné au village et villages avoisinants des services multiples, par exemple le pont du village de S., les poteaux d'électricité pour éclairer les rues, etc. »

La fonctionnalité du député égyptien est, aujourd'hui, d'abord liée aux caractéristiques du système politico-administratif, notamment sa centralisation outrancière et son insuffisante perméabilité aux attentes et besoins des populations, et au faible pouvoir politique accordé à l'Assemblée du Peuple au profit, évidemment, de la fonction présidentielle.

### **Le député égyptien : un « supra-maire » de sa circonscription**

Les députés égyptiens d'aujourd'hui jouent le rôle de « supra-maire » de leur circonscription. Il manque, en effet, dans l'organigramme politico-administratif égyptien, un maillon municipal. Il n'en a pas toujours été ainsi. Sous la présidence de Sadate, avait été lancée une réforme du pouvoir local, qui a marqué la mémoire politique locale mais qui, malheureusement, n'a pas beaucoup intéressé les politologues. De manière générale, ils ont privilégié l'*infitâh* économique, le « compromis historique » avec les Frères musulmans, le retour au pluralisme politique, la victoire

<sup>3</sup> Il parle d'un député qui a laissé un très bon souvenir aux habitants grâce aux services et équipements collectifs qu'il a réalisés.

de 1973 et les accords de Camp David. Peu d'entre eux ont prêté attention à cette réforme, apparemment anodine, de l'organisation du système politico-administratif égyptien. Malgré son impact considérable au niveau local, elle n'a pas été suffisamment prise en compte aussi bien par les journalistes que par les chercheurs. Il s'agit de la réforme de l'administration locale opérée par la loi n° 52 de 1975, deux ans après la guerre de 1973. Au niveau politique, un de ses principaux enjeux était, pour Sadate, de se « débarrasser » des élites locales de l'Union Socialiste Arabe, après avoir écarté les « centres de pouvoir » constitués par les personnalités politiques nationales qui lui étaient hostiles. Par cette réforme, Sadate cherchait à favoriser la naissance d'un nouveau personnel politique local afin de se constituer une légitimité propre censée constituer la nouvelle base politique du régime.

La loi nassérienne n° 142 de 1960 avait remis en cause l'ensemble du système municipal d'avant la révolution de 1952 en instituant des conseils locaux dépendant de l'Union nationale puis de l'Union socialiste arabe. Ainsi ces conseils étaient-ils formés de membres de droit, grâce à leur statut et positionnement administratif, et de membres élus ou nommés parmi les affiliés à l'Union socialiste arabe. La loi n° de 1975 bouleversa l'ensemble du système nassérien. Les membres de ces conseils étaient dorénavant élus au scrutin direct individuel. Sur le plan de l'organisation des pouvoirs, cette loi remit en cause l'unité de l'organisation locale en instituant deux types de conseils au sein de l'ensemble des subdivisions administratives que sont les gouvernorats, les districts, les villes, les quartiers et les villages. Chacune de ces subdivisions était désormais dotée d'un conseil formé de membres élus et d'un conseil formé de fonctionnaires locaux, à savoir les directeurs des services déconcentrés des différents ministères, des directions de la santé, de l'enseignement, des affaires sociales, de l'habitat, du travail, de la culture, etc. À ceux-ci incombait la tâche d'élaborer les différents projets d'équipement et de services et de les exécuter. Les conseils formés par les élus avaient pour fonction de contrôler la bonne exécution des projets. La loi de n° 52 de 1975 leur donna, pour ce faire, d'importants pouvoirs, notamment le droit de demander des informations, le droit d'*istijwâb* (interrogation ou interpellation), le droit de proposer des sujets à la discussion et de demander une

instruction contre les fonctionnaires locaux et enfin, le droit de leur retirer toute confiance<sup>4</sup>. Cette expérience a laissé sur le plan local un souvenir positif majeur. Jusqu'à nos jours, les personnalités politiques locales la regrettent et estiment avec raison qu'il s'agissait bien d'une opération politique de Sadate pour se débarrasser des « centres de pouvoir » sur les plans national et local. Cette réforme répondait à une volonté de participation à la chose publique locale. Il est, en effet, possible de parler véritablement d'une demande en la matière car l'accès des populations aux services collectifs et individuels fondamentaux comme les infrastructures de base (eau, électricité, gaz, etc.), dépend de l'action d'un certain nombre de médiateurs avec l'appareil administratif et étatique. La réforme initiée par Sadate, malgré ses limites, a eu pour impact fondamental, en donnant des pouvoirs appréciables aux multiples conseils d'élus locaux, de multiplier les médiateurs efficaces entre les populations et l'administration, puisque chaque village ou quartier disposait d'un conseil populaire local.

À partir de là, la fonction du député s'est transformée car le besoin des populations de passer par sa médiation s'est beaucoup allégé. Lors des législatives de 1976 ont été élus des députés connus pour leur indépendance d'esprit – ceux-là même qui poseront des problèmes à Sadate au sein de l'Assemblée du Peuple, suite à son voyage surprise à Jérusalem pour rencontrer les dirigeants israéliens. Cette expérience du pouvoir local en Égypte fut de courte durée. Les élus locaux exerçaient alors réellement les pouvoirs que la loi leur accordait et posaient ainsi des problèmes à l'administration. Ils étaient relayés, au sein de l'Assemblée, par des députés sûrs d'eux-mêmes car élus de manière plus ou moins libre ; les élections législatives de 1976 sont connues pour avoir été menées assez correctement. L'Assemblée du Peuple formée en 1976 a été dissoute en 1979 et les élections législatives de 1979 ont été précédées d'une « contre-réforme » du pouvoir local, qui remit

---

<sup>4</sup> La loi de 1975 n'a pas institué un véritable pouvoir municipal, lequel supposerait que les conseils des élus locaux aient une personnalité juridique autonome et disposent notamment d'un budget et de recettes locales pour fournir des services qui seraient de leur ressort propre. En Égypte, le budget est délocalisé au niveau des gouvernorats et des subdivisions administratives inférieures et il est géré non par les élus mais par les fonctionnaires locaux.

en cause les pouvoirs des élus locaux face à l'administration. Elle avait des visées politiques claires : il s'agissait d'enraciner les députés dans les problèmes de leurs circonscriptions. C'est justement cette réforme institutionnelle qui confère, jusqu'à aujourd'hui, au député son positionnement local et qui en fait une sorte de « supra-maire » de sa circonscription. Elle explique également le peu d'intérêt que suscitent les élections locales<sup>5</sup> en Égypte. Les citoyens ont parfaitement intégré le fait que les élus locaux n'ont pas de pouvoirs véritables, contrairement aux *tanfidhiyyîn*<sup>6</sup>, à savoir le corps de fonctionnaires des services délocalisés de l'État. Ces derniers sont sous la supervision du gouverneur, qui a un rang de ministre et est nommé par le chef de l'État. Le gouverneur est lui-même relayé par les présidents de quartier, de village, de ville et de district, sans compter les secrétaires généraux du gouvernorat<sup>7</sup>.

Les carences du système, et parmi elles l'expansion et la division de la chefferie selon sa source de légitimité, sont très claires. Les conseils populaires locaux ont une légitimité populaire, les conseils de fonctionnaires ont une légitimité administrative et le gouverneur a une légitimité politique. De même, en raison de la pléthore de textes juridiques redondants et contradictoires, les rapports entre ces différentes instances et les limites de leurs responsabilités respectives sont floues ; sans oublier l'extrême centralisation des décisions importantes qui se prennent au niveau du gouvernorat et du Conseil des ministres. Il faut également signaler que l'administration locale n'attire que les fonctionnaires les plus mal notés et les moins formés dans leurs corps d'origine que sont les différents ministères, et qu'ils sont près de trois millions. L'ensemble de ces carences conduit à une dilution des responsabilités et à une extrême inefficacité du système, à la corruption, aux gaspillages, voire au vol des biens de l'État par le biais des soixante services que cette administration est censée

---

<sup>5</sup> Aux élections locales de 1997, près de 49 % des élus locaux ont été élus par *tazkiya*, c'est-à-dire sans aucune compétition du fait de l'inexistence de candidatures concurrentes à celles du PND.

<sup>6</sup> Les « exécutifs » car ce sont des fonctionnaires qui font partie du pouvoir exécutif et des ministères.

<sup>7</sup> Ces postes importants sont généralement réservés à des anciens gradés des ministères de l'Intérieur et de la Défense.

fournir aux citoyens. Ce sont évidemment ceux qui touchent directement le citoyen qui posent le plus de problèmes, par exemple l'administration de l'habitat, qui fournit les autorisations de construire et les infrastructures de base comme l'eau, l'électricité et les égouts.

Mais le principal défaut du système est que l'administration locale n'est plus soumise à un contrôle de type politique par les élus locaux concernés par les services (écoles, clubs, services sanitaires et sociaux, infrastructures urbaines, etc.). Eux seuls peuvent vérifier les résultats concrets des décisions centrales. Or les conseils populaires locaux, ou conseils des élus, n'ont plus aujourd'hui qu'un rôle consultatif et ne disposent d'aucun pouvoir de contrainte sur les « exécutifs ». Il n'est donc pas étonnant que les conflits entre élus et fonctionnaires locaux soient devenus une donnée constante et chronique de la vie politique locale égyptienne. Leurs conflits proviennent du fait que les fonctionnaires n'assistent pas aux réunions des conseils populaires locaux, ne donnent pas les informations demandées par ces derniers, passent outre les avis et les résolutions votées par les élus et, de manière générale, les méprisent royalement. Ces difficultés ne sont pas propres aux localités dans lesquelles certains opposants sont parvenus à se faire élire, mais concernent l'ensemble des localités dominées à plus de 90 % par les élus du PND.

L'une des originalités du système politico-administratif égyptien est que les acteurs qui font fonction d'élus locaux et de représentants des populations auprès de l'administration sont en réalité les deux députés de chaque circonscription. Ce sont eux qui traitent les problèmes collectifs et individuels locaux, par le biais de leurs relations avec le « centre », que ce soit le gouverneur – véritable pivot de l'administration locale – les différents ministres rencontrés dans les bureaux de l'Assemblée du Peuple ou les directeurs de l'administration centrale lors de leurs séjours au Caire. Par ailleurs, le texte de loi consacre cette fonction en accordant le droit aux députés et aux sénateurs de siéger dans les multiples conseils populaires locaux de leur circonscription, même s'ils n'ont pas le droit de vote. Autre caractéristique du système administratif et politique local : il existe un rapport de dépendance entre les députés et les élus locaux de la circonscription. Les



députés font, en effet, partie des commissions régionales du PND chargées de fixer la liste des candidats aux élections locales qui suivent généralement les élections législatives. Ils défendent les candidatures de ceux qui les ont aidés à conquérir leurs sièges et des candidats susceptibles de les aider à gagner les élections suivantes. Cette donnée permet, entre autres, de comprendre le profil du personnel politique que constituent les 50 000 élus locaux égyptiens après la contre-réforme du pouvoir local de 1979.

La remise en cause des compétences des conseils populaires locaux (CPL) semble avoir été très mal vécue localement. Elle a privé les populations des multiples courroies de transmission avec le « haut », puisque ce sont les députés et sénateurs qui ont désormais joué le rôle des CPL. Or l'accès des populations aux députés de la circonscription est plus difficile que l'accès aux élus locaux de leurs villages ou quartiers. Cette réforme a aussi nourri le mécontentement général des élites politiques locales. Elle les a privées et des instances au sein desquelles elles exerçaient auparavant leurs compétences et savoir-faire politiques, et de leur positionnement dans leurs propres villages ou espaces de vie. Entendons ce que certains membres de l'élite politique locale disent aujourd'hui de l'expérience sadatienne, vécue comme l'âge d'or du pouvoir local.

Z. A. : « Je me suis présenté pour être membre du conseil populaire local du village par voie électorale directe et libre, pas comme maintenant : du bavardage ! Et je vous prie de croire que c'était vraiment libre ; celui qui gagnait ou perdait, c'était de son propre fait. L'expérience de 1975 était très importante car elle s'était faite par voie électorale, et nous pouvions alors étudier vraiment les problèmes de chaque village après l'élection du conseil. Car si on ne le faisait pas, les gens n'allaient plus voter pour nous. Le conseil jouait vraiment son rôle de contrôle à partir des *istijwâb* et des *ihâta* (demandes d'informations) adressées au président du conseil des fonctionnaires et aux directeurs et chefs de service dans le village. C'est pour cela que les gens nous respectaient et que le gouvernement avait peur de nous... Car nous étions capables de retirer notre confiance à n'importe quel responsable, et ce jusqu'aux élections de 1979 et jusqu'à cette loi qui a supprimé cette possibilité, une loi qui ne comportait plus aucun article permettant de demander des comptes aux responsables. Et depuis, les pouvoirs des conseils populaires locaux ont été accordés aux membres de l'Assemblée du Peuple et du

Sénat, et c'est ainsi que les élections dans les *mahaliyyât*<sup>8</sup> s'organisent désormais autour d'une liste réalisée principalement par ordre des députés et des sénateurs. Cela a créé des conflits entre les députés, les sénateurs et les élus des conseils populaires locaux car les premiers jouaient les rôles des derniers. Ce sont les sénateurs et les députés qui ont demandé au gouvernement de prendre le rôle des élus locaux, et le gouvernement a accepté car les élus locaux, grâce à leur proximité avec la population qui les élisait, cherchaient vraiment à contrôler l'administration et à servir leur pays, ce qui n'est pas le cas des autres. Aujourd'hui, normalement, il devrait y avoir une coordination entre eux mais, dans la réalité, les membres des conseils populaires locaux n'assistent plus aux réunions ni même les députés et sénateurs de la circonscription concernée alors que les élus locaux sont leurs clients. En fait, ils ne viennent pas car s'ils rendent des services, ils seront attribués aux conseils populaires et aux élus locaux et non aux députés et sénateurs qui préfèrent que les citoyens aillent les voir dans leurs bureaux. Les membres des conseils populaires locaux sont sous la dépendance et la domination des députés et des sénateurs. S'ils commettent un acte qui nuit au député, la fois suivante, ils ne seront pas inscrits sur la liste présentée pour les élections locales... »

M. Z. Z. (élu local PND, médecin) : « ... en vérité, j'ai commencé à travailler dans les *mahaliyyât* quand elles étaient vraiment des *mahaliyyât* en 1975. À l'époque, nous venions de terminer la guerre d'octobre et moi je suis resté dans l'armée jusqu'en 1974. Sadate a établi une nouvelle organisation des *mahaliyyât* en leur donnant des prérogatives et des compétences qui n'existaient pas à l'époque. Cela m'a encouragé, j'ai participé aux élections et j'ai gagné. L'expérience de 1975, c'était le début et la fin du pouvoir local en Égypte, car les conseils populaires locaux ressemblaient aux assemblées parlementaires et les membres étaient élus au scrutin libre et direct. Ils avaient des pouvoirs importants en direction de n'importe quel fonctionnaire de l'administration locale, quel que soit son niveau hiérarchique. Et le conseil populaire local pouvait retirer sa confiance au conseil des fonctionnaires. Mais quand ils ont changé la loi, cela a lâché la peste sur les *mahaliyyât*. Ils ont enlevé toutes les prérogatives. La seule chose que peut faire un élu actif et compétent c'est de rédiger une recommandation. Les *mahaliyyât* n'ont plus aucune efficacité. Il faut que les anciens pouvoirs reviennent. Moi, par exemple, je suis président de commission de l'approvisionnement du gouvernorat et malgré cela au moment de la crise du sucre, qu'est-ce que j'ai pu faire ? J'ai envoyé une demande d'information au conseil des fonctionnaires du gouvernorat en disant que le sucre n'était pas suffisant sur le marché, et ensuite j'ai envoyé une demande de recommandation pour que le sucre soit disponible en quantité nécessaire mais à un prix raisonnable pour la

---

<sup>8</sup> Expression générique pour désigner toutes les instances de l'administration locale en Égypte.

population, et c'est tout ce que j'ai pu faire jusqu'à ce que les vendeurs de sucre le remettent sur le marché. Nous n'avons ni rôle ni poids... »

Les caractéristiques de l'administration locale égyptienne montrent que cette représentation, vraie, du député égyptien comme pourvoyeur de services n'est pas la conséquence de la culture politique égyptienne ou du faible niveau intellectuel des députés. Elle résulte tout simplement des problèmes que les pouvoirs publics égyptiens ne veulent ou ne peuvent pas traiter : dysfonctionnement de l'appareil administratif, centralisation outrancière et non-perméabilité aux attentes et expressions des citoyens par la médiation de véritables élus locaux et municipaux. La fonctionnalité du député égyptien est donc une clé pour apprécier les enjeux locaux des élections législatives et par conséquent son nécessaire ancrage local. De même, elle permet d'expliquer partiellement la forte demande d'accès à l'Assemblée du Peuple, traduite par le nombre important de candidats. Les chiffres donnés plus haut ont montré que parmi les députés élus en 2000, une bonne partie d'entre eux sont des membres des CPL qui estiment, à raison, être parfaitement capables eux aussi d'exercer les fonctions de député. L'autre donnée institutionnelle éclairant le caractère « non politique » du comportement électoral des Égyptiens est la nature du régime politique et le peu de poids qu'il accorde à l'Assemblée du Peuple dans l'organisation des pouvoirs, assemblée sous la domination du pouvoir exécutif et de l'institution présidentielle.

### **Une Assemblée du Peuple sous contrôle<sup>9</sup>**

L'institution maîtresse de l'organisation des pouvoirs en Égypte est incontestablement l'institution présidentielle. Pourtant, juridiquement, il est difficile de caractériser le régime égyptien de présidentiel. Selon les canons du présidentielisme « pur » par rapport au régime parlementaire « pur », il y a en effet autonomie des deux pouvoirs. La présidence a une origine électorale, étrangère

---

<sup>9</sup> Pour une analyse précise des rapports entre l'Assemblée du Peuple et le pouvoir exécutif, lire : Ahmad Mu'nis, « Le Rôle du Parlement dans le processus de démocratisation », dans Wahid 'Abd al-Magîd (dir.), *L'Évolution démocratique en Égypte*, en arabe, le Caire, Centre d'études politiques et stratégiques d'al-Ahram, 2003, p. 79-124.

à toute intervention de la chambre des représentants du peuple. Il y a absence de distinction entre le chef de l'État et celui du gouvernement. Tel n'est pas le cas du régime politique égyptien. Nous l'avons vu, la garantie des deux tiers<sup>10</sup>, disposition constitutionnelle qui associe étroitement le choix du président à l'existence d'une forte majorité au sein de l'Assemblée, explique les « garanties » que l'exécutif égyptien prend au moment des différentes élections législatives. Par ailleurs, l'opposition elle-même, quand elle est présente au sein de l'Assemblée, peut difficilement surseoir à ce « devoir légitimiste ». C'est ainsi qu'en 1987, au moment où l'opposition tenait sa plus forte représentation au sein de l'Assemblée du Peuple, l'Alliance islamique et le Néo-Wafd votèrent avec les députés du PND pour le renouvellement du mandat de Hosni Moubarak. Les garanties que l'exécutif prend au moment du renouvellement de l'Assemblée du Peuple ressortissent à la nécessité d'une limitation de l'opposition au tiers des membres de l'Assemblée, d'où la précipitation avec laquelle les indépendants victorieux en 2000 ont été intégrés ou réintégrés au sein du PND. De même, il y a en Égypte une institution gouvernementale qui ne se confond pas avec le cabinet présidentiel et prend la forme d'un Conseil des ministres dirigé par un président. L'ensemble de ce personnel gouvernemental est nommé par le président de la République et il est responsable devant lui.

Au niveau des relations avec le pouvoir législatif, la Constitution de 1971 modifiée en 1980 accorde au président de la République le droit de formuler des projets de lois<sup>11</sup> et de s'opposer – sous certaines conditions de formes – à des lois votées par le Parlement, d'organiser des référendums sur des sujets qui lui semblent importants, de proposer des modifications de la Constitution<sup>12</sup> et de nommer une dizaine de députés<sup>13</sup>. C'est

---

<sup>10</sup> Voir note 27.

<sup>11</sup> Les projets de lois émis sous initiative présidentielle passent directement à la discussion, après l'avis d'une des commissions spécialisées, alors que les propositions des parlementaires doivent recevoir l'avis de deux commissions. De même, une proposition de loi provenant des députés et refusée par l'Assemblée ne peut être proposée une seconde fois.

<sup>12</sup> Les députés ont également ce droit, mais à la condition que la demande émane d'au minimum un tiers d'entre eux.

<sup>13</sup> À l'origine, il s'agissait d'autoriser le président de la République à nommer des personnalités publiques à même d'enrichir l'Assemblée par leurs expériences et

également au président de la République de décider de la date d'ouverture de la session parlementaire annuelle. Il l'inaugure avec un discours de politique générale et a le droit de s'adresser à la chambre. Le droit de dissolution de l'Assemblée du Peuple est la plus importante prérogative présidentielle dans le domaine législatif, droit qu'il peut utiliser en cas de besoin et après un référendum populaire. Les présidents successifs utilisèrent fréquemment ce droit. Sadate, dans sa volonté de faire avaliser sa politique extérieure par les députés, recourut en 1979 à la dissolution de l'Assemblée élue en 1976. Mubarak fit de même pour les assemblées formées respectivement en 1984 et 1987, en raison du jugement d'inconstitutionnalité des lois électorales dont elles étaient issues.

La Constitution confie à l'Assemblée du Peuple la fonction législative qu'elle partage de fait avec le Conseil des ministres et la présidence de la République, ainsi que l'approbation de la politique générale annuelle du gouvernement et le vote du budget. De même, les députés ont une fonction de contrôle du pouvoir exécutif avec notamment le droit de poser des questions, de faire des *istijwâb* qui peuvent aboutir sous certaines conditions<sup>14</sup> et de retirer leur confiance aux membres du Conseil des ministres. Les demandes de débat en séance plénière peuvent être formulées par une vingtaine de députés minimum.

Ces particularités du régime politique égyptien ne suffisent évidemment pas à expliquer la faiblesse du rôle politique joué par l'Assemblée du Peuple et, particulièrement, le fait que les députés utilisent rarement les prérogatives que leur donne la Constitution<sup>15</sup>.

---

professions. La majorité de ces personnes étaient des avocats, des officiers à la retraite ou des professeurs d'université. Puis le président de la République a utilisé ce droit pour nommer des dirigeants de partis de l'opposition et des représentants de catégories insuffisamment présentes à l'Assemblée, notamment les femmes et les coptes.

<sup>14</sup> Il faut que la demande émane de dix députés minimum et qu'elle soit votée à la majorité.

<sup>15</sup> Les rares fois où ces prérogatives s'exercent de manière autonome par rapport au pouvoir exécutif, c'est quand on trouve un groupe de députés de l'opposition, comme dans le cas de l'Assemblée du Peuple formée en 2000 où l'on constate que durant la première session, 66 propositions de lois, 23 *istijwâb* et 17 demandes de débat en séance plénière se sont fait entendre. Cf. *Rapport*

C'est tout le problème de la domination de l'Assemblée du Peuple par le parti dominant, depuis le retour de l'Égypte à un certain pluralisme politique, et des nombreux obstacles s'opposant à une réelle démocratisation de la vie politique. Rappelons les obstructions les plus importantes. La loi sur les partis politiques a eu pour effet d'empêcher le principal courant de l'opposition islamiste de disposer d'un parti. Il faut, en outre, préciser que la majorité des dix-sept partis existants sont nés suite à une décision juridictionnelle<sup>16</sup>. De plus, leurs activités sont entravées, notamment celles qui les mettent en contact avec la population dans leur travail de mobilisation. Les réunions publiques, les manifestations, les rassemblements demeurent conditionnés par des règles draconiennes et sécuritaires et se déroulent sous l'extrême surveillance du ministère de l'Intérieur. Un tel blocage empêche la majorité des partis politiques de l'opposition de présenter des candidats dans toutes les circonscriptions. Outre ces questions, liées directement aux activités des organisations politiques, il existe un certain nombre de freins à l'exercice des libertés publiques en général et de textes qui touchent aux droits de l'homme, comme le Code pénal ou la loi des tribunaux militaires. À l'ensemble de ces freins s'adjoint le renouvellement périodique de la loi d'exception.

L'héritage « nassérien » – qui se retrouve dans la reproduction d'une sorte de Parti/État, auparavant unique et aujourd'hui prédominant, malgré l'existence d'autres partis – s'ajoute encore à cet arsenal de textes juridiques, dont une bonne partie date de la révolution de 1952 et même d'avant. Cette situation est à la source d'un déséquilibre flagrant au profit de l'héritier de l'Union Socialiste Arabe nommé tout d'abord Tribune du Centre, puis Parti Arabe Socialiste et actuellement Parti National Démocratique (PND). Le succès éclatant de ce parti à chacune des élections législatives n'a rien de comparable avec la suprématie du

---

*stratégique arabe 2001*, en arabe, le Caire, Centre d'études politiques et stratégiques d'al-Ahram, 2001, p. 419-423. Les mêmes remarques peuvent être faites pour la deuxième session. Lire à ce propos le *Rapport stratégique arabe 2002-2003*, en arabe, le Caire, Centre d'études politiques et stratégiques d'al-Ahram, 2003, p. 406-414.

<sup>16</sup> La Commission des partis politiques, du fait de sa composition et des critères restrictifs défini par la loi, n'a donné son accord que pour 5 demandes sur 61. Certains de ceux qui ont été refusés portent plainte devant les tribunaux.

Wafd pendant l'expérience partisane d'avant la révolution de 1952. Si ce dernier devait son succès à son prestige populaire, le PND, lui, doit sa suprématie à son assise étatique, grâce à son identité de parti du pouvoir et à son imbrication dans les structures étatiques et administratives. Cette dernière donnée explique que les difficultés que rencontrent les autres partis politiques ne touchent pas le PND, présent dans l'Égypte entière<sup>17</sup>.

La fonction locale du député égyptien ainsi que sa domination par le pouvoir exécutif sont en fait intériorisées aussi bien par les candidats que par les électeurs. Ils partagent ainsi le même code ou langage électoral. D'une certaine manière, cet état de fait commande les caractéristiques globales du vote et des élections en Égypte. Le vote pour un opposant politique ne changera pas le poids de l'Assemblée du Peuple dans l'organisation des pouvoirs. L'opposant politique aura de fortes chances, s'il est élu, de ne pouvoir aider les habitants de la circonscription, dans la mesure où toutes les portes de l'administration lui seront closes. Le vote « politiquement prudent » pour le candidat « indépendant sur les principes du PND » et le vote islamiste se comprennent ainsi. Les premiers auront accès à l'administration et les seconds financent leurs services sur des fonds privés. F. A. (52 ans, sans appartenance politique claire), à propos d'une des formes du trucage des élections nommée *tasdid*, sur laquelle nous reviendrons dans la dernière partie de cet ouvrage, nous dit :

« Le *tasdid* peut se faire au profit d'un indépendant et il est fort possible qu'un village ou qu'une circonscription s'oppose au *tasdid* des élections en faveur d'un candidat PND ressenti par la population comme imposé, car le PND est détesté chez nous, c'est pour cela que généralement le "pays" se range au côté de nouvelles figures, surtout si elles sont indépendantes. Cela dit, les gens savent très bien que l'indépendant rejoindra le PND car comme ça, il pourra rendre des services, par contre l'opposant ne peut rien faire ! »

---

<sup>17</sup> À titre d'exemple, les *'umda* des villages sont généralement les responsables locaux du PND.





II

## **Le vote égyptien dans l'histoire**



## Introduction

Si l'on s'en tient à la polémique qui a suivi les élections 2000, la nature « non politique » du vote égyptien serait corrélative à l'expérience nassérienne et à son influence sur le système politique actuel. Auparavant, l'élection du député en Égypte était principalement l'expression d'un choix politique. L'éviction du politique de l'acte électoral et la diminution des pouvoirs de l'Assemblée du Peuple seraient donc dues à l'autoritarisme, au monolithisme politique et au présidentialisme nassériens, sans omettre le poids de l'institution militaire. L'introduction du multipartisme et du pluralisme politique n'a pas suffisamment transformé la nature du régime pour pouvoir modifier celle du vote en Égypte. Notre analyse tentera de sortir des polémiques aussi bien sur la période libérale (1924-1952) que sur les périodes nassérienne (1952-1970) et sadatienne (1970-1981). S'interroger sur ce qu'il demeure de cette ancienne et riche expérience électorale égyptienne – qui débuta en 1924, et perdura de manière limitée avec les Officiers libres, pour être réactivée à partir de 1976, date des premières élections législatives pluralistes sous Sadate – est fondamental. Car si le vote dans les démocraties occidentales et dans ses formes canoniques actuelles est le résultat d'un lent processus historique, l'Égypte possède, elle aussi, une riche expérience en la matière. Elle a connu dix élections législatives durant la période libérale, trois durant la période nassérienne<sup>1</sup>, trois sous Sadate et cinq sous Moubarak. Que subsiste-t-il de cette longue expérience sur le plan des pratiques et des textes qui fixent la normativité électorale, et dans les significations que devrait revêtir le scrutin ?

---

<sup>1</sup> Sans compter l'Assemblée de la Umma de l'Union égypto-syrienne qui fut une Assemblée nommée et non élue.

Alain Garrigou rappelle<sup>2</sup> qu'au début de l'application, en France, du suffrage universel en 1848, le vote était collectif, public, non secret, communautaire et unanimiste. Il exprimait le poids des dépendances multiples qui s'exerçaient sur l'individu, le poids des hommes d'église et des notables de l'époque, aristocrates et propriétaires fonciers. Il manifestait également l'importance des allégeances multiples aux familles, villages et réseaux d'influences de toutes sortes. Les premières élections au suffrage universel en France montrèrent que les trois-quarts des élus satisfaisaient les conditions de cens de la monarchie abattue. Des luttes politiques acharnées entre les républicains et leurs adversaires, des réformes multiples et continues de la technique et de la pratique électorale ont été nécessaires pour tenter de corriger les phénomènes auxquels donnaient lieu spontanément les différentes élections – mais qui étaient ressentis comme anormaux ou déviants, notamment les libéralités des candidats, certains espaces de vote, etc. Les élections demeurèrent pendant plusieurs décennies une institution mal différenciée. Elles se coulaient dans les rapports sociaux de l'époque, faisant du vote un acte social approprié selon des schèmes de perceptions préexistants. Les réformes avaient alors pour objectif de domestiquer l'électeur « sauvage » car soumis aux dépendances et pressions multiples. Elles ont abouti à fabriquer l'image mythique et idéale d'un électeur individuel qui, dans le secret de l'isoloir, met son bulletin dans une enveloppe et la dépose lui-même dans l'urne. Cette image signifie qu'il faut extraire le scrutin des rapports sociaux préexistants, à savoir les solidarités traditionnelles et les rapports de domination. Ce passage du vote collectif au vote individuel a été notamment l'œuvre de ceux qu'Alain Garrigou nomme « les entrepreneurs politiques » par rapport aux notables traditionnels, des « professionnels de la politique » par rapport à ceux dont l'activité et la domination politique sont une conséquence de leur domination sociale et économique. Pour rivaliser avec les dominants, ils ont investi un autre terrain : celui de l'opinion politique. Ils ont compensé leur handicap social par un travail spécialisé, dont le moment fort est justement l'élection : organisation électorale, création de comités locaux, visites, discours, réunions, etc. Et c'est ainsi qu'ils ont,

---

<sup>2</sup> Alain Garrigou, *Le Vote et la vertu. Comment les Français sont-ils devenus électeurs ?*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1992.

d'une part, attaqué les monopoles politiques locaux et, d'autre part, construit une nouvelle relation idéale entre candidat et électeur. Le candidat propose des programmes ou des projets, l'électeur vote selon son opinion individuelle et choisit celui qui lui convient.

Cette définition du vote, qui semble aujourd'hui naturelle, a donc été construite par des acteurs clairement identifiés et intéressés – quasiment au sens premier du terme –, aussi bien par le scrutin que par le type de normativité à laquelle il doit répondre. Ces acteurs sont principalement les députés, les candidats et leurs agents électoraux. Citant G. Mosca, Michel Offerlé rappelle que « lorsque nous disons que les électeurs élisent leur député, nous nous exprimons sans aucune précision. La vérité est que le député se fait élire par ses électeurs<sup>3</sup> ». À partir de ce mot lumineux, explique Alain Lancelot, tout est dit : la participation n'est pas une grande vague provenant des profondeurs de la nation, une sorte de flux qui brise progressivement toutes les digues<sup>4</sup>. C'est plutôt, comme le dit bien le terme « mobilisation », la réponse à un appel, voire l'enrôlement dans une troupe à la demande de son chef de file. Et c'est ce que les députés égyptiens élus en 1924 ont constaté, au moment où ils discutaient le projet wafdiste de refonte de la loi électorale qui a présidé à leurs propres élections : « La loi actuelle pose que ce sont les groupes d'électeurs qui proposent les candidats (...) alors que dans la réalité ce sont les candidats qui se font porter candidats à l'aide des partis auxquels ils appartiennent... »<sup>5</sup>

Le vote comme expression d'un choix politique individuel : cette définition est donc grandement redevable aux nouvelles catégories du personnel politique français du XIX<sup>e</sup> siècle qui, accédant à la Chambre des députés et formant les majorités parlementaires, se sont intéressées aux conditions de leur propre reconduction – et ont produit des textes juridiques à propos de la normativité électorale sur la base des pratiques existantes

<sup>3</sup> Michel Offerlé, « Mobilisation électorale et invention du citoyen. L'exemple du milieu urbain français à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle », dans Daniel Gaxie (éd.), *Explication du vote. Un bilan des études électorales en France*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1989, p. 161.

<sup>4</sup> Alain Lancelot, « La mobilisation électorale », dans Daniel Gaxie (éd.), *Explication du vote, op. cit.*, p. 79.

<sup>5</sup> Procès-verbaux des 62<sup>e</sup>, 63<sup>e</sup>, 64<sup>e</sup>, 65<sup>e</sup>, 66<sup>e</sup> et 67<sup>e</sup> séances de la Chambre des députés du 2 au 8 juillet 1924.

transformées. Ces textes ont fait l'objet de débats et de conflits politiques, de réformes successives, dans les détails les plus infimes, pour domestiquer à la fois une pratique et un électeur « sauvage ». Ce processus historique, juridique et politique conduit à poser la question suivante : *quid* de l'Égypte ? Les pratiques ont-elles été « travaillées » par les textes ? Les textes ont-ils été « travaillés » par les pratiques ? Peut-on parler de majorités parlementaires qui se sont intéressées ou, du moins, qui ont eu le temps et l'espace nécessaires pour se préoccuper des conditions de leur propre reconduction ? Pour des raisons tout à fait différentes, cela n'est évident ni pour la période libérale ni pour la période nassérienne, ni pour la période contemporaine. L'histoire électorale française est différente de l'histoire électorale égyptienne. Malgré sa profondeur historique, celle-ci n'a pas connu ce qu'Alain Garrigou nomme le « cercle vertueux de l'autonomisation politique », les efforts visant à empêcher la domination sociale d'exercer ses effets sur le vote<sup>6</sup>.

Nous poserons l'hypothèse qu'une telle situation repose sur deux éléments principaux : la nature du régime politique et les circonstances entourant les élections. Les trois périodes mentionnées plus haut ont en commun de n'avoir pas connu véritablement de majorités parlementaires concurrentielles qui, au sein de l'Assemblée des représentants, s'intéressent aux conditions de leur propre reconduction et, par conséquent, cherchent à discuter des normes électorales, des limites entre le licite et l'illicite, et à faire voter celles qui correspondent à leurs intérêts respectifs. D'une certaine manière, cet état de fait confirme *a contrario* l'hypothèse défendue par Ghassan Salamé à propos des expériences démocratiques du Liban et du Koweït<sup>7</sup>. Le système démocratique de ces deux pays a, en effet, pour attrait principal d'être le seul à même d'organiser un partage pacifique du pouvoir dans une société où un groupe hégémonique ne pouvait acquérir une position exclusiviste ou, au moins, franchement dominante. Le mécanisme

---

<sup>6</sup> Alain Garrigou, « Clientélisme et vote sous la III<sup>e</sup> République », dans Jean Louis Briquet et Frédéric Sawicki (éds), *Le Clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, coll. « Politique d'aujourd'hui », PUF, 1998, p. 39-74

<sup>7</sup> Ghassan Salamé, « La Démocratie comme instrument de paix civile », dans Ghassan Salamé (dir.), *Démocratie sans démocrates*, Paris, Fayard, 1994.

démocratique est ainsi légitimé par son utilité bien plus que par les valeurs qu'il est censé incarner.

Hormis quelques écrits généraux pouvant être interprétés de diverses manières, aujourd'hui, en Égypte, n'existent toujours pas de textes portant de façon précise sur ce que devrait être une campagne électorale. Et cette donnée ne concerne pas que les députés de la période nassérienne – tous députés du régime. Ceux de la période sadatienne et de la période actuelle comptent, de fait, sur le pouvoir exécutif pour assurer leur réélection. Ils se contentent, de manière générale, de ratifier les modifications à la loi électorale, élaborées par le pouvoir politique en fonction de l'état de ses rapports de force avec l'opposition. Cette dernière, du fait de son faible poids au sein de l'Assemblée, expose dans la presse les problèmes corrélatifs à la normativité électorale, mais également et, peut-être surtout, au pouvoir judiciaire et, plus spécialement, à la Haute Cour constitutionnelle. La période libérale n'échappe pas à ce constat. Les majorités wafdistes, à une exception près, n'ont eu ni le temps ni la nécessité de débattre ces questions. Les discussions et contestations sur la norme électorale avaient lieu dans l'espace social et public plutôt qu'au sein de l'Assemblée.

En Égypte, la pratique électorale et les significations du vote pour un député n'ont donc pas subi de transformations fondamentales. Le député a toujours eu pour fonction principale d'être le médiateur entre population et appareil administratif et politique de l'État. Tout comme il a toujours été considéré comme un patron pourvoyeur de services individuels et collectifs. En revanche, chaque période politique a fait naître une figure archétypale. La période libérale a fait du député égyptien le dépositaire de la volonté nationaliste populaire, incarnée par la figure archétypale du député wafdiste. La période nassérienne, si elle a évacué cette dimension politique majeure, dans la mesure où les Officiers libres avaient accompli la mission politique supérieure du Wafd : chasser les Anglais, a renforcé de manière autrement plus efficace la fonction médiatrice du député. D'une part, les élus de l'époque étaient tous des députés du régime et, d'autre part, l'État n'assumait plus les seules fonctions régaliennes de la période libérale. Il se posait, bien au contraire, comme un État providence ou, du moins, comme un État distributeur. À partir de là, la figure

du député fut limitée à sa personnalité publique locale. Elle subsiste ainsi jusqu'à nos jours, ayant définitivement perdu le caractère politique national de la période libérale. La période sadatienne n'a pas modifié profondément la fonctionnalité locale du député. Mais elle a fait naître une figure supplémentaire, celle de l'homme d'affaires pourvoyeur de services collectifs et individuels financés sur ses biens privés. Telles sont les caractéristiques de la nouvelle alliance « politique » entre le régime actuel réduisant drastiquement ses dépenses sociales et le secteur privé « politisé » qui participe largement à la privatisation de l'espace public égyptien.

La pratique sociale du vote, par contre, ne semble pas avoir été considérablement modifiée au long de cette période. Les témoignages recueillis sur les élections durant les périodes libérale et nassérienne et notre enquête de terrain nous portent à constater la même médiation excessive entre candidat et population *via* de « grands électeurs informels<sup>8</sup> » et la quasi-absence d'électeur individuel votant en secret. Nous pouvons relever de même les *tarbît*<sup>9</sup> entre candidats et notables locaux, l'importance de l'ancrage local du député, le poids des liens communautaires et enfin et peut-être surtout l'importance de la domination sociale et économique sur le vote. Enfin, le poids multiforme de l'administration dans l'acte électoral est patent. Même si, considérablement renforcé durant la période nassérienne, il a tendance aujourd'hui à diminuer de par la privatisation de l'espace public ayant autonomisé une large partie de la fonction publique locale. Force nous est de constater également, contrairement aux présupposés sur la soumission des populations égyptiennes à leurs « chefs naturels » et aux directives du « haut », la vitalité d'une société locale qui cherche à tirer profit, à sa manière, de cette institution qu'est l'élection d'un député. Ce phénomène s'est trouvé accentué par le retour, même limité, au pluralisme. Si la pléthore de candidats montre qu'en effet rien n'est joué à l'avance dans les élections législatives égyptiennes actuelles, elle révèle également la possibilité pour les « en bas », comme dirait Richard Banégas, de faire jouer la concurrence pour tirer un maximum de profit.

---

<sup>8</sup> Ensemble des personnalités locales capables d'influencer le vote des électeurs. Cette « catégorie » sera étudiée en détail dans la troisième partie de l'ouvrage.

<sup>9</sup> *Tarbît* : action de passer des accords et de nouer des alliances.



## Chapitre 1

### **La période libérale : le plébiscite pour le dépositaire de la volonté nationaliste et sa remise en cause**

Les caractéristiques sociales de l'acte électoral égyptien de la période libérale découlent tout autant de l'immense popularité du parti Wafd que de la brutalité avec laquelle le roi et les Anglais l'ont combattu. Quelles ont été les formes de non-respect de la souveraineté populaire ? Comment qualifier le vote en faveur du Wafd ? Quelle était la définition du vote par les élites politiques de l'époque et quelles étaient leurs pratiques électorales véritables ? Devant l'importance des enjeux, quelles formes prenaient les luttes électorales aussi bien pour le Wafd que pour ses adversaires ? Peut-on vraiment dire que celles-ci ont concouru à dégager le vote égyptien de la domination sociale, économique et administrative, du poids des solidarités primaires pour en faire la manifestation de la conviction politique personnelle de l'électeur ? Pour finir, nous nous interrogerons sur ce qu'était, derrière la norme électorale officielle fixée par les élites, la normativité sociale définie par les électeurs.

#### **Le non-respect du vote populaire**

Dans un article du quotidien *al-Wafd* paru lors des élections 2000, l'historien 'Abd al-'Azîm Ramadân estimait qu'en Égypte il est plus juste de parler d'histoire du trucage électoral que d'histoire électorale tout court. Or, l'expression « trucage des élections » semble être une euphémisation des pratiques de l'époque libérale. Il y eut bien fraude, et à plusieurs reprises, comme l'attestent les écrits historiques. Mais ce ne fut pas là la forme la plus brutale et la

plus directe de l'absence de respect de la souveraineté populaire, de la part du roi comme des Anglais. Les formations gouvernementales ne reflétaient pas la composition politique de la Chambre des députés, les pouvoirs du Parlement n'étaient pas respectés, les chambres furent dissolues et aucune d'elles ne termina son mandat. Nous pouvons également citer le report des sessions parlementaires ou leur interruption, le viol manifeste de la Constitution, la promulgation d'une nouvelle Constitution sans respect des conditions qui doivent présider à la réforme constitutionnelle, etc.

De 1924 à 1952, l'Égypte ne connut pas moins de dix élections législatives. Cette expérience, loin d'ancrer la pratique électorale dans ce pays, contribua plutôt à la vider de toute signification. En effet, le Wafd, qui remporta la quasi-totalité des élections législatives, ne dirigea le pays qu'à trois reprises, pour une durée totale très brève. Or l'intégration de l'institution électorale par les populations est d'abord conditionnée par la concrétisation de son objectif principal, à savoir le choix de ses dirigeants et leur rotation. L'expérience politique libérale a montré que les changements politiques majeurs n'interviennent pas par la voie des urnes.

Les causes de cette instabilité sont connues. Le « faux » départ des Anglais fit de la question nationale un enjeu majeur de la vie politique, marquée par la lutte entre trois pôles principaux du pouvoir : le roi, auquel la Constitution reconnaissait d'importants pouvoirs ; le Wafd, fort de sa légitimité populaire liée à son combat nationaliste et à son alliance avec la nouvelle bourgeoisie égyptienne hétéroclite (commerçants, propriétaires terriens, professions libérales, etc.) formée entre les deux guerres ; et enfin les Anglais, sous la forme du Haut Commissariat britannique. Dans cette période se succédèrent six crises politiques, lesquelles, malgré leurs différences dues aux circonstances historiques, suivirent à chaque fois le même scénario. Il est résumé de la sorte par 'Alî al-Dîn Hilâl : « ... le Wafd remporte la majorité parlementaire à la suite d'élections libres et ne tarde pas à rentrer en conflit soit avec le roi, soit avec les Anglais, soit avec les deux. Le roi "démissionne" le gouvernement wafdiste et charge un des partis de la minorité de former un nouveau gouvernement. Ce dernier n'arrive pas à

gouverner avec une majorité parlementaire qui ne le soutient pas et demande au roi de dissoudre la Chambre des députés et d'appeler à de nouvelles élections législatives. Ces dernières se déroulent sous le patronage d'un gouvernement minoritaire qui utilise tous les moyens pour faire gagner ses partisans au détriment de la liberté électorale et de la sincérité du vote... »<sup>1</sup>

Le paradoxe de cette expérience politique libérale, comme l'a constaté Ghassan Salamé<sup>2</sup>, est que si le Wafd a manqué de détermination pour faire respecter sa représentativité populaire auprès du roi et des Britanniques, et qu'il s'agit là d'une automutilation politique, ni le roi ni les Britanniques n'ont cherché, ou plutôt ne sont parvenus, à mettre fin à l'expérience politique libérale caractérisée par le pluralisme politique, l'organisation d'élections et l'existence de formations parlementaires – comme le feront, partiellement du moins, les dirigeants de la révolution de 1952.

Comment expliquer alors que le principe électif n'a pas été remis en cause alors que ses conséquences politiques étaient refusées ? C'est que la thèse fondamentale du libéralisme politique – à savoir la souveraineté populaire et la possibilité pour les citoyens de voter pour les personnes de leur choix – était importante pour les élites politiques et intellectuelles de l'époque. La réforme politique sur des bases libérales et constitutionnelles était, d'emblée, au cœur de la pensée des dirigeants nationalistes égyptiens et, plus généralement, arabes. Toutefois cette explication n'est pas suffisante. La prudence aussi bien du roi que des Anglais est, en effet, corrélative à la question politique centrale de cette période : la question nationale non entièrement résolue et que le Wafd incarnait aux yeux de la population. Et c'est la force et la popularité de celui-ci qui, bien qu'étant prétexte des perturbations du cours politique normal, ont également freiné toute tentative d'instauration d'un absolutisme politique. La pratique électorale

---

<sup>1</sup> Ali al-Dîn Hilâl, *La Politique et le gouvernement en Égypte. L'âge libéral 1924-1952*, en arabe, le Caire, Éditions Nahda al-sharq, Université du Caire, p. 120.

<sup>2</sup> Ghassan Salamé, « Sur la causalité d'un manque : pourquoi le Monde arabe n'est-il point démocratique », dans *Démocratie et démocratisations dans le Monde arabe*, Le Caire, Dossiers du Cedej, 1992, p. 49-77.

doit se comprendre dans ce cadre. Quelle était sa signification fondamentale pour la société égyptienne ?

### **Le député comme dépositaire de la volonté nationaliste**

S'il a toujours eu des fonctions médiatrices et dispensatrices de services, le député égyptien avait, à cette époque, une fonction qu'il n'a plus aujourd'hui pour des raisons évidentes. Il était dépositaire du désir nationaliste populaire, chargé de transmettre cette volonté aussi bien au roi qu'aux Anglais. Il s'agit là d'une donnée primordiale. Elle explique, d'une certaine manière, la victoire du Wafd aux élections législatives et le secret de sa force et de sa popularité.

Plusieurs indicateurs corroborent cette thèse. Le pluralisme politique ou, plutôt, partisan était en fait plus apparent que réel. Les formations politiques se différenciaient les unes des autres moins par leurs idéologies ou programmes que par leurs manières de mener le combat nationaliste contre les Anglais. Cette question était bien le point politique nodal de l'époque. Des formations politiques à contenu idéologique différencié, munies de programmes politiques en relation avec les problèmes internes à la société égyptienne sont apparues assez tardivement. L'organisation des Frères musulmans et les mouvements de types socialiste et communiste sont significatifs d'une telle évolution. Ils se sont développés à partir des années quarante, en réaction à l'incapacité des partis politiques classiques, le Wafd y compris, à traiter aussi bien la question nationale que les questions d'ordre social et économique de l'Égypte. Cela ne signifie pas que les partis politiques classiques, et notamment le Wafd, n'avaient pas de programme politique. Durant les quelques années de son gouvernement, un certain nombre de mesures et de législations importantes et positives sont à inscrire à son actif. Mais le Wafd était reconnu par la population pour mettre principalement en avant sa fermeté vis-à-vis de la présence anglaise. La superficialité du pluralisme partisan réside aussi dans le fait que, les partis créés artificiellement par le Palais pour combattre le Wafd mis à part, les autres formations politiques étaient héritières soit de la première

période du nationalisme égyptien d'avant la première guerre mondiale jusqu'à la révolution de 1919 (comme le Parti national), soit des scissions du Wafd, nées avant 1923 (tel le Parti des Libéraux constitutionnels) ou bien encore étaient-elles nées après, comme les saadistes ou la Kotla wafdiste.

La grande popularité du Wafd durant toute cette période tient moins à sa structure ou à son mode de fonctionnement qu'aux personnalités charismatiques de ses dirigeants. Sa'ad Zaghlûl et Nahhâs Pacha, ont su incarner le désir profond de se débarrasser définitivement des Britanniques. L'étude de Wahîd 'Abd al-Majîd sur le fonctionnement interne des partis politiques en Égypte<sup>3</sup> a démontré qu'avant la révolution de 1952, ceux-ci possédaient les caractéristiques communes suivantes : le centralisme excessif de leur direction, sa fermeture sur elle-même, la suprématie des chefs dans l'organisation et la prise de décisions, le système de cooptation des responsables et, plus généralement, le manque de démocratie interne. Il relève aussi l'absence de véritables structures de base. Le Wafd, pourtant premier parti de l'époque, ne dérogeait pas à ces caractéristiques. C'était un large rassemblement, sans enregistrement des adhérents, dont la capacité de mobilisation s'exprimait principalement à l'occasion des élections législatives<sup>4</sup>. Toujours selon Wahîd 'Abd al-Majîd, il était, paradoxalement, le moins démocratique des partis de l'époque. Le Wafd n'a jamais réuni de congrès, son règlement intérieur n'y fait même pas référence. Fort du sentiment de représenter la nation entière, ce parti préférait le contact direct entre sa direction et l'opinion publique. Quant à la base, le règlement intérieur lui demandait « d'appliquer les directives de la direction à la condition qu'elles

<sup>3</sup> 'Abd al-Majîd Wahîd, *Les Partis politiques égyptiens de l'intérieur*, en arabe, le Caire, Éditions Al Mahroussa, 1993.

<sup>4</sup> Les principales structures de base du Wafd recouvraient en grande partie les circonscriptions électorales et naissaient de la volonté de faire triompher le candidat wafdiste de la circonscription. Les activités de ces structures, composées des notables locaux, se limitaient à assurer la campagne électorale du candidat et à récolter les dons. Généralement, leurs activités prenaient fin à l'issue des élections. Quant aux structures de direction, elles étaient composées de la direction historique du Wafd ainsi que du groupement des élus dont l'objectif principal était d'unifier les positions des députés wafdistes.

soient au service du peuple »<sup>5</sup>. Et telle est la signification des propos réitérés par Sa'ad Zaghlûl : « le Wafd n'est pas un vrai parti politique ».

Toute la différence entre le Wafd et les autres formations politiques – notamment les Libéraux constitutionnels ou le Parti national, etc. – alors que la composition sociale de leur direction était assez similaire, était que le Wafd emportait la sympathie et l'attachement de pratiquement toutes les catégories de la population ; aussi bien les classes aisées, les classes moyennes, que les notables des provinces, les étudiants, les ouvriers et les professions libérales. Ce contact avec la population lui permettait de larges mobilisations lors des élections, des manifestations ou des grèves de protestation. Lors des élections, sa popularité s'exprimait le plus manifestement aux dépens de ses adversaires et concurrents. L'expression commune à cette époque : « Le Wafd est capable de faire élire une chèvre ou une pierre » en est l'une des illustrations caricaturales. Des témoignages peuvent être cités comme celui de l'historien 'Abd al-Rahmân al-Râfî<sup>6</sup>, qui s'était porté candidat aux élections de 1924 dans la circonscription d'al-Mansûra contre le candidat wafdiste notable de la circonscription sans rôle politique, ce qui le distinguait d' 'Abd al-Rahmân al-Râfî.

« Je me suis présenté dans la circonscription d'al-Mansûra sur la base de mes principes, de ma personnalité et de ma participation à la lutte nationale et le Wafd a présenté contre moi un notable d'al-Mansûra. Les électeurs délégués et les autres hésitaient et me posaient des questions : pourquoi le Wafd ne t'a-t-il pas présenté sur sa liste ? Pourquoi ne t'a-t-il pas laissé la circonscription ? Et moi je leur disais : vous avez la liberté de voter pour le meilleur, le plus ancien et le plus sincère dans la lutte

<sup>5</sup> Tel n'était pas le cas du Parti national qui détenait le leadership du mouvement national avant le Wafd, c'est-à-dire avant 1922. De 1907 à 1912, il aura connu pas moins de cinq congrès, et ce malgré les circonstances difficiles liées à l'occupation britannique. Lors du premier congrès a été discuté point par point son règlement intérieur et a été élu démocratiquement son conseil d'administration avec la volonté d'y faire représenter les différentes couches de la population. Après la première guerre mondiale et suite à l'indépendance « formelle » de l'Égypte en 1923, le Parti national a pratiquement arrêté ses activités du fait de son remplacement à la direction du mouvement nationaliste par le Wafd qui a par ailleurs récupéré nombre de ses dirigeants.

<sup>6</sup> 'Abd al-Rahmân al-Râfî, *Au terme de la Révolution égyptienne*, en arabe, première partie, 4<sup>e</sup> édition, le Caire, Dar al-Ma'ârif, 1987, p. 168 à 172.

nationale sans compter la compétence. Et c'est ainsi qu'une commission s'est formée pour défendre ma candidature. Ils se sont beaucoup fatigués pour visiter la circonscription, chaque électeur délégué et chaque personne qui avait du poids dans son village pour les convaincre de ma candidature. Moi aussi j'ai fait la même chose. Parfois, nous étions bien accueillis, et parfois non. Mais je n'ai pas eu trop de problèmes car mes concurrents me respectaient... J'ai distribué aux électeurs délégués et à toutes les personnes influentes les livres que j'avais publiés et cela a beaucoup compté pour mon soutien... Il y avait même le comité électoral des étudiants de Daqahliyya qui soutenait les candidats wafdistes du gouvernorat. Mais ils ne sont pas intervenus dans la circonscription où je me présentais par respect pour moi... »

Vingt-six ans après, Diyâ' al-Dîn Dâûd<sup>7</sup> constate le même phénomène lors des élections de 1950, les dernières avant la révolution de 1952 :

« ... Un de mes amis avocat du parti saadiste voulait se présenter dans la circonscription où se situait mon village natal et il m'a demandé de l'aider. Mais le parti populaire c'était vraiment le Wafd et tout le monde était pour Nahhâs Pacha. Et donc tout le monde dans la circonscription était pour le candidat du Wafd. Je n'arrivais même pas à convaincre les gens les plus proches de moi qui considéraient que ne pas voter pour le Wafd était une trahison. Et c'est là que j'ai vu les méthodes des élections de l'époque et comment l'argent était utilisé pour acheter les voix... Ce qui était possible, puisque les candidats appartenaient aux grandes familles de riches propriétaires... Car la campagne électorale coûtait cher... Mais malgré tout, ces méthodes ne contrèrent pas le mouvement en faveur du candidat wafdiste... »

Cette adhésion quasi passionnelle au Wafd explique les attaques de ses adversaires : il fut accusé de démagogie, de populisme, d'utiliser les passions d'une population illettrée, ignorante et irrationnelle. Elle invite le chercheur à préférer, pour le Wafd, le terme « plébiscite » à l'expression « vote massif », dans la mesure où ce parti n'a, pendant de longues années, pas eu d'adversaire capable de le concurrencer dans le cœur des Égyptiens. Nous en tiendrons pour preuve les résultats électoraux qui, les élections menées dans le cadre d'un interventionnisme administratif abusif mises à part, se situent entre 70 % et 93 % des sièges de la Chambre des députés. D'une certaine manière, un tel

<sup>7</sup> Diyâ' al-Dîn Dâûd, *Mémoires. Les années Abdel Nasser et les jours Sadate*, en arabe, première édition, le Caire, Dar El Khial, 1998, p. 26-27.

état de fait confirme, *a contrario*, la thèse de Dankwart Rustow<sup>8</sup> qui pose que les conflits entre élites à la tête de groupes d'égale importance constituent l'un des éléments contribuant à la démocratisation. Ne parvenant pas à se départager, ces élites s'accordent sur des règles du jeu à respecter et institutionnalisent des procédures démocratiques.

Certains historiens divisent hâtivement la dizaine d'élections législatives de la période libérale en deux catégories : celles qui se sont déroulées de manière libre et celles qui ont été truquées ; l'indicateur principal de la sincérité du vote est principalement lié aux résultats du Wafd. Quand ce dernier ne remporte pas la majorité, cela signifierait que les élections ont été truquées car le trucage aurait pour source unique et principale l'administration et la volonté politique manifeste de favoriser les partisans du Palais et de faire échouer les partisans du Wafd. Peut-on souscrire totalement à cette analyse ? Afin de répondre à cette question, définissons d'abord quels étaient les critères de la norme électorale de l'époque pour comprendre ceux de sa déviance.

### **La norme électorale des élites**

La norme électorale officielle était le fait des élites politiques. Les élections de la période libérale se sont toutes déroulées sous la Constitution de 1923 et les lois qui lui ont été adjointes, hormis les élections de 1931 qui furent organisées selon les nouvelles conditions posées par la Constitution de 1930 et les lois qui en dépendaient. Ces différents textes juridiques ont été l'objet de luttes politiques acharnées entre le Wafd (mais pas uniquement) et le Palais et les Anglais. Chaque partie, pour garantir le succès électoral de ses partisans, cherchait à imposer les normes juridiques qui correspondaient le plus à ses intérêts. Or, contrairement à ce qui s'est passé en France, les débats autour des textes juridiques se sont rarement déroulés pacifiquement au sein de la Chambre des députés. En raison des interruptions de la vie parlementaire et de son instabilité, ils se sont tenus en dehors. En général, le Wafd seul ou allié à d'autres partis prenait à témoin la

---

<sup>8</sup> Dankwart Rustow, "Transitions to Democracy: Towards a Dynamic Model", *Comparative Politics*, 2(3), April 1970.



population et transportait la question politique ou juridique dans d'autres espaces : congrès, réunions, presse, etc. Et c'est à l'issue de ces luttes entre le Wafd et le Palais que, généralement, ce dernier reculait soit en organisant de nouvelles élections, soit en abrogeant une loi électorale ou une constitution refusées – comme en 1925, avec la loi électorale imposée par Zîwar Pacha ou en 1936 par rapport à la Constitution de 1930. Il n'y eut donc pas, comme en France, accumulation de textes juridiques, dont la progression révèle comment le texte cherche à « saisir » une pratique qui le précède, à la modifier, à tracer les limites entre le permis et le défendu, dans les moindres détails de l'acte électoral.

Lors de cette période, les conflits sur la loi électorale ont quasiment tous porté sur deux points fondamentaux : la définition du mode de scrutin<sup>9</sup> et celle du corps électoral. Les wafdistes, forts de leur assise populaire, optèrent rapidement pour un mode de scrutin direct à un seul degré : ils ont toujours cherché à élargir le corps électoral égyptien en accordant le droit de vote au plus grand nombre. Par contre, le Palais, pour éviter la victoire du Wafd, tenta à plusieurs reprises d'imposer un mode de scrutin indirect à deux degrés, à restreindre l'étendue du corps électoral et à imposer des conditions de plus en plus rigoureuses pour l'exercice du droit électoral.

Les différents textes juridiques de l'époque sont animés par un même esprit politique et idéologique, notamment l'admiration pour les modèles politiques et juridiques occidentaux. Ils sont reflets de la croyance en l'éducation et la réforme sociale d'une élite politique et sociale convaincue de sa mission civilisatrice et de son rôle de guide de « masses » encore à l'état sauvage, en l'occurrence l'électorat. Cependant, malgré cette référence générale commune, apparaît sur la définition du vote une distinction fondamentale entre le Wafd et ses adversaires. Le Wafd, du fait de sa popularité et de sa confiance aux masses populaires, cherche à faire du vote une affaire de conviction personnelle et politique, à libérer des influences aussi bien administratives que sociales et économiques. Ses adversaires, par contre, indépendamment de leur défiance générale à l'encontre de l'électorat, considèrent, à l'instar

---

<sup>9</sup> Hormis les élections de 1924, 1925 et 1930 qui ont eu lieu sous le mode de scrutin indirect à deux degrés, les élections législatives de la période libérale ont adopté le mode de scrutin direct.

des conservateurs du XIX<sup>e</sup> siècle français, que la domination électorale et politique est une sorte de conséquence de la domination sociale, économique et administrative.

Sur le plan du droit électoral, la Constitution de 1923 ne pose que quatre principes : une Chambre des députés formée de membres élus au suffrage universel ; l'obligation d'un député pour 60 000 habitants ; la subdivision administrative ayant droit d'élire un député considérée comme une circonscription électorale ; l'obligation pour le député d'avoir 30 ans minimum. La loi électorale de 1923<sup>10</sup> est plus détaillée. Concernant le corps électoral, elle accorde le droit de vote à tout Égyptien de sexe masculin ayant 21 ans inscrit sur une liste électorale permanente. Le mode de scrutin est à deux degrés. Chaque groupe de 30 électeurs élit à la majorité relative des voix un électeur délégué qui doit avoir 25 ans au moins. C'est le collège formé par ces électeurs délégués qui élit le député. Le candidat à la députation doit être inscrit sur les listes électorales dans la circonscription où il se présente. Sa candidature doit être appuyée par au moins 30 électeurs délégués de sa circonscription. Si les modalités d'élection des électeurs délégués ne sont pas formulées de manière précise par la loi, l'élection du député par les électeurs délégués, elle, l'est. L'élection se fait au siège de la circonscription et ce sont les gouverneurs qui avisent les électeurs délégués huit jours à l'avance. Cet avis est accompagné de la liste des candidats sous forme de bulletin de vote établi par arrêté du ministère de l'Intérieur. La direction des élections dans chaque circonscription appartient à un bureau électoral présidé par un juge ou par un membre du Parquet désigné par le ministre de la Justice, d'un délégué du ministère de l'Intérieur et de trois électeurs délégués non-candidats, élus à la majorité relative par leurs pairs. L'électeur reçoit des mains du président un bulletin de vote déplié, se rend dans le compartiment réservé au vote dans la même salle, et après avoir inscrit son vote, remet le bulletin plié au président, qui le dépose dans l'urne. La loi pose que le vote se fait par scrutin secret. Ceux qui ne peuvent remplir eux-mêmes leurs bulletins pourront exprimer de vive voix leur vote de manière à ce que seuls les membres du bureau l'entendent. Puis, le secrétaire inscrit le vote ainsi exprimé sur un

---

<sup>10</sup> *Journal officiel* du gouvernement égyptien, n° 46, 30 avril 1923, loi électorale n° 11 de 1923.

bulletin visé par le président. Le dépouillement est collectif. Il est effectué par les soins de bureaux électoraux dont les membres élus sont empruntés à d'autres sections. La délibération du bureau est secrète. L'élection se fait à la majorité absolue. Sinon un deuxième tour est organisé pour les deux candidats qui ont obtenu le plus de voix au premier tour.

La Chambre des députés est souverainement compétente pour juger de la validité des mandats de ses membres. La loi punit les infractions électorales, qu'elle définit principalement par la remise en cause de la liberté de voter pour la personne de son choix par la menace, la contrainte, la pression ou en accordant ou promettant d'accorder un quelconque bénéfice. La loi punit également l'électeur qui accepte ce genre de transaction. De même, elle précise que tout fonctionnaire ayant commis l'un des crimes électoraux durant ses fonctions est passible de renvoi. Enfin, les personnes qui répandent de fausses nouvelles, nuisent par leurs paroles à l'honorabilité des candidats ou révèlent dans quel sens a voté tel électeur sont considérées comme ayant commis une infraction.

Les premières élections de 1924, qui ont vu la victoire écrasante du Wafd, ont été organisées selon les conditions qui viennent d'être résumées. Pourtant ses députés, forts de leur suprématie au sein de la chambre, se sont empressés de modifier cette loi par le vote de la loi n° 4 de 1924 et d'opérer ainsi le passage à un mode de scrutin direct à un seul degré. Durant toute cette période, ces derniers ne se départiront pas de leur volonté d'imposer ce mode de scrutin qui, à une ou deux exceptions près, régit les élections de la période libérale.

### *La norme électorale wafdiste : le vote comme expression d'un choix politique*

La loi n° 4 de 1924 est donc la première et unique loi ayant fait l'objet d'une discussion générale de la Chambre des députés. Les débats auxquels elle a donné lieu<sup>11</sup> montrent comment un code

<sup>11</sup> Procès-verbaux des 62<sup>e</sup>, 63<sup>e</sup>, 64<sup>e</sup>, 65<sup>e</sup>, 66<sup>e</sup>, 67<sup>e</sup> séances de la Chambre des députés. Du 2 au 8 juillet 1924, p. 768 à 850.

électoral – conçu de manière quelque peu abstraite car emprunté à diverses législations européennes – a été reformulé à partir de sa première expérimentation, afin de l'adapter aux conditions de vie et aux particularités de l'électorat égyptien. Cependant, il s'agissait d'abord pour le gouvernement et les dirigeants de la majorité wafdiste d'éviter que ne s'exercent sur l'électorat et sur son vote pressions et influences de toutes sortes, administratives notamment. Ils modifièrent le mode de scrutin et tentèrent d'introduire une distinction entre électeur lettré et analphabète. Ils ajoutèrent l'obligation, pour le candidat, de faire le dépôt d'une somme d'argent et supprimèrent la nécessité d'inscription sur les listes électorales de la circonscription où celui-ci se présentait.

Dans son rapport de présentation, la nouvelle loi justifie le changement du mode de scrutin par deux arguments. L'ancien mode de scrutin prive une majorité d'électeurs de leur droit de vote et met ce dernier dans les mains d'une poignée de personnes (environ 500). De même, il allonge le temps des élections et rend trop complexe l'opération électorale. Il s'agissait pour le Wafd de se débarrasser du groupe des électeurs délégués qui offraient sûrement un terrain favorable aux influences et pressions multiples de l'administration. En effet, ces derniers, peu nombreux, étaient clairement identifiés par les certificats de légitimation que leur donnaient les gouverneurs. De plus, comme il a été dit plus haut, la loi n'était pas très précise sur les modalités d'élections de ces électeurs délégués. Le Wafd voulait assurer une véritable liberté électorale et cette dernière nécessitait le secret et la non-publicité du vote.

La détermination wafdiste de garantir la liberté électorale se manifeste par le fait que la réforme, en même temps qu'elle accroît de manière considérable le nombre des électeurs, propose d'opérer une distinction entre électeur analphabète et lettré en retardant l'accès au vote pour l'électeur analphabète<sup>12</sup>. Il lui est en effet difficile, précise le rapport du gouvernement wafdiste, de comprendre l'intérêt général<sup>13</sup>, les programmes des partis

---

<sup>12</sup> Le rapport proposait un minimum de 24 ans pour l'analphabète et 20 ans pour le lettré.

<sup>13</sup> Cette distinction entre les analphabètes et les autres a été critiquée, notamment par le député Youssef al-Gindi Effendi dont les arguments étaient les suivants :

politiques, d'évaluer la compétence des personnes et les motifs des conflits politiques. L'analphabète peut, dit le rapport, se faire berner quand il demande l'aide des personnes lettrées de son entourage. Par contre, de manière générale, une maturité plus grande accorde à la personne plus de discernement, de prudence et d'expérience ; une personne adulte représente aussi les intérêts économiques et sociaux de sa famille.

Cette proposition, qui n'a finalement pas été adoptée, est en étroite relation avec le taux d'analphabétisme en Égypte à cette époque. Le Wafd comptait pour se faire élire sur les couches lettrées, politisées, et les nouvelles strates sociales nées des progrès de l'éducation et de l'instruction<sup>14</sup>. L'électorat analphabète, lui, peut facilement être manipulé par les dominants économiques aussi bien que par le personnel administratif. Il s'agit de la même logique que celle, en France par exemple, qui longtemps priva de vote les « dominés sociaux » : les femmes et les domestiques. Pour les candidats, la nouvelle loi confirme et élargit les catégories de fonctionnaires concernés par l'interdiction de se présenter dans la circonscription où ils travaillent car, dit le rapport, « ces fonctionnaires perçoivent leur argent du gouvernement ; ils sont donc soumis à leur administration et ne sont pas libres de leur opinion ». Toutefois, elle en exempte les maires (*'umda*) car « ni eux ni les *cheikh*<sup>15</sup> de village ne sont rémunérés par l'État »<sup>16</sup>.

---

cette distinction est contraire à la démocratie d'autant que l'illettrisme ne peut pas être attribué au choix de l'individu ; c'est le résultat des conditions sociales dans lesquelles il vit et des carences des politiques gouvernementales qui ne se sont pas préoccupées de l'enseignement ; enfin, le gouvernement ne craint pas d'imposer le service militaire à des illettrés pour défendre le pays mais refuse de leur donner le droit d'exprimer leur opinion sur les affaires du pays. Procès-verbaux des 62<sup>e</sup>, 63<sup>e</sup>, 64<sup>e</sup>, 65<sup>e</sup>, 66<sup>e</sup>, 67<sup>e</sup> séances de la Chambre des députés. Du 2 au 8 juillet 1924, p. 776.

<sup>14</sup> En 1948, un membre du Sénat a introduit une nouvelle fois cette distinction à la seule différence que la proposition souhaitait accorder aux femmes le droit de vote tout en leur imposant la même condition de « savoir lire et écrire ». 'Abd al-Hamîd Mitwallî, *La Question de la réforme du système électoral égyptien*, en arabe, Alexandrie, Dâr nashr al-thaqâfa, 1948, p. 8. Les justifications données sont que les analphabètes, en majorité pauvres, peuvent plus facilement que les lettrés être victimes de pressions et de menaces.

<sup>15</sup> Adjoint du *'umda*. Également titre honorifique.

<sup>16</sup> En fait, un tel changement était censé répondre à la volonté de chefs de tribus arabes du gouvernorat de Bihîra de se présenter aux élections et de représenter leur tribu.

L'obligation du dépôt d'une somme d'argent par le candidat, introduite par la loi de 1924, avait pour but de prouver le sérieux de sa candidature et d'éviter les problèmes constatés lors des élections de 1924. Des personnes s'étaient en effet présentées pour marchander le nombre de voix qu'elles contrôlaient ou pour monnayer leur désistement auprès de concurrents. Les députés wafdistes estimèrent aussi que l'obligation pour les candidats d'être inscrits sur les listes électorales de la circonscription où ils se présentaient avait, lors des élections précédentes, écarté de la compétition nombre de candidatures potentielles et favorisé les candidats qui disposaient d'une *'asabiyya* locale. Un tel changement, légitimé par le principe selon lequel « le député représente la nation entière », peut cependant être mis en relation avec les caractéristique de l'assise du Wafd – cette nouvelle classe moyenne éduquée et diplômée s'appuyant sur le prestige de sa position sociale pour présenter sa candidature dans les provinces. On peut aussi y voir une lutte entre la nouvelle autorité que confère le savoir et l'autorité traditionnelle, liée au localisme et au poids des grandes familles notabiliaires. Cette proposition a été critiquée par certains députés. Ils estimèrent « qu'une personne d'Alexandrie ne pouvait connaître les problèmes de la circonscription de Qena et donc ne pouvait pas défendre ses intérêts ». C'est toute la question de l'ancrage local du candidat et de la définition des fonctions du député qui était ainsi posée. Enfin, pour résoudre le problème posé par l'augmentation du nombre des bureaux devant accueillir entre 1 000 et 1 500 électeurs pour plus de 200 circonscriptions, la nouvelle loi consacra la pratique apparue lors des élections de 1924, à savoir la nomination d'autres fonctionnaires du ministère de la Justice pour suppléer au nombre insuffisant de magistrats et de procureurs.

Les autres changements opérés par la loi n° 4 de 1924 sont des extensions du droit électoral aussi bien pour les électeurs que pour les candidats. Elle diminue les cas de déchéances électorales ainsi que les cas de suspension du droit électoral. Paradoxalement, elle allège la définition et la punition des infractions lors du scrutin. Les chapitres de la loi de 1923 qui ne définissaient pas précisément les infractions ont ainsi été supprimés, comme l'alinéa 4 de l'article 77 qui parle de « celui qui tente de manière frauduleuse d'obtenir

un vote ou de déterminer une abstention » et l'article 87 qui punit « quiconque cause un préjudice illégal à un électeur en raison de son vote ou de son abstention à voter ». La question de la légitimité des moyens de conquête des voix était ainsi posée. Le Wafd, quasiment la seule formation politique à avoir des candidats menant campagne, craignait peut-être l'utilisation de ces articles imprécis par leurs adversaires pour discréditer leurs campagnes électorales.

La loi renforce le droit des électeurs face à l'administration, notamment en ce qui concerne les réclamations sur l'inscription électorale. Elle augmente la composition juridictionnelle de la commission en charge d'observer les réclamations et précise les informations que doit comporter la carte électorale pour mieux identifier l'électeur inscrit. Elle impose l'affichage des candidats, non seulement dans le chef-lieu de la circonscription mais également dans les sections des circonscriptions. Elle exige la convocation des électeurs jusque dans les villages et la mention du nom des candidats dans la convocation. Elle élargit le temps du vote qui n'est plus restreint par des horaires fixes. Le texte de loi impose le récépissé de dépôt de candidature et donne le droit de présenter cinq candidats pour faire partie du bureau électoral.

*La norme électorale du Palais : le vote comme expression de la domination sociale*

Si la loi n° 4 de 1924 reflète les volontés et les intérêts du Wafd, le décret-loi de 1925 de Zîwar Pacha et, plus encore, la Constitution de 1930 et la loi électorale qui lui a été adjointe reflètent les volontés et les intérêts du Palais et des Britanniques. Le droit électoral égyptien subit une transformation en profondeur avec la Constitution de 1930 et la loi électorale qui l'accompagne<sup>17</sup>. La Constitution fut promulguée à l'initiative de l'énergique Premier ministre du roi, Ismaïl Sidqî Pacha. Il prit des mesures radicales pour contrer le Wafd, les pouvoirs de la Chambre des députés et, ainsi, asseoir solidement et « constitutionnellement » les pouvoirs du roi et de l'exécutif. Outre la modification des articles sur les pouvoirs du roi et les relations entre la Chambre des députés et

---

<sup>17</sup> *Journal officiel extraordinaire*, n° 98 du 23 octobre 1930, loi n° 38 de 1930, p. 1-8.

l'exécutif, la Constitution de 1930 s'attaqua en premier au système électoral tout entier, qui permettait au Wafd d'obtenir la majorité parlementaire. L'expérience des quatre élections législatives précédentes avait montré que pour bloquer l'arrivée d'une majorité wafdiste à la chambre, le changement du mode de scrutin était loin d'être suffisant. Il fallait prendre des mesures autrement plus draconiennes et c'est toute la philosophie générale de l'acte du vote, telle que dessinée par la Constitution de 1923, qui fut alors transformée.

Le nouveau texte notifie le passage au mode de scrutin indirect à deux degrés. Il remet, de plus, en cause le principe d'une proportionnalité entre le nombre d'habitants et le nombre de députés. La chambre comporte dorénavant 150 députés contre 232 en 1929. Il relève l'âge de l'électeur à 25 ans. Quant aux électeurs délégués, ils doivent désormais justifier soit de conditions matérielles ou financières, soit d'un certificat d'études primaires et ne représentent plus trente électeurs, comme le pose la loi de 1923, mais cinquante. La loi impose aux candidats d'être inscrits sur les listes électorales de la circonscription où ils se présentent depuis au moins deux ans. Enfin, la loi de 1930 interdit aux membres qui exercent une profession libérale de se présenter dans une autre ville que le Caire. Les deux derniers points de la réforme de Sidqî Pacha visent directement les assises du Wafd<sup>18</sup>, notamment dans les provinces. Ils nous confirment que cette formation politique était composée, entre autres, de cette nouvelle classe moyenne éduquée dont le prestige social reposait principalement sur le savoir. La Chambre des députés de 1929, à majorité écrasante wafdiste, comprenait, selon le même rapport, à elle seule près de soixante avocats et dix médecins, dont plus des deux tiers habitaient hors du Caire.

---

<sup>18</sup> Les prétextes donnés pour justifier cette interdiction étaient les suivants : les médecins et avocats exerçant dans les provinces étaient souvent absents des réunions de la Chambre des députés et perturbaient ainsi ses travaux. Quant aux juges, leur participation à la politique nuit à leur obligation d'impartialité.



Le rapport signé par Ismaïl Sidqî Pacha<sup>19</sup> pour justifier ces transformations est extrêmement significatif non seulement de l'état d'esprit de ses rédacteurs, mais encore des modalités de la présence et de la force du Wafd sur le plan électoral, et plus largement, des pratiques électorales de l'époque. À sa lecture transparait d'abord un mépris général pour l'électorat égyptien, incapable de choisir car crédule, manipulable, immature, peu formé politiquement, et, au fond, indigne de la Constitution de 1923 qui, toujours selon le rapport, correspondait davantage à l'état d'avancement des sociétés européennes industrielles. Sidqî Pacha y rappelle qu'il est faux de croire que le vote est un droit naturel accordé à tous, mais que c'est une fonction accordée seulement à certaines personnes selon des critères financiers ou culturels, capables de s'élever au-dessus des masses et de les guider. Le Wafd est accusé d'avoir créé une autocratie parlementaire ayant vicié les institutions, tyrannisé et endormi le peuple, et l'ayant subjugué en lui rappelant démagogiquement son passé dans la lutte nationaliste. Le rapport emprunte beaucoup à l'idéologie antiparlamentaire française de cette période : le Parlement est une source de blocage de la vie politique car il empêche l'exécutif de remplir son rôle ; la diffusion du suffrage universel a provoqué l'entrée dans la vie politique des « professionnels de la politique », ceux-là mêmes qui recherchent leur intérêt personnel dans l'action politique qui, en abaissant le niveau général, empêchent les personnes de haut rang d'intervenir.

Le rapport d'Ismaïl Sidqî Pacha accuse le Wafd de s'être créé une clientèle politique au sein du Parlement et des conseils provinciaux les rendant ainsi incapables de s'opposer à lui ; comme il l'accuse de faire entrer dans les mœurs électorales des pratiques malhonnêtes et répréhensibles : « trafic de désistements » ou intimidation de candidats non wafdistes et vainqueurs des élections afin de les faire adhérer au Wafd et suivre ses directives au sein de la Chambre des députés. C'est ainsi que la nouvelle législation enlève à la Chambre des députés la prérogative de se prononcer sur les invalidations.

---

<sup>19</sup> Journal officiel extraordinaire n° 98 du 23 octobre 1930. « Rapport sur les modifications à introduire dans la Constitution et dans la Loi électorale », p. 19-33.

Les deux lois électorales qui viennent d'être rapidement résumées sont donc significatives de deux perceptions différentes du vote. Pourtant, il semble bien que le Wafd ait, tout à fait normalement et étant donné les enjeux et les façons de procéder de ses adversaires, utilisé tous les moyens en sa possession pour gagner, notamment les ressources que procure la domination sociale, économique et politique. De même a-t-il eu tendance, au moment où il accusait une perte de popularité, à adopter les pratiques déviantes et déloyales de ses adversaires.

### **Pratiques électorales des élites**

#### *Domination sociale*

Le Wafd a été accusé, dans le rapport rédigé par Sidqî Pacha, d'avoir créé une « classe de professionnels de la politique ». Il semble difficile de souscrire à de tels propos et ce pour plusieurs raisons. L'analyse de Wahîd 'Abd al-Majîd<sup>20</sup> sur la nature des relations entre la direction du Wafd et sa base montre qu'en fait, il n'y avait pas d'adhérent ou de militant du Wafd qui consacrait la majeure partie de son temps à l'activité politique et électorale. Les structures du Wafd étaient assez lâches et seule l'organisation de manifestations, de rassemblements ou d'élections nécessitait la création de comités ou de commissions – comme ceux des étudiants et des jeunes qui aidaient les candidats wafdistes à remporter les élections et auxquels 'Abd al-Rahmân al-Râfî fait référence dans le témoignage cité plus haut. Le Wafd, tout en ayant des liens importants avec toutes les couches sociales, y compris les plus populaires, disposait également du soutien des classes favorisées aussi bien dans les villes que dans les campagnes. Sa popularité, comme l'ont montré les résultats des dernières élections d'avant la révolution de 1952, semble telle qu'il est possible de poser l'hypothèse suivante : ce parti ne recherchait peut-être pas de candidats pour mener campagne en son nom, mais c'étaient les candidats eux-mêmes qui cherchaient, pour un certain temps au moins, le label du Wafd, clé de la victoire. Sa direction se contentait de choisir parmi ceux qui lui semblaient les plus aptes à

<sup>20</sup> Wahîd 'Abd al-Majîd, *Les Partis politiques égyptiens de l'intérieur*, op. cit.

gagner, grâce à leur ancrage local, à leur capacité financière et matérielle, à leur poids au sein des structures administratives, locales et nationales. De manière générale, les partis politiques, y compris le Wafd, ne disposaient pas d'un budget pour les campagnes électorales. Or ces dernières étaient déjà extrêmement coûteuse – comme l'attestent, en 1924, les discussions qui eurent lieu à la Chambre à propos d'une proposition wafdiste sur le dépôt d'une somme d'argent que devaient utiliser les candidats aux élections.

Citons le témoignage de Sabrî Abû al-Majd<sup>21</sup> sur les pratiques électorales du Wafd : « Le Wafd en fait ne choisissait pas ses candidats en fonction de leur compétence mais en fonction de leur capacité à gagner. Il étudiait la circonscription historiquement et géographiquement et n'hésitait pas à présenter deux ou trois personnes de la même famille dans différentes circonscriptions, même si elles n'y habitaient pas et que personne ne les connaissait... » Cette pratique était apparemment commune à tous les partis politiques de l'époque. Sayyid Mar'î l'affirme lorsqu'il observe que Noqrâshî Pacha, leader des saadistes, choisit, lors des élections de 1944, de présenter un maximum de notables pour ne pas occasionner de dépenses à son parti<sup>22</sup>. Les moyens utilisés par le Wafd pour mener ses candidats à la victoire ne différaient donc pas véritablement de ceux utilisés par ses adversaires. Sabrî Abû al-Majd parle dans son ouvrage d'une révolte des jeunes wafdistes dans le gouvernorat de Daqahliyya : la direction du parti n'avait pas choisi de présenter un certain Muhammad Hilmî al-Jayyâr, très populaire parmi ces jeunes.

Nous l'avons vu, Ismaïl Sidqî Pacha, dans son rapport, accuse le Wafd de s'être créé une clientèle politique au Parlement et dans les conseils provinciaux. Il lui reproche de faire entrer dans les mœurs électorales le « trafic des désistements » et les pratiques d'intimidation à l'encontre des candidats non wafdistes vainqueurs lors des élections. Or ces deux pratiques révèlent aussi bien sa force

<sup>21</sup> Sabrî Abû al-Majd, *Les Années avant la Révolution*, en arabe, al-Haya al-masriyya lil-Kitab, 1987, p. 517-523.

<sup>22</sup> Muhammad al-Jawwâdî, *Sayyid Mar'î, participant et témoin de la période libérale, de la Révolution et de l'Infitah dans l'Égypte contemporaine*, en arabe, le Caire, Madbouli, 1999, p. 24 et suivantes.

et sa popularité que sa détermination à gagner. En effet, lors des élections de 1929, le Wafd remporta 93,1 % des sièges et 113 candidats n'eurent aucun concurrent. Ce résultat se reproduisit en 1942. Le Wafd remporta 87,9 % des sièges et 114 candidats gagnèrent par *tazkiya*<sup>23</sup>. La nouvelle législation, imposée par Ismaïl Sidqî, qui ôte à la Chambre des députés la prérogative de se prononcer sur les invalidations, montre également jusqu'où le Wafd pouvait aller pour dominer celle-ci. La direction du Wafd – entre les contraintes énormes imposées par le roi et les Anglais et sa « mission nationaliste sacrée » – cherchait, de manière tout à fait explicable, à remporter les élections coûte que coûte, se préoccupant seulement des modifications du mode de scrutin ou des formes que revêtait la fraude électorale qui pouvait éventuellement la faire échouer.

#### *Déviances administratives*

Le trucage des élections avait des formes principalement administratives. En amont, on utilisait le découpage des circonscriptions pour favoriser certains candidats. Ou bien, au moment même des élections, il s'effectuait grâce au personnel administratif : gouverneurs, fonctionnaires, officiers de police et bien évidemment *'umda* et *cheikh* encadrant les populations en milieu rural. Ces trucages sont à la source des décisions prises par la direction du Wafd de boycotter certaines élections quand, suite à ses relations tendues avec le roi, elle savait que ce dernier utiliserait tous les moyens administratifs pour la faire perdre. Ils expliquent également pourquoi la direction du Wafd demandait, à l'issue de chaque crise, la formation d'un gouvernement neutre ou de coalition pour présider aux élections suivantes et surveiller l'opération délicate du découpage des circonscriptions. Ce dernier était opéré par une commission formée au sein du ministère de l'Intérieur. Il avait pour but principal de regrouper dans une même circonscription l'ensemble des villages, des bourgs où se mobilisaient les principaux réseaux et donc les voix de certains candidats : parentèle, terrains agricoles ou manufactures, en un mot

<sup>23</sup> 'Azza Wahbâ, *L'Expérience démocratique libérale en Égypte*, en arabe, le Caire, Centre d'études politiques et stratégiques d'al-Ahram, 1985, p. 26-31.

les « dépendants », *fellah*<sup>24</sup>, métayers et *'umda*... En 1925, 106 circonscriptions furent modifiées sur un total de 214 et le Wafd remporta une victoire moins écrasante qu'en 1924. En 1938, le Wafd ne présenta pas de candidats dans 98 circonscriptions suite à la refonte complète de sa carte, au prétexte légal de l'augmentation du nombre des votants, selon les résultats du dernier recensement de population. C'est ainsi que le nombre des circonscriptions passa de 232 à 265. Selon le témoignage du libéral constitutionnel Muhammad Husayn Haykal<sup>25</sup> alors ministre, les candidats proches du gouvernement et du Palais se rendaient à la commission du ministère de l'Intérieur et demandaient à ce qu'on leur rajoute ou qu'on leur enlève telle ville ou tel village !

Les candidats qui bénéficiaient de telles faveurs étaient très proches des cercles dirigeants. Le témoignage de Sayyid Mar'î<sup>26</sup> est éloquent. Il se présenta en tant que saadiste, comme le gouvernement de l'époque. Pourtant, dans sa circonscription, le gouvernement d'Ahmed Maher Pacha favorisa son concurrent, Fikrî Abâza du Parti national. Sayyid Mar'î s'est présenté dans la circonscription où son propre père avait été député wafdiste en 1924 et il a été surpris de constater que le gouvernement y avait retiré un village pour le rattacher à la circonscription voisine.

« C'était un village voisin d'Azîziyya du nom de Kafr al-Farag Girguis et il avait son poids politique dans la circonscription. Je l'ai souvent visité et ai constaté la tiédeur de l'accueil que me réservaient les habitants. J'ai senti qu'il se passait quelque chose de bizarre et j'ai compris quand ils m'ont posé la question suivante : "Pourquoi viens-tu ici ?" J'ai été surpris par cette question, mais par la suite je les ai excusés quand j'ai su que le gouvernement avait mis leur village dans la circonscription de Minyâ al-Qamh dont le candidat était Fikrî Abâza du Parti national. J'ai quitté précipitamment le village plein de rage contre le gouvernement saadiste qui avait atteint mon amour propre. Comment les saadistes peuvent-ils me faire cela et pourquoi Noqrâshî Pacha veut-il me mettre dans une situation pareille ? Je suis parti immédiatement au Caire chez Noqrâshî Pacha au ministère des Affaires étrangères et lui ai dit : « pourquoi m'avez-vous donc demandé de me présenter aux élections ? Et pourquoi avez-vous tenu à ce que je me présente dans cette

<sup>24</sup> Paysan.

<sup>25</sup> Muhammad Husayn Haykal, *Souvenirs sur la politique égyptienne*, en arabe, tome 2 de 1937 à 1952, le Caire, Dar al-Ma'ârif, 1977, p. 62.

<sup>26</sup> Muhammad al-Gawwâdî, *op. cit.*, p. 29 et suivantes.

circonscription comme saadiste pour disperser les voix de la circonscription derrière mon dos ? »

La fraude électorale était opérée par la médiation du personnel administratif, notamment par les *'umda* et le *cheikh* comme le note Sabrî al-Sayyid<sup>27</sup> : « ... il est de notoriété publique que le gouvernement au pouvoir peut conquérir la majorité des voix du corps électoral s'il a entre les mains les deux outils suivants : le soutien du personnel administratif et notamment des *'umda* qui détiennent les voix des électeurs dans les villages et un nombre suffisant de moyens de transports collectifs pour mener aux bureaux de vote les électeurs qui voteront pour la personne indiquée, et l'expérience a montré que ces deux outils étaient faciles à obtenir. »

Pour contrer ces manœuvres, le Wafd, à l'apogée de sa popularité, comptait sur ses propres soutiens au sein de l'appareil administratif. Ceci nous renvoie à la grève des *'umda* et des *cheikh* dans plusieurs gouvernorats au temps du gouvernement de Zîwar Pacha. Ce mouvement de protestation débuta par l'envoi d'une lettre au ministre de l'Intérieur exprimant son désaccord sur la nouvelle loi électorale et son intention de boycotter les élections. À la suite de cette lettre, ils furent « démissionnés » et comparurent devant le tribunal. Mais la justice les innocenta. C'est en partie à cause de cette résistance administrative que le gouvernement recula et que la loi de Zîwar Pacha fut abrogée. Le même phénomène se produisit au moment de la grande crise de 1930 lorsque près de 400 *'umda* démissionnèrent pour protester contre la loi électorale de la même année, malgré la répression subie et les énormes amendes encourues. Le Parlement, par la suite à majorité wafdiste, annula l'ensemble de ces décisions. Outre les amendes et les renvois, d'autres mesures furent prises contre les fonctionnaires récalcitrants comme les déplacements ou les mises à la retraite anticipée. Il faut rappeler que le personnel n'était pas homogène politiquement. Hormis certaines exceptions liées au boycott des élections par le Wafd, les résultats électoraux n'étaient jamais certains et généralement le Wafd finissait par l'emporter. Cela incitait les fonctionnaires à beaucoup de prudence : une fois au gouvernement, le Wafd s'empressait de punir ceux qui n'avaient pas respecté la

<sup>27</sup> Sabrî al-Sayyid, *Les principes du droit constitutionnel*, 1947, p. 676.

volonté des électeurs ou avaient manœuvré contre ses candidats. Le corps des fonctionnaires de police était particulièrement concerné par les déviances administratives.

L'envoi par le ministère de l'Intérieur de soldats pour encercler certains villages, emprisonner les *cheikh* ou défendre l'accès aux bureaux de vote<sup>28</sup> constituait, en effet, une autre forme de trucage. Le témoignage de Salâh al-Shâhid<sup>29</sup> sur les élections de 1950 est, à cet égard, éclairant. Il fait état d'un véritable bras de fer entre Fu'âd Sarâg al-Dîn, sachant qu'il allait être nommé ministre de l'Intérieur à l'issue des élections, et le ministre de l'Intérieur du gouvernement de Sidqî Pacha. Celui-ci rassure Fu'âd Sarâg al-Dîn quant à la neutralité de la police et de l'administration pendant les préparatifs électoraux. Mais il lui demande de « laisser gagner » un candidat X, pour des raisons non mentionnées dans le témoignage. Sarâg al-Dîn, sûr de lui, refuse. Et durant toute la campagne électorale, il insiste dans ses discours sur les mesures que les gouvernements wafdistes ont prises en faveur de la police, alors que cette dernière comptait remercier le Wafd par le trucage des élections. Il rappelle également que nombre d'officiers de police l'ont assuré qu'ils allaient rester neutres. Enfin, Salâh al-Shâhid mentionne comment Sarâg al-Dîn envoya discrètement quelqu'un à l'officier en charge de couvrir la circonscription du candidat du ministre de l'Intérieur, pour lui demander de ne pas truquer les élections en sa faveur. Et ce dernier perdit bel et bien !

Ces témoignages en disent long sur les pratiques électorales de la fin de la période libérale, sur la force du Wafd comme parti du pouvoir et enfin sur les connivences et alliances aussi bien sociales, familiales qu'économiques entre élites politiques, par-delà les positions politiques. Connivences qui s'accroissent en même temps que se renforce la coupure entre « l'Égypte d'en haut » et « l'Égypte d'en bas », annonciatrice de la prise du pouvoir par les Officiers libres en 1952 – qui signèrent la fin du multipartisme et du pluralisme politique de la période libérale égyptienne. Malgré

<sup>28</sup> Ahmad al-Shirbinî, « Les Partis et le Parlement », dans Abbas Raouf (dir.), *Les Partis politiques égyptiens, 1922-1953*, en arabe, le Caire, Centre d'études politiques et stratégiques d'al-Ahram, 1995, p. 229-254.

<sup>29</sup> Salâh al-Shâhid, *Souvenirs des deux époques*, en arabe, le Caire, Dar al-Ma'ârif, 1976, p. 50 et suivantes.

les multiples divisions l'ayant affectée, la direction du Wafd n'avait, à cette période, plus besoin d'être élue pour intégrer l'élite dirigeante.

Ce trop grand déséquilibre au profit du Wafd et sa trop grande popularité liée à sa mission nationaliste ont, paradoxalement, nui au projet de ses élites, qui entendaient que le vote soit vraiment, dans toutes les couches de la population, l'expression d'un choix ou d'une opinion politique. En raison de l'importance des enjeux, de la brutalité avec laquelle le Palais remit en cause la volonté des urnes, les élites wafdistes firent tout leur possible pour confirmer leur suprématie électorale. Elles mobilisèrent aussi bien les ressources de la domination sociale et économique de leurs candidats que les moyens que procure la domination politique et administrative. 'Azza Wahbâ nous donne la composition sociale pour le dernier Parlement élu avant la révolution de 1952<sup>30</sup>, à écrasante majorité wafdiste : 35 % de grands propriétaires agricoles, 27 % de moyens propriétaires agricoles, 14 % d'industriels, 5,96 % de commerçants, 20,69 % de « professionnels », notamment des avocats et des médecins, et 5 % de fonctionnaires de l'État. Selon l'auteur, la grande représentation des couches dominantes économiquement et socialement est une donnée constante des Parlements formés depuis 1924. Les nombreuses études faites à ce propos, malgré la diversité des critères utilisés par les chercheurs pour définir les différentes catégories citées, donnent les mêmes résultats.

Derrière la norme électorale officielle des élites politiques et les enjeux politiques majeurs des élections, se cachaient de fait une pratique et une normativité électorale populaire ou « sauvage », quasiment laissées en l'état, et dont les principaux traits se retrouvent jusqu'à nos jours.

### **Normes et pratiques électorales populaires**

La pratique populaire du vote de la période libérale se laisse difficilement déchiffrer. Les écrits sur cette époque émanent

---

<sup>30</sup> 'Azza Wahbâ, *op. cit.*, p. 80.



généralement de grandes personnalités politiques ayant occupé les postes de ministre, voire de chef de gouvernement, responsable de parti politique, journalistes éminents, etc. Il s'agit donc d'un point de vue situé socialement, politiquement et idéologiquement. Leurs témoignages sont, de plus, généralement lacunaires et sélectifs : troubles inévitables de la mémoire ou, tout simplement, certaines informations, fondamentales pour l'anthropologue, ne sont pas perçues en tant que telles et sont donc passées sous silence. Les témoignages de candidats *lambda* sur les élections de la période libérale sont, par contre, extrêmement rares. Malgré ces limites, il a été possible, à partir de certains témoignages, d'approcher les usages sociaux du vote durant cette période et, par conséquent, ses significations pour les populations. Ils montrent que les enjeux politiques nationaux ne doivent pas faire oublier les enjeux sociaux locaux de l'élection d'un député. La représentation tenace, parce que fonctionnelle et rationnelle, du député médiateur entre population locale et instances administratives centrales et régionales et celle du député dispensateur de services et de bienfaits individuels et collectifs s'est très tôt construite en Égypte. Les caractéristiques de cette fonctionnalité permettent de comprendre la logique profonde d'un vote qui, comme aujourd'hui, favorisait les candidats puissants sur le plan économique ou relationnel. C'est ce que confirme clairement, mais par la négative, 'Abd al-Rahmân al-Râfî lorsqu'il se présente aux élections de 1924<sup>31</sup>.

« Et même si je ne pouvais compter ni sur une *'asabiyya* familiale, ni sur un *nufûdh*<sup>32</sup>, ni sur une force partisane à mes côtés au *markaz* de Mansoura, les gens connaissaient mon passé nationaliste et cela a équilibré les forces car j'ai gagné avec une seule voix de différence : 171 voix pour moi et 170 pour mon concurrent, car il y avait au total 341 électeurs-délégués qui ont voté... »

Le vote n'avait rien de secret. Il se faisait ouvertement et oralement, en raison du taux d'analphabétisme. C'est ce que constate Muhammad Zakî 'Abd al-Qâdir, candidat en 1945<sup>33</sup>.

<sup>31</sup> Abdel Rahman El Rafei, *Au terme de la Révolution égyptienne*, en arabe, première partie, 4<sup>e</sup> édition, le Caire, Dar al-Ma'ârif, 1987, p. 171.

<sup>32</sup> Avoir du *nufûdh* est l'expression consacrée en dialecte égyptien pour exprimer le fait qu'une personne est influente et qu'elle a de multiples relations.

<sup>33</sup> Muhammad Zakî 'Abd al-Qâdir, *Des pas sur le chemin*, en arabe, le Caire, Dâr al-Kitab al-'arabî, 1967, p. 427.

« Des images (de ces élections) me sont restées en mémoire, pleines de naïveté et de beauté... J'ai entendu certains répondre alors qu'ils étaient interrogés par le membre du bureau de vote sur leur choix : "le *cheikh* Muhammad", en parlant de moi car pour eux le meilleur titre c'est celui de *cheikh* (...); un autre répondre : "Abû 'Abd al-Qâdir", car il ne vote pas pour quelqu'un qui va le représenter à la Chambre des députés et dont il ignore tout, mais pour le fils d'une personne dont il se sent proche, qu'il aime, qui vit dans le même village et qui lui est plus proche que la Chambre des députés; un deuxième répondre : " mais c'est évident, je vote pour le fils de notre village... ", car les élections pour lui ne signifient pas plus que la victoire d'un fils du village, qu'il soit bon ou mauvais – il s'agit de la *'asabiyya* ancienne qui continue à influencer l'esprit des gens; un troisième répondre : "le fils Sandjari" parce qu'il vote pour ma famille en fait ou plutôt pour la tribu à laquelle j'appartiens... et les autres de répondre : "le grand professeur"; "Sa Majesté le bey", "notre bey à nous" et toutes ces réponses ont leurs significations. La première signifie que la personne est éduquée et sait à qui donner sa voix. La seconde qu'elle vote pour une personne qui s'habille en costume, va au Caire et à son retour au pays s'assied et discute avec les beys et les pachas, ce qui implique qu'il est un des leurs. Quant à la dernière réponse, elle signifie que la personne choisit le bey qui est un des siens et sur lequel elle peut compter pour l'aider et la soutenir... »

Cette riche citation de Zakî 'Abd al-Qâdir témoigne des modalités du vote dans un village présentant un candidat aux élections. Tous les villageois votent d'un seul chef pour « le fils du pays » dont ils connaissent le nom et la famille. Ce n'est pas le cas partout, notamment dans les grandes villes comme l'atteste Sabrî al-Sayyid, juge et président d'un bureau de vote en 1938 à Alexandrie<sup>34</sup>.

« Se sont présentées des personnes qui ne connaissaient pas le nom des candidats, d'autres qui voulaient voter pour le gouverneur, d'autres qui demandaient l'avis du président du bureau de vote, d'autres qui voulaient voter pour le chef du gouvernement alors que ce dernier ne se présentait pas dans la circonscription et enfin d'autres qui voulaient qu'on répète les noms des candidats car ils avaient oublié celui qu'ils souhaitaient élire... »

<sup>34</sup> Cette citation de Sabrî al-Sayyid a été extraite de l'ouvrage de 'Abd al-Hamîd Mitwallî, *La Question de la réforme du système électoral égyptien*, en arabe, Alexandrie, Dâr nashr al-thaqâfa, 1948, p. 9.

L'oralité du vote, et donc sa publicité, permettent l'exercice de pressions sur les électeurs, aussi bien de l'administration que des partisans des candidats ou de ceux avec lesquels ils ont passé des accords électoraux. Le vote était en effet précédé de tractations que tout candidat sérieux devait opérer avec les « grands électeurs informels ». Cette capacité peut découler de l'autorité personnelle d'un individu, du statut d'un notable ou d'un chef de famille important, du prestige social d'une personne éduquée ou de la position administrative voire coercitive d'un fonctionnaire local. Ces tractations n'étaient évidemment pas les seuls moyens utilisés par les différents candidats. D'autres outils de propagande électorale étaient mobilisés et variaient en fonction des caractéristiques du candidat et du type de public à convaincre. Si les grandes réunions, les cortèges et les fêtes – dans lesquels intervenaient des orateurs et des poètes populaires chargés de réciter les louanges des candidats – étaient communs à toutes les campagnes électorales, la distribution de prospectus ou de professions de foi étaient l'apanage de certains seulement. Ce type de propagande visait principalement les élites locales éduquées, notamment les enseignants, les médecins, les avocats, le personnel religieux, etc. Elles représentaient une des catégories importantes des « grands électeurs informels » de cette période. C'est ce que fit 'Abd al-Rahmân al-Râfî en distribuant toute sa production écrite, afin d'afficher, en plus de son nationalisme politique, sa qualité de lettré.

Cependant, il semblerait que, dès 1924, l'impact de tous ces outils de propagande électorale fût faible. Les gens votaient selon ce que leur conseillaient les personnes censées connaître l'intérêt général de leur communauté. Écoutons le conseil qu'un ex-député wafdiste et responsable électoral du Wafd pour toutes les circonscriptions du gouvernorat de Sharqiyya, donna à Muhammad Zakî 'Abd al-Qâdir<sup>35</sup>.

« Ne compte pas sur les applaudissements et les acclamations car les gens dans les villages accueillent tous les candidats avec des manifestations bruyantes de bienvenue... Mais ceci ne signifie

<sup>35</sup> Muhammad Zakî 'Abd al-Qâdir, *Des pas sur le chemin*, en arabe, le Caire, Dâr al-Kitab al-'arabî..., 1967, p. 415.

absolument rien. Il faut compter sur les relations personnelles, les accords et les visites particulières... Mon expérience m'a montré que c'est le meilleur moyen... »

C'est en effet ce que Zakî 'Abd al-Qâdir constata à ses propres dépens :

« ... Je me suis rendu au village de Rozna qui était le village natal d'Ahmed Orabi, le premier héros de la Révolution en Égypte, et les gens m'ont accueilli avec enthousiasme et force applaudissements, acclamations et le "couplet" habituel : "Le siège est pour qui ? Vous voterez pour qui ?" C'est le couplet que j'ai entendu dans tous les villages où je me suis rendu. Dès que les joueurs de tambours et de cornemuse ainsi que les courtiers des élections entendent qu'un candidat compte visiter leur village, ils se mettent en "habit de travail" et emmènent les instruments de musique. Accompagnés d'un groupe d'adolescents et d'enfants ainsi que de tout ce que compte le village comme chômeurs et oisifs, ils se rendent en *zaffa* (ensemble musical qui accueille et accompagne les mariés jusqu'au lieu de la cérémonie) au devant du candidat. À plusieurs reprises, je me suis demandé ce que j'étais venu faire dans cette galère. Je me suis rappelé ce que m'avait dit Shamsî Pacha, à savoir que tout cela ne signifiait rien. C'est un *mawlid* (fête religieuse), pas plus qu'un *mawlid*, et dès que le cortège était terminé, il fallait payer tout le monde, les musiciens, le coiffeur, le préposé à la mosquée, le prédicateur, et également les enfants et les adolescents qui tendaient les mains pour recevoir quelques piastres... »

Le vote à cette époque, tout comme aujourd'hui, semble être commandé par les tractations entre les candidats et certaines personnes de chaque village ou région, choisies en fonction de leur place, de leur statut social dans le village, de leur influence et de leur capacité à faire voter le plus grand nombre. Les candidats et leurs auxiliaires ou agents électoraux devaient se renseigner, lorsqu'ils n'étaient pas de la région, pour savoir quelles étaient les « clés » des élections dans chaque village. Une telle entreprise ne s'improvise évidemment pas, comme l'atteste Muhammad Zakî 'Abd al-Qâdir.

« Et j'ai senti que les élections étaient une sorte de *mûsim* (fête) qui avait ses propres courtiers... quelqu'un me prenait à part et me disait discrètement : tout le village ici est aux mains du *cheikh* Abû Mahmûd, passe un accord avec lui et tu peux dormir tranquille. Mais un autre me prenait à part également : méfie-toi de ce qu'il te dit, ce n'est pas vrai, le

*cheikh* Mahmûd n'est pas d'ici. Il faut que tu ailles voir *Hagg*<sup>36</sup> 'Abd -al Karîm, c'est un homme bon et honnête, il a fait le pèlerinage à La Mecque... »

Les tractations avec les « personnes qui comptent » avaient pour but de définir les termes du vote-échange, c'est-à-dire les dons ou les promesses de dons et de services que les candidats devaient fournir en échange du soutien électoral. Là également, Muhammad Zakî 'Abd al-Qâdir<sup>37</sup>, pour avoir refusé de jouer ce jeu et n'ayant donc pas su à quelles portes frapper, n'a pu que constater son échec électoral de profane ou de béotien....

« Puis une troisième personne vient me voir et me dit, si tu veux les voix de ce village, répare la mosquée car les toilettes sont cassées et le ministère des *Waqf* n'a rien fait depuis des années... et d'autres personnes interviennent. Mais les propos les plus bizarres m'ont été tenus par quelqu'un qui m'a dit : untel est en état d'arrestation, parle au procureur pour qu'il le relâche et tout le village sera avec toi. Les demandes étaient multiples : "mon fils a échoué au baccalauréat et veut intégrer l'école de police", etc. Mais je me suis habitué à être sincère et je ne faisais que les promesses que je savais pouvoir tenir. Mes partisans se sont plaints de mon attitude et m'ont dit : "Ton attitude ne convient pas du tout. Il faut faire des promesses aux gens et leur dire que tout est possible... Cela ne te coûtera rien de le dire". Oui tu leur promets de réparer la mosquée car tu es un ami du ministre des *Waqf*, du ministre de l'Intérieur et même les tribunaux sont à tes pieds ! Ici, les gens ne comprennent rien. Il faut leur tenir le langage qu'ils comprennent... »

Telles semblent être les caractéristiques principales de l'expérience électorale libérale et les justes limites qu'il convient de lui accorder, si l'on veut comprendre la facilité avec laquelle les Officiers libres ont clos le chapitre du libéralisme électoral. Le point de vue « micro » a permis de saisir les ressorts véritables du vote, du point de vue des populations, et les ressources utilisées par les candidats pour gagner. Le point de vue « macro » délivre également certaines informations importantes. Pour toute cette période, les sources donnent des chiffres élevés de participation effective des électeurs enregistrés sur les listes électorales allant de 54 % à 96 %<sup>38</sup>. Mais combien d'électeurs ayant le droit de voter

<sup>36</sup> *Hagg*, titre accordé à ceux qui ont fait le pèlerinage à la Mecque.

<sup>37</sup> *Ibid.*, p. 421.

<sup>38</sup> voir tableau 6 en annexe.

étaient-ils effectivement inscrits sur les listes ? Un tel chiffre est difficile à trouver. En revanche nous savons que le nombre moyen des inscrits ne dépassait pas les 18 % de la population totale de l'époque<sup>39</sup>. Mais le plus significatif est encore que la participation électorale effective accusa une tendance à la baisse de 1924 à 1950, même s'il est difficile de comparer des élections organisées selon des modes de scrutin différents. Cette tendance à la baisse est mettre en perspective avec phénomène politique central de cette période : le non-respect de la volonté des électeurs.

---

<sup>39</sup> 'Abd al-Hamîd Mitwallî, *La Question de la réforme du système électoral égyptien*, en arabe, Alexandrie, Dâr nashr al-thaqâfa, 1948 p. 28.

## Chapitre 2

### **La période nassérienne : la monopolisation du politique par l'État-providence**

Le député de la période libérale fut, avant tout, dépositaire de la volonté nationaliste populaire et le vote un plébiscite du Wafd. Le député de la période nassérienne fut, lui, principalement un médiateur efficace entre population et État bienfaiteur, un distributeur de services collectifs et de biens publics. En accomplissant la mission politique supérieure du Wafd, chasser définitivement les Anglais, et en approfondissant cette mission, par la lutte anti-impérialiste et des gestes politiques majeurs comme la nationalisation du canal de Suez, le régime des Officiers libres a privé l'acte électoral de l'une de ses dimensions importantes : être l'expression d'un choix politique. L'instauration d'un régime politique autoritaire et monolithique, l'apparition de la figure d'un leader charismatique « auto-mandaté » pour définir le bien politique et entretenant des relations directes et passionnelles avec la population, a renforcé cette disparition. À partir de là, ne restait au député égyptien que sa fonction traditionnelle, celle qu'il avait toujours occupée : être un médiateur entre société et État, une courroie de transmission qui, en même temps qu'elle transmet les *desiderata* et les besoins du « bas », participe à l'encadrement de la société en transmettant les choix et les orientations définis exclusivement par le « haut ». Le vote-représentation politique disparut donc complètement pour laisser la place au vote-échange.

Ce médiateur est, pour deux raisons, encore plus efficace à cette époque. D'une part, le député est *toujours* celui du régime puisque le choix des électeurs se fait entre les candidats que ce dernier a adoubés. D'autre part, l'État ne remplit pas uniquement

les fonctions régaliennes de la période libérale. Il se veut aussi providence, en charge du développement quasi complet de la société, de l'instauration de la justice sociale et de la distribution des bienfaits et des services. Mais si le choix des électeurs n'est pas politique, le politique ne disparaît pas pour autant de l'acte électoral. Cette période connaît, de fait, une redéfinition de l'activité politique. Celle-ci devient, d'une part, une activité ouverte à tous et non réservée à une élite de politiciens ou de notables de provinces. Et, d'autre part, elle voit son contenu subir une sorte d'extension : elle est désormais l'effort de tous les citoyens, principalement des responsables, pour aider l'État bienfaiteur dans sa lutte pour le développement économique et culturel, pour instaurer la justice sociale. Le député de la période nassérienne perd alors la dimension nationale de la période libérale. Il devient une personnalité publique locale, qui sert les intérêts des habitants de sa circonscription et distribue les services collectifs, à partir des biens publics d'un État qui se veut providentiel et justicier. La période nassérienne a, en effet, accentué le rapport de dépendance entre le député et l'État – rapport aujourd'hui en cours de réajustement avec le développement de la figure du député « homme d'affaires ». Cette transformation de la fonction du député, tout en le rapprochant de ses concitoyens, a favorisé, au niveau électoral, les candidats bien placés dans les hautes sphères de l'État et les instances politiques dirigeantes. Elle a fait du vote une des expressions de la domination administrative.

### **L'accès de tous à « la chose publique »**

En 1957, 1964 et 1969, l'Égypte nassérienne connut trois élections législatives afin de former l'Assemblée de la Umma, qui remplaça la Chambre des députés<sup>1</sup>. L'Assemblée de la Umma, formée en 1960 à la suite de la signature de l'union entre l'Égypte et la Syrie, était composée de 600 députés, 400 Égyptiens choisis parmi les députés élus en 1957 et 200 Syriens. Ces trois élections législatives se déroulèrent dans un cadre politique et juridique fort

---

<sup>1</sup> La nouvelle Constitution a changé l'appellation du Parlement égyptien. Il ne s'agit plus du Conseil des députés mais du Conseil de la Umma. Ce changement de terminologie est significatif notamment de la volonté « unanime » du pouvoir politique issu de la révolution de 1952.



différent de celui de la période précédente. La Constitution de 1956 et celle de 1964 instaurèrent un régime politique mixte, présidentiel et parlementaire. Elles posèrent l'existence d'une Assemblée de la Umma élue au suffrage universel secret investie du pouvoir législatif. En même temps, elles établirent l'institution présidentielle en charge du pouvoir exécutif, qui définit, avec les ministres, la politique générale du gouvernement aux niveaux politique, économique, social et administratif et qui contrôle son exécution. Ces constitutions organisèrent une sorte de collaboration et de contrôle mutuel entre les deux pouvoirs. L'Assemblée de la Umma proposait la candidature du président de la République par un vote à la majorité absolue. Suite à ce vote, le candidat était soumis à un référendum populaire à la majorité absolue des voix. La Constitution de 1964 rajoutait deux éléments inexistantes en 1956 : le droit du président de la République à nommer une dizaine de députés et l'obligation pour l'assemblée parlementaire d'être formée de membres dont la moitié au minimum serait des ouvriers et des *fellah*.

Cependant, pour apprécier la nature véritable du régime politique nassérien, particulièrement en ce qui concerne le pouvoir législatif, quelques éléments fondamentaux doivent être ajoutés à cette description. Tous les partis politiques et l'association des Frères musulmans, furent dissous respectivement en 1953 et en 1954. L'article 192 de la Constitution de 1956 posa que l'Union nationale « formée de tous les citoyens » était responsable des candidatures aux élections de l'Assemblée de la Umma. L'article 3 de la Constitution de 1964 posa que l'Union socialiste arabe créée en 1962 et formée d'une coalition entre les forces populaires, était l'instance de représentation du peuple. Furent éliminées du jeu électoral, plus précisément du droit de se présenter aux élections législatives, des membres de la famille royale, des personnes ayant « corrompu » la vie partisane avant la révolution de 1952, celles dont les biens avaient été séquestrés, celles emprisonnées après la Révolution, etc.

Le peu de poids accordé par le régime nassérien au Parlement transparait dans le fait que ce dernier est sous le contrôle du Parti/État et dans la durée de vie réelle des assemblées élues. L'assemblée élue en 1957 vivra, en effet, moins de sept mois en

raison de la formation de l'Union égypto-syrienne. Le régime fonctionna de 1961 à 1964 sans Parlement, suite à l'avortement de l'union avec la Syrie. Le Parlement élu en 1964 vivra trois ans et huit mois et le Parlement élu en 1969, deux ans. Le maigre intérêt accordé à la Chambre des représentants du peuple, au profit des autres organisations politiques du régime, se vérifie également dans la manière dont l'administration nassérienne organisa les différentes élections. Aux élections de 1964, par exemple, nombre de citoyens ne purent exercer leur droit de vote pour la simple raison que le ministère de l'Intérieur n'avait pas réimprimé les nouvelles cartes électorales. Il fut demandé aux électeurs d'utiliser celles de 1957. Pour ceux qui avaient retrouvé leurs cartes, voter fut délicat : sur les nouvelles listes électorales, modifiées en fonction des ajouts et des départs, le numéro de série qui désignait leur bureau de vote avait changé. De plus, les bureaux de vote avaient été déplacés, à cause notamment du redécoupage des circonscriptions électorales. Ainsi, en 1964, le nombre d'électeurs par bureau de vote ne dépassa pas les 500<sup>2</sup>.

Pourtant, malgré ces complications et la mise en place d'un dispositif juridique et politique de contrôle et de mise sous tutelle du Parlement, le régime politique nassérien introduisit des modifications importantes du vote, dans le sens d'un élargissement du corps électoral : l'abaissement du droit de vote à 18 ans alors que la majorité civile était de 21 ans ; l'accès des femmes au vote, même si leur inscription sur les listes électorales n'était que facultative alors qu'elle était obligatoire pour les hommes ; l'accès au vote de catégories de personnes auparavant exclues, comme les militaires et les expatriés ; et enfin la loi n° 73 de 1956 rendait le vote obligatoire sous peine d'amende.

Pour les circonscriptions électorales, la loi retrouve le principe introduit par la Constitution de 1930 : ne pas relier leur nombre à celui des habitants et à leur croissance. Le territoire égyptien est découpé en 350 circonscriptions, à raison d'un siège à l'Assemblée du Peuple pour chacune d'entre elles. Quant au mode de scrutin, la loi reprend le principe posé par la Constitution de

---

<sup>2</sup> Muhammad al-Tawîl, *Le Parlement de la Révolution. Histoire de la vie parlementaire en Égypte, 1957-1977*, en arabe, le Caire, Madbouli, 1985, p. 47 et suivantes.

1923, celui du scrutin direct à un seul degré. Elle conserve le vote uninominal et le vote à la majorité absolue. Le vote est secret. Pour les analphabètes, la loi introduit l'usage de symboles ou de dessins distinguant les candidats, afin de garantir véritablement la confidentialité.

Le texte de loi reprend, pour les candidats, la législation de la période libérale. Il a la possibilité de se présenter dans une circonscription où il n'est pas inscrit sur les listes électorales. Elle lui impose une connaissance suffisante de l'écriture et de la lecture. Il doit avoir 30 ans révolus. Quant à l'incompatibilité entre être député et exercer certaines fonctions, la loi maintient l'interdiction, pour les magistrats et les officiers de police et de l'armée – à moins que leur démission ne soit acceptée. Enfin, elle impose au candidat de déposer une somme d'argent, afin d'accréditer le sérieux de sa candidature.

C'est selon ces principes et ces normes<sup>3</sup> qu'eurent lieu les trois élections législatives de la période nassérienne. De l'avis de tous les spécialistes, notamment d'Alî al-Dîn Hilâl<sup>4</sup>, celles de 1957 furent les plus animées, les plus vives et les plus dynamiques. L'auteur estime que cette particularité fût principalement liée au caractère encore restreint de l'étendue du contrôle de l'ensemble de la société par le régime nassérien. Il nous semble qu'un tel dynamisme doit être compris à la lumière de la popularité de Gamal Abdel Nasser, alors à son apogée. Après l'éviction de Naguib et l'instauration de son autorité auprès des Officiers libres, Nasser prit, en effet, une série de mesures sur les plans interne et externe qui accrurent considérablement sa popularité – comme sa participation originale, en 1955, à la conférence de Bandung qui lui donna sa dimension d'homme politique international, la nationalisation du canal de Suez et enfin la promulgation de la réforme agraire.

---

<sup>3</sup> La Constitution de 1964 diminue de moitié le nombre des circonscriptions tout en accordant à chacune d'elles deux députés, dont l'un au moins doit être « ouvrier ou *fellah* ».

<sup>4</sup> Alî al-Dîn Hilâl, « Les Élections législatives égyptiennes de Sa'ad Zaghlûl à Hosni Moubarak », dans Alî al-Dîn Hilâl (dir.), *Le Processus démocratique en Égypte*, en arabe, le Caire, Université du Caire, 1986, p. 257.

La vitalité de ces élections est tout d'abord corrélative à l'élargissement du corps électoral, suite aux réformes décrites plus haut. Bien que diverses études proposent des chiffres différents, il semble, selon 'Alî al-Dîn Hilâl, que le nombre des électeurs soit passé de 4,5 millions en 1950 à près de 6 millions en 1957<sup>5</sup>. Le dynamisme de ces élections est également confirmé par le nombre de candidatures proportionnellement au nombre de sièges et de circonscriptions où le député n'a été élu qu'au deuxième tour. Le premier indicateur montre la confiance des candidats dans l'ouverture du jeu électoral ; le second montre le degré de cette ouverture et de la concurrence. Selon l'importante étude d'Azza Wahbâ sur ces élections<sup>6</sup>, le nombre de candidats était de 2 493, après l'opération de sélection opérée par l'Union nationale. Ainsi est-on passé de 3,16 candidats en moyenne par circonscription en 1950 à 7,1 en 1956. Pourtant, la sélection opérée par l'Union nationale semble avoir été sévère. Cette dernière rejeta les candidatures de 1 268 personnes. Pour certaines circonscriptions, tous les candidats furent écartés et la liste des demandes rouverte. L'Union nationale avait pour but principal de se débarrasser de l'ancienne couche politique de la période libérale. L'interdiction des partis politiques – ainsi que les autres mesures, mentionnées plus haut, concernant l'entrée dans le jeu électoral de certaines catégories – est parvenue à toucher le personnel politique le plus en vue de la période libérale. L'opération de sélection de l'Union nationale visait à perpétuer cette entreprise en se débarrassant définitivement des catégories moyennes de ce personnel, notamment les notables et les riches propriétaires dans les provinces et les campagnes.

L'augmentation du nombre de candidats aux premières élections législatives de la période nassérienne est fort significative et se doit d'être analysée. La carte sociale et politique des candidats subit une complète transformation<sup>7</sup>. La presse de l'époque nota la

<sup>5</sup> 'Alî al-Dîn Hilâl donne le chiffre de 5 697 467 inscrits, *op. cit.*, p. 253.

<sup>6</sup> 'Azza Wahbâ, *Le Pouvoir législatif dans le système politique égyptien après la révolution de 1952*, en arabe, le Caire, Centre d'études politiques et stratégiques d'al-Ahram, 1993, p. 76.

<sup>7</sup> Les causes de cette transformation sont évidentes : la disparition des grands propriétaires terriens frappés par les lois de la Réforme agraire de septembre 1952, la disparition des grandes figures politiques d'avant la Révolution du fait de

diversité des profils et l'entrée dans la bataille électorale de personnes issues de catégories sociales moyennes, voire inférieures, auparavant exclues des luttes politiques : ouvriers soutenus par l'Union générale égyptienne des ouvriers ; professionnels appuyés par une commission formée des secrétaires généraux de tous les syndicats professionnels ; sans oublier les commerçants, industriels, propriétaires agricoles moyens, et enfin les fonctionnaires, officiers et les femmes (au nombre de 16). Ce renouvellement exprime la volonté du pouvoir d'encourager la participation politique des catégories sociales sur lesquelles il comptait construire son assise et de réduire le fossé antérieur entre la classe politique et une large partie de la société égyptienne. Il révèle aussi la popularité du régime nassérien, dont la crédibilité n'a pas encore été atteinte par l'échec de l'union avec la Syrie, la défaite de 1967, le renforcement de son caractère autoritaire et bureaucratique, la baisse du niveau de vie suite aux contrecoups des aventures militaires et des modes de gestion du socialisme d'État.

La pléthore de candidats en lice pour des élections dont les résultats politiques sont connus à l'avance met en évidence la confiance que ces derniers accordaient à l'ouverture du jeu électoral sur le plan local. Outre le contrôle à la source opéré par l'Union nationale sur les candidats, le régime prit une autre précaution : réserver 76 circonscriptions dans lesquelles n'était admis qu'un seul candidat, afin de garantir son succès par *tazkiya*. Ces circonscriptions intéressaient notamment les ministres, les militaires, les chrétiens et le président de l'Union égyptienne des ouvriers. Pour les 269 circonscriptions restantes, le jeu électoral était ouvert et 168 circonscriptions connurent un deuxième tour<sup>8</sup>. Selon l'étude d'Azza Wahbâ, la campagne électorale semble s'être déroulée dans le cadre d'un non-interventionnisme administratif. Hormis quelques actions individuelles, les déviances furent en fait davantage attribuables aux électeurs et aux candidats qu'à l'appareil politique et administratif. Ainsi le régime a-t-il exposé ses bonnes intentions : il interdit aux ministres de participer aux élections en dehors de la circonscription qui leur avait été réservée. Mais, toujours soucieux d'écarter le politique et l'idéologique de la

---

la dissolution des partis, et enfin la quasi disparition des membres de la dernière Assemblée des députés avant la révolution de 1952. Cf. 'Azza Wahbâ, *op. cit.*

<sup>8</sup> 'Azza Wahbâ, *op. cit.*, p. 83-84.

campagne, il interdit également aux candidats de présenter des programmes communs, afin d'éviter tout regroupement par affinité politique et idéologique. De même, pour éviter toute influence de l'ancien personnel politique et administratif sur le vote, le ministère de l'Intérieur défendit aux candidats de se faire représenter aux bureaux de vote par des *'umda* ou *cheikh* de villages, réputés hostiles au nouveau régime. Enfin, il fut demandé aux *'umda* de ne pas se mêler de la campagne électorale et de ne pas assister aux réunions. En effet, à part les candidatures de certaines personnalités de gauche et les candidats présentés par les syndicats d'ouvriers, la compétition électorale fut axée sur les compétences personnelles du candidat, son lien avec la circonscription et les services ou projets qu'il comptait mettre en place. Une telle volonté est compréhensible. Les principes et les programmes politiques des candidats étaient ceux de la révolution de 1952. Il semble donc tout à fait plausible que ces élections se soient déroulées sans interventionnisme politique et administratif. Le régime, confiant dans les résultats, laissa jouer la concurrence. Citons à ce propos le témoignage de Diyâ' al-Dîn Dâûd<sup>9</sup>, évoquant la candidature de son cousin dans la circonscription de leur village d'origine.

« En 1956, il y eut les premières élections pour l'Assemblée de la Umma et mon cousin maternel a souhaité se présenter. Du fait de notre parenté, de ma foi dans sa compétence et de notre amitié, je me suis senti obligé de l'aider pendant sa campagne électorale. Mais sa candidature posait deux problèmes. D'une part, il n'habitait pas la circonscription, même s'il en était originaire et, d'autre part, il a déclaré sa candidature tardivement alors que ses concurrents avaient déjà parcouru tous les villages, noué des relations, opéré des "accords" et obtenu mille et une promesses de soutien. D'ailleurs, j'étais moi-même un ami de l'un des candidats. J'ai donc soutenu mon cousin. Il s'était présenté avec un programme et des méthodes de propagande intéressants ainsi que des possibilités matérielles importantes. Mais comme c'est moi qui connaissais les gens, j'ai fait des discours en sa faveur et je me suis mis en contact avec toutes les personnes connues pour défendre sa candidature. Mais un événement eut un effet négatif sur sa candidature. Un des candidats en lice fut refusé par le pouvoir politique central car "non fidèle aux principes de la Révolution". Or, comme mon cousin était connu pour entretenir des relations avec le *mushîr*<sup>10</sup> 'Âmir<sup>11</sup>, les gens l'ont accusé

<sup>9</sup> Diyâ' al-Dîn Dâûd, *Souvenirs. Les années Nasser et les jours Sadate*, Dar El Khial, 1998, p. 36.

<sup>10</sup> Maréchal.

d'être derrière cette décision. Le candidat écarté a donc pesé de tout son poids pour faire gagner le concurrent de mon cousin. »

Ce témoignage est intéressant à plus d'un titre. Il y eut une vraie concurrence entre les candidats : ils menèrent une campagne électorale avec discours, promesses et accords. Il montre aussi comment l'élimination « par le haut » ne joue pas forcément en faveur de celui qui est accusé, à tort ou à raison, d'être à l'origine de cette décision bureaucratique qui force la main de l'électeur, et ce au moment même où le nassérisme était à son apogée. Donnée qui nuance les propos, parfois faciles, sur la « soumission du local » en Égypte. Enfin, ce témoignage révèle la juste place qu'il convient de donner à la force des *'asabiyyât* locales. Il ne suffit pas d'être originaire d'un village ou d'une circonscription pour s'y faire élire, il faut aussi de multiples autres atouts. Mais avant d'étudier la manière dont les candidats se faisaient élire à cette époque, il est important de montrer comment le régime des Officiers libres, à ses débuts, a modifié le rapport des Égyptiens avec le politique.

Il est véritablement possible de parler d'un âge d'or du nassérisme avant la défaite de 1967. Au niveau électoral, le grand nombre de candidatures aux élections législatives signifiait pour beaucoup, et notamment pour les catégories sociales les plus basses, que la participation à la vie publique, pour ne pas dire politique, était ouverte à tous, sans distinction de rang, de fortune, d'origine sociale ou d'âge. Le nassérisme a ouvert l'accès au politique à la jeunesse. Il suffit d'entendre, encore de nos jours, les témoignages de ceux qui y accédèrent pendant cette période et dont une bonne partie forme encore l'élite politique locale, dans les villages les plus reculés d'Égypte. Citons les propos d'un membre du Wafd avec lequel un long entretien a été mené, similaires à ceux de toutes les personnes interrogées ayant une soixantaine d'années. Apparenté aujourd'hui au Néo-Wafd, son discours exprime combien cette période a marqué toute une génération, quels que soient actuellement ses choix politiques. Les valeurs du nassérisme dépassent, de loin, les organisations politiques qui s'en réclament aujourd'hui. Une de ses valeurs centrales, malgré les limitations

---

<sup>11</sup> Il s'agit d'Abdel Hakim Amer, le commandant en chef de l'armée égyptienne et numéro deux du régime de l'époque. Il s'est suicidé après la défaite de 1967.

imposées à l'activité politique par le régime des Officiers libres, est l'accès de tous au politique ou, plutôt, à la chose publique.

Z. A. : « Si l'on compare ce qui se passe aujourd'hui et ce qui se passait pendant la période nassérienne on s'aperçoit que pendant Nasser, il y avait une culture politique. La preuve c'est qu'il y avait l'Union socialiste, l'Union nationale, l'Organisation de la Jeunesse, même si certains ont accusé cette dernière d'espionner pour le gouvernement. Ces jeunes de l'Organisation de la Jeunesse avaient à l'époque entre 20 et 30 ans et ce sont eux qui jouent actuellement un rôle politique important. Ces gens-là, nous les appelions les "théoriciens politiques" et ils enseignaient "la culture politique". Dans les écoles, les enfants avaient comme matières l'éducation nationale, la culture politique, la pensée socialiste. Il y avait à l'époque l'Institut des études socialistes pour former des cadres politiques conscientisés dans la pensée socialiste. Même si l'on n'était pas d'accord avec eux, ils étaient très cultivés en matière politique. Et ils étaient capables de faire parvenir leur culture politique à toute la population car le régime était d'accord. Et la preuve de l'importance de cet Institut c'est que M. A. y enseignait et qu'il a formé une génération d'historiens comme R. A. et I. D. Ils sont jusqu'à aujourd'hui convaincus de la pensée de Nasser. M. A. était le frère du Dr A. A. qui a publié un ouvrage avec M. A. A. sur la culture égyptienne. Il y avait aussi A. A. M., chef de file des historiens de gauche en Égypte. C'est ce qu'on appelle les intellectuels des années soixante. Ils sont capables de parler avec les masses égyptiennes avec un langage politique qu'elles comprennent et qui touche leurs cerveaux et leurs cœurs. Ils sont capables aussi de parler et d'écrire dans plus d'une langue étrangère. Tous ont eu leur doctorat à Paris, Londres, en Amérique. Ils ont été à l'école sous l'occupation anglaise et apprenaient l'anglais dès le primaire. Nous étions capables de lire et de comprendre l'anglais. À l'époque, l'ancien cycle primaire pouvait faire de quelqu'un un *wakil*<sup>12</sup> de ministère car cela équivalait au *bacalorios*<sup>13</sup> d'aujourd'hui. La génération des années soixante est unique. Jusqu'à aujourd'hui, on a échoué à en créer une autre. Les docteurs actuels sont tous des analphabètes. À l'époque, il y avait également une collection de livres politiques pas chers et tout le monde pouvait les acheter. Il y avait aussi des collections de livres nationaux. Il y avait la collection des Éditions *al-Sha'b* ; les romans étrangers traduits et même la publication simultanée de livres politiques qui paraissaient en Europe et Amérique. Et ils n'étaient pas chers. Il y avait aussi Haykal à *al-Ahrâm* et l'on s'arrachait les journaux des mains pour lire ses articles. Il y avait aussi Mahmûd Amîn à *Akhbar al-Yûm*. C'était là une des importantes voies de communication politique. De même, dans n'importe quel village, les gens pouvaient se réunir en congrès et parler de leurs problèmes et on

<sup>12</sup> *Wakil wizâra*, correspond à un très haut grade administratif dans les ministères.

<sup>13</sup> *Bacalorios* correspond à la licence d'université en France.



leur envoyait des cadres de l'Organisation de la Jeunesse pour parler avec eux et leur transmettre la conscience et la culture politique. Et même si l'on n'était pas d'accord avec les idées du nassérisme, ce genre de réunion permettait d'apprendre et de se conscientiser dans la culture politique, mieux qu'avec n'importe quel livre. Mais si nous regardons ce que nous avons aujourd'hui comme culture politique et si nous faisons une comparaison : sous Nasser, c'était la dictature, mais il n'y avait pas de loi d'urgence. Or comment une culture politique peut-elle exister dans le cadre d'un régime de loi d'exception ? Quels sont les bouquins qui font parvenir la culture politique aux masses ? (...) Est-ce que quelqu'un aujourd'hui se lève tôt le matin pour lire un article dans un journal ? Pourquoi tout cela est-il arrivé ? D'abord parce que Nasser combattait les grands propriétaires terriens et les gens du *nufûdh* et de l'argent qui sont la génération d'avant la Révolution. Il les a supprimés par la réforme agraire et les différentes nationalisations. C'est pourquoi il était contraint de se baser sur la classe intellectuelle cultivée et sur le peuple... d'où son intérêt de diffuser la culture politique dans les masses car c'est cette couche sur laquelle il se basait qui défendait les acquis de la révolution de 1952 qui étaient également les siens. Intérêts mutuels ! Or aujourd'hui, à l'heure de la privatisation et de l'apparition de nouveaux hommes d'affaires et des gens de l'*infitâh*, l'intérêt du régime est de nuire à la base populaire et de la laisser ignorante politiquement, car son intérêt est avec les hommes d'affaires et avec la privatisation qui est en même temps contre le peuple. Tant que le peuple reste ignorant, il ne peut demander ses droits politiques et c'est pour cela que le régime actuel ne fait rien pour favoriser la culture politique. »

L'accès au politique ne se limitait pas à la participation électorale lors du renouvellement des Assemblées du Peuple, mais s'exerçait dans plusieurs espaces : organisations politiques du régime, dont les structures encadraient l'ensemble de l'espace national, coopératives, clubs, journaux et médias, etc. Au niveau électoral, la multiplication de ces organisations formait les espaces nécessaires aux candidats pour la construction d'une base populaire de soutien, comme elle permettait aux populations d'accéder aux services de leurs députés. L'expérience de Diyâ' al-Dîn Dâûd, élu aux élections de 1964, corrobore cette hypothèse et remet en question les propos de certains analystes sur la disparition totale du politique dans le vote de la période nassérienne.

## Le député, une personnalité publique locale

Diyâ' al-Dîn Dâûd<sup>14</sup> se présenta dans la circonscription dont il était originaire. Bien que fils de notable, il s'était distingué dès sa jeunesse par son intérêt pour la chose politique et par sa volonté de défendre la cause des pauvres, notamment des *fellah* sans terre. D'où son adhésion rapide aux idéaux du nassérisme, pérennes jusqu'à nos jours. Si en 1956, par sa participation aux élections aux côtés de son cousin, Diyâ' al-Dîn Dâûd apprit « comment faire des discours politiques aux masses en parlant leur langage » et découvrit les manœuvres, méthodes et ruses en cours durant les élections, ce n'est qu'en 1964 qu'il décida de se porter candidat. Son métier d'avocat et son activisme au sein des structures associatives, administratives et politiques constituaient un ancrage local et une base électorale de soutien. Il dit s'être présenté en toute confiance car « avant même la bataille électorale, [il avait] pronostiqué avec justesse le nombre de voix en [sa] faveur, village par village ».

Dans sa jeunesse, Diyâ' al-Dîn Dâûd mena des activités sociales, culturelles et sportives au sein du regroupement des étudiants et des intellectuels de son village. Leurs efforts conjugués aboutirent à la création d'un club de jeunesse. Puis il se fit élire dans la structure locale de l'Union nationale et, par la suite, dans la structure de cette même organisation au niveau du district. Il y découvrit alors les figures traditionnelles des notables de sa région, couche sociale à laquelle lui-même il appartenait, mais dont il se différenciait car, dit-il, « mentalement et sentimentalement, j'étais proche des centaines de *fellah*, de leurs espoirs, aspirations et intérêts... » Selon lui, c'est la résistance de cette classe aisée qui l'empêcha de se faire élire au rang de responsable. Bien que sa candidature était vouée à l'échec, il voulut se présenter pour « témoigner de [son] refus de leurs méthodes et pour montrer qu'il fallait laisser la place aux nouvelles générations qui représentent une des significations majeures de la Révolution... ». Il avait auparavant connu la même expérience au conseil d'administration de la coopérative agricole du district. Il y avait été élu président pour « appliquer la volonté politique de revivifier les coopératives

<sup>14</sup> Diyâ' al-Dîn Dâûd, *Souvenirs*, *op.cit.*, p. 37-43. Il est actuellement le secrétaire général du Parti Arabe Démocratique Nassérien.

agricoles afin qu'elles servent véritablement les véritables producteurs agricoles et non les propriétaires terriens... » Mais il démissionna au cours de son deuxième mandat quand il s'aperçut que dix des onze membres du conseil d'administration étaient, en fait, de grands propriétaires terriens, présents pour défendre leurs intérêts.

La carrière politique de Diyâ' al-Dîn Dâûd se poursuivit au sein de l'Union socialiste arabe et du conseil du gouvernorat de Damiette. L'institution d'un tribunal de première instance dans le chef-lieu lui permit d'ouvrir un cabinet d'avocat et d'étendre ses activités professionnelles, sociales et politiques à l'ensemble du gouvernorat. Son siège au conseil du gouvernorat lui donna l'occasion de concrétiser des projets de développement vitaux, dans la production et les services et infrastructures pour villages et villes. Diyâ' al-Dîn Dâûd note que l'ensemble de ses réalisations fut mené grâce à l'important budget du gouvernorat et de l'administration locale. S'appuyant sur le capital de confiance acquis auprès des habitants et sur l'étendue de ses relations et réalisations opérées et financées par le gouvernorat, Diyâ' al-Dîn Dâûd choisit de mener une campagne électorale originale. Dans la mesure où il ne disposait que de peu d'argent, il décida de ne pas utiliser la panoplie habituelle des candidats : banderoles, affiches, brochures, défilés en voitures et tentes pour les rassemblements. Il diffusa un simple tract dans lequel il annonçait sa candidature car, dit-il, « je connaissais la confiance que m'accordaient les habitants du fait de mon activité comme avocat et de mon investissement dans le travail public et social... »

Nous avons là une sorte de modèle du candidat et du député de la période nassérienne. Croyant aux grandes orientations politiques du régime, il œuvre sur le plan local pour les réaliser, les diffuser. En même temps, son assise au sein des structures politiques administratives locales lui permet de contrer les blocages de toutes sortes pour servir les intérêts collectifs de sa circonscription, financés sur les deniers publics. Mais il s'agit là évidemment d'un modèle. Dans la réalité, d'autres considérations doivent être prises en compte, notamment les luttes et conflits de pouvoir et d'intérêts au sein même de l'élite politique locale et

nationale du régime. Diyâ' al-Dîn Dâûd<sup>15</sup> l'a appris à ses dépens. Quelque temps après l'annonce de sa candidature, sa confiance fut ébranlée quand il constata que l'un de ses amis de l'Union socialiste arabe, candidat dans la même circonscription, l'avait trahi en lui faisant envoyer une lettre de la direction de l'Union qui lui signifiait l'interdiction de concourir au motif qu'« il était promis à des fonctions plus importantes ». Il se rendit au siège de l'Union au Caire, découvrit avec surprise le nombre de candidats éconduits comme lui pour des raisons non politiques et trouva close la porte des responsables nationaux de cette organisation. Ce n'est qu'en écrivant à Nasser que Diyâ' al-Dîn Dâûd parvint à mettre en cause cette mesure. De retour dans sa région, il sentit immédiatement combien cette mésaventure avait augmenté sa popularité : elle montrait le poids de ses relations avec « le haut » et la confiance dont il jouissait auprès de Nasser.

La construction d'une assise populaire permettant de briguer le siège de député a pour intérêt de montrer que les propos sur le « retour des appartenances primaires » lors de l'élection d'un député pendant la période nassérienne doivent être nuancés et pondérés. Les relations « primordiales » du candidat jouent en effet un rôle dans sa victoire et Diyâ' al-Dîn Dâûd raconte comment, durant sa campagne, tous les émigrés au Caire originaires de son village sont revenus pour l'aider à gagner. Mais ces relations communautaires ne suffisent pas. Il a gagné parce qu'il s'est investi dans le travail social et public. En échange des voix qui lui permettent de se faire élire, le député offre les bienfaits et les services de l'État à la population. Il rend également de multiples services, comme l'inscription dans une école ou une université, le déplacement d'un fonctionnaire pour le rapprocher de son domicile, etc.

### **Pratiques électorales et domination administrative**

Durant la période nassérienne, le député égyptien accrut son positionnement local et se rapprocha des habitants de sa circonscription. Diyâ' al-Dîn Dâûd confirme que tous les députés

---

<sup>15</sup> *Ibidem.*

élus de son gouvernement habitent celui-ci et sont « proches des gens et de leurs problèmes, ce qui n'était pas le cas auparavant ». De même, il note l'augmentation des demandes de toutes sortes, adressées aux députés ainsi qu'à lui-même. C'est là l'impact du discours politique nassérien sur « l'État de tous » et, notamment, des plus défavorisés. On voit désormais le député comme une sorte de magicien capable de résoudre tous les problèmes et de répondre à toutes les demandes. Le changement des caractéristiques sociales des députés après la révolution de 1952 a contribué à un ce rapprochement. Et telle semble être la différence, selon Diyâ' al-Dîn Dâûd, entre le député de la période libérale et celui de l'après 1952 quand il s'interroge :

« Pourquoi les gens sont-ils contraints, pour réaliser leurs intérêts, de recourir à un membre de l'Assemblée du Peuple ? Comment un député peut-il concilier tous ces intérêts contradictoires et satisfaire tout le monde ? Comment peut-il concilier la nécessité de respecter le droit, la justice et l'égalité, son désir d'aider les gens à réaliser leurs rêves et enfin sa propre volonté de sauvegarder les voix qui l'ont conduit au siège qu'il occupe et qu'il espère conserver ? La fonction de député n'a pas été considérablement transformée par la Révolution, sauf pour un seul aspect. Le député n'est plus lié à un parti politique avec ses partisans et adversaires, ce qui l'obligeait à favoriser les partisans et à se débarrasser des adversaires. Car si son parti arrive au pouvoir, il lui est accordé toutes les facilités qui ouvrent la voie aux passe-droits et au clientélisme. Et c'est la raison pour laquelle il est submergé par les demandes des électeurs. Voilà toute la différence entre le député d'avant et d'après la Révolution, à savoir l'appartenance partisane. Les caractéristiques sociales des députés différent également. Aujourd'hui, ont été intégrées dans l'Assemblée des catégories sociales auparavant exclues. Sinon la fonction de député, la nature de ses relations avec les gens et le regard que ces derniers portent sur lui et ce qu'ils en attendent n'ont pas changé et le régime n'a pas fait grand-chose pour les transformer... »<sup>16</sup>

Le député de la période nassérienne est devenu le député de tous et cette nouvelle donne n'a évidemment échappé ni aux habitants ni, *a fortiori*, aux électeurs. Pour illustrer leur perception, citons le témoignage d'un participant aux élections de 1969, en tant qu'électeur ou, plutôt, de chef d'un groupe d'électeurs. A. F. a soixante ans, il est membre du PND. Il a commencé ses activités politiques ou électorales pendant la période nassérienne et, plus

<sup>16</sup> *Ibid.*, p. 44.

précisément, durant les élections de 1969. Dans sa circonscription se présentait un candidat connu pour ses liens importants avec le régime et par conséquent pour son *nufûdh*. A. F. est originaire d'un tout petit village de la circonscription et la relation qu'il a tissée avec ce candidat a été le point de départ de sa propre carrière d'homme public et politique local.

« J'avais constaté que le candidat X avait une excellente réputation d'homme serviable ayant du *nufûdh*. Or, dans notre village, il n'y avait ni eau ni électricité. Je cherchais à le contacter et un de mes amis qui avait une longue expérience dans la politique m'a conseillé de rassembler par écrit toutes les demandes des habitants du village et d'organiser une réunion en sa présence au village au cours de laquelle je lui communiquerais la lettre. Mais organiser une telle réunion était difficile car à l'époque je n'étais pas très important. C'est alors que j'ai eu l'idée avec un groupe d'amis de diffuser une rumeur par l'intermédiaire d'une personne insoupçonnable de mensonge, un *cheikh* du village, sur le fait que j'étais le meilleur pour "ramasser les voix" et que j'étais la clé des élections au sein du village. Il fallait à tout prix qu'il vienne à la réunion car pour nous, il représentait la poule aux œufs d'or. La rumeur a fonctionné et quelques jours après le candidat X me cherchait partout et demandait : "qui est donc cet A. F. qui contrôle toutes les voix du village ?" C'est ainsi que j'ai organisé la réunion électorale en demandant à tous les habitants de venir munis de leurs pires lampes à pétrole afin que lui-même en ait assez de ne rien voir et qu'il nous installe l'électricité. En effet, il n'arrivait à rien distinguer pendant la réunion au cours de laquelle je lui ai récité un poème de louange et dans lequel je lui disais que s'il ramenait l'électricité, il serait "notre lune" et que nous serions tous avec lui et qu'il aurait la totalité de nos voix. Le surlendemain à sept heures tapantes du matin, une remorque chargée de poteaux électriques se trouvait devant ma porte. Les ouvriers les ont installés et toutes les habitations ont été raccordées. Cette histoire a fait ma réputation et je me suis mis en effet à contrôler toutes les voix du village car ce service rendu par le candidat X m'était attribué. Les gens disaient que le *Hagg* A. F. avait ramené l'électricité avec l'aide du candidat X... »

Cette histoire électorale est caractéristique du vote-échange de la période nassérienne, de la vision utilitaire du député pour les électeurs et de la manière dont s'y prenaient les candidats bien placés pour se faire élire. Avant même les élections, les infrastructures étaient installées et il ne restait plus aux électeurs de ce petit village qu'à remercier le candidat en votant pour lui. Elle illustre également la nature collective du vote, qui n'est pas pour autant un vote irrationnel effectué par des personnes soumises à des

chefs autoproclamés, comme dans le cas d'A. F. Bien au contraire, aussi bien les électeurs ayant voté d'une seule voix que le « ramasseur de voix » ont réalisé leurs propres intérêts : électricité pour les premiers, prestige et début de notabilisation pour le second. Enfin, elle montre que les candidats ne sont pas les seuls à utiliser diverses méthodes, parfois déloyales, pour conquérir leurs sièges, nuire à leurs adversaires et convaincre leurs électeurs. Les « en bas » également multiplient ruses et subterfuges pour attirer l'attention des candidats qui semblent pouvoir leur servir.

Le vote-échange de la période nassérienne favorise bien sûr les candidats bien placés dans la hiérarchie administrative et politique du Parti/État. En 1969, 305 élus sur 350 appartenaient à la Commission exécutive de l'Union socialiste arabe et à ses autres instances de direction. Les élections de 1969 ont eu lieu deux ans après la défaite de 1967, dans un climat politique extrêmement tendu et marqué par la déception. 870 candidats seulement ont pu se présenter, ce qui atteste du contrôle étroit établi par le régime sur ces élections<sup>17</sup>. Le vote-échange a donc également favorisé voire renforcé la déviance administrative et l'utilisation par les candidats bien placés de leur influence pour soudoyer les fonctionnaires en charge de l'opération électorale.

En outre, la nature juridique et politique du régime et la durée de vie limitée des assemblées élues expliquent le peu d'intérêt des députés de cette période non seulement pour la question de la norme électorale, mais encore pour les questions de politique générale. Il faut rappeler que la majorité du personnel parlementaire, du fait de son renouvellement quasi complet, n'avait pas d'expérience de la vie parlementaire et ne percevait pas clairement les fonctions et rôles qui lui étaient attribués. À propos de la norme électorale, Muhammad al-Tawîl, dans son ouvrage *Le Parlement de la Révolution*, fondé sur les débats parlementaires de l'époque, raconte comment l'organisation défectueuse, par le ministère de l'Intérieur, des élections de 1964, a été discutée au sein de l'assemblée de la Umma à partir de la proposition d'un député d'amnistier les citoyens n'ayant pas voté, alors que le vote était obligatoire depuis la Révolution<sup>18</sup>. Il note que si les députés ont en

<sup>17</sup> 'Alî al-Dîn Hilâl, *op. cit.*, p. 260.

<sup>18</sup> Muhammad al-Tawîl, *op. cit.*, p. 47.

effet discuté l'opportunité ou non de cette amnistie, pourtant bien compréhensible, ils n'ont pas examiné la question décisive de la responsabilité du ministère de l'Intérieur lors de l'organisation de ces élections. Il rapporte aussi que la question posée par un député, en mai 1966, à propos des déplacements et mutations injustes des fonctionnaires locaux, à la suite de leurs comportements lors des élections, a été accueillie par des nuées de protestations ; il suggère ainsi l'existence de punitions infligées par les députés élus aux fonctionnaires locaux qui ne les avaient pas soutenus lors du scrutin, soit à cause de leur neutralité soit parce qu'ils avaient favorisé leurs concurrents<sup>19</sup>.

---

<sup>19</sup> *Ibidem*, p. 59.



## Chapitre 3

### **L'acte électoral à partir de Sadate : le retour du politique et du débat sur la norme électorale**

Les caractéristiques actuelles de l'acte électoral sont largement informées par les mutations politiques, institutionnelles, économiques et sociales introduites par le président Sadate – même si leurs effets sur le vote sont apparus plus clairement sous la présidence d'Hosni Moubarak. Ces mutations renvoient au retour limité vers le pluralisme politique et partisan, au libéralisme économique qui a donné naissance à de nouvelles couches sociales et enfin au désengagement de l'État de ses missions sociales, sans allègement notable de l'appareil administratif et bureaucratique. Sous la présidence de Moubarak, la nouveauté, c'est le retour du débat sur la norme électorale, lié au rôle joué par la Haute Cour constitutionnelle. La définition de la norme devient de moins en moins le monopole du pouvoir exécutif et de l'institution présidentielle. Cette « juridicisation » du politique se vérifie également par l'augmentation des recours devant les tribunaux contre les députés accusés de malversations électorales.

### **L'acte électoral sous Sadate et le retour du politique**

L'Égypte de Sadate a connu trois élections législatives dont les particularités et les résultats sont très différents. Alors que les élections de 1971 empruntaient beaucoup aux élections de la période nassérienne, à quelques modifications près<sup>1</sup>, celles de 1976

---

<sup>1</sup> Les premières élections de 1971, bien que se situant dans le cadre restrictif de la participation politique de la période nassérienne avec notamment la reconduction de l'obligation, pour les candidats, de l'accord de l'Union socialiste arabe, ont

ont marqué les mémoires politiques jusqu'à nos jours. En effet, ces élections se distinguèrent par la réapparition des candidatures indépendantes, qui avaient disparu de la scène politique à partir de 1952. 897 indépendants se sont en effet présentés et 48 l'ont emporté. Certains d'entre eux avaient des tendances politiques claires, notamment les candidats islamistes, wafdistes et de gauche. Certains, en revanche, ne se réclamaient pas de tendances politiques existantes – ce qui ne signifie pas qu'ils n'avaient pas d'opinion politique affirmée. Enfin, se sont présentés des porte-parole de la nouvelle élite économique liée à l'*infitâh*, qui pouvaient aussi choisir les couleurs du parti du pouvoir, le Hizb Masr al-'arabî al-ishtirâkî, ancêtre du PND. Ce dernier a présenté 527 candidats dont 280 ont gagné, le RPU a présenté 65 candidats dont 6 vainqueurs et le parti de « droite » des Libéraux socialistes a présenté 171 candidats dont 12 ont gagné<sup>2</sup>.

Les législatives 1976 ont donc marqué les mémoires politiques : elles furent les premières élections pluralistes après la lourde période nassérienne. La campagne a connu des débats liés aux enjeux nationaux ; les élections ont été caractérisées par une certaine liberté électorale, sous l'égide d'un ministre de l'Intérieur connu pour sa probité et son honnêteté, Mahmûd Salîm. Le pourcentage de circonscriptions concernées par un second tour reflète bien la compétition électorale. En effet, n'ont gagné au premier tour que 125 députés et 225 circonscriptions ont dû en connaître un deuxième. On a pu assister également à un renouvellement du personnel parlementaire à plus de 50 % sur le plan national<sup>3</sup>.

Ces élections se sont déroulées dans un climat politique confiant, sous un régime sûr de lui-même, grâce notamment à la victoire de 1973. Elles eurent lieu après la réforme de l'administration locale. Celle-ci visait à donner de réels pouvoirs

---

connu une augmentation des candidatures (1 753). Elles ont toutefois permis l'élection de nouvelles personnalités sans relations fortes avec l'Union socialiste arabe qui, par ailleurs, a connu un déclin de son influence, à la suite notamment de l'éviction de l'organisation *Al Talia*. Sadate a écarté de la participation électorale toutes les personnalités plus ou moins liées à l'affaire des « centres de pouvoir », à savoir ceux qui se sont opposés à lui à la fin de son mandat.

<sup>2</sup> 'Alî al-Dîn Hilâl, *op. cit.*, p. 266-268.

<sup>3</sup> *Ibidem*.

aux élus des conseils populaires locaux. Elle contribua sûrement à alléger les missions locales des députés pour qu'ils se consacrent à leurs fonctions nationales de contrôle, voire de définition de la politique générale intérieure et étrangère. Pour faire avaliser sa nouvelle politique envers Israël, Sadate ne tarda pas à dissoudre cette Assemblée et à organiser de nouvelles élections en 1979. Celles-ci s'effectuèrent dans un tout autre climat, la légitimité du régime politique ayant été ébranlée par deux faits marquants. Si la visite à Jérusalem aliéna à Sadate une large partie de la classe politique et intellectuelle, l'augmentation des prix des produits de première nécessité lui valut le courroux des catégories sociales les plus pauvres, comme l'ont signifié les émeutes populaires de 1978. Lors des élections de 1979, le régime utilisa tout ce que la domination administrative et répressive offrait comme outils pour gêner le retour de l'opposition politique à la chambre. De même, la loi relative à l'Assemblée du Peuple fut modifiée pour inclure un amendement imposant à tout parti politique ou tout candidat qui souhaitait entrer à l'Assemblée nationale le respect du référendum du 20 avril 1979, qui avait avalisé les accords de Camp David. Enfin, une contre-réforme du pouvoir local fut opérée en 1979 pour « relocaliser » les missions des députés.

### **L'acte électoral sous Moubarak : retour du débat sur la norme électorale et nouvelle figure du député**

Sous la présidence de Moubarak, le premier phénomène notable est le retour du débat, quasi inexistant sous Nasser et même Sadate, à propos de la norme électorale. Avant 1952, ce débat était, comme nous l'avons vu, généralement provoqué par le Wafd. Actuellement, il s'agit d'une sorte de conflit autour de la norme entre d'une part, le régime égyptien et, d'autre part, des individus « atomisés » – candidats potentiels n'ayant pu se présenter ou ayant échoué et qui ne sont pas forcément de l'opposition – qui déposent des plaintes devant les tribunaux<sup>4</sup>.

---

<sup>4</sup> La Haute Cour constitutionnelle a été créée par la Constitution de 1971 afin de veiller au respect de ses dispositions par les pouvoirs législatif et exécutif. Elle est compétente pour contrôler la constitutionnalité non seulement des lois mais encore des règlements administratifs. Les individus estimant qu'un texte législatif ou réglementaire a violé l'un des droits que lui a reconnus la Constitution ne

Les décisions de la Haute Cour constitutionnelle ont provoqué une instabilité parlementaire qui, pour la première fois dans l'histoire politique égyptienne, n'est pas le fait d'un pouvoir cherchant à se débarrasser d'une assemblée indocile, mais la décision d'une juridiction. Les assemblées élues en 1984 et 1987 ont été dissoutes suite aux jugements de la Haute Cour, qui déclara inconstitutionnels les modes de scrutin qui les avaient fait naître. De même, c'est la Haute Cour qui a estimé que les juges devaient présider au contrôle des bureaux de vote primaires pour les élections 2000. Enfin, le 17 août 2003, la Haute Cour constitutionnelle a remis en question la validité de 22 députés élus en 2000 : elle a considéré que tout candidat aux élections parlementaires doit avoir accompli son service militaire ou en avoir été dispensé. Si après les élections de 1995, 950 recours avaient été présentés contre la régularité de l'élection des députés, après les élections 2000, plus de 5 000 recours ont été déposés pour irrégularité sur la base de motifs multiples : l'accomplissement du service militaire, les erreurs dans les listes électorales, la falsification des procédures électorales, les changements de catégories entre « ouvriers-paysans » et « autres catégories sociales » ou de circonscriptions, et enfin la double nationalité.

Le retour du débat sur la norme électorale et sa « juridicisation » semblent autant liés à la manière dont la Haute Cour constitutionnelle a su imposer son indépendance vis-à-vis du pouvoir politique, qu'à une certaine transformation de l'espace public égyptien des vingt dernières années. La pression internationale en faveur des mesures de « bonne gouvernance » et la demande politique interne émanant des élites intellectuelles et

---

peuvent introduire directement un recours devant la Haute Cour constitutionnelle. C'est à l'occasion d'un litige dont est saisi un juge ordinaire que ce dernier peut saisir lui-même la Haute Cour d'une ordonnance de renvoi s'il doute de la constitutionnalité du texte qu'il est amené à appliquer. Il peut également autoriser l'une des parties à déposer une exception d'inconstitutionnalité devant la Haute Cour, s'il estime qu'il y a des raisons sérieuses de douter de la conformité à la Constitution des dispositions attaquées par le requérant. Lire à ce propos Nathalie Bernard-Maugiron, « La Haute Cour constitutionnelle, gardienne des libertés publiques », dans *Le Prince et son juge. Droit et politique dans l'Égypte contemporaine, Égypte/Monde arabe*, nouvelle série, n° 2, 1999, Le Caire, Cedej, p. 17-54.

politiques a provoqué la naissance et le développement de nouveaux acteurs politiques – comme les ONG qui s'intéressent à la question des droits de l'homme et à la protection des libertés publiques. Animées par des cadres de haut niveau, connectées à des ONG étrangères et internationales, elles effectuent un travail d'étude et d'information sur la question des droits des citoyens et contribuent à en faire l'un des enjeux du débat politique interne. Le débat autour de la norme électorale a, de fait, été initié par une réforme historique du mode de scrutin devant présider à l'élection du député : le mode de scrutin traditionnel de 1924 (individuel majoritaire à deux tours) a été remplacé par le scrutin de listes. Cette réforme fut mise en œuvre dès les premières élections sous la présidence de Moubarak, en 1984. Outre le scrutin de listes, la nouvelle loi électorale introduit le principe de la représentation proportionnelle. Au terme de cette loi, chaque parti a sa propre liste et seuls les candidats figurant sur ces listes peuvent se présenter. Il en résulte l'impossibilité pour un candidat non seulement de se présenter individuellement, mais encore de concourir en dehors de toute appartenance partisane, ce qui signifie la double interdiction des candidatures individuelles et indépendantes<sup>5</sup>.

La loi électorale de 1984 a également interdit la présentation de listes communes à plusieurs partis pour éviter les regroupements des forces de l'opposition qui n'auraient pas assez de candidats. Elle retire au mode de scrutin de liste un de ses éléments les plus positifs, celui de la représentation proportionnelle qui permet en général de refléter l'opinion publique. Or la nouvelle loi électorale pose que le parti qui n'obtient pas 8 % des voix des électeurs sur le plan national ne peut être représenté au Parlement.

La transformation du mode de scrutin causa une mauvaise surprise à une bonne partie de l'opposition et perturba l'état de grâce des premières années de la présidence d'Hosni Moubarak. En effet, dès son arrivée au pouvoir, il prit un ensemble de mesures pour mettre fin à la crise politique interne du régime héritée de Sadate. La fin des années quatre-vingt fut marquée par une tension

---

<sup>5</sup> Murielle Paradelle, « Le politique appréhendé dans son fonctionnement juridique. Analyse du cadre légal des élections législatives du Maglis al-Sha'b », dans Sandrine Gamblin (éd.), *Concours et détours du politique en Égypte. Les élections législatives de 1995*, Paris, L'Harmattan/Cedex, 1997, p. 29-61.

politique extrême, due notamment au bras de fer entre le président et l'ensemble de la classe politique et intellectuelle, toutes tendances politiques confondues, islamistes, wafdistes dont le parti a été suspendu ou la gauche en général. La grande vague d'emprisonnements de septembre 1981, qui toucha des personnalités de tous horizons, et l'assassinat de Sadate par les *jamâ'ât* islamiques constituent les faits marquants de cette crise politique interne. Pour détendre l'atmosphère, Hosni Moubarak prit les mesures politiques suivantes : libération des prisonniers politiques, retour du Néo-Wafd à la légalité, réouverture des journaux suspendus, limitation de l'*infitâh* tous azimuts de Sadate et enfin purge du Parti National Démocratique pour le débarrasser des éléments trop sadatiens. Ces mesures lui valurent une amélioration certaine de ses rapports avec l'opposition politique. Elle décida de lui accorder le temps nécessaire pour accomplir les réformes démocratiques et économiques. C'est ainsi que l'opposition accepta le référendum qui le légitimait de manière électorale, comme le veut la Constitution.

Les élections législatives de 1984 furent donc le moment à partir duquel Hosni Moubarak se constitua une légitimité politique propre. L'Assemblée du Peuple formée en 1984 fut pourtant dissoute trois ans après, sous l'effet de la décision de la Haute Cour déclarant que la loi électorale de 1983 portait atteinte à l'égalité, reconnue par la Constitution, de tous les citoyens de se présenter aux mandats électifs. Des élections législatives anticipées eurent lieu en 1987 sur la base d'un nouveau mode de scrutin mixte. L'élection des députés se fait par voie de cumul du scrutin de liste avec le scrutin individuel. Ainsi chaque circonscription a-t-elle un seul membre élu par voie d'élection à titre individuel et l'élection du reste des membres représentant la circonscription se fait par la voie des listes de partis. Le mode de scrutin mixte à l'origine de la formation de l'Assemblée du Peuple de 1987 a également été considéré par la Haute Cour constitutionnelle comme instaurant une inégalité entre les citoyens pour les mandats électifs. Cette assemblée fut dissoute avant la fin de son mandat pour être remplacée par celle formée en 1990. Ce fut le retour à la tradition du mode de scrutin uninominal majoritaire à deux tours.

Les motivations politiques du changement de mode de scrutin sont difficiles à éclaircir. *A priori*, il est possible de poser comme hypothèse que ce nouveau mode de scrutin visait en fait les candidats islamistes qui, faute de disposer d'une organisation reconnue officiellement, se présentaient comme indépendants. Les militants du courant islamiste ont, tout au long du régime de Sadate, connu l'âge d'or de la *da'wa*<sup>6</sup>, comme le nomment les islamistes jusqu'à nos jours. Ils ont eu le temps, l'espace, la liberté et également peut-être le financement nécessaires pour s'insérer sur le plan local par la médiation de leurs œuvres sociales, sanitaires et religieuses<sup>7</sup>. Or cet investissement social sur le plan local a des effets politiques et électoraux d'une très grande importance. En effet, la réduction drastique des dépenses sociales de l'État liée à la politique de l'*infitâh* a provoqué des mutations dans les termes du vote-échange clientéliste, tels qu'ils ont été décrits pour la période nassérienne. Si la période sadatienne n'a pas supprimé le vote pour un candidat puissant en raison de ses relations au sein de l'appareil politique et administratif, elle a en revanche donné naissance à la figure du candidat puissant qui fait ou promet de faire à partir de ses biens privés. Il s'agit là d'une des conséquences de l'*infitâh* économique et de la grande migration des Égyptiens dans les pays du Golfe. Ces deux phénomènes ont provoqué le développement de nouvelles catégories socio-économiques puissantes financièrement, dont une partie cherche l'accès à l'Assemblée du Peuple. C'est le modèle du candidat-homme d'affaires qui souhaite intégrer le système administratif et politique, par la médiation de son entrée à l'Assemblée du Peuple, afin d'en faire bénéficier ses activités économiques. Une des variantes importantes et politiques de cet échange est le vote islamiste, ce qui explique sa puissance jusqu'à aujourd'hui.

---

<sup>6</sup> Prédication.

<sup>7</sup> Tout au long des années soixante, grâce au compromis historique avec Sadate, le courant islamique, même s'il n'avait pas obtenu un cadre légal partisan, a eu le champ plus ou moins libre pour agir sur les plans social et syndical et a été encouragé par le rapprochement entre l'Égypte et les pays du Golfe. Il a ainsi bénéficié de financements importants pour mener à bien ses activités de bienfaisance émanant de hautes personnalités du Golfe avec lesquels les leaders islamistes, réfugiés dans ces pays durant la période nassérienne, avaient noué de précieux contacts. Ces activités sociales, sanitaires et éducatives ont également été encouragées par les pouvoirs publics qui, ainsi, « achetaient » d'une certaine manière la paix sociale.

Cette hypothèse sur la motivation politique du changement de mode de scrutin est pourtant remise en cause par les résultats politiques des élections de 1984 et de 1987. Jamais, depuis le retour au pluralisme politique limité de Sadate, l'opposition, notamment islamiste, n'avait eu une telle représentation au sein de l'Assemblée du Peuple. Allié au Wafd il obtint en 1984 12 % des sièges et en 1987, allié au PST, 22,2 % des sièges<sup>8</sup>.

Il est probable que le régime égyptien de cette période n'avait pas encore mesuré le bénéfice politique qu'il pouvait tirer des candidatures indépendantes non islamistes. Il le fera à partir de 1990. En 1987, les candidatures indépendantes sont apparues : pour 48 sièges ouverts aux indépendants se sont présentés 1 937 candidats.

Les élections de 1990 n'ont pas beaucoup intéressé les politologues et pour cause. Elles se sont déroulées dans le cadre d'un boycott de la plupart des partis de l'opposition : Néo-Wafd et coalition islamiste (Parti Socialiste du Travail, Frères musulmans et Parti des Libéraux). Par contre, le RPU y a participé ainsi que le Parti Égyptiens des Verts, le parti de la Umma et le parti de la Jeune Égypte. La crainte du régime de voir arriver à l'Assemblée du Peuple un nombre important de députés islamistes – à travers des candidatures individuelles, indépendantes et non affichées en tant que telles par la médiation de l'alliance islamique avec le Parti du Travail – l'a conduit à prendre un certain nombre de mesures visant à garantir le succès des candidats du PND et à nuire aux autres candidatures. La plus importante d'entre elle fut le découpage des circonscriptions afin de favoriser les candidats du régime. Il fut légitimé par le changement de mode de scrutin et, notamment, le retour au scrutin uninominal. Avec le scrutin de listes, même mixte comme en 1987, le nombre des circonscriptions n'était plus que de 48<sup>9</sup>. En 1990<sup>10</sup>, les circonscriptions sont passées

---

<sup>8</sup> Voir tableau 3 en annexe.

<sup>9</sup> Du fait de l'étendue extrême des circonscriptions électorales, les candidats indépendants et non soutenus par une organisation partisane avaient énormément de mal à organiser leurs campagnes électorales et à assurer la surveillance des bureaux de vote par leurs partisans.



à 222, soit 49 de plus qu'en 1976 et 46 de plus qu'en 1979. Cette entreprise fut l'œuvre du seul ministère de l'Intérieur et fut avalisée par la loi n° 202 de 1990. Elle fut vivement critiquée par l'opposition et c'est sur la base de ces griefs que cette dernière décida de boycotter les élections. Les opposants à ce découpage, notamment les islamistes du Parti Socialiste du Travail et les Wafdistes, savaient que le nouveau découpage visait en fait, dans chaque circonscription, à regrouper autour des villes, où les candidats du PND souffraient d'impopularité, le plus de villages et de hameaux. De même, ils savaient que les opérations du trucage des élections étaient plus faciles dans les petits villages que dans les villes, en raison de la présence de partisans des candidats de l'opposition.

Le boycott des élections par d'importantes forces de l'opposition leur a donc donné une configuration originale avec, notamment, le dévoilement d'un phénomène qui demeurait relativement discret lors des élections précédentes – en raison notamment des modes de scrutin – celui des candidatures indépendantes : 2 163 sur un total de 2 676 candidats. Ce phénomène était apparu dès les premières élections plus ou moins pluralistes organisées par Sadate en 1976 : 897 candidats indépendants s'étaient présentés sur un total de 1 660 et, en 1979, on comptait 1 192 indépendants sur un total de 1 857. En termes de pourcentage, cela équivaut pour 1976 à 54,03 % ; pour 1979 à 64,18 % pour atteindre les 80 % en 1990. Les élections de 1995 et de 2000 ont confirmé cette tendance puisque les candidatures indépendantes se situent toujours autour des 80 %.

Les élections de 1990 ont également préfiguré celles de 1995 et de 2000, pour un certain nombre d'éléments à l'origine des interrogations du présent ouvrage. Malgré le boycott des élections par les principales tendances politiques de l'opposition, les élections de 1990 virent un nombre important de candidats cherchant à accéder à l'Assemblée du Peuple en se livrant une compétition aiguë. Elles sont également remarquables par leur climat de violence, la victoire d'un nombre important

<sup>10</sup> 'Alî al-Dîn Hilâl et Usâma Ghazâlî Harb (dir.), *Les Élections de l'Assemblée du Peuple de 1990*, en arabe, le Caire, Centre d'études politiques et stratégiques d'al-Ahram, 1992, p. 15-19.

d'indépendants, l'intégration des indépendants victorieux au sein du PND, un trucage quasi généralisé des urnes qui ne profite pas qu'aux candidats officiels du PND, etc. Ces manifestations, entre autres, nous ont intrigué. Nous avons essayé de comprendre, grâce à une enquête de terrain dans un village de la circonscription d'Ashmûn du gouvernorat de Minûfiyya, leur logique sociale et politique locale. Tel est l'objet principal de la troisième partie de cet ouvrage : comprendre la logique traditionnelle de l'acte électoral, qui préside toujours à l'élection des députés dans l'Égypte actuelle et, avec l'intervention de la magistrature, les mutations qui l'ont affectée.



## **Clientélisme et démocratie**



## **Les élections 2000 dans la circonscription d'Ashmûn**

L'enquête de terrain à l'origine de l'analyse proposée s'est déroulée à Sintrîs, village situé dans la circonscription d'Ashmûn du gouvernorat de Minûfiyya<sup>1</sup>. Ce choix n'a pas été dicté par des critères de sélections déterminés *a priori* mais, tout simplement, par l'opportunité et la facilité d'accès au terrain. En effet, l'un des auteurs de l'ouvrage est originaire de ce village, fils de notables et susceptible par conséquent d'obtenir des informations que, pour des raisons évidentes, les acteurs ne délivreront pas à un chercheur étranger au pays, à la circonscription, voire au village.

Avant de passer à la présentation des caractéristiques de cette enquête de terrain et à l'analyse des matériaux recueillis, il est important de présenter les éléments et résultats les plus importants des élections 2000 pour la circonscription à laquelle appartient le village de Sintrîs. L'objectif de cette présentation est double. D'une part, rappeler au lecteur une évidence : si le village de Sintrîs contribue aux résultats des élections, son poids en nombre de voix n'est pourtant pas déterminant. La circonscription d'Ashmûn compte un total de 150 157 électeurs inscrits<sup>2</sup>. La ville d'Ashmûn en concentre près de 22 000 soit près de 14,6 % du corps électoral<sup>3</sup>, suivie des deux gros villages de Tâliya et Barraniya qui comptent, respectivement, près de 12 000 inscrits, soit près de 8 % de l'ensemble des électeurs de la circonscription. Les autres voix sont

---

<sup>1</sup> Le gouvernorat de Minûfiyya est situé au nord-ouest de l'Égypte et la circonscription d'Ashmûn au sud de ce gouvernorat.

<sup>2</sup> La circonscription compte 533 389 habitants.

<sup>3</sup> Ayman Sayyid 'Abd al-Wahâb (dir.), « Élections 2000, études de terrain », dans Hala Mustapha (dir.), *Les Élections de l'Assemblée du Peuple 2000*, le Caire, Centre d'études politiques et stratégiques d'al-Ahram, 2001, p. 227-304.

en fait réparties sur les 64 villages et *'izba* (grandes exploitations agricoles) que compte cette circonscription qui, sur le plan national, est l'une de celles qui rassemblent le plus de villages. Il s'agit donc d'une circonscription rurale et le village enquêté compte entre 6 000 et 7 000 voix, ce qui le place en position médiane. L'autre élément contribuant à relativiser le poids de ce village lors des dernières élections (aussi bien celles de 2000 que de 1995 et 1990), réside dans le fait qu'aucun des candidats en lice et *a fortiori* vainqueur n'y avait d'ancrage local direct. En effet, aucun n'est originaire de ce village, n'y habite ou n'y a une attache économique, sociale ou administrative. Cela n'a pas toujours été le cas. À Sintrîs, on se rappelle avec fierté que lors des élections de 1957, c'est un enfant du pays, 'Alî Mahmûd Ahmad Assar, qui a fait tomber le député « féodal » de l'époque. De même, de 1967<sup>4</sup> à 1979, Muhammad Shahîn fut le représentant « autres catégories sociales » (ou *fi'ât*) de la circonscription et possédait une grande *'izba* aux environs du village.

Cette relativisation du rôle et du poids électoral de Sintrîs ne signifie nullement que ce que nous appellerons provisoirement « le corps électoral » de ce village est dépourvu d'opinions ou de capacité à choisir<sup>5</sup>, ni que les candidats n'y ont pas mobilisé leurs agents et leurs réseaux. Enfin, et peut-être surtout, ce fait ne discrédite ni ce village en tant que lieu d'enquête ni les propos qui y ont été recueillis. L'objectif du travail d'enquête ne regardait pas l'analyse politologique *stricto sensu* des élections ou même l'analyse des élections 2000 en Égypte. Il visait à comprendre la logique et la rationalité sociale, voire anthropologique, de l'élection d'un député dans l'Égypte de cette dernière décennie sur le plan local et à appréhender les phénomènes émergeant à l'échelle nationale.

---

<sup>4</sup> Dans la mesure où il n'y a pas eu d'élections en 1967, il semble que Muhammad Shahîn ait été en fait élu pour remplacer un député décédé ou « démissionnaire ».

<sup>5</sup> Pour des raisons qui tiennent aux circonstances particulières des élections à Ashmûn, les données chiffrées dont nous disposons concernent l'ensemble de la circonscription et ne sont réparties ni par bureau de vote ni par village ou ville. Par conséquent, nous ne disposons pas de chiffres permettant d'analyser le comportement électoral de ce village uniquement.

Présenter les élections 2000 dans la circonscription d'Ashmûn répond par conséquent à deux objectifs. Montrer comment les phénomènes électoraux « macro », présentés dans la première partie de cet ouvrage, se retrouvent sur le plan d'une circonscription. Montrer comment ces mêmes phénomènes, pris à l'échelle d'une seule circonscription, pour être correctement analysés, doivent être saisis à partir de leur expression à une échelle encore plus restreinte, en l'occurrence ici celle d'un village. Enfin, une dernière nécessité préside à ce chapitre : familiariser le lecteur avec les principaux protagonistes, dans la circonscription, des élections législatives de cette dernière décennie, auxquels les personnes interrogées au cours de l'enquête de terrain feront référence tout au long de cette dernière partie.

Durant ces élections, la circonscription d'Ashmûn a beaucoup fait parler d'elle. En effet, ses élections se sont déroulées durant la première étape<sup>6</sup>. Celle-ci était un test sur le plan national de leur *nazâha* (sincérité) et du rôle véritable de la magistrature ; un test également du rapport de forces entre les différents protagonistes politiques, des stratégies et tactiques et du comportement de l'électeur. La circonscription d'Ashmûn n'a pas déçu les attentes. Pour les deux sièges à pourvoir se présentaient 19 candidats, 12 pour le siège « autres catégories sociales » et 7 pour le siège « ouvriers-paysans ». « Nombre de candidats sans précédent », peut-on lire dans le journal local *al-Manayfa*. En effet, la circonscription d'Ashmûn connaît depuis 1990 une augmentation continue du nombre de candidats (de 5 en 1990, à 14 en 1995, et à 19 en 2000). Le même journal estimait, avant le début des élections, que la bataille serait rude et que tout se jouerait au deuxième tour. Il rappelait aussi que, deux fois déjà, les électeurs d'Ashmûn avaient fermement refusé les candidats du PND et leur avaient barré la route au profit des indépendants. Cette fois ce serait probablement le même résultat : le PND ne voulait pas tirer les leçons du passé et choisir ses candidats avec un peu plus d'attention. Ashmûn, continue le journal, est la plus grande circonscription du gouvernorat de Minûfiyya avec ses 64 villages

---

<sup>6</sup> Nous rappelons que les élections 2000, en raison du nombre insuffisant de juges, ont été organisées en trois étapes. Chaque étape organisait les élections dans certains gouvernorats. Voir Annexe, tableau 1.

au côté du *bandar*<sup>7</sup>, c'est-à-dire la ville d'Ashmûn. Pourtant, elle est la moins pourvue du gouvernorat en matière de services de base et les habitants ont apparemment décidé de bien choisir leurs députés, « c'est-à-dire des personnes capables de poser les problèmes locaux et de trouver les solutions adéquates ».

Sur les 19 candidats, 12 n'ont jamais participé à des élections législatives. Les candidatures politiques sont d'abord celles du PND : Samîr al-Saqqâ pour le siège « autres catégories sociales » et Yahya Hasanayn pour le siège « ouvriers-paysans ». Le Wafd présente Zakî 'Abd al-Fattâh pour le siège « ouvriers-paysans ». Ashraf Badr al-dîn est un candidat indépendant islamiste qui brigue le siège « autres catégories sociales ». Le journal *al-Manayfa* estime qu'il est le plus prestigieux des candidats. Il est connu et aimé dans toute la circonscription pour ses qualités humaines et son dévouement pour les habitants. Il a été, à Ashmûn, l'initiateur et le maître d'œuvre de la construction d'un grand dispensaire. Sa candidature fut posée à la toute dernière minute. Elle provoqua la surprise mais aussi l'effroi de tous les candidats qui revirent alors leurs stratégies de récolte des voix. Certains, toujours selon le journaliste, décidèrent même de se retirer. Ashraf Badr al-dîn, la veille de la date limite des dépôts de candidatures, se serait rendu en Haute-Égypte pour leurrer les services de sécurité qui le surveillaient. Pendant ce voyage, un ami avocat muni d'une procuration aurait enregistré sa candidature. Ce candidat est originaire d'une famille de la classe moyenne d'Ashmûn.

La particularité de la candidature du wafdiste Zakî 'Abd al-Fattâh réside dans le fait qu'il est passé, à la dernière minute, d'« autres catégories sociales » à « ouvriers-paysans », à cause de la trop grande concurrence sur le premier type de siège. Zakî 'Abd al-Fattâh est originaire de Subkî al-Ahad. C'est un transfuge du PND et le Wafd ne dispose pas dans la circonscription de structures locales. Les candidatures officielles du PND et les candidatures « indépendantes sur les principes du PND » doivent être analysées avec précision : c'est en effet à l'intérieur de ce cercle que se jouent les élections législatives de cette circonscription depuis une dizaine

---

<sup>7</sup> La ville. En milieu rural, cette expression désigne généralement le chef-lieu de district.



d'années. Cette dernière, de ce point de vue, manifeste au plan local les tendances du plan national.

Si le PND n'a pas choisi pour le représenter sur le siège « autres catégories sociales » le député PND sortant, Ibrâhîm Jinîna, il a en revanche présenté pour le siège « ouvriers-paysans » le député sortant Yahya Hasanayn. Ibrâhîm Jinîna, malgré le refus du PND de l'inscrire sur sa liste, a maintenu sa candidature en tant qu'indépendant. Les observateurs locaux estimèrent que cette dernière, en dehors de l'adoubement du PND voire en réaction au non-adoubement du PND, jouerait incontestablement en sa faveur dans la circonscription d'Ashmûn. Ibrâhîm Jinîna comptait sur la sympathie d'une partie des habitants de la circonscription, vu les services que son siège de député, pendant cinq ans, lui avait permis de rendre. Le choix de se représenter était également fondé sur le fait que son adversaire officiel du PND, Samîr al-Saqqâ – déjà candidat en 1995 et qui s'était incliné au deuxième tour devant lui – s'appuyait principalement sur les structures locales du PND, dont il était secrétaire général pour la circonscription, alors que nombre de militants n'approuvaient pas sa candidature. Samîr al-Saqqâ appartient à une grande famille de commerçants du village de Barraniya alors qu'Ibrâhîm Jinîna s'en remet, lui, aux habitants de son village et sur certains villages avoisinants sans aucun candidat.

Se présentent également comme « indépendants sur les principes du PND » : 'Abd al-Wahâb Sibl, originaire de la ville d'Ashmûn, sur le siège « autres catégories sociales » et Taha Maklid, résidant à Subkî al-Ahad, sur le siège « ouvriers-paysans ». Pour le premier, les élections 2000 constituent la troisième campagne électorale. Il s'est déjà présenté avec succès en 1990 en tant qu'« indépendant sur les principes du PND » et a vaincu le candidat PND officiel. En 1995, il a échoué : en lice comme candidat officiel du PND ou candidat du pouvoir, il ne s'était pas distingué par des réalisations remarquables en faveur de la circonscription. Le candidat victorieux de 1995 n'est autre qu'Ibrâhîm Jinîna, à cette époque « candidat indépendant sur les principes du PND ». Taha Maklid, quant à lui, en est à sa quatrième candidature sur le siège « ouvriers-paysans ». Il a gagné en 1984, 1987 et a remplacé Rajab al-Faramâwî, député élu en 1990 et décédé par la suite. Ce n'est qu'en 1995 qu'il a échoué contre

Yahya Hasanayn, alors candidat « indépendant sur les principes du PND ».

Les autres candidats à ces élections sont au nombre de douze et se caractérisent par leur faible expérience dans le domaine électoral et politique. Nous en citerons trois qui illustrent les stratégies électorales à l'origine de certaines candidatures. Nabil al-Hirânî compte sur ses relations multiples au sein de la circonscription grâce à sa longue expérience dans les conseils populaires locaux ; le médecin 'Abd al-Hasîb Yûsuf jouit d'une très bonne réputation en tant que praticien ; enfin, le présentateur de télévision 'Abd al-Mun'im Mabruk se présente pour la première fois, sous le slogan « La voix d'Ashmûn est entendue », faisant ainsi référence à l'une de ses émissions, où il présente les problèmes de la circonscription d'Ashmûn et, notamment, ses problèmes d'égouts.

Comme prévu, les résultats du premier tour ne donnent pas de résultats définitifs. Se retrouvent au second tour : Samîr al-Saqqâ contre Ashraf Badr al-dîn pour le siège « autres catégories sociales » et Ibrâhîm Taha Maklid contre Yahya Hasanayn pour le siège « ouvriers-paysans ». Avant de donner le décompte précis des voix obtenues, notons que seulement 35 442 électeurs de la circonscription se sont déplacés, soit 20 % du total des inscrits. Il s'agit là d'un taux de participation effective plus bas que la moyenne nationale, déjà bien en deçà du taux de participation électorale en milieu rural en Égypte. Ce résultat semble dû principalement à la lenteur du déroulement des élections<sup>8</sup>. Samîr al-Saqqâ a obtenu 10 087 voix, Ashraf Badr al-dîn 6 802. Ibrâhîm Taha Maklid a obtenu 15 806 voix alors que Yahya Hasanayn n'en a obtenu que 9 993.

Samîr al-Saqqâ a relativement obtenu de bons résultats grâce à son alliance électorale avec l'« indépendant sur les principes du PND », Ibrâhîm Taha Maklid, grand commerçant aux puissantes relations. Les deux candidats se sont entendus pour se faire bénéficier mutuellement de leurs partisans dans la mesure où ils n'étaient pas concurrents sur le même siège. Cette alliance a eu

---

<sup>8</sup> Voir la première partie.

raison de la candidature de Yahya Hasanayn dont la popularité avait beaucoup baissé et qui souffrait de la concurrence de candidats issus de villages avoisinants. Il semble également que Taha Maklid ait bénéficié de voix islamistes qui, en l'absence de candidats pour le siège « ouvriers-paysans », l'ont favorisé pour faire tomber Yahya Hasanayn qu'elles avaient pourtant soutenu en 1995. Mais il est vrai qu'à l'époque ce dernier se présentait comme « indépendant sur les principes du PND ».

Au deuxième tour, la participation électorale fut encore plus faible. Pour le siège « autres catégories sociales » ne votèrent que 26 619 électeurs et pour celui d'« ouvriers-paysans » 27 802. Cette faiblesse a des origines propres à circonscription d'Ashmûn. Les résultats nationaux du premier tour provoquèrent une « onde de choc » véhiculée par les médias, les journaux nationaux et d'opposition, la presse régionale arabe et internationale ainsi que par les commentaires des élites locales et nationales. Les juges jouèrent vraiment leur rôle. Le pourcentage de sièges en ballottage pour le deuxième tour augmenta par rapport aux dernières élections. Le PND accusa un cuisant échec : seuls 20 de ses candidats officiels, sur les 150 en lice, gagnèrent au premier tour. Le deuxième tour de la première étape se déroula une semaine après, entre 123 indépendants, dont des candidats islamistes, et 86 candidats PND, 2 du Wafd, 2 du RPU et 2 candidats nassériens. Les résultats furent les suivants : le PND ne remporta que 58 sièges, les Frères musulmans 6 ou 7, le RPU 3 et le Wafd un seul siège. Par contre, on comptait 79 indépendants et 59 d'entre eux ont rejoint le PND.

Le deuxième tour de la première étape de la circonscription d'Ashmûn défraya la chronique des journaux le lendemain même des élections. Le *Wafd* du 25 octobre 2000 dénonçait en première page le durcissement des gouvernants dans le processus électoral quand l'enjeu du deuxième tour se fait entre PND et opposants. Les forces de sécurité intervinrent en lançant des bombes lacrymogènes dans plusieurs circonscriptions. Il y eut des batailles rangées entre forces de l'ordre et citoyens. Elles firent trois morts. Les forces de l'ordre imposèrent le couvre-feu dans plusieurs villes et interdirent l'entrée des électeurs – notamment ceux qui étaient soupçonnés de voter pour des opposants – dans les bureaux de vote. Et c'est, entre

autres, Ashmûn qui connut les pires événements de ce deuxième tour de la première étape des élections : 2 morts, 21 blessés, des arrestations multiples, des bureaux de votes fermés, un incendie, l'interdiction de circuler dans la ville, etc.

Que s'est-il donc passé à Ashmûn pour provoquer de tels débordements ? En fait, ce branle-bas de combat fut déclenché principalement par le ballottage pour le siège « autres catégories sociales » entre le Frère musulman Ashraf Badr al-dîn et Samîr al-Saqqâ. Leurs résultats respectifs du premier tour, avec un simple différentiel de 3 287 voix au profit du candidat PND, indiquaient que ceux du second tour étaient imprévisibles. Apparemment inquiets, les Frères musulmans et leurs partisans décidèrent de mener une stratégie offensive, en organisant des votes collectifs à la sortie de la prière de l'après-midi pour éviter les intimidations. La sortie collective de la mosquée principale de la ville d'Ashmûn, accompagnée de mots d'ordre religieux, provoqua l'alarme des forces de sécurité informées la veille de cette stratégie. C'est ainsi, écrit *al-Wafd*, qu'Ashmûn se transforma, dès l'aube, en caserne militaire. Les forces de sécurité s'installèrent devant les bureaux de vote et dans les lieux avoisinants. Beaucoup de citoyens furent interdits de vote, notamment les indépendants et les partisans du courant islamiste et de l'opposition, au prétexte qu'ils n'avaient pas leurs cartes rouges (cartes électorales). Devant les bureaux de vote, un certain nombre de *baltagi* (malfrats, hommes de main), hommes et femmes, attaquèrent les électeurs qui soutenaient les opposants au PND et les femmes voilées, auxquelles ils demandaient d'enlever le *niqâb* avant d'entrer. Ils avaient des armes blanches avec lesquelles ils terrorisaient les électeurs et portaient des colliers où était accrochée la photo du candidat PND.

La stratégie adoptée par les Frères musulmans s'est donc révélée complètement improductive. Comptant impressionner les services de sécurité et provoquer la sympathie des électeurs en se posant comme victimes de la répression des pouvoirs publics, ils provoquèrent la réaction inverse. C'est ainsi qu'Achraf Badr al-dîn perdit et que le candidat officiel du PND gagna, pour la simple raison que nombre de bureaux de vote avaient été fermés aussi bien à Ashmûn qu'à Sâqyat Abû Sha'ra, Sam'wîl et Qanatrîn. Badr al-dîn obtint 8 830 voix alors que le candidat officiel du PND en

obtint 17 789. Ceci a de quoi étonner. En effet, les résultats nationaux du deuxième tour montrent que les Frères musulmans ont gagné six sièges notamment à Alexandrie, Port-Saïd, Bihîra et Fayyoun. Que s'est-il donc passé à Ashmûn ? Les réponses à cette question se trouvent sous la plume des journalistes égyptiens qui, alertés par les conquêtes des Frères musulmans, étudièrent de très près leur stratégie électorale. Si l'on admet l'hypothèse de ces journalistes, les événements d'Ashmûn furent en fait le résultat d'une tactique adoptée par les Frères musulmans pour détourner l'attention des forces de sécurité vers une seule circonscription et pour mener tranquillement la bataille dans des circonscriptions pronostiquées comme favorables à la victoire de leurs candidats. Machiavélisme, dira-t-on, de vouloir « sacrifier » une circonscription au profit d'une autre et de permettre ainsi le retour du PND, refoulé depuis plus de deux législatures.

Les élections 2000 dans la circonscription d'Ashmûn confirment les résultats nationaux. Sur le plan politique, c'est en effet la lutte entre PND et courant islamiste qui prédominait. Les résultats du wafdiste Zakî 'Abd al-Fattâh sur le siège « ouvriers-paysans », à savoir 543 voix, sont à l'image de l'échec qu'a essuyé le Néo-Wafd durant ces élections et le signe de sa très faible présence locale. De même, le combat du deuxième tour pour le siège « ouvriers-paysans » révèle la concurrence de cette dernière décennie entre PND et « indépendant sur la liste du PND ». La victoire du dernier, avec semble-t-il un apport de voix islamistes, montre, comme nous l'avons vu, combien le vote indépendant, même sur les principes du PND, n'est pas totalement apolitique mais qu'il exprime un rejet du candidat officiel du PND. Ces élections témoignent des significations profondes du vote en Égypte, principalement vote-échange. L'islamiste Ashraf Badr al-dîn est présent au deuxième tour parce qu'il a construit un dispensaire à Ashmûn. Yahya Hasanayn doit son échec au fait que, pendant le mandat de député dont il a joui pendant cinq ans, il ne s'est pas signalé par des réalisations manifestes et que, par conséquent, il n'a rien « fait ». Et c'est à cette « punition » infligée à Yahya Hasanayn que Taha Maklid doit sa victoire, prévisible dès le premier tour. Ce dernier, bien que se présentant dans la catégorie « ouvriers-paysans », semble être le prototype du candidat homme

d'affaires aux relations puissantes, qui peut être utile d'autant que sa réintégration au PND ne fait aucun doute.

De manière générale, les élections 2000 dans la circonscription d'Ashmûn confirment que le vote égyptien est également un vote de proximité. Proximité à l'échelle de la circonscription mais aussi à celle de la ville, du village et du quartier. Tous les candidats victorieux au premier et au second tour sont originaires de la circonscription. Même si nous ne disposons pas de données sur le vote réparties par divisions géographiques, il nous a semblé que les électeurs préféreraient généralement le candidat le plus proche d'eux. Lors de ces élections, l'opinion politique s'est exprimée prudemment : elle ne possède que peu de poids au regard de l'intérêt pour un député proche, puissant et supposé pouvoir « faire quelque chose ». Il s'agit donc là d'une manière de prototype du vote clientéliste, qui enregistre le poids de la domination sociale, économique et administrative. Par conséquent, où la nouveauté positive des élections 2000 réside-t-elle ? Peut-on les considérer comme une étape importante de la démocratisation électorale et politique en Égypte ? Pour répondre à cette question centrale, il importe d'appréhender la logique de l'opération électorale dans ce pays, avant 2000, afin d'en comprendre les mutations, issues du contrôle par la magistrature des bureaux de vote primaires. Tel est l'objectif de cette partie.

Nous nous fonderons principalement sur les propos recueillis lors de l'enquête de terrain dans le village de Sintrîs. Cette enquête est composée d'une trentaine d'interviews sur la base d'un questionnaire semi-directif<sup>9</sup>. Les entretiens ont débuté en mars 2000 et se sont achevés à la veille des élections qui ont eu lieu en octobre et novembre 2000. Par conséquent, une partie des interviews a été menée bien avant la décision surprise de la Haute Cour constitutionnelle. La majorité des personnes sollicitées sont connues dans le village, et plus largement dans la circonscription, pour leur expérience politique locale lors des diverses opérations électorales précédentes : candidats, ex-députés, membres de conseils populaires locaux, responsables locaux et adhérents du PND ou d'autres partis politiques. Il s'agit des « notables » locaux,

---

<sup>9</sup> Pour respecter l'anonymat des personnes interrogées, les noms ont été remplacés soit par des initiales soit par des surnoms.

tant il est vrai que les élections égyptiennes sont d'abord et avant tout une affaire de « notables » (malgré toute l'imprécision qu'un tel terme recouvre). Les entretiens menés auprès d'électeur *lambda* sont infimes. En Égypte, les élections n'intéressent que leurs véritables acteurs et l'électeur *lambda* n'en n'est pas véritablement un. Une des hypothèses majeures du présent travail sera de montrer que le contrôle de la justice sur l'opération électorale a, peut-être, fait naître une catégorie, inexistante auparavant, celle du citoyen anonyme qui opère son choix selon son opinion personnelle, dans le secret de l'isolement. Mais le premier mobile de notre choix était autre. Il nous importait d'entrer dans le « cœur » même de l'opération électorale égyptienne. Or, cette dernière, en raison des malversations qu'elle recouvre, est un secret partagé seulement par ses acteurs directs. Il fallait donc focaliser les interviews sur les personnes qui « mettaient la main à la pâte ».

Les entretiens n'ont pas été menés sur la base d'un questionnaire précis mais à partir de questions ouvertes, sur des thèmes divers touchant à la question électorale. Au fur et à mesure des « découvertes » et des « secrets » délivrés par les acteurs, les questions se sont précisées et approfondies. Elles ont varié en fonction du statut de la personne interrogée. Elles ont abordé les thèmes de la démocratie, de la mobilisation et de la participation politiques, de l'organisation locale des élections et de leur truchement. Elles ont également porté sur les fonctions locales des députés, des conseils populaires et des fonctionnaires lors des élections. Enfin, elles se sont intéressées aux fonctions électorales des clubs, associations et autres regroupements, au rôle des partis politiques, aux fonctions des agents électoraux des candidats et des médiateurs entre les électeurs et les candidats, et au poids des *'asabiyyât* et de l'argent dans les élections. Aux personnalités importantes dans le jeu électoral et politique, des questions supplémentaires ont été posées sur leur passé politique, leurs activités présentes, les raisons de leur volonté de jouer un rôle politique et éventuellement de se présenter aux élections, les raisons de leurs échecs ou réussites, etc.

Au-delà des réponses apportées aux questions, une impression générale se dégage de l'enquête de terrain. Nous avons bel et bien affaire à une élite politique locale ayant une conscience claire des enjeux politiques locaux et nationaux, et percevant

manifestement les caractéristiques et les limites du système politique égyptien actuel ainsi que son degré d'ouverture. Les entretiens ont été menés avec les acteurs principaux des élections dans le village de Sintrîs, or ils constituent la base du régime égyptien, c'est-à-dire celle du PND ou, plus exactement, sa clientèle. À quelques exceptions près<sup>10</sup>, cette dernière a fait l'objet de peu de travaux de politologie. Nombre d'idées préconçues s'y attachent en effet. Pour certains politologues (égyptiens ou étrangers), elle est, de fait, un réseau de personnalités locales « sans scrupules », ne cherchant que leurs intérêts propres dans l'adhésion au Parti de l'État et de l'administration, dépourvues de visions ou d'idées politiques, de sens critique, et « soumises » à la hiérarchie administrative et politique, voire « opportunistes ». Les entretiens recueillis conduisent à d'autres conclusions.

Il s'agit, de fait, d'une élite extrêmement diversifiée sur le plan des idées et des idéologies. Ce qui semble la rassembler au sein ou autour du PND, c'est en effet l'accès à l'administration et au pouvoir en place et la recherche de l'efficacité politique, économique et sociale. Mais loin d'être soumise et de dépendante, elle se distingue, au contraire, par un sens critique aigu et une très grande lucidité sur le système politique. Elle semble au contraire souffrir de sa position de dominée, à plusieurs niveaux : comme village par rapport à la ville, au chef-lieu de gouvernorat et évidemment à la capitale ; et au niveau politique et administratif, envers la hiérarchie politique et administrative du PND et des autorités politiques et administratives. D'une certaine manière, ses propos sur le PND et le système politique égyptien dans son ensemble expriment un besoin de démocratie. En ce sens, l'élite traduit le sentiment général des populations de ne pas disposer d'un système politico-administratif suffisamment ouvert et perméable à leurs attentes. Pour elle, ce besoin de démocratie est corrélé au fait que le « système » ne lui permet pas de s'exprimer ou, plutôt, d'exprimer ses capacités et ses compétences politiques. Nous avons été très surpris de l'accueil très positif réservé à la décision de la

---

<sup>10</sup> Patrick Hænni, *Banlieues indociles ? Sur la politisation des quartiers périurbains du Caire*, thèse de doctorat soutenue en 2001, à paraître aux Éditions Karthala-Cedej, sous le titre : *L'Ordre des caïds. Conjurer la dissidence urbaine au Caire*.



Haute Cour : logiquement, elle avait toutes les raisons de craindre le contrôle des bureaux de vote par les juges.

Sur la base de ces constats, nous avons accordé aux discours et aux propos des acteurs un statut privilégié dans le corps du texte et de l'analyse, pour au moins deux raisons. Premièrement, pour faire entendre au lecteur les discours de personnes qui, de manière générale, sont peu « écoutées » aussi bien par les chercheurs<sup>11</sup> que par le système politique égyptien. En effet, en Égypte, la parole politique est monopolisée non seulement par le régime politique mais, plus largement, par les élites politiques et intellectuelles toutes tendances confondues et les élites universitaires. Ces dernières accaparent le discours sur le politique dans les médias, les journaux et les écrits. Il nous a donc semblé important d'écouter les élites politiques « du bas ». Deuxièmement, les acteurs sont lucides sur le système politique dont ils font partie intégrante et sur leurs propres pratiques, qu'ils rationalisent. Bien qu'il ne s'agisse pas de prendre au pied de la lettre les propos des acteurs sur eux-mêmes, il semble fondamental de comprendre leur vision et les raisons qu'ils invoquent pour se justifier et légitimer leurs pratiques et actions.

---

<sup>11</sup> Des exceptions peuvent être relevées cependant et nous pouvons citer notamment l'ouvrage de Fanny Colonna, *Récits de la province égyptienne. Une ethnographie Sud/Sud*, Paris, La bibliothèque arabe, essais-documents, Sindbad, 2003.



## Chapitre 1

### Les acteurs de l'opération électorale

Logiquement, il y a au minimum deux familles d'acteurs principaux dans toute opération électorale : les candidats et les électeurs. Or en Égypte, si la catégorie « candidat » existe et se développe comme nous l'avons exposé plus haut, la catégorie « électeur », elle, semble beaucoup plus problématique. À la lumière des propos de nos interlocuteurs, nous pouvons affirmer que l'opération électorale « ancienne » ne concernait en fait que deux catégories d'acteurs : les candidats et ceux que nous appellerons les « grands électeurs informels », car il ne s'agit évidemment pas de la catégorie d'acteurs prévus par le suffrage indirect. Ce dernier stipule en effet que l'électeur élit des grands électeurs qui eux éliront les titulaires des charges publiques. Or le suffrage égyptien est un suffrage direct. L'expression « grand électeur informel » renvoie à une réalité politologique et n'a aucune valeur sur le plan juridique. L'opération électorale en Égypte est une sorte de « grand marché » qui met en compétition les candidats soutenus par leurs clientèles respectives, médiatisées par de grands électeurs informels – notables locaux et chefs des différents réseaux d'influence. Avant 2000, l'électeur égyptien n'allait pas spontanément voter, les candidats et les grands électeurs informels allaient le chercher pour le faire voter. Le « faire voter » est donc la fonction principale de ces grands électeurs informels. Il se fait, selon les circonstances, soit en amenant physiquement les électeurs au bureau de vote, soit par l'intermédiaire du trucage électorale. Par conséquent, il est possible de dire que l'opération électorale en Égypte avant les élections 2000 mettait en scène deux familles d'acteurs principaux : les candidats et les grands électeurs informels.

Cette spécificité de l'élection ou, plus précisément, de la mobilisation électorale en Égypte n'est pas une bizarrerie en soi même si, évidemment, elle dépend de paramètres historiques, politiques et juridiques propres à ce pays. La mobilisation des électeurs n'est un phénomène ni naturel ni spontané : ils n'ont, de manière générale, pas d'intérêts immédiats et personnels à aller voter<sup>1</sup>. En revanche, les candidats, cherchant à gagner un siège à l'Assemblée du Peuple, sont directement intéressés par l'élection. Il ne s'agit pas là d'une spécialité égyptienne. Michel Offerlé a tenté de montrer que le moteur de la mobilisation électorale est davantage à rechercher du côté du mobilisateur, à savoir les candidats et leurs agents, que du côté des mobilisés<sup>2</sup>. C'est à cette démarche novatrice que nous invitent également les travaux de Daniel Gaxie sur les élections françaises à partir de l'utilisation du concept bourdieusien du « champ » et de l'analyse en terme de « marché ». Ses travaux insistent, d'une part, sur l'autonomie du champ politique, sur la nécessité de focaliser l'analyse sur les interactions entre ses acteurs et, d'autre part, sur la production des attentes des électeurs par des professionnels de la politique<sup>3</sup>. Ce sont de fait les candidats qui, en fonction des ressources dont ils disposent, structurent pour une bonne part la demande ou l'attente des électeurs, souvent reprise de cette offre<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> La question du temps a été importante pour l'insertion du vote dans la pratique des citoyens. Cette dernière requiert un certain nombre d'apprentissages, notamment le « savoir attendre ». « Le citoyen-électeur, dit Michel Offerlé, se doit d'être patient et de soumettre l'urgence de ses passions au rythme des échéances électorales. » L'auteur note également qu'en donnant au peuple le droit de vote, on le dépossède de ses moyens d'expression antérieurs comme les révolutions et les barricades. Michel Offerlé, *Un homme, une voix ? Histoire du suffrage universel*, Paris, Découvertes Gallimard Histoire, 1993, p. 55-67. Aujourd'hui, cette donnée est remise en question par le développement des formes de la démocratie participative qui, outre leur proximité des attentes des citoyens, ont pour caractéristique de tenter de poser les problèmes collectifs de manière continue dans le temps.

<sup>2</sup> Michel Offerlé, « Mobilisation électorale et invention du citoyen. L'exemple du milieu urbain français à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle », dans Daniel Gaxie (éd.), *Explication du vote. Un bilan des études électorales en France*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1989, p. 161.

<sup>3</sup> Daniel Gaxie, « Entretien : Enjeux électoraux, enjeux municipaux », *Politix*, n° 5, 1989, p. 17-23.

<sup>4</sup> *Ibid.*, page 19.

En Égypte, aujourd'hui et en tout cas avant les élections 2000, les interactions qui structurent le « champ » électoral égyptien ne se font pas entre candidats et électeurs mais entre candidats et grands électeurs informels. Dans toutes les élections, les rapports entre candidats et électeurs passent nécessairement par une multiplicité d'intermédiaires et de relais ; par exemple les agents électoraux, les structures partisanes et associative locales ou les comités électoraux de soutien. Il s'agit là d'un phénomène vérifiable aussi bien dans les pays du Nord que dans ceux du Sud. La particularité de l'Égypte, de ce point de vue, réside dans le poids de ces intermédiaires dans la réalisation du processus électoral et ses résultats. Leur poids est d'autant plus important que les électeurs ne se rendent pas aux urnes, comme l'attestent les chiffres de la participation électorale. C'est la raison pour laquelle nous préférons utiliser l'expression « grands électeurs informels » plutôt que le terme « intermédiaires ».

Dans les parties précédentes, nous avons tenté de détecter les facteurs de l'abstentionnisme électoral à partir d'un certain nombre de facteurs, allant du faible poids politique de l'Assemblée dans l'organisation des pouvoirs, aux malversations administratives organisant l'opération électorale ou aux trucages multiples et divers des élections. Mais quelles sont les explications de ces pratiques selon les personnes interrogées lors de l'enquête de terrain ?

### **Des électeurs**

Les propos de nos interlocuteurs attribuent l'abstentionnisme à plusieurs facteurs et causes. En premier lieu au « gouvernement » et à l'absence de démocratie en général : « Le gouvernement fait toujours ce qu'il a en tête et s'il veut faire gagner quelqu'un, il le fait et vice-versa » ; « Ici, nous avons l'apparence de la démocratie mais pas le contenu » ; « Les élections, c'est de la pure forme. C'est comme un jeu de marionnettes que le gouvernement fait bouger » ; « Les partis politiques jouent le rôle de faire-valoir démocratique » ; « La proportion de la présence du peuple dans les élections dans notre circonscription est très faible comparée au nombre de personnes qui doivent normalement voter, mais les gens ne participent pas aux élections car ils sentent que les

décisions qui seront prises ne tiendront pas compte de leurs avis ». Parfois, l'absence de participation électorale est imputée aux gens eux-mêmes, qui laissent faire ou réagissent mal au comportement non démocratique du gouvernement, à cause de leur « négativité », leur « égoïsme » et leur « manque d'unité » :

K. T. (25 ans) : « ... Tout cela, c'est de la faute des gens. Ici, dans notre village, si le gouvernement propose un candidat PND et que nous décidons avec les villages d'à côté de ne pas participer, le candidat ne pourra pas gagner par *tazkiya* car il n'y aura personne le jour des élections devant les urnes... Et ça, c'est une négativité positive. J'exprime mon opinion dans le cadre d'une non-participation complice de la mascarade électorale. Vous nous imposez quelqu'un que nous ne voulons pas, et bien nous n'irons pas voter pour lui et on verra ce que vous allez faire... L'important serait que notre village et les villages d'à côté, s'ils repèrent quelqu'un d'utile à l'Assemblée du Peuple, puissent le mettre en lumière et ainsi la main du gouvernement serait levée sur l'opinion des gens... Si cela se fait, on pourra ainsi casser l'hégémonisme du gouvernement et nous ne le laisserons pas se moquer des intérêts du peuple et de son opinion... »

Parfois également, l'abstentionnisme est expliqué par le manque de culture et de conscience politique des Égyptiens, mais dans la majorité des cas, nos interlocuteurs font la différence entre participation électorale et niveau culturel des gens ou degré de conscience politique. Ce phénomène est, cependant, à relativiser car nos interlocuteurs nous ont fait part de certaines exceptions. En fait, l'abstentionnisme massif peut être corrigé par trois facteurs : si l'un des candidats est originaire d'un village, alors ce dernier se mobilise pour lui ; si l'un des candidats est un islamiste, il provoque une participation électorale générale, notamment de la jeunesse ; enfin, si l'un des candidats a rendu de nombreux services aux habitants de la circonscription, alors il est très populaire.

« ... Le jour des élections, dit le *cheikh* Muhammad, vieux notable à la longue expérience politique, ceux qui assistent au scrutin sont en tout une centaine de personnes, en fait les *mandûbîn* et les proches du candidat s'il est du village... »

La *'asabiyya* semble donc être un facteur de la participation électorale.

« La seule fois où il y a participation électorale des gens, dit Mamdûh, c'est quand il y a un candidat originaire du village ou quand il y a une compétition entre des candidats d'un même village. Pour le premier cas, son village se mobilise pour lui contre les candidats qui viennent d'ailleurs, et dans le second cas, la situation provoque des conflits au sein du village et les divers groupes se mobilisent pour voter pour leurs candidats respectifs... »

*Le cheikh Muhammad déclare également :*

« La mobilisation se fait surtout dans le village d'où vient le candidat, dans les autres villages, c'est assez normal. À moins qu'il ne s'agisse d'un candidat islamiste et dans ce cas-là il y a une mobilisation générale dans beaucoup de villages, mais quand le candidat est ordinaire, la mobilisation est ordinaire... »

Les candidats islamistes ne sont évidemment pas les seuls à pouvoir provoquer un mouvement vers les bureaux de vote. Dans la circonscription de Ashmûn, les gens se souviennent encore du succès éclatant remporté par Rajab al-Faramâwî en 1990, ancien receveur de tickets, devenu directeur dans les transports publics.

« Les raisons de son succès et de l'amour que les gens lui portent sont dues aux services qu'il a rendus, dit A. T. (28 ans). À tel point que le jour de sa victoire, les transports se sont arrêtés dans la rue, les chauffeurs et les inspecteurs sont descendus et se sont roulés par terre de joie ! Il avait du *walâ*<sup>5</sup> et de l'amour car c'était un homme très populaire dans son travail et dans sa contrée... »

Parfois également, la participation électorale peut être provoquée par des facteurs négatifs : la volonté de faire perdre quelqu'un comme, dans la quasi-totalité des cas, un député sortant PND qui n'a rien fait pour améliorer les conditions de vie de la population.

F. A. (52 ans) : « ... Bien sûr qu'il y a une participation politique très forte dans le village car tout le monde parle politique, aussi bien ceux qui s'y connaissent que ceux qui ne s'y connaissent pas. Et la preuve c'est que le candidat du PND a deux fois échoué dans notre circonscription. »

---

<sup>5</sup> *Walâ* suggère le sentiment d'allégeance que ressentait la population vis-à-vis de lui. Littéralement : allégeance, amitié, clientèle, fidélité, loyalisme, proximité...

Hormis donc les cas d'activation des *'asabiyyât*, de la présence de candidats populaires ou de la volonté de faire perdre un candidat, les élections se déroulent de fait en l'absence de l'électorat – ce qui facilite d'autant les malversations et trucages divers. Notons que la question de la participation électorale est étroitement liée à la personnalité des candidats et à leurs caractéristiques et actions personnelles sur le plan local, et qu'elle n'est pas subordonnée à leurs idées, programmes ou idéologies politiques, quand bien même ces éléments feraient partie de l'échange ou du marché électoral en Égypte. En fait, il semble bien que la perception « politique » concerne deux types de candidatures : la candidature officielle du PND, car le candidat du régime porte le lourd fardeau du discrédit de l'État ; et la candidature islamiste qui, outre le fait qu'elle est généralement à l'initiative de services rendus à la population et qu'elle dispose de réseaux de militants capables de provoquer une mobilisation électorale, représente, plus largement, la candidature politique antigouvernementale, d'où son caractère « extraordinaire » pour reprendre les termes du *cheikh* Muhammad. Pour les élections 2000, cette mobilisation électorale en fonction de la personnalité des candidats a été bien définie par l'interviewé ci-dessous qui a livré ses propres pronostics quelques mois avant le déroulement des élections.

A. S. (30 ans) : « Il y aura de la mobilisation pendant les élections pour certaines personnes et pas pour d'autres. Par exemple, il y aura de la mobilisation pour Ashraf Badr al-dîn alors qu'il n'a fait aucune campagne électorale parce que la jeunesse est avec lui et parce que les Frères musulmans, le courant islamique et la *Jam'iyya shar'iyya*<sup>6</sup> le soutiennent et l'aident. Et ce sont des gens très organisés et puis la jeunesse est avec lui car les jeunes détestent tous les autres candidats *fi'ât*. Et puis il y aura une mobilisation pour Taha Maklid pour les raisons que j'ai avancées et il n'y en aura pas pour Samîr al-Saqqâ car même son village le déteste et il n'y en aura pas pour Yahya Hasanayn car il est

---

<sup>6</sup> Il fait référence aux filiales locales de la grande association de bienfaisance islamique investie par les Frères musulmans pour mettre en place leurs activités sociales, sanitaires et éducatives et se construire des bases sociales et électorales. Lire à ce propos : Ben Néfissa S., « Citoyenneté morale en Égypte : une association entre État et Frères musulmans », dans Ben Néfissa Sarah et Hanafi S. (éds), *Pouvoirs et associations dans le monde arabe*, coll. « Annuaire de l'Afrique du Nord », Paris, Éditions du CNRS, 2002.



détesté par tout le monde à cause de son comportement<sup>7</sup>. Ce sont les candidats dont les noms reviennent dans la circonscription... »

L'analyse d'A. S. est judicieuse. Les quatre noms qu'il a cités sur la vingtaine de candidats se sont retrouvés au second tour des élections et parmi eux évidemment les deux vainqueurs : Samîr al-Saqqâ pour le siège *fi'ât* et Taha Maklid pour le siège « ouvriers-paysans ». L'abstentionnisme électoral massif, malgré les exceptions qui viennent d'être relevées, est l'un des facteurs qui favorise le poids des « grands électeurs informels » dans les opérations électorales égyptiennes. Mais avant de décrire les caractéristiques, profils et fonctions de cette catégorie d'acteurs ainsi que les relations qu'elle entretient aussi bien avec les candidats qu'avec les populations, il importe d'abord de comprendre et d'analyser la première catégorie d'acteurs : les candidats.

## Des candidats

À partir de l'étude de la circonscription d'Ashmûn, nous tenterons de définir les profils des candidats « sérieux » qui se présentent à l'Assemblée du Peuple, nous exposerons les critères du « bon candidat » selon nos interlocuteurs, et nous essaierons de savoir dans quelle mesure le critère de la *'asabiyya* est fondamental et quelle est sa rationalité. Enfin, seront analysés les termes de la transaction électorale entre le candidat et la population, non seulement à partir des discours des acteurs mais également à partir des profils de ceux que Marc Abélès nomme les « éligibles ». Dans son ouvrage<sup>8</sup>, cette catégorie est introduite pour désigner que, même en démocratie, l'accès aux charges politiques dans un espace géographique donné, s'il est théoriquement ouvert à tous ceux qui répondent aux conditions fixées par loi, n'est accessible, dans la réalité, qu'à une minorité de postulants. L'éligibilité, dit-il, est avant tout une qualité relationnelle ; elle désigne l'appartenance des candidats « crédibles » et « légitimes » aux réseaux politiques locaux où interfèrent étroitement les liens de parenté et les

<sup>7</sup> Yahya Hasanayn a une réputation d'alcoolique et de dragueur.

<sup>8</sup> Marc Abélès, *Jours tranquilles en 89. Ethnologie politique d'un département français*, Paris, Odile Jacob, 1989, p. 349-356.

stratégies matrimoniales. C'est au sein de ces réseaux que se transmettent et se construisent les légitimités et les positions d'éligibilité. Ils n'ont évidemment rien de figé et se réactualisent et se transforment au moment du vote. C'est là tout le problème du candidat « parachuté » dans un espace géographique donné : il n'occupe aucune position dans l'univers des réseaux politiques locaux et se doit, pour réussir, de composer avec les réseaux existants pour se faire une place dans cette configuration.

Quels sont donc les critères « subjectifs » et « objectifs » qui permettent à un candidat de construire une éligibilité dans la circonscription de l'enquête ? L'un des enjeux scientifiques de ce chapitre est d'interroger le critère *'asabiyya* et plus largement le « communautarisme », qui semble, selon les analystes des élections égyptiennes actuelles, décisif dans le choix des électeurs. Ce que confirment les résultats des élections sur le plan national<sup>9</sup>. Cette lecture n'est pas propre aux chercheurs travaillant sur l'Égypte. Elle est le fait d'un ensemble de travaux sur la question de la faible démocratisation du monde arabe. Si le terme de *'asabiyya* a été conceptualisé par Ibn Khaldûn, que les sociologues arabes considèrent comme le fondateur de la sociologie, dans la *Muqaddima*, il a été revisité ou réinvesti par des chercheurs actuels, notamment Michel Seurat, dans ses travaux sur la Syrie et le Liban<sup>10</sup>, et Hisham Sharabi, dans son ouvrage sur le néopatriarcat<sup>11</sup>. L'attachement des Arabes à leurs réseaux primaires d'appartenances (familles, tribus, villages, quartiers, communautés, régions, etc.), serait l'un des grands handicaps à leur modernisation politique ; il nuirait à plusieurs éléments fondamentaux de la démocratie moderne. Il gênerait d'abord l'existence de l'individu libre et responsable de ses choix et opinions notamment sur le plan politique. Ces groupes primaires, loin de poser l'égalité des individus qui les composent, affirment bien au contraire l'inégalité entre leurs membres : jeunes/vieux, femmes/hommes, riches/pauvres, puissants/faibles, etc. La soumission, la dépendance et le clientélisme caractérisent les relations entre leurs membres, contrairement aux canons démocratiques modernes qui reposent sur l'égalité, si ce n'est la similarité entre les individus. Un individu

<sup>9</sup> Voir chapitre 1.

<sup>10</sup> Michel Seurat, *L'État de Barbarie*, Paris, Le Seuil, 1989.

<sup>11</sup> Hisham Sharabi, *Le Néo-patriarcat*, Mercure de France, 1996.

égale une voix, comme le montre Pierre Rosanvallon<sup>12</sup>. Enfin, les particularismes qu'alimentent les *'asabiyyât* anciennes et nouvelles<sup>13</sup> ont pour effet d'amoinrir l'allégeance des individus aux regroupements propres à la démocratie moderne, d'abord l'État-Nation et tous ceux qui reposent sur l'adhésion libre des individus, comme les partis politiques, les syndicats et les associations, et sur des relations horizontales et non verticales. Cette hypothèse est en vogue actuellement car elle reçoit une nouvelle légitimation par le biais des discours sur la mondialisation, la perte de vitesse du contrôle des États sur les sociétés, la baisse de leurs fonctions protectrices et le retour général des sociétés aux formes primordiales de protection que sont les familles, les tribus et les communautés diverses.

Le critère de la *'asabiyya* n'est pas seulement relevé par l'analyse politologique. Il se trouve aussi dans le discours des acteurs. À entendre nos interlocuteurs, les « bons candidats » se jugent à partir de deux types de critères : leurs propres qualités individuelles, les qualités morales et religieuses, la culture et la connaissance du travail parlementaire, la serviabilité, etc. ; leurs appartenances : être issu de la circonscription et si possible du village, appartenir à une famille connue dans la région, respectable et aisée sur le plan matériel. En revanche, l'appartenance politique du candidat, sa carrière et ses opinions ne figurent pas, comme critères, dans leurs réponses. À partir de ce discours, nous pouvons distinguer deux types de *'asabiyya* : une *'asabiyya* de type géographique et une de type familial. L'une et l'autre semblent, par ailleurs, complémentaires et non antagonistes. Quelles sont donc leurs « logiques électorales » ?

---

<sup>12</sup> Pierre Rosanvallon, *Le Sacre du citoyen. Histoire du suffrage universel en France*, Paris, Gallimard, 1992.

<sup>13</sup> Olivier Roy explique que les *'asabiyyât* actuelles dans le monde arabe ne sont pas une permanence du tribalisme ou du confessionnalisme mais des recompositions d'une relation de solidarité traditionnelle dans un espace moderne comme l'État ou la mondialisation des circuits économiques et financiers. Leur particularité, par rapport à d'autres groupes équivalents dans d'autres aires culturelles, est leur tendance à la re-traditionalisation c'est-à-dire à fonctionner, à s'enraciner et même à se dire en référence avec les codes des *'asabiyyât* traditionnelles, Olivier Roy, « Clientélisme et groupes de solidarité : survivance ou recomposition ? », dans Ghassan Salamé (dir.), *Démocratie sans démocrates*, Paris, Fayard, 1994, p. 397-411.

### *Une logique de proximité*

La logique électorale du choix de la *'asabiyya* géographique semble commandée par des intérêts assumés en tant que tels. Les explications des acteurs sont tout à fait rationnelles. La proximité familiale et/ou spatiale du député rend plus facile l'accès aux services que ce dernier peut fournir aux habitants de la circonscription.

I. A. (30 ans) déclare :

« Je pense que les *'asabiyyât* ne sont pas un signe d'ignorance ou de bêtise... C'est très important, les *'asabiyyât*, et le fait que les gens d'un même village ou d'une même famille ou d'une même rue défendent la candidature de l'un des leurs, car c'est ce dernier qui leur rendra service et pas un autre car nous sommes une société rurale... Par contre, dans le *bandar*, chaque personne est en elle-même une petite famille et les gens ont plusieurs manières de joindre les administrations et l'État, mais dans le monde rural, il faut passer par quelqu'un de sa propre famille... »

Le *hagg* Hussein explique la rationalité du choix des *'asabiyyât* :

« Les gens veulent quelqu'un qu'ils connaissent, de leur propre circonscription ou au moins dont ils connaissent les proches ou la famille car c'est ainsi qu'ils pourront aller frapper à sa porte en cas de besoin. C'est pour cela que les ministres qui viennent se présenter ici échouent car ils sont des "*parachuta*"<sup>14</sup> ou ceux qui veulent se présenter après avoir passé trente ans au Koweït... Ces gens-là échouent. »

### *Une logique de puissance*

La relation entre *'asabiyya* et élections dans le discours de nos interlocuteurs se manifeste également ainsi : il est préférable que le candidat soit originaire d'une grande famille reconnue en

<sup>14</sup> « *Parachuta* » est le terme utilisé pour désigner les candidats « parachutés » qui n'ont aucun lien dans la circonscription.

tant que telle dans la circonscription. Comme ailleurs dans le monde arabe, les critères pour désigner une « grande famille » ou une famille respectable sont multiples : richesse, puissance, relations, « origines », nombre, alliances, etc.

Selon les explications fournies, un telle appartenance a deux aspects positifs. D'abord, elle permet de s'assurer que le candidat en question ne cherche pas seulement à profiter personnellement de son mandat de député mais qu'il est capable de donner et de servir car déjà en situation de le faire. C'est donc là l'une des caractéristiques des relations entre patrons et clients : les « clients » acceptent leur statut de « dominés » en échange des faveurs et bienfaits que le patron est susceptible de leur accorder. Dans ce cas, le statut politique d'élu est une conséquence ou un prolongement du statut de notable ou de « grand », pour reprendre la terminologie de Pierre Bourdieu à propos de l'exemple kabyle<sup>15</sup>. Le leadership politique continue, prolonge et confirme le leadership socio-économique. L'appartenance à une famille « respectable » est donc la garantie que le candidat a déjà des relations importantes et du *nufûdh*.

Outre la valorisation de la « bonne 'asabiyya » des candidats, les personnes interrogées signifient que, pour l'opération électorale, cet atout est fondamental. En effet, l'appartenance à une famille respectable signifie généralement que le candidat « dispose » d'un nombre important de personnes, grâce aux multiples et larges alliances matrimoniales de même niveau, généralement des notables et des gens importants, ce qui contribuent à renforcer le *nufûdh* du candidat sur le plan électoral. Sa situation le place « favori » dans la compétition électorale. D'une part, il dispose déjà de relations au sein de l'administration et, d'autre part, les opérations fondamentales du *tarbît*, préalables à toute élection en Égypte, lui sont facilitées. Par conséquent, pour les électeurs, le choix de ce type de candidat s'impose.

---

<sup>15</sup> Bourdieu P., « Les Modes de domination », *Le Sens pratique*, coll. « Le sens commun », Paris, Minuit, p. 209-244.

*L'optimisation de « l'esprit de service »<sup>16</sup>*

Telles sont donc, selon les propos de nos différents interlocuteurs, les caractéristiques les plus importantes du rôle des *'asabiyyât* dans les élections. Cependant, peut-on considérer ce critère comme véritablement décisif et prédominant pour asseoir la position d'éligibilité et, partant, le choix de l'électeur ? En réalité, le critère de la *'asabiyya* ne fonctionne pas seul mais se doit d'être lié à un critère encore plus important qui est le « service » : ce que le futur élu est capable de dispenser et d'offrir aux électeurs. Il s'agit là de la marque principale de l'échange électoral clientéliste entre un candidat qui offre ses services et des électeurs qui le remercient en votant pour lui. D'une certaine manière, le discours sur la *'asabiyya* a plusieurs fonctions. Elle euphémise la relation d'intérêt qui lie patron et client ; celle-ci devient alors relation d'attachement, de loyauté envers le député du pays par rapport à l'étranger, ou bien encore de déférence et de générosité. De ce point de vue, l'analyse de Patrick Hænni sur les relations entre clients et patrons caïds des banlieues du Caire, est tout à fait judicieuse. Le clientélisme, affirme-t-il, est formé de réseaux utilitaires qui fonctionnent avec un langage non utilitariste, non pour occulter quoi que ce soit – tout le monde sait de quoi il retourne – mais pour mettre les formes, c'est-à-dire donner à l'interaction un aspect socialement acceptable. Il nous semble cependant que les *'asabiyyât* ont aussi pour fonction d'optimiser la relation de service de deux points de vue. Elles rapprochent l'électeur de celui qui est censé rendre service et elles permettent à l'élu et au candidat de « grande famille » de pouvoir rendre encore plus de services. L'élément principal est donc le « service » et non l'appartenance.

Cette analyse est corroborée par plusieurs éléments. Le discours des candidats sur leurs programmes électoraux, comme nous l'avons vu, est, en premier lieu, principalement axé sur les services. « Mon programme, dit le docteur A. M. (candidat indépendant sur les principes du PND en 1995), est le service des gens de la circonscription et de leurs intérêts... » Les mêmes propos sont tenus par M. Z., candidat « indépendant sur les principes du PND » en 1995 également : « Je souhaitais développer

<sup>16</sup> Cette expression a été empruntée à Patrick Hænni, *Banlieues indociles ? Sur la politisation des quartiers périurbains du Caire*, *op.cit.*

les services du district d'Ashmûn car ce dernier est beaucoup moins pourvu que les autres districts qui sont pourtant moins peuplés... »

De plus, la valeur de la *'asabiyya* peut disparaître si le service n'est pas accompli, quel que soit par ailleurs le degré de proximité de la population avec le député. De manière générale, les députés sortants, qui se présentent une nouvelle fois, ont de fortes chances de provoquer ce genre de réaction : ils ne peuvent contenter tout le monde. Ce sont là les limites intrinsèques au clientélisme électoral, quels que soient les types de biens et de services que le député est capable d'offrir, qu'il s'agisse de biens publics divisibles ou de biens privés.

### *Limites de la 'Asabiyya*

Il est souvent reproché à certains candidats disposant d'une *'asabiyya* efficace le fait qu'une fois élus, ils ne présentent des services qu'à leurs villages ou à leurs propres parentèles et clientèles, oubliant ainsi les autres habitants de leur circonscription. Ce type d'attitude est l'un des facteurs de l'échec de candidats députés sortants, comme Yahya Hasanayn en 2000. Ce dernier avait gagné en 1995. Il s'était construit une base de popularité auprès de la jeunesse de la circonscription. Ancien joueur de football, il fut très actif dans l'organisation de tournois pour la jeunesse<sup>17</sup>. De même, il se servit de son siège au conseil populaire local du district et de son mandat de député pour faciliter la construction d'un Centre de la jeunesse au village de Kafr al-Hîmâ. Les jeunes des autres villages lui reprochent son favoritisme et le fait qu'il n'ait pas aidé à la fondation du même type de centre dans les autres villages.

Certains déplorent aussi le fait que les *'asabiyyât* ne sont pas uniquement des facteurs d'unité mais qu'elles provoquent divisions et conflits quand se présentent plusieurs candidats issus d'un même village. Enfin, d'autres estiment que le choix électoral sur la base des *'asabiyyât* a pour effet d'écarter des candidats valables, c'est-à-dire capables de servir et de contribuer au

---

<sup>17</sup> La jeunesse est un élément primordial de la compétition électorale et nous y reviendrons dans la suite de l'analyse.

développement de la circonscription, mais ne disposant pas d'une *'asabiyya* géographique ou familiale. Par conséquent, ne pas disposer d'une *'asabiyya* familiale reconnue par tous peut constituer un facteur de popularité, comme dans le cas de Rajab al-Faramâwî. La circonscription base de notre enquête de terrain a vu sa victoire en 1990 sur le siège « ouvrier ». Or Rajab al-Faramâwî n'appartient pas du tout à une famille « respectable ». Écoutons ce que dit à son propos un de nos interlocuteurs

(A. T.): « Aux dernières élections, le candidat gagnant était Rajab al-Faramâwî. C'est un homme modeste qui a commencé comme receveur de tickets et qui a fini comme directeur des transports. Il nous a donné l'espoir qu'un homme modeste puisse gagner les élections si les gens gardent de bonnes intentions. La victoire d'al-Faramâwî a montré au peuple qu'un homme pauvre pouvait gagner... »

Rajab al-Faramâwî pour remporter son siège s'est appuyé sur son réseau syndical des transports publics et s'est construit une grande popularité dans la circonscription, grâce aux nombreux services qu'il a rendus non seulement à ses collègues mais aussi à tous les habitants. Encore actuellement, les habitants de la circonscription lui sont reconnaissants d'avoir tenté d'installer une ligne publique d'autobus pour les transporter jusqu'au Caire, lieu de travail pour beaucoup. Il s'agit d'un service important car l'autobus public propose des tarifs très bas par rapport aux lignes privées de microbus qui « mangent » une bonne partie des salaires des modestes employés et fonctionnaires travaillant au Caire. Cette ligne n'a fonctionné qu'une semaine car le lobby des propriétaires de microbus est intervenu auprès des « hautes autorités » pour mettre fin à l'expérience. Le dernier élément incitant à relativiser les *'asabiyyât* par rapport à l'esprit de service se fonde sur les parcours des « éligibles » de la circonscription d'Ashmûn.

### *Les « éligibles » de la circonscription*

Pour les élections 2000, parmi les candidats considérés comme « sérieux », nous retrouvons une représentation de certaines grandes familles de la circonscription. Samîr al-Saqqâ appartient à une grande famille du village de Barraniya, Ibrâhîm Taha Maklid et Mamdûh viennent de familles de notables de Subkî al-Ahad. 'Abd



al-Wahâd Sibl fait partie d'une famille importante de la ville d'Ashmûn et enfin Nabawî Akl appartient à une illustre famille de grands propriétaires terriens qui, paraît-il, possédait avant la révolution de 1952 plus de 90 % des terres de Sâqyat Abû Sha'ra. Pourtant, au deuxième tour des élections, deux candidats n'appartenant pas aux cercles des grandes familles reconnues dans la région étaient présents : l'islamiste Ashraf Badr al-dîn et Yahya Hasanayn. Comment expliquer qu'ils ont pu s'imposer ? S'agit-il là d'une exception islamiste ou bien existe-t-il d'autres types d'exceptions et si oui lesquelles ? Pour répondre à ces questions, il faut se pencher d'un peu plus près sur les parcours des quatre candidats présents au deuxième tour en commençant par ceux qui appartiennent aux « grandes familles ».

Ibrâhîm Taha Maklid, qui a remporté le siège « ouvriers-paysans », est un homme à la longue carrière politique. Il a débuté avec la révolution de 1952 en tant que membre de l'Union socialiste arabe. Mais c'est surtout sous Sadate que sa carrière politique s'est développée : il a été l'un des hommes du député Muhammad al-Shahîn (1967, 1971, 1976), qui a laissé dans la circonscription un souvenir marquant grâce à ses réalisations, du fait notamment de ses relations familiales avec Nasser. Muhammad al-Shahîn lui a donc mis le pied à l'étrier puisque Taha Maklid fut député de la circonscription en 1979, 1984 et 1987. En 1990, il a simplement remplacé Rajab al-Faramâwî après son décès. 1995 vit l'amorce de son déclin : il fut battu sur le même type de siège par l'indépendant Yahya Hasanayn. Bien que membre du PND, Ibrâhîm Taha Maklid n'y a pas occupé de poste de direction. Il n'a pas non plus accédé aux sièges d'élus dans les conseils populaires locaux mais s'est appuyé sur son réseau professionnel. Descendant d'une grande famille d'agriculteurs de Subkî al-Ahad, il s'est enrichi grâce à l'élevage d'animaux. L'un des signes de sa mobilité sociale est « la maison sur le chemin »<sup>18</sup> qu'il a construite. Son réseau professionnel était constitué des bouchers de la circonscription auxquels il vendait ses animaux et parmi lesquels il a acquis une bonne réputation ; il tenait compte de la situation de chacun dans le remboursement de ses dettes. Or le milieu des

<sup>18</sup> Dans la campagne égyptienne, la construction d'une maison en dehors des murs du village est un signe de mobilité sociale et de prestige, par imitation sûrement des anciens pachas féodaux qui ne se mêlaient pas au peuple.

bouchers est réputé, à tort ou à raison, pour sa *baltagiyya*<sup>19</sup>, d'une grande utilité pour les campagnes électorales. Il s'est donc appuyé principalement sur son réseau professionnel. Celui-ci lui a permis d'être élu président de l'Association centrale agricole du gouvernorat de Minûfiyya et d'être membre de cette même association au plan national. Par ailleurs, il a siégé au Parlement à la commission de l'agriculture.

Le vainqueur du siège *fi'ât* était Samîr al-Saqqâ. Ancien colonel de l'armée, il appartient à une très grande famille du gros bourg de Barraniya ayant des branches dans plusieurs autres villages de la circonscription. Après sa mise à la retraite anticipée, il a travaillé dans le « contrôle administratif » et a monté un élevage de poulets qui lui a permis de s'enrichir. Membre du PND, il n'y a occupé de postes de direction qu'après sa défaite contre Ibrâhîm Jinîna en 1995, alors qu'il s'était présenté comme « indépendant » PND. Son frère était secrétaire du PND pour Ashmûn et lui-même est devenu, après 1995, secrétaire général du PND dans le district d'Ashmûn. C'est sûrement son réseau de relations dans l'armée qui lui a permis de se faire élire au sein du conseil populaire local (CPL) du gouvernorat de Minûfiyya. À ce niveau, le conseil est formé de gens instruits et situés en haut de l'échelle sociale et économique. Il assiste activement à toutes les réunions du CPL et nous pouvons dire qu'il doit son siège 2000 à son réseau de relations dans l'appareil administratif et politique. Relations dont il se contente, il n'a pas cherché à s'en faire dans la population. Il n'est pas très populaire et l'on dit qu'il est détesté dans son propre village. En fait, Samîr al-Saqqâ, après son échec en 1995 contre Ibrâhîm Jinîna, a compris que le réseau administratif était insuffisant. Il a donc intégré le PND et les structures municipales pour se rapprocher du « terrain » et est devenu en 2000 le candidat officiel du PND, malgré le manque de consensus des cadres locaux du parti sur sa candidature.

Le parcours des deux vainqueurs des élections 2000 de la circonscription d'Ashmûn montre clairement que ces fils de « grandes familles » ne se sont pas contentés de leurs réseaux familiaux pour réussir. Si l'appartenance familiale facilite l'accès à

---

<sup>19</sup> Son côté « fort en gueule ».

la charge politique, elle ne suffit pourtant pas. Le candidat doit également appartenir à d'autres types de réseaux, tout comme ceux ne bénéficiant pas de protections familiales solides dans la circonscription tels Yahya Hasanayn et Ashraf Badr al-dîn.

Yahya Hasanayn est député sortant PND pour le siège « ouvriers-paysans ». Il était candidat en 1995 face à Ibrâhîm Taha Maklid et, aux dires des habitants, n'a gagné que parce qu'il se présentait comme indépendant contre le candidat officiel du PND. Or, en 2000, il s'est présenté sous les couleurs du PND et cette situation a joué en sa défaveur. Il appartient à une famille d'origine très modeste. Comme mentionné plus haut, il a été élu membre du conseil populaire local du district d'Ashmûn et s'est construit en 1995 une base de popularité auprès de la jeunesse de la circonscription en tant qu'ancien joueur de football.

Si nous nous penchons sur les profils de carrière des « éligibles » 2000 ou des députés ou candidats sérieux des élections précédentes, nous retrouvons les mêmes types de réseaux : 'Abd al-Wahâd Sibl, bien qu'originaire d'une famille importante d'Ashmûn, n'est qu'un modeste enseignant de dessin. Il été élu député en 1995. Il a commencé sa carrière politique à l'Union socialiste arabe, puis a intégré le conseil populaire local d'Ashmûn qu'il a présidé pour un temps. Il a aussi occupé des postes de direction au sein du PND local et dans les structures locales du syndicat des enseignants. Zakî 'Abd al-Fattâh, fonctionnaire local, ex-PND devenu wafdiste car le PND avait refusé de l'inscrire comme candidat officiel, a débuté également à l'Union socialiste arabe puis est devenu élu local. Il a également fait partie d'un centre de la jeunesse de la circonscription. Fawda Akl, fils de l'aristocratie déchue, s'est enrichi comme recruteur de personnel pour le ministère de l'Agriculture. Il a occupé des sièges de direction dans les associations agricoles de la circonscription et dans les associations de parents d'élèves, sans compter les structures locales du PND.

Tels sont les profils classiques des « éligibles ». Ils signifient qu'en fait, dans un système en apparence figé, éclatent luttes et conflits pour l'accession à ce statut – combinaison complexe entre des réseaux, entre autres familiaux, à l'intérieur

desquels le candidat accède à l'espace public, se construit des relations et montre ses capacités à servir les uns et les autres. La *'asabiyya* « classique » est donc loin de suffire pour acquérir un profil d'éligible et il importe que le candidat se construise de nouvelles *'asabiyyât* soit politiques, soit professionnelles, soit syndicales... Cette donnée est d'autant plus importante à rappeler que les *'asabiyyât* classiques sont elles-mêmes loin d'être figées, qu'elles sont traversées de conflits et d'oppositions. Ceci n'est pas nouveau, des témoignages historiques montrent que, même durant la période libérale, des parents se sont présentés comme candidats et ont concouru sur une même circonscription. Les groupes familiaux sont toujours divisés en fractions socio-économiques différentes. Toutefois, pour la période actuelle, la politique de trente ans d'ouverture économique semble avoir provoqué des déséquilibres importants et rapides au sein des groupes. Sur le plan électoral, une image caricaturale en a été fournie lors des élections 2000 avec l'apparition de candidats cousins, ou très proches sur le plan familial, en compétition pour le même siège, comme à Qena ou au Fayyoun où un neveu est parvenu à vaincre son oncle. Dans la circonscription d'Ashmûn, nos interlocuteurs ont observé des mutations de ce type qui nuisent à la thèse « familialiste » et qui montrent bien que ces *'asabiyyât* sont des constructions faites par des individus en fonction de leurs intérêts du moment. Un des moments forts de cette réactualisation et recomposition du groupe familial de l'individu se produit au moment des élections. En effet l'individu, par son choix électoral, redéfinit les contours de son groupe familial. De même, ceux qui se présentent contre leurs propres parents en même temps qu'ils briguent un siège politique valorisant visent également le leadership de leur propre groupe familial.

Târeq, responsable local du PND : « En fait, ce sont les plus pauvres qui ont émigré. Tous sont restés entre dix et vingt-cinq ans en Arabie Saoudite et sont revenus au pays avec beaucoup d'argent, ce qui leur a permis de se constituer une place matérielle importante dans le village. Ils sont passés de la fraction pauvre de la famille à la fraction riche, et la fraction riche est devenue la fraction pauvre. Grâce à leur argent, ils ont construit des relations sociales importantes avec le gouverneur et d'autres personnalités, et ils ont voulu faire de la politique. Ils sont parvenus à attirer beaucoup de gens autour d'eux et cela a provoqué des divisions au sein des familles qui n'ont plus comme avant un candidat unique. Les "gens d'origine" ne veulent pas soutenir les

nouveaux riches. Ce phénomène s'est produit dans toutes les familles, ce qui fait qu'il n'est plus possible de mobiliser une famille autour d'un seul candidat. Même si les conflits d'opinions sont un signe de civilisation, là il s'agit de conflits qui ont d'autres causes comme la jalousie, l'envie et la cupidité. »

Ces propos sur la conversion du capital économique en capital politique par certains candidats à la députation pose le problème de l'apparition de nouveaux modes « d'éligibilité » en Égypte et des transformations qui affectent la nature du clientélisme électoral et politique.

### *Clientélisme public et clientélisme privé*

La description des parcours des éligibles de la circonscription d'Ashmûn a permis de comprendre comment l'accès à la position d'éligibilité peut être assimilé à une véritable carrière politique se construisant dans le temps et dans l'espace. C'est ce qu'entendent nos interlocuteurs quand ils évoquent la nécessité d'une bonne dizaine d'années, au minimum, pour devenir un candidat sérieux.

A. T. : « ... Un village comme le nôtre, Sintrîs, est une image en miniature de l'Égypte. Pour un candidat, il est important de préparer le terrain une dizaine d'années avant... C'est-à-dire qu'il a des obligations envers tous les villages qui entourent le sien : cérémonies de deuils, mariages, services rendus, participation aux *majâlis 'urfiyya*<sup>20</sup>, dons aux mosquées de la *Jam'iyya shar'iyya*, il va et vient et salue tout le monde, qu'il les connaisse ou non... et les gens aussi sont intelligents. Ils savent très bien que le monsieur vise les élections prochaines ou celles d'après et ils se comportent avec lui sur cette base. C'est ainsi qu'ils lui demandent des services. À lui de les exécuter et ainsi de se faire connaître des chefs de famille, des leaders d'opinion et des autres personnes. »

En effet, dans la majorité des cas, les « candidats à la candidature » commencent par être connus de leur entourage immédiat ou de leur propre village. Or remporter un siège de député nécessite de se faire connaître dans les villages et les villes de la circonscription que le candidat brigue. Certaines fonctions ou mandats facilitent la construction d'une base populaire étendue, par

<sup>20</sup> Assemblées de conciliation.

exemple, être avocat ou médecin officiant dans le chef-lieu de la circonscription. Mais il importe de les renforcer. Les mandats recherchés par les candidats sont généralement ceux des conseils populaires locaux qui sont, par ailleurs, considérés comme la première étape majeure d'une carrière politique. Le conseil populaire local du *markaz* est le plus prisé car il couvre les délimitations des circonscriptions électorales des candidats à la députation. Par conséquent, le fait d'y siéger permet de s'informer de tous les problèmes de la circonscription et de nouer des relations avec toutes les personnalités « qui comptent ». Le siège d'élu local permet d'en avoir avec le gouverneur, le secrétaire général de gouvernorat et les autres hauts fonctionnaires. Les candidats peuvent ainsi servir les intérêts collectifs et individuels des uns et des autres en défendant leurs dossiers auprès des décideurs que sont les hauts fonctionnaires responsables des services déconcentrés de l'État. D'autres réseaux facilitent également l'accès au statut d'éligible comme les réseaux syndicaux, associatifs, professionnels, politiques du PND, les clubs de jeunesse, les organisations agricoles, etc.

Malgré leurs différences de nature et de vocation, ces différents réseaux ont en commun deux caractéristiques facilitant le déroulement et la progression d'une carrière politique : mettre en contact le futur candidat avec un nombre important de personnes dans la circonscription, notamment les « grands électeurs informels », et lui offrir une position de pouvoir et d'autorité qui lui permette de se faire des relations avec les personnes qui « comptent » dans la circonscription.

Cette carrière politique classique a pris racine en Égypte avec l'expérience nassérienne qui, comme nous l'avons vu, a donné naissance à la figure du député comme personnalité publique locale au service de tous à partir des biens publics de l'État-providence. Aujourd'hui encore, ce type de profil domine en Égypte, même s'il est de plus en plus en concurrence par un deuxième type. Le candidat classique « fait » ou « promet de faire » à partir des biens de l'État susceptibles d'être distribués soit individuellement soit collectivement. D'où l'importance pour le candidat classique d'avoir fait ses classes dans les structures politico-administratives locales, régionales et nationales, et de construire et soigner son

réseau au sein du PND, même s'il ne le représente pas officiellement mais se définit comme « indépendant sur les principes du PND ». En effet, les portes de l'administration sont fermées à ceux qui n'appartiennent pas à ce cercle qui, malgré la souplesse et la mouvance qui le caractérisent, a des limites bien déterminées. Le candidat ou le député de l'opposition, en raison de l'ostracisme rencontré dans l'appareil administratif et étatique, ne peut jouer la fonction médiatrice entre population et État et, du même coup, est difficilement perçu comme un candidat « sérieux » ou « éligible »<sup>21</sup>. C'est ce qu'affirme Mamdûh « Tous les employés de l'administration refusent de voir les candidats de l'opposition ». Et c'est ce confirme M. Z., candidat indépendant : « Oui, si je gagne, j'adhérerai au PND car c'est dans l'intérêt de la population et cela compte plus que mes intérêts personnels ».

Le clientélisme électoral fondé sur les biens publics dont disposent les candidats est aujourd'hui concurrencé par un nouveau type de clientélisme porté par les candidats dotés d'une capacité financière importante – qui « font » ou promettent de faire à partir de leurs ressources propres. Ces nouveaux éligibles ne font pas leurs classes dans les réseaux politiques, administratifs, associatifs et syndicaux mais comptent sur leur propre capacité distributive. C'est le modèle, voire la caricature, du candidat « homme d'affaires ». La circonscription d'Ashmûn a connu ce genre de candidat avec Ibrâhîm Jinîna, qui a remporté en 1995 le siège *fi'ât*, s'est présenté comme indépendant en 2000 où il n'a obtenu que 3 984 voix au premier tour. Ibrâhîm Jinîna n'est pas un riche homme d'affaires même si, médecin vétérinaire et originaire de la classe moyenne, il est parvenu, grâce à son élevage de poulets et son dispensaire, à s'enrichir. En fait, Ibrâhîm Jinîna est un candidat député qui « roule » pour un homme d'affaires, son propre beau-frère, patron d'une grande entreprise et ayant eu des démêlés avec la justice. Les gens racontent que ce sont les *baltagi* de son beau-frère qui ont truqué les élections en 1995 pour le faire gagner, car il n'a jamais été très populaire.

---

<sup>21</sup> Les rares députés de l'opposition qui sont parvenus à avoir cette image sont les opposants, figures nationales ou historiques, comme Khalid Muhi al-dîn du RPU qui du fait de sa longue histoire politique en tant qu'officier libre a des entrées au plus haut niveau de l'appareil d'État.

Ce type de candidat semble de plus en plus présent dans l'Égypte d'aujourd'hui. Il s'agit généralement de personnes qui, après plusieurs années d'émigration dans les pays du Golfe, sont parvenues à se constituer un capital leur permettant de fonder une société. Ils briguent le siège de député pour étendre leurs relations au sein de l'appareil d'État et en faire bénéficier leurs affaires. Dans la mesure où ces personnes n'ont pas eu le temps de s'intégrer dans les réseaux qui comptent, c'est principalement grâce à leur capacité distributive qu'elles peuvent se faire accepter. Tel est le cas d'A. A., ancien marxiste qui, après un séjour de vingt années en Arabie Saoudite, a fondé une société de bâtiment. Pour s'intégrer, il a imaginé le projet « une chèvre par habitant ». Mais devant le peu d'encouragement des uns et des autres, il ne s'est jamais présenté. Nous pouvons également citer le cas d'un candidat qui a proposé, s'il était élu, de payer les dettes des paysans d'un village, etc. À partir de ces deux exemples, nous percevons la stratégie « distributive » de ce type de candidats : donner des biens à un nombre important de personnes et promettre des embauches aux jeunes chômeurs de tel village ou de tel quartier. Ils peuvent également investir dans la construction d'un bien collectif comme une mosquée ou une école. Les candidatures de ce type se sont donc multipliées mais, là encore, l'efficacité de cette tactique n'est pas évidente : il faut compter avec les résistances des concurrents et des habitants, qui ne voient pas d'un bon œil le retour de ces « nouveaux riches », perçus comme des « parachutés ».

De manière générale, ces nouveaux éligibles, même s'ils ne disposent pas d'une assise suffisante au sein des structures politiques, administratives et associatives locales, cherchent à avoir les meilleures relations avec l'appareil d'État et le PND. Il y va de la réussite de leurs affaires. Ce n'est pas le cas des candidatures islamistes qui partagent avec eux le même type de clientélisme – distribution de biens et de services à partir de finances privées – mais qui s'en distinguent cependant par plusieurs aspects.

### *Le clientélisme électoral islamique*

Le courant islamiste, contrairement aux autres courants de l'opposition, est capable de proposer nombre de candidats sur le



plan national. Il dispose de bases sociales et électorales, conséquences des services multiples que rendent les associations de bienfaisance où ses militants sont présents et actifs. La plus importante d'entre elles est la *Jam'iyya shar'iyya* pour l'entraide des serviteurs du Coran et de la Sunna muhammadiyya<sup>22</sup>. Dans la circonscription de l'enquête, cette *Jam'iyya shar'iyya* dispose d'une dizaine de filiales auxquelles sont rattachés des centres de services éducatifs, sanitaires et sociaux. Les services proposés ont la particularité d'être financés par des dons du secteur privé égyptien, voire étranger. Tel est le dénominateur commun entre candidats islamistes et nouveaux profils d'éligibles. Quelle est alors la particularité du clientélisme islamiste ? Le courant islamiste, généralement, ne présente de candidats qu'une fois accomplies leurs œuvres sociales et sanitaires. Tel est le cas d'Ashraf Badr al-dîn, célèbre grâce à son dispensaire d'Ashmûn.

Les candidats islamistes promettent donc très peu parce qu'ils ont déjà « fait ». Cette « dette » fidélise l'électeur efficacement, comme l'affirme le *cheikh* A. F., pourtant loin d'être un partisan du courant islamiste, en raison notamment de querelles avec son propre fils, militant des *jama'ât* islamiques. Ce dernier reproche notamment à son père son style de vie « laïc » bien que le père soit affilié à l'association piétiste du *tabligh*.

« C'est vrai, dit le *cheikh* A. F., qu'ils influent sur les élections, mais les gens aujourd'hui savent qui sont ces gens qui ont des *galabiyya* blanches. En fait, ils ont compris qu'ils veulent faire de la politique en utilisant la religion. Toutefois, les gens ne peuvent oublier les efforts qu'ont faits les islamistes pour les servir et les aider et cela a un effet sur les voix au moment des élections. Par exemple, quand le *cheikh* Rashîd<sup>23</sup> a voulu se présenter, bien qu'il soit un voleur, toutes les voix qu'il a obtenues sont venues des gens qui se sont fait soigner par sa *Jam'iyya shar'iyya*. »

C'est ce qu'affirme également ce chauffeur de taxi dont le fils a été soigné par cette association de bienfaisance :

<sup>22</sup> Ben Néfissa S., « Citoyenneté morale en Égypte : une association entre État et Frères musulmans », dans Ben Néfissa Sarah et Hanafi S. (éds), *Pouvoirs et associations dans le monde arabe*, op. cit.

<sup>23</sup> Le *cheikh* Rashîd s'est présenté en 1995 mais il a perdu, parce que les autres filiales de la *Jam'iyya shar'iyya* ne l'ont pas soutenu. On lui a reproché de ne pas avoir consulté ces filiales auparavant.

« Moi, n'importe qui de la *Jam'iyya shar'iyya* me demande de voter pour quelqu'un, je vote pour lui... Mon fils devait faire une opération, ils l'ont faite et j'ai payé une somme symbolique qui n'équivaut même pas au montant d'une consultation chez un grand médecin. Ils ont rendu la vie à mon fils et s'ils me demandent de me sacrifier pour eux je le ferai... Ce sont des gens très bien, ils appartiennent à Dieu et ils font du bien pour Dieu et moi je sais qu'ils sont pour Ashraf Badr al-dîn et c'est pour cela que le jour des élections je n'irai pas travailler et je sacrifierai une journée de travail pour aller voter pour lui... »

Les mêmes propos sont tenus par M. Z., candidat malheureux en 1995 :

« Ici nous n'avons ni *Jam'iyya shar'iyya* ni *jamâ'a islamiyya*, mais à Sâqyat Abû Sha'ra il y a la *Jam'iyya shar'iyya* qui joue un rôle dans les élections, et ce rôle est lié à la véracité et la justesse des discours de ses membres, à l'étendue de sa base qui est liée à la popularité de ses membres parmi la population... »

Sur les prospectus distribués par Ashraf Badr al-dîn lors de sa campagne électorale, nous pouvons lire : « *Avec nous pour la réforme. L'Islam est la démarche de la vie. Atteste de la shahâda pour Allah. Manifeste ta shahâda car ceux qui la cachent commettent un péché dans leur cœur. La réforme est le but de toute personne libre et ton choix pour la réforme est la voie pour cette réforme. Sois attentif à manifester ton choix électoral quels que soient les obstacles car c'est ton devoir envers ton pays. Ne donne pas ta voix à celui qui ne la mérite pas car le jour du jugement dernier tu seras jugé sur ton acte. Nous sommes redevables au pays avec tout ce que nous possédons et ta participation positive contribue à son progrès.* »

Si le prospectus électoral parle bien de « candidat qui le mérite », sous-entendant : qui a déjà fait ses preuves aux yeux de tous, il ne contient en revanche nulle promesse ni référence précise à ce qui a déjà été réalisé. De même, le manque de référence aux multiples « localismes » et au nom de la circonscription est symptomatique. Le prospectus parle du « pays » dans son entier. Le clientélisme électoral islamiste se particularise par sa volonté de faire oublier la « dette » qui relie le candidat à l'électeur ainsi que

la relation « voix contre services ». En rappelant que tous les citoyens ont des dettes envers le pays, sur la base de ce tout ce qu'ils possèdent, le texte suggère que si certains peuvent plus que les autres, l'électeur en votant pour celui qui le mérite accomplit également son devoir envers le pays et contribue à son progrès. Au final, l'électeur en votant « positivement » ne vote pas pour un candidat, mais vote pour une catégorie supérieure : le pays ou la nation.

Les deux autres particularités du clientélisme électoral islamique résident dans le fait que certains services à leur initiative sont autofinancés. L'exemple des services médicaux pratiquant des honoraires entre secteur public et secteur privé est le plus connu. Mais nous pouvons aussi citer le projet national de la *Jam'iyya shar'iyya* de prise en charge de l'orphelin par les différents corps de métiers exerçant dans leur espace de vie. C'est par ce type d'activités que les militants islamistes se sont construit de larges bases sociales, non seulement dans les milieux populaires mais aussi dans les couches moyennes, les faisant ainsi participer à leurs activités. Enfin, la dernière offre politique proposée par les candidats islamistes est corrélative aux types de valeurs morales que les islamistes affichent de manière générale : la responsabilité, la probité, l'incorruptibilité, etc., qui correspondent à ce que l'on nomme en Égypte *al-iltizam*. Ils affichent, de même, compétence, sens de l'organisation et efficacité. Or il s'agit là de valeurs morales qui ont un effet politique certain, comme en témoignent les réponses sur les « critères du bon candidat ». Ces valeurs revêtent une importance d'autant plus capitale que la réputation des services de l'État est synonyme de corruption, de passe-droit, d'inefficacité, de manque de rigueur et d'incompétence<sup>24</sup>. Écoutons le témoignage du *cheikh* Muhammad :

« La *Jam'iyya shar'iyya* a un rôle très important lors des élections car ce sont des gens très bien organisés qui savent comment profiter des élections parce que leurs services sont palpables pour les gens : hôpitaux, instituts religieux, aides aux orphelins ; les gens ont confiance en eux. De même, dans la *Jam'iyya shar'iyya*, il y a des Frères musulmans et des gens des *jamâ'ât* islamiques et ces gens-là sont pétris

<sup>24</sup> Ben Néfissa S., « Morale individuelle et politique : l'expérience d'un conseil 'municipal' islamiste dans le quartier de Héliouan », Lettre d'information de l'Observatoire urbain du Caire contemporain, 1999, n° 49, p. 20-29.

de politique et très bien organisés... La preuve, c'est qu'ils utilisent l'Internet pour leur campagne électorale. Et puis ils sont présents partout dans le secteur gouvernemental, la justice, le Parquet, les profs d'université... Ils ont un très grand *nufūdh*. Ils ont une base populaire... »

En conclusion, nous pouvons dire que les candidats islamistes ont l'avantage d'être des candidats de l'opposition politique sans pour autant être inefficaces et peu susceptibles de servir et d'aider. Il s'agit donc à la fois d'un vote-échange et d'un vote-opinion politique, bien moins timoré que le vote pour l'« indépendant sur les principes du PND ».

### **Des grands électeurs informels**

La nécessité d'une médiation candidat-électeurs n'est pas propre à l'Égypte. Dans toute campagne électorale le candidat passe par un certain nombre de relais avec la population comme les comités électoraux, les structures locales des partis politiques et plus, généralement, les élites politiques locales comme les maires, les responsables professionnels, les dirigeants syndicaux et associatifs, etc. Toutefois, au moment du vote, l'électeur est libre de son choix.

Dans l'Égypte contemporaine, le « faire voter » des grands électeurs informels est, comme il a été dit plus haut, d'autant plus important et décisif que les électeurs sont absents. Mais il ne s'agit pas là de la seule différence. Contrairement aux clichés véhiculés par les médias, ce ne sont pas des malfrats ou des courtiers des élections. Cette dernière catégorie existe bien, mais elle est loin de constituer le prototype du « grand électeur informel ». Et les populations font bien la différence entre les deux types : ceux de la première catégorie qui jouent leurs propres intérêts immédiats : somme d'argent, travail, nomination, avancement de carrière ou siège d'élu local ; ceux de la deuxième catégorie qui, tout en jouant leurs intérêts personnels, s'intéressent également aux intérêts de la collectivité à laquelle ils appartiennent. Dans la réalité évidemment, la division n'est pas aussi claire et l'on constate une sorte de graduation ou de continuum entre les deux catégories. Mais ce qui est certain, c'est que les notables jouant le rôle de grands électeurs

informels se considèrent et sont considérés comme l'élite politique locale.

Ces constatations semblent différer des observations et analyses de Patrick Hänni<sup>25</sup> sur les notables des banlieues populaires du Caire. Il nomme lumpen-clientélisme le clientélisme né à l'ombre du développement des appareils bureaucratiques, dans ces espaces informels longtemps négligés par l'État. Ce lumpen-clientélisme est développé par des caïds d'origine populaire et pauvres et non par des notables. Ce n'est pas le cas de Sintrîs qui, comme bien d'autres villages égyptiens, est depuis longtemps confronté à l'État et à son administration et n'est pas formé de communautés installées récemment comme les banlieues populaires du Caire nées de l'exode rural. De ce point de vue, Sintrîs, comme l'ensemble du monde rural, connaît plus de départs que d'arrivées. Nous pouvons cependant relever certaines similitudes entre les deux terrains. La force du « faire-voter » des notables grands électeurs informels du village de Sintrîs provient aussi de la faiblesse, voire de l'inexistence, d'institutions ou d'organisations capables de rivaliser comme relais avec les candidats. Ces notables sont donc parvenus à occuper une position dominante, voire exclusive, dans le jeu électoral car ils dominent quasiment toutes les structures et institutions existantes. Il s'agit là évidemment de données propres à ce Sintrîs<sup>26</sup>, et les exemples des élections dans cette circonscription ont montré comment certains candidats ont gagné parce qu'ils ont su s'appuyer sur certains groupements d'intérêts. Les autres groupements signalés par l'enquête de terrain sont le club de la jeunesse du village ainsi que les filiales de la *Jam'iyya shar'iyya*. Ils échappent en effet à la mainmise des grands électeurs mais leur mode d'organisation et les relations que tissent

---

<sup>25</sup> Patrick Hänni, *Banlieues indociles ? Sur la politisation des quartiers périurbains du Caire*, thèse de doctorat soutenue en 2001, à paraître aux Éditions Karthala-Cedej, sous le titre : *L'Ordre des caïds. Conjurer la dissidence urbaine au Caire*.

<sup>26</sup> Voir Felly Youssef Abdel Maseeh ; Longuenesse, Élisabeth, « Affaires et politique au Caire: l'exemple du quartier de Sayyeda Zaynab », *Maghreb Machrek*, 1999, Oct-déc.; (166) Pp : 53-69. Cette étude, sur le quartier de Sayyda Zieneb au Caire, mentionne l'importance des associations sociales et de bienfaisance pour la construction de base sociale et politique pour les candidats.

ces groupements avec leur chef de file ne semblent pas différer profondément de la relation clientéliste qui lie aussi bien le grand électeur avec le candidat que le grand électeur avec ses propres clients.

Le grand électeur informel est donc principalement un *wasit*<sup>27</sup> entre le candidat et les habitants ou électeurs potentiels des différents villages ou quartiers d'une ville, dans une circonscription donnée.

Târeq : « Ils ont un rôle très important, mais tous ne prennent pas d'argent. Certains en prennent, mais cela n'arrive qu'une fois, les gens découvrent qu'untel a pris l'argent du candidat et qu'il s'est moqué de lui et des autres. Évidemment, cette information nuit à sa réputation et plus personne ne lui fait confiance. Il y a des médiateurs qui ne prennent jamais d'argent car généralement ils sont plus riches, eux et leur famille, que le candidat lui-même. Mais le "service public"<sup>28</sup> court dans leurs veines et ils pensent que la politique et les élections sont le moyen de concrétiser cet objectif et comme ils ne sont pas fonctionnaires, ils se basent sur leur position sociale et sur leurs relations avec les politiques pour le concrétiser. La vérité, c'est qu'une bonne partie de ce qu'ils font pour le "service public" est exemplaire, mais ils n'ont pas la culture suffisante pour le réaliser. Ils le font de manière spontanée, primaire et dans le but de réaliser ce service pour les habitants de leur village. L'autre objectif visé est de confirmer leur position sociale et leur pérennité par le don continu aux gens du village... »

Târeq donne ainsi au médiateur une définition identique à celle du notable traditionnel, dont le poids politique et électoral est une conséquence non pas tant de sa richesse que de son autorité sociale et de son prestige. De même, sa définition de l'échange clientéliste entre le notable et les habitants du villages est caractérisée par « l'enchantement »<sup>29</sup> du don sans contrepartie, du moins matérielle, immédiate et visible. Les propos d'A. T. sont

<sup>27</sup> Médiateur. Pluriel : *wasata*.

<sup>28</sup> Traduction de l'expression arabe *khidma 'ama*.

<sup>29</sup> Alain Garrigou a montré comment dans la France de la III<sup>e</sup> République, les élections régulières ont contribué à désenchanter les relations clientélistes, parce que le vote objectivait l'échange, le transformait en relation explicite de donnant-donnant car il s'apparentait à une contrepartie venue à échéance le rapprocher d'un système de dette. Voir Alain Garrigou, *Clientélisme et vote sous la III<sup>e</sup> République : le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, op. cit., p. 39-78.

assez différents. D'une part, il opère une distinction entre les élections dans les grandes villes et en milieu rural comme dans le village de Sintrîs. D'autre part, sa perception de l'échange clientéliste est beaucoup plus lucide.

« Les élections au Caire se basent sur un groupe de *wusata*<sup>30</sup> qui, contre de l'argent, peuvent faire mousser n'importe quel candidat ou bien tentent, le jour de l'élection en échange d'un salaire, de ramener le maximum de voix pour les candidats qui payent. C'est le contraire au village car quand quelqu'un croit en un candidat, et c'est la majorité des cas, il fait tout pour le faire gagner et il paye même de sa poche pour l'aider et ce pour d'autres intérêts et objectifs. Et cet homme, on l'appelle "l'homme public"<sup>31</sup>. C'est celui qui a une vision politique et dans tous les villages, il en existe un nombre appréciable. Son intérêt, c'est que le député compte sur lui pour gagner dans la circonscription. Par conséquent, cet homme considère la victoire de son candidat dans son village comme une victoire personnelle, car on le considère comme l'un des hommes de ce député. (...) De plus, ce sont les députés et les sénateurs qui décident quels sont les membres des conseils populaires locaux dans le village, le district, la ville et le gouvernorat. Et ça, c'est un intérêt personnel. Le député peut le proposer comme membre des CPL. En outre, ce médiateur est le futur "officiel" du village qui va transmettre la majorité des demandes au député. Et tout cela dans le but du *tawjud al-ijtimâ'i*<sup>32</sup>, le prestige social, et quand il souhaite lui-même se présenter aux élections, il a déjà une base et a ainsi conquis l'amour des gens. »

Le notable grand électeur ne retire donc pas seulement du prestige de la victoire du candidat qu'il soutient. Il devient la voie d'accès à ce député et peut débiter lui-même une carrière politique que le député facilitera. Pour vérifier la justesse de ces définitions à la fois lucides et valorisantes du rôle des notables grands électeurs informels, nous partirons des personnalités qui jouent ces rôles et fonctions dans le village de notre enquête de terrain, aidés par nos interlocuteurs.

A. T. : « N'importe quel candidat doit préparer le terrain et aller voir personnellement les gens qui comptent lors des élections comme le *hagg* Hussein, car c'est le "grand" de la famille A. qui a des relations avec tous les gens du village, sans compter ses relations avec les gens des villages d'à côté. De même, il a une pensée politique. Le candidat doit

<sup>30</sup> Le pluriel du terme *wasit* qui signifie médiateur.

<sup>31</sup> Traduction de *shakhsyya 'ama*.

<sup>32</sup> Littéralement présence sociale ; suggère le prestige.

également aller voir le *cheikh* S. T. car il est du même niveau sur le plan de la compréhension politique et c'est aussi le "grand" de la famille T., qui possède une importante branche dans le village de Kafr Pharounia. Sa notoriété vient également du fait qu'il a enseigné à tous ceux qui ont aujourd'hui la soixantaine. Lui, il a dans les quatre-vingts ans et tout le monde le respecte et le craint. De même, il faut contacter le *cheikh* Muhammad qui est le chef d'une famille qui compte plusieurs *batn*<sup>33</sup>, ce qui signifie qu'il influe sur plus d'une famille. Mais son importance vient du fait qu'il est un *cheikh al-'arab* qui possède un grand salon où il reçoit toute le monde. Il est surtout connu parce qu'il siège dans les *majâlis 'urfiyya* et qu'il résout les conflits de plusieurs familles dans plusieurs villages, d'où l'importance de ses relations. Enfin il faut aller voir le *hagg* Brahîm qui est le « grand » de cette famille qui n'est pas grande mais qui est très riche. Il est *cheikh al-'arab* et siège dans les *majâlis 'urfiyya*. Mais surtout, il est capable de gagner les voix des coptes car il est réputé pour ses excellentes relations avec eux ; ils lui font plus confiance qu'à leur propre *kissis*<sup>34</sup>. D'ailleurs, les coptes le nomment *kissis* bien qu'il soit musulman. Il a de bonnes relations avec eux, bien qu'il soit un homme dur et le genre à faire des histoires et à se battre avec tout le monde, car il a une forte personnalité. »

D'après ces explications, le grand électeur informel est donc avant tout un notable ou une personnalité locale reconnue sur la base d'un certain nombre de critères. L'âge et l'importance de la famille semblent compter puisque, pour chaque nom cité, ces deux critères reviennent. Mais il en existe d'autres : la pensée politique, la culture, la capacité à régler les conflits entre les personnes et les groupes, celle de nouer des relations inter-religieuses, etc. Ces données montrent une nouvelle fois que l'hypothèse des *'asabiyyât*, malgré sa mise en valeur dans les discours des acteurs, doit être pondérée par d'autres facteurs tout aussi importants. Le rôle joué par ces grands notables comme « clés » des élections, pour reprendre les expressions autochtones, provient avant tout de l'étendue de leurs relations et de leur capacité à nouer des liens avec un nombre important de personnes et par conséquent de pouvoir influencer sur elles. Ces réseaux sont de nature multiple : familiaux, étendus sur plusieurs villages ; personnes connues dans le cadre d'une activité enseignante ; personnes contactées lors de la tenue des *majâlis 'urfiyya* et celles connues par une activité politique... Les grands électeurs informels sont avant tout des

<sup>33</sup> *Batn* signifie littéralement « ventre » mais il s'agit ici de branches familiales.

<sup>34</sup> Le *kissis* s'apparente au curé dans la hiérarchie de l'église copte.



hommes de réseaux, qui occupent des positions stratégiques dans des milieux divers. Cette position leur donne un poids politique et électoral, même s'ils ne sont pas eux-mêmes des acteurs politiques directs et officiels.

Les personnages cités par A. T. sont au nombre de quatre. Lors de notre enquête de terrain, il nous a été possible d'interroger deux d'entre eux, le *cheikh* Muhammad et le *hagg* Hussein, depuis décédé. Les deux autres n'ont pu être contactés, mais nous disposons sur eux de plusieurs informations grâce à nos interlocuteurs. Si le *cheikh* Muhammad et le *hagg* Hussein peuvent être considérés comme « modèles » du notable grand électeur informel, le *hagg* Brahîm, lui, n'est efficace sur le plan politique et électoral que par son « contrôle » d'un seul type de réseau, les habitants coptes dépendant de la *shyakha*<sup>35</sup> dans laquelle il exerce son titre de *cheikh al-balad*. Le *hagg* Brahîm n'est pas le seul exemple de chef de réseau unique. Il en existe d'autres dans le village, comme le responsable du club des jeunes, Tarêq. Certains nous ont cité également les responsables de la *Jam'iyya shar'iyya*, pas forcément du village. Avant de présenter des exemples de chefs de réseau unique sur la circonscription de notre enquête, le prototype même du notable grand électeur informel, à partir des exemples du *cheikh* Muhammad et du *hagg* Hussein, mérite d'être examiné.

### *Les grands électeurs informels de Sintrîs*

Les interviews menées auprès du *cheikh* Muhammad et du *hagg* Hussein ont été décisives pour l'analyse de l'acte électoral égyptien que nous proposons ici. Ce sont eux qui, récemment encore, ont été les principaux acteurs politiques et électoraux du village de Sintrîs. On les appelle les frères ennemis car s'ils ont commencé leur carrière publique et politique ensemble, ils n'ont pas tardé à entrer en conflit jusqu'à ce qu'ils voient leur statut de « clé » des élections de leur village remis en cause par l'arrivée des nouvelles générations. On les appelle également les « gens de l'institution », exprimant de la sorte aussi bien leur poids social et

<sup>35</sup> Subdivision administrative du ministère de l'Intérieur plus restreinte que celle de la *'umûdiyya*.

politique dans le village, que le sentiment d'étouffement, voire de frustration, qu'ils engendrent chez ceux qui n'arrivent pas à accéder au cercle politique étroit comme la jeunesse locale.

### Les frères ennemis

Le *hagg* Hussein et le *cheikh* Muhammad sont nés en 1936 et ont appartenu à la jeunesse wafdiste d'avant la révolution de 1952. Toutefois, c'est après la révolution qu'ils commencent leur véritable carrière politique dans les structures dirigeantes locales de l'Union socialiste arabe et les conseils d'administration de la coopérative agricole et de l'association de consommation de Sintrîs, dont ils sont les fondateurs. Ni l'un ni l'autre n'a cherché ou n'a pu accéder à un siège de député dans les différentes chambres qui se sont succédé de la révolution de 1952 à nos jours, mais tous deux ont vu leur position politique locale confortée par les victoires successives des candidats dont ils ont été les supporters. Et c'est là peut-être que réside l'origine de leur rivalité. Le premier soutint son propre oncle 'Alî Mahmûd Assar, député de la région dans le Parlement de 1957 et qui, aidé par la jeunesse nassérienne, vainquit le candidat « féodal » de l'époque. Le second fut le supporter du grand député Muhammad Shahîn, qui a pris part à plusieurs assemblées. Ces deux frères ennemis n'ont pas les mêmes origines sociales. Le premier appartient à une famille relativement aisée, a fait des études supérieures et a obtenu un diplôme du service social. Il a fait toute sa carrière dans l'administration locale et a accédé notamment au poste stratégique de chef du conseil des fonctionnaires de l'unité locale de Sâqyat Abû Sha'ra. Puis il a émigré quelques années en Arabie Saoudite. Le second, en revanche, est d'origine modeste et a travaillé à ses débuts comme métayer d'un grand propriétaire agricole. Sa rencontre avec Shahîn, lui-même propriétaire terrien, a été décisive pour sa vie politique. Elle lui a permis d'être membre élu du conseil populaire local de Sintrîs et considéré comme « l'homme de Shahîn » durant toute cette période. Ses conflits avec le *hagg* Hussein ont débuté dès la période nassérienne, au conseil d'administration de la Coopérative agricole de consommation, au sujet, notamment, des candidats à soutenir pour le siège de directeur. Lors des différentes élections législatives, ils ne soutenaient pas non plus les mêmes candidats.

Mais ce qui a exacerbé leur conflit fut le souhait du *hagg* Hussein d'occuper, à la fin de sa carrière, un poste administratif. Or le *cheikh* Muhammad s'opposa à sa nomination, au prétexte que ce poste ne correspondait pas à son profil. Au village, tout le monde savait que le *cheikh* Muhammad défendait une autre candidature, proche de sa belle-famille. À partir de ce coup de grâce porté au *hagg* Hussein, leurs relations s'envenimèrent. Leurs différends se polarisèrent sur les candidats à soutenir lors des élections législatives. Ainsi, en 1990, le *cheikh* Muhammad a-t-il supporté 'Abd al-Wahâd Sibl alors que le *hagg* Hussein le combattait, le traitant même de corrompu et de voleur – il l'avait connu comme élu dans l'unité administrative locale où lui-même travaillait. Ce dernier, une fois élu, se vengea du *hagg* Hussein en intervenant auprès du gouverneur pour le faire muter. Lors des élections 2000, les deux frères ennemis ne soutenaient évidemment pas les mêmes candidats. Si le *cheikh* Muhammad a soutenu 'Abd al-Wahâd Sibl et Taha Maklid, le *hagg* Hussein a soutenu Samîr al-Saqqâ et Yahya Hasanayn. La biographie de ces deux personnalités montre comment les médiateurs entre candidats et populations sont des hommes au parcours et passé politiques.

Le *hagg* Hussein : « Je suis né en 1936 et je suis diplômé de l'école de service social avant qu'elle ne devienne la faculté de travail social. Avant la Révolution, nous étions tous wafdistes car c'était un parti populaire. Quand il y a eu la Révolution, j'avais seize ans, j'étais en terminale et nous manifestions contre les Anglais dans les écoles. La politique avait plus de liberté que maintenant car le niveau culturel des gens était élevé et parce que ceux qui faisaient de la politique venaient de grandes familles riches et avaient fait leurs études à l'étranger. En 1958, j'ai fini l'université, j'ai été nommé dans les *mahaliyyât* comme fonctionnaire et je suis entré dans toutes les organisations égyptiennes du régime de la révolution de 1952. À l'Union socialiste, j'étais responsable de l'organisation à Ashmûn et nous étions des jeunes passionnés par la Révolution et ses réalisations, et nous avons combattu en tant que jeunes pour l'application des principes de la Révolution. (...)

J'ai eu une activité continue tout au long de la période de Nasser par le biais de l'Union socialiste et l'Organisation de la jeunesse. Il y avait avec nous 'Alî al-Dîn Hilâl, Husayn Kamil Bahâ' al-dîn, al-'Amâwî et bien d'autres... Et c'est cette organisation qui a fait émerger les importants hommes politiques d'aujourd'hui... Et après, il y a eu les partis politiques et le régime de Sadate. À ce moment-là, j'étais le président de l'unité locale de Sâqyat Abû Sha'ra et j'ai participé aux

élections durant toute cette période jusqu'à aujourd'hui et je soutenais ceux qui semblaient les meilleurs selon mon point de vue et non selon celui du *cheikh* Muhammad, voilà pourquoi il me hait. Un peu après, j'ai pris ma retraite et grâce à Dieu ma santé est bonne, je vis normalement et je fais de la politique avec la personne qui me semble la meilleure... »

Le *cheikh* Muhammad et le *hagg* Hussein ne sont pas uniques dans leur village. Eux-mêmes sont considérés comme les successeurs des générations politiques antérieures. La mémoire locale se souvient jusqu'à aujourd'hui des personnalités politiques qui ont participé aux grands moments de l'histoire égyptienne comme la révolution de 1919 ou qui étaient actives au sein du Wafd ou des organisations du régime des Officiers libres.

### Une mémoire politique locale

Lors des entretiens, la mémoire politique locale n'a pas été abordée par les « frères ennemis » mais par Târeq, responsable local du PND et président du club de la jeunesse du village de Sintrîs. Il est le neveu du *hagg* Hussein et se perçoit comme l'un des héritiers des générations politiques précédentes. Il livre dans le passage suivant sa propre analyse des conflits qui traversent les élites politiques locales.

Târeq: « J'ai 45 ans et j'ai fait de la politique jusqu'en 1981. J'étais le *mandûb* de certains candidats. Je me suis intéressé à la politique avec mon oncle le *hagg* Hussein et c'est de lui que je l'ai "bue". On peut le considérer comme un professeur de politique au village. Et puis j'ai grandi avec mon cousin R. S. et son père, le *hagg* S. qui était également un maître en politique ainsi que son oncle, le *cheikh* A. Bien que frères, le *hagg* S. et A. A. étaient opposés sur le plan politique... Et cela signifie qu'il y avait une conscience politique.

Quand j'étais jeune, j'assistais à beaucoup de réunions chez mon oncle T. qui était l'ami intime de *hagg* S., vieux wafdiste d'avant la Révolution et qui l'est resté même après. Ce dernier avait organisé une commémoration annuelle de la mort de Saad Zagloul avec *hagg* Sa'id 'Abd al-Muttalib, poète ayant connu la révolution de 1919. Cette commémoration s'est faite jusque dans les années quatre-vingt et était considérée comme une école politique car ses deux organisateurs invitaient tous les anciens wafdistes de tous les gouvernorats ainsi que d'autres personnalités. Chaque personne présente disait un mot ou un

poème pour Saad Zaghoul. Elles commençaient avec le Coran, puis faisaient un discours et finissaient avec une chanson d'Oum Kalthoum "Yá zamân". Le lien avec le Wafd était très important. C'est là que j'ai appris ce qu'est la politique. Le *hagg* 'Abd al-Muttalib enseignait l'arabe à al-Azhar. À sa retraite, il s'est occupé bénévolement de la *Jam'iyya ta'âwuniyya*<sup>36</sup>. Les gens faisaient la queue pour faire leurs achats, sa femme voulait passer la première et il lui imposait de faire la file comme tout le monde ! Il était très différent de *cheikh* T. car ce dernier avait de la flexibilité en politique mais lui était comme une épée (...). Le *hagg* Hussein et le *cheikh* Muhammad n'ont pas toujours été ennemis. Ils faisaient partie d'un groupe de jeunes qui apprenaient la politique avec les anciens comme le *hagg* A., chef du groupe et secrétaire général de l'Union socialiste arabe dans le gouvernorat de Minûfiyya. Il a même été membre de l'Assemblée de la Umma en 1963. Et ce groupe était constitué de plusieurs personnes : il y avait le *hagg* A. S. T., le père du professeur L. T. qui s'était présenté comme indépendant en 1995 aux élections et avait échoué. Il y avait aussi le *hagg* S. T., le père de *hagg* B. qui s'était présenté en 1995 au Sénat et qui s'était retiré sur injonction de la direction du PND qui voulait placer quelqu'un d'autre. Il y avait enfin le *hagg* A. T. et le *hagg* S. A. A., père de *hagg* R. et le *hagg* A. A. A., etc. Il faut citer également M. Z., maire du pays auquel son fils a succédé à la *'umûdiyya* (fonction de *'umda*). Aucun des enfants de M. Z. n'a fait de la politique après lui. Même chose pour le *hagg* A. H. H. T. qui faisait partie de l'ancien groupe. C'était un marchand de coton et aucun de ses enfants n'a fait de la politique. Un seul de ses fils était Frère musulman. Les autres se sont mariés et ont émigré en Arabie Saoudite. C'est comme cela que son passé politique s'est terminé. (...) La majorité du groupe des jeunes qui apprenaient la politique auprès du groupe des anciens est unie par des alliances matrimoniales avec ce dernier. Le *cheikh* Muhammad est marié avec les Z. et s'est mis à avoir du *nufûdh* politique et matériel par l'intermédiaire de ses relations avec M. S. Moi je suis marié à ma cousine. C'est dire que les générations sont mélangées et que chaque famille essaie d'avoir un rejeton qui fait de la politique pour remplacer soit le père, soit l'oncle. Et c'est pourquoi la famille a tout le temps quelqu'un qui lui permet d'avoir un statut dans le village et la circonscription.

Moi-même, j'appartiens à la troisième génération comme les frères Qâsem. Ils ont étudié et obtenu des doctorats en botanique et en géologie. Ils sont professeurs à l'université de Minûfiyya et ont également voulu rentrer dans le jeu politique. Mais ces deux-là ne peuvent pas vraiment faire de la politique car leur origine est modeste. Leurs parents travaillaient comme journaliers sur les terres des autres. Mais ils ont essayé de faire remonter le statut de leur famille dans le village. Ils se sont mis à entretenir des relations avec le *cheikh* Muhammad qui les a fait

<sup>36</sup> Mutuelle d'achat.

participer à ses côtés aux *majâlis 'urfiyya* et qui a lui-même profité de leurs relations avec le gouverneur et le président de l'université.

La génération intermédiaire est celle du *cheikh* Muhammad et du *hagg* Hussein. Ce sont ces trois générations qui ont fait de la politique dans la région et nous remarquons qu'à l'intérieur de la première génération, il y a des groupes en conflit, chacun d'entre eux ayant constitué un front. Ensuite, la jeunesse s'est séparée d'eux et a créé un nouveau groupe avec ses fronts. Par exemple, le *hagg* Hussein et le *cheikh* Muhammad ont fini par créer un groupe chacun. Puis un troisième groupe est né, avec sa propre génération : R., A. et son frère ont chacun fondé un front et ouvert leur maison aux gens et à leurs disciples (*mûrîdîn*). Ces derniers formeront un quatrième front dans dix ou quinze ans et les enfants qui préparent le thé pour nous auront par la suite du *nufûdh*, et ce sont nos propres enfants qui leur prépareront le thé... »

Ce long témoignage de Târeq est significatif à plus d'un titre. Il montre tout d'abord comment les générations politiques successives passent de manière quasi naturelle de l'ancien Wafd aux organisations de la révolution de 1952 puis aux organisations politiques actuelles, comme si les mutations politiques centrales et nationales et les changements de régime ou d'orientations politiques n'avaient aucun effet localement. L'insertion de ces familles notabiliaires dans les organisations politiques de chaque régime ne semble pas répondre à des considérations d'ordre politique ou idéologique, mais vise à la sauvegarde de leurs positions dominantes dans l'espace politique et social local. Et c'est ce qu'affirme clairement ce responsable local du PND : « chaque famille essaie d'avoir un rejeton qui fait de la politique pour remplacer soit le père, soit l'oncle. Et c'est pourquoi la famille a tout le temps quelqu'un qui lui permet d'avoir un statut dans le village et la circonscription. » Pourtant, comme il le dit lui-même, ces élites politiques locales sont loin d'être unies : des conflits, qui ne semblent pas non plus politique ou idéologique, les divisent. Ce sont des conflits d'intérêts et de concurrence notabiliaire. La nature de la discorde entre le *cheikh* Muhammad et le *hagg* Hussein en est une parfaite illustration. Ce qui les rassemble au sein des mêmes organisations c'est le fait que, au moins depuis la révolution de 1952, le seul jeu politique efficace se situe autour des organisations du régime, autrefois l'Union Socialiste Arabe et aujourd'hui le PND. Il y va de leur propre raison d'être en tant que groupes de

notables, à savoir la médiation avec l'appareil d'État et avec l'administration. Telle est l'explication proposée par Târeq :

« D'abord, les querelles et les divisions sont anciennes et existaient avant la Révolution. Dans le village, il y avait des Wafdistes, des saadistes, des Libéraux constitutionnels. Quand la Révolution a eu lieu, elle a dissous les partis politiques et a fondé l'Union socialiste arabe et l'Organisation de la jeunesse. Les politiciens du village ont gardé leurs anciennes appartenances et leurs conflits à l'intérieur des rangs de l'Union socialiste arabe. Il s'agit donc de rivalités partisans d'avant la Révolution et c'est l'héritage ancien que les politiciens ont amené avec eux dans l'Union socialiste arabe. Ce sont donc des rivalités anciennes et nouvelles en même temps. Et ces rivalités subsistent encore aujourd'hui chez les jeunes. (...) En vérité, je pense que la Révolution n'a pas réussi à créer sa propre élite et la plupart des gens qui ont adhéré à l'Union socialiste arabe l'ont fait pour servir leurs intérêts. Peu étaient convaincus à 100 % des orientations de Nasser. La majorité est entrée dans les organisations nassériennes car il n'y avait pas de partis politiques et donc la seule issue c'était l'Union socialiste arabe. Mais ils ont amené avec eux leurs vieilles orientations et relations. Toutefois, ils ont "bu" et assimilé les conceptions nassériennes et sont devenus nassériens sans le savoir. Mais leurs rivalités sont demeurées. Et quand Sadate a dissous l'Union socialiste arabe, rien ne s'est pas passé. Leurs enfants ont hérité de ces rivalités mais de manière formelle, sans savoir vraiment quelles en étaient les causes profondes. »

L'explication de Târeq est assez pertinente. La génération des notables comme le *cheikh* Muhammad et le *hagg* Hussein est la figure parfaite de cette classe moyenne rurale, étudiée par Léonard Binder<sup>37</sup>, qui a été l'un des principaux soutiens du régime de la révolution de 1952, ayant écarté la domination politique et économique de la bourgeoisie urbaine. Du fait de son insertion dans les organisations de la révolution de 1952 et de ses relations avec l'appareil militaro-bureaucratique de l'État, cette « seconde couche »<sup>38</sup> a joué le rôle de médiatrice entre le pouvoir et le peuple, grâce à son potentiel de représentation de la population, aux trois-quarts rurale à cette époque.

<sup>37</sup> Leonard Binder, *In a Moment of Enthusiasm. Political Power and the Second Stratum in Egypt*, Chicago, University of Chicago Press, 1978.

<sup>38</sup> Leonard Binder distingue entre élite sociale et gouvernants.

## Le lourd héritage nassérien

Cependant, il est difficile de suivre Târeq quand il estime que ceux qui ont adhéré aux organisations nassériennes l'ont fait généralement par opportunisme. Cela ne semble être le cas ni du *cheikh* Muhammad ni du *hagg* Hussein. En revanche, ces derniers ont conservé de cette période la définition de la « chose politique » et de la « chose publique ». Et au niveau local, les conséquences institutionnelles toujours présentes du nassérisme conditionnent les limites du jeu politique et électoral. Dans la partie de cet ouvrage qui traitait de l'acte électoral de la période nassérienne<sup>39</sup>, nous avons tenté de montrer que cet âge d'or d'avant la défaite de 1967 avait permis à beaucoup l'accès aux charges publiques et politiques, ouvert sans distinction de rang, de fortune, d'origine sociale ou d'âge. Et ce « moment d'enthousiasme » se retrouve dans les propos des deux frères ennemis.

« Nous étions, dit le *hagg* Hussein, des jeunes passionnés par la Révolution et ses réalisations et nous avons combattu en tant que jeunes pour l'application des principes de la Révolution. »

« Nous étions, dit le *cheikh* Muhammad, une jeunesse passionnée et Nasser encourageait les gens au travail politique pour qu'ils se dédommagent de toutes les humiliations qu'ils avaient subies du temps de la féodalité... »

L'accès ou le droit au politique accordé à tous, tel semble être l'un des credo de la période nassérienne. Mais si l'activité publique et politique appartient à tous, son contenu subit une forte restriction car elle fut tournée uniquement sur les questions locales et l'amélioration de la vie quotidienne des habitants, par la médiation qu'entretenaient ces grands électeurs informels avec l'appareil administratif et les députés. C'est le cas de nos deux frères ennemis. Ils ont intégré les structures locales de l'Union socialiste arabe et les structures associatives satellites. Ils se sont retrouvés ensuite, outre leur adhésion au « *mimbar*<sup>40</sup> du centre » puis au PND, dans les structures municipales activées par Sadate : le *cheikh* Muhammad en tant qu'élu du conseil populaire local et le *hagg* Hussein en tant que responsable d'un des conseils de fonctionnaires. Il s'agit d'une des principales conséquences,

<sup>39</sup> Voir chapitre 2 de la troisième partie.

<sup>40</sup> Tribune.



localement, de l'héritage institutionnel nassérien : le Parti/État ou le Parti de l'État. À partir de là, l'activité politique de ces « notables » se caractérise principalement par le choix des hommes et leur « contrôle » : parier sur le cheval gagnant en fonction d'un certain nombre de paramètres et étendre son réseau de relations sociales pour conforter sa position de « collecteur » de voix. « Je suis actuellement à la retraite, dit le *hagg* Hussein, et je fais de la politique avec la personne qui me semble la meilleure. »

### *Le contrôle des réseaux et les majâlis 'urfiyya*

La nécessité de contrôler le maximum d'hommes et de voix a paradoxalement pour conséquence de donner à l'action politique une définition floue et en même temps extensive, dans la mesure où elle concerne presque toutes les activités humaines et sociales. L'action politique devient une sorte d'effort général pour le « bien public » sans être circonscrite dans des lieux ou des espaces précis. C'est ce que Târeq appelle le « service public » qui court dans les veines de l'homme politique local et que d'autres nomment le « travail public ».

« Après la Révolution, dit le *cheikh* Muhammad, c'était la période la plus riche et fertile de ma vie politique. Je me suis consacré au "travail public" parce que j'étais capable de donner et de répondre aux demandes des grands et petits et parce que le "grand" est celui qui est capable de donner seulement. Il ne prend rien car il sacrifie son temps et son argent pour le bien des autres ».

Les mêmes propos étaient tenus par le *hagg* Hussein, quelques mois avant son décès :

« Je fais du travail public par l'intermédiaire des *majâlis 'urfiyya*, l'essentiel est que je sente que je suis important et que je joue un rôle positif dans la société ».

Cette vision extensive des espaces du politique n'est pas le propre de la catégorie des « notables grands électeurs ». Les candidats la partagent – comme l'a affirmé précédemment A. T. quand il évoque ses obligations sociales : présenter ses condoléances ou se rendre aux mariages. Mais, dans la mesure où

ce type d'activité est difficilement réalisable à l'échelle d'une circonscription, elle est en fait « confiée » aux grands électeurs informels.

Un des espaces privilégiés et originaux de l'action politique des notables grands électeurs révélés par l'enquête de terrain dans le village de Sintrîs est celui des *majâlis 'urfiyya*, qui ne sont cependant spécifiques ni à Sintrîs ni au milieu rural et existent notamment dans les quartiers populaires. Il s'agit « d'assemblées de conciliation » et d'un mode de règlement des conflits non prévus par les textes organisant l'ordre juridictionnel égyptien. Ce mode non institutionnel de règlement des conflits répond notamment aux carences de la justice officielle égyptienne surchargée, lente et bureaucratisée, dont les décisions sont perçues comme aléatoires. Il a l'avantage de la gratuité, de la rapidité et ne vise pas la punition mais la conciliation. Pourtant, malgré les différences entre ces assemblées et les tribunaux de la juridiction officielle, il ne faut pas les appréhender dans les seuls termes d'une opposition entre, d'une part, un ordre juridictionnel « coutumier », sociétal, communautaire, populaire, local, fondé sur des valeurs culturelles voire religieuses et « autochtones » et, d'autre part, un ordre juridictionnel étatique, perçu par les acteurs comme lointain, exogène, profane et défendant les intérêts des classes aisées ou supérieures. Ces assemblées ne sont pas l'aboutissement de prédispositions sociales, culturelles ou religieuses. Elles répondent à des besoins sociaux, liés, pour une bonne part, aux calculs et aux intérêts des différents acteurs concernés. Ces deux ordres juridictionnels sont moins opposés que complémentaires ou, tout du moins, interdépendants. Enfin, les *majâlis 'urfiyya* recouvrent des enjeux non seulement sociaux et juridiques mais également et, peut-être surtout, politiques<sup>41</sup>. Ils sont pour les pouvoirs publics égyptiens l'un des outils permettant de continuer à exercer leur contrôle sur l'ordre social des quartiers et des villages, de manière souple, en utilisant non pas les institutions, mais les agents locaux. On a ainsi pu observer que les notabilités locales pratiquent ce type

---

<sup>41</sup> Il s'agit là des conclusions d'une étude précédente. Ben Néfissa S., Eid S., Hænni P., « Pluralisme juridique et ordre politique urbain au Caire : les faux-semblants des *majâlis 'urfiyya* », dans Le Roy E. et Le Roy J. (éds), *Un passeur entre les mondes, le livre des Anthropologues du Droit, disciples et amis du Recteur Michel Alliot*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2000, p. 207-226.

de justice. L'une de leurs caractéristiques majeures, par-delà la diversité de leurs fonctions professionnelles, de leurs statuts économiques et de leurs traits personnels, n'est-elle pas d'avoir des relations dans l'appareil administratif et politique de l'État, au niveau local notamment. Il s'agit donc de personnes qui se situent dans l'interface entre la société et l'État.

L'enquête de terrain nous a permis de constater que dans les *majâlis 'urfiyya* les personnalités politiques locales forment ce que l'on pourrait nommer la clientèle locale du PND – d'où leurs bonnes relations avec l'appareil administratif local. Les membres des *majâlis 'urfiyya*, pour chaque village et région, sont clairement identifiés par les habitants. D'une part, ils ne sont pas nombreux ; de l'autre, ils sont enregistrés sur la liste des noms de la commission des *majâlis 'urfiyya* constituée par les services locaux du ministère de l'Intérieur, qu'il s'agisse du poste de police ou du *'umda*.

Pour le village de Sintrîs, les personnalités présidant à ce type de justice sont, en fait, le groupe politique local : les deux frères ennemis le *cheikh* Muhammad et le *hagg* Hussein, le *hagg* Brahîm l'adjoint du *'umda* et propriétaire terrien, S. T. enseignant à la retraite et enfin F. Qâsem, assistant à l'université de Minûfiyya. Les propos du *hagg* Hussein témoignent de sa perception des activités de conciliation comme forme de « travail public » et de services à l'environnement. La même perception se retrouve chez le *cheikh* Muhammad :

« à cette époque, j'étais connu par l'intermédiaire des *majâlis 'urfiyya*... J'ai aidé Muhammad Shahîn<sup>42</sup> et il a gagné les élections... Mais, avant même les élections, il avait rendu à Sintrîs et aux villages avoisinants des services multiples : le pont de Sintrîs, les poteaux d'électricité pour éclairer les rues, etc. Quand Muhammad Shahîn est mort, j'étais très occupé par les *majâlis 'urfiyya* et je m'y suis totalement consacré ainsi qu'au service des gens... »

On comprend que ces deux personnages associent leurs fonctions dans les *majâlis 'urfiyya* au travail public et politique. Même si des différences existent entre le « travail public » et le

<sup>42</sup> Muhammad Shahîn a été député de la circonscription dans les années soixante et a obtenu son dernier mandat en 1971.

travail politique *stricto sensu*, le travail politique et électoral semble une suite logique du travail public, une sorte de parachèvement. Cela explique le ton amer du *hagg* Hussein qui se contente des *majâlis 'urfîyya*, faute de mieux, parce qu'il a été mis hors-jeu après la défaite de ses candidats. L'accès à ces assemblées est perçu comme l'un des modes d'accès au politique : elles leur permettent de nouer des relations avec l'appareil administratif et policier et de se construire des réseaux de connaissances multiples afin de contrôler les hommes et, par conséquent, les voix. Les *majâlis 'urfîyya* sont donc un enjeu de pouvoir disputé par des générations de notables.

Le *cheikh* Muhammad : « En fait, la première fois que j'ai assisté à un *majlis 'urfi*, c'était en 1966 et, à l'époque, j'étais membre de l'Union socialiste arabe et également chargé d'affaires de Muhammad Shahîn. J'étais en train de me construire un rôle politique important et les gens commençaient à s'éloigner des riches et des grandes familles et se rapprochaient des gens comme eux pour résoudre leurs problèmes... Et puis les gens, à la campagne, préfèrent s'éloigner de l'État, car le chemin de l'État est long, coûteux, il exige du *nufûdh* et de l'argent en plus... il faut que la personne ne soit pas affectée par la perte de son argent, au cas où elle perd le procès... En 1965, M. Z. est devenu *'umda*, c'était un ami et on a passé de belles soirées ensemble au Caire quand on était jeunes. Mais c'était également une personnalité faible et un dragueur et cela avait affaibli sa position devant les gens. Il avait en fait hérité la *'umûdiyya* de son oncle après que l'ex-*'umda* d'avant la Révolution l'ait abandonnée, car il était wafdiste et, comme il disait, il ne pouvait pas s'entendre avec les soldats<sup>43</sup>... Et puis, à son époque, aucun *majlis 'urfi* ne pouvait se tenir sans lui, car il aurait considéré cela comme une insulte personnelle. C'est quand la *'umûdiyya* est passée à des personnes de faible personnalité que les gens ont eu recours à des *majâlis 'urfîyya*... À l'époque, un groupe de jeunes, moi, le *hagg* Hussein et le *hagg* Brahîm, on était célèbres... Dans les *majâlis*, il y avait M. A., oncle du *hagg* Hussein et député... Et, moi, je voulais avoir un rôle politique et j'utilisais tous les moyens pour pouvoir en faire partie... Et puis, l'occasion s'est présentée... J'étais dans les champs quand mon neveu est venu me voir pour m'informer que le trésorier de la coopérative de consommation était en train de se disputer avec un membre du conseil d'administration de la coopérative. Le deuxième avait accusé le premier de vol et, là, je me suis précipité vers eux et je leur ai dit qu'il ne fallait pas aller au poste de police mais essayer d'arranger l'affaire en faisant un *majlis*. Et je me suis précipité vers le *hagg* Hussein et le *hagg* Brahîm et je leur ai dit : l'occasion est arrivée ! On a tenu un *majlis* et on a résolu le problème. Depuis, les gens ont eu

<sup>43</sup> Il fait allusion aux officiers de la révolution de 1952.

recours à nous et nos noms ont été inscrits sur la liste des *majâlis 'urfyya* au poste de police ».

Près de vingt ans après, c'est de manière quasi-similaire que F. Qâsem est arrivé à se faire inscrire à la commission de conciliation enregistrée au poste de police.

« Le premier *majlis 'urfi* dont j'ai été membre actif s'est tenu en 1986. Je venais d'avoir mon doctorat et je voulais avoir une position politique dans le village... Je me suis donc associé au *cheikh* Muhammad et au *hagg* Hussein car je faisais partie des jeunes qui avaient aidé ce dernier pendant les élections. Mais, après le doctorat, j'ai voulu avoir une position politique plus affirmée et un conflit a éclaté entre deux voisins ayant construit deux villas mitoyennes sur un terrain acheté à une même personne. L'un d'entre eux s'est aperçu que la villa du second avait été construite sur plus de soixante mètres carrés de son propre terrain. Il s'est adressé à ce dernier, qui n'a pas voulu reconnaître son erreur, puis il s'est adressé au vendeur du terrain qui lui a répondu que cette question ne le concernait plus... Je leur ai donc proposé de régler leur conflit par la tenue d'un *majlis 'urfi*. C'est alors que le *hagg* Hussein m'a cherché partout et quand il m'a trouvé, il m'a dit : on va t'inscrire dans la commission des *majâlis 'urfyya* et tu les feras avec nous... »

F. Qâsem n'a pas de projet de carrière politique pour lui-même, mais il « roule » pour son frère, docteur et enseignant à l'université également qui, lui, a commencé une carrière politique en tant qu'élu dans le conseil populaire local du gouvernorat. Il semble qu'il attende également son heure pour se présenter à la députation. C'est dans ce cadre qu'il faut comprendre ses efforts pour intégrer les *majâlis 'urfyya*. Il s'agissait pour lui d'occuper une fonction dans le jeu politique et électoral et de pouvoir, le moment venu, aider son frère en lui défrichant le terrain sur le plan local. Lui-même a par ailleurs vu sa position politique locale renforcée par la fonction d'élu de son frère et par ses relations avec le gouverneur et au sein du gouvernorat. Entre autres choses, le renforcement de sa position a poussé le *hagg* Hussein à l'intégrer dans les *majâlis 'urfyya*.

Le *cheikh* Muhammad : « Non, bien sûr que les *majâlis 'urfyya* ne sont pas obligatoires... ou bien les gens viennent d'eux-mêmes s'adresser à nous ou bien c'est le *'umda* qui nous les envoie ou encore le poste de police... Ce n'est pas obligatoire... mais on essaie de convaincre les gens en les sollicitant, en exerçant sur eux une pression morale... surtout quand c'est nous qui nous adressons à eux pour résoudre le

problème et que nous le résolvons... Nous en récoltons le fruit lors des élections, car les gens veulent résoudre leur problème rapidement sans dépenser d'argent... »

La relation entre le politique, le jeu électoral et les *majâlis 'urfiyya* est parfaitement perçue par les acteurs de ces assemblées. On comprend ainsi comment le « contrôle des voix et des hommes » s'opère par la construction de fidélités, de reconnaissances, voire même d'échanges de bons procédés. En effet, dans le village de Sintrîs, les *majâlis 'urfiyya* souffrent notamment auprès de la jeunesse d'une image assez négative car ils sont perçus comme une affaire de notables qui se rendent des services mutuels. Ces jeunes pensent qu'il est préférable, pour résoudre leurs conflits, de s'adresser à la justice officielle qui, malgré ses défauts, à l'avantage d'être complètement neutre car n'ayant pas de relations avec les parties en conflit. Une telle perception, si elle n'est pas totalement fausse, est cependant à relativiser. Les personnalités siégeant dans les *majâlis 'urfiyya* ménagent, en effet, les relations sociales dominantes dans le village. C'est ainsi que les « dominés sociaux » ont des chances très faibles que leurs conflits intéressent les membres de ces assemblées.

« Les *majâlis 'urfiyya*, dit le *hagg* Hussein, sont très importantes pour un futur candidat au siège de député, car c'est un bon moyen de nouer des relations avec les chefs des grandes familles de la circonscription... Ils s'occupent principalement des conflits dans lesquels les membres de ces familles sont impliqués... On ne fait pas de *majlis 'urfi* pour les personnes de trop faible statut social... »

#### F. Qâsem confirme et explicite cet aspect du phénomène :

« Quand quelqu'un est puissant, c'est qu'il a de l'influence sur les personnes qui lui sont proches et nous en avons besoin au moment des élections. C'est normal que nous essayions à tout prix de nous mêler des problèmes de ces gens et de les résoudre... ».

Pour que le conflit ait des chances d'intéresser les membres des *majâlis 'urfiyya*, il doit avoir des conséquences importantes sur la paix sociale du quartier ou du village, quel que soit le statut des personnes en conflit. Ou bien le statut des personnes en conflit doit

justifier que les membres patentés de ces *majâlis* s'y intéressent<sup>44</sup>. Dans le premier cas de figure, il s'agit pour ces derniers de montrer leur savoir-faire et de préserver leurs fonctions de « faiseurs de paix ». Les *majâlis 'urfiyya* en bonne et due forme doivent être distingués des médiations plus ou moins rapides visant à régler les petites querelles<sup>45</sup>. L'étude précédemment citée en référence, rapporte l'exemple d'une affaire de vol où étaient impliqués des jeunes sans aucun lien avec le quartier. Un vieux routier des *majâlis 'urfiyya* n'a pas hésité à les envoyer au poste de police alors qu'il aurait pu résoudre le problème à l'amiable. Il faut, disions-nous en conclusion, que le conflit et sa résolution par voie *'urfi* réhausse le statut des conciliateurs, montrant leur savoir-faire et confirmant leur importance dans le quartier ou le village. Dans le second cas de figure, il s'agit pour les officiants des *majâlis 'urfiyya* de se rapprocher des personnes influentes et de nouer avec elles des relations susceptibles d'être activées au moment des élections. Mais ces cas se produisent rarement : les personnes de statut social beaucoup plus élevé que les officiants des *majâlis 'urfiyya* ne s'abaissent généralement pas à traiter leurs conflits devant des personnes qu'elles méprisent.

« Ce pays est le pays des riches et non des pauvres, dit le *cheikh* Muhammad. De manière générale, celui qui a de l'argent et du *nufûdh* n'a besoin ni de nous ni de la justice officielle. Il règle ses problèmes par lui-même, par la force, l'argent et le *nufûdh*. C'est rare que l'un de ces personnages accepte de comparaître devant un *majlis 'urfi*... Les gens importants, quand ils ont des problèmes, les règlent entre eux ou devant la justice. Car la justice est celle des riches. En fait, celui qui a de l'argent va devant la justice officielle et les autres viennent nous voir. »

Paradoxalement, lorsqu'un conflit oppose un « puissant » et un « faible », la tenue du *majlis 'urfi* se fait, par la médiation des membres des *majâlis 'urfiyya*, à la demande du faible. Il s'agit

<sup>44</sup> Il importe de noter que le statut social d'une personne n'est pas seulement lié à son statut socio-économique. Une personne faible de ce point de vue, mais appartenant à un groupe puissant économiquement ou numériquement, est une personne « protégée ».

<sup>45</sup> Les affaires les plus classiques, dans la campagne égyptienne, portent sur des questions de délimitation des terrains agricoles, d'héritage, d'irrigation et de partage de l'eau. Toutefois, avec l'ouverture économique (*Infitah*), on a vu apparaître les affaires de chèques sans provision, de reconnaissances de dette, etc. Voir Ben Néfissa S., Eid S., Hänni P., *op. cit.*

généralement des personnes sachant que leurs chances de gagner devant une juridiction officielle sont nulles puisqu'elles n'ont pas les moyens de se payer un avocat et n'ont pas de *nufûdh*. La solution « officielle » du conflit se fait toujours en faveur du puissant. Le *majlis 'urfi* sauvegarde ainsi les « formes » en montrant au puissant qu'il reconnaît sa force et son droit, c'est-à-dire en prenant une décision formelle et publique lui convenant. Par la suite, intervient la solution réelle du conflit : les membres des *majâlis 'urfiyya* sollicitent le puissant pour qu'il renonce à ce qui lui revient, le faisant apparaître généreux et magnanime. Il peut ainsi accepter de ne pas recevoir l'argent que la partie adverse doit lui verser, ou diminuer la somme. Cette situation rapporte beaucoup aux médiateurs. Que le grand accepte leur médiation leur permet de nouer des relations avec lui, confirme leur prestige au yeux de tous ; ils apparaissent comme les protecteurs des faibles et des pauvres, ils leurs ont évité les foudres d'un puissant, une amende ou la prison.

Si les *majâlis 'urfiyya* ne sont, pour s'exprimer rapidement, ni une justice des pauvres ni une justice des riches, elles représentent l'un des espaces où les grands électeurs informels puisent des voix, dans tous les milieux. D'où l'importance pour ces derniers de s'y maintenir à tout prix, comme c'est le cas des membres enregistrés dans la commission des *majâlis 'urfiyya* du village de Sintrîs, qui a connu un très faible renouvellement et une certaine bureaucratisation, source de la désaffectation de la jeunesse. Il n'est donc pas étonnant que les jeunes cherchent la protection et l'aide d'autres patrons.

La domination politique et électorale des grands électeurs se nourrit donc des multiples formes de la domination sociale. Outre leur carrière politique, ces hommes disposent de réseaux multiples, diversifiés, étendus à la fois dans l'espace et dans le temps. Ils sont sollicités par les candidats cherchant à nouer des accords afin qu'ils exercent leur « faire voter » sur les clientèles et réseaux humains qu'ils contrôlent ou, du moins, sur lesquels ils peuvent exercer leur influence. Au côté de cette catégorie de médiateurs, nous trouvons les grands électeurs informels que l'on peut difficilement considérer comme des notables au sens classique du terme. En effet, leur qualité de grand électeur vient du fait que, grâce à leur



statut professionnel, leurs activités ou leur personnalité, ils sont à la tête d'un réseau unique d'individus. Selon leur poids en terme de nombre « de voix sous contrôle », ils peuvent être courtisés par certains candidats, en mal de « force d'appoint ».

### **Des « patrons » des réseaux uniques**

Dans le cas du village de Sintrîs et de ses environs, trois personnes ont été citées par nos interlocuteurs. Le premier, le *hagg* Brahîm, bien que faisant partie du groupe politique des « frères ennemis » et issu de la même génération, n'est pas considéré comme un véritable notable politique en raison, notamment, de sa réputation de « grande gueule ». Mais il est perçu comme la clé des voix coptes dans le village de Sintrîs. Le deuxième n'est autre que Târeq qui, dans ce qui précède, a raconté l'histoire des familles politiques du village dont il se considère l'héritier. Les autres exemples donnés dans les entretiens concernent les filiales de la *Jam'iyya shar'iyya* des villages voisins qui représentent d'importants viviers de voix.

### *Le protecteur des coptes*<sup>46</sup>

Le *hagg* Brahîm est également l'un des *cheikh al-balad* du village de Sintrîs et dans sa *shyakha* sont concentrés les habitants coptes du village. Ils ne sont pas nombreux et le *hagg* Brahîm est réputé pour les bonnes relations qu'il entretient avec eux, bien qu'il soit lui-même musulman. Il s'est institué comme leur « protecteur » et quiconque s'attaque d'une manière ou d'une autre à ses protégés risque de rencontrer de sérieux problèmes avec ce fier-à-bras,

---

<sup>46</sup> Le nombre des coptes dans le village enquêté est très faible. Par conséquent, leur conquête représente un enjeu minime au moment des élections. C'est par ailleurs cette donnée qui justifie selon notre interlocuteur leur non-participation politique : « Mais la vérité, c'est que le nombre de coptes dans la circonscription ne permet pas à un copte de gagner les élections. Dans ce cas, pourquoi risquer de nuire à notre relation avec les musulmans en présentant un candidat copte contre un candidat musulman ? Car l'agressivité demeurera entre nous, surtout que nous savons que nous allons perdre. Pourquoi nuire à notre bonne relation ? »

connu pour ses bagarres et sa verve. Comme « prix » de sa protection, ses protégés suivent généralement ses directives de vote.

H. F. H. (32 ans) : « Le *hagg* Brahîm est pour nous un copte et nous respectons ce qu'il dit. C'est vrai qu'il nous influence sur la question des élections car nous sommes dans sa *shyakha* (...). Parfois, le *kissis* organise une réunion et nous demande de voter pour quelqu'un. Mais parfois, nous lui rétorquons que le *hagg* Brahîm nous a demandé de voter pour un autre et nous ne voulons pas le fâcher. Le *kissis* nous dit alors de suivre ce que dit le *hagg* Brahîm car c'est plus juste, parce qu'il ne veut pas de mal aux coptes et qu'il connaît nos intérêts mieux que lui, qu'il est très intelligent et qu'il nous fréquente beaucoup, et parfois, l'Église ne se mêle pas des élections... »

Il serait erroné, à partir de cet exemple, de tirer des conclusions sur les relations entre l'église copte et les élections en Égypte. Cependant, nous pouvons dire en nous fondant sur les propos de ce jeune copte, et sur d'autres sources, que ces relations sont très diversifiées. Elles dépendent de chaque circonscription, du poids de la communauté copte et des candidats qui les sollicitent directement ou qui sollicitent soit leurs autorités religieuses, soit leur « protecteur » comme dans l'exemple qui vient d'être donné. C'est ce que confirme le *hagg* M. T.

« Non, les coptes du village de Sintrîs n'ont pas d'importance électorale car ils sont trop peu nombreux et ils le savent. Mais ils jouent un grand rôle dans le village de Manyal Duwib et à Subkî al-Ahad car il y a là-bas une église. Mais à Sintrîs, non. On dit que c'est l'église qui les fait bouger mais moi je n'y crois pas. Le *hagg* Brahîm a une grande influence sur les coptes. Quand il leur dit : "votez pour celui-ci", ils le font. Ils l'aiment beaucoup et ils le considèrent comme leur "grand", d'ailleurs ils disent qu'il est copte comme eux. C'est le nôtre et non celui des musulmans. Leur influence est en Haute-Égypte, à Shûbra, où le candidat est lui-même copte, mais ici cela n'arrive pas... »

Ce qu'il nous semble important de retenir, c'est que les coptes ne suivent pas forcément l'avis de leurs autorités religieuses, tout en observant une attitude de retrait marquée d'un certain désabusement vis-à-vis de la vie politique et électorale, comme en témoigne la réflexion suivante :

H. F. H. (32 ans) : « Mais parlons franchement... le problème, c'est qu'il n'y a pas de coptes dans le conseil populaire local du *markaz*

d'Ashmûn... Le seul copte c'est le factotum... Et il n'y a aucun membre copte dans le *majlis al-sha'b* ou *majlis al-shûra* de la circonscription d'Ashmûn et cela fait que nous, en tant que coptes, nous ne nous mêlons pas des élections car elles ne nous apportent aucun bénéfice... »

### *Le président du club de jeunesse*

Târeq, membre du PND, est le président du club de la jeunesse du village. Sa personnalité est très différente de celle du *hagg* Brahîm, comme l'attestent, par ailleurs, ses propos. Il est l'« héritier », notamment de son oncle le *hagg* Hussein. Târeq a des ambitions politiques certaines liées à son histoire familiale, à son adhésion au PND et surtout à sa relation avec la jeunesse locale. Proche de l'ancien groupe dominant, il cherche également à s'en distinguer pour s'octroyer une position politique autonome, fort du vivier de voix que représente le club de jeunes qu'il préside. Il est vrai que la jeunesse est depuis quelques années au cœur du discours politique du régime, et plus particulièrement de la direction du PND, et l'un des enjeux principaux de la sélection des candidats officiels du PND pour les élections 2000. « Au nom de la jeunesse » a permis d'en écarter certains et d'en placer d'autres, et le nouveau lobby « jeunesse » de la direction du PND, qui ne disposait pas de bases locales suffisantes, s'est appuyé sur les clubs de la jeunesse placés sous le patronage du ministère de la Jeunesse et des sports. Cette question de la « jeunesse » n'est pas uniquement « fabriquée » par certaines élites politiques en mal de thèmes mobilisateurs inédits et les problèmes de la jeunesse égyptienne ne sont pas nouveaux. Ils ressortissent principalement au chômage, au difficile accès à la vie professionnelle des jeunes diplômés ainsi qu'à leur entrée dans la vie adulte, passant en Égypte par le mariage et l'accès au logement. Or ces phénomènes influent considérablement sur le poids de cette catégorie de population dans l'opération électorale égyptienne. L'observation « micro » et locale permet d'en faire le constat.

De l'avis de nos interlocuteurs, la jeunesse est d'un grand poids non seulement en tant que force électorale mais également lors du déroulement des campagnes électorales et de leurs résultats. La circonscription d'Ashmûn a montré comment Yahya Hasanayn a remporté les élections de 1995 parce qu'il avait capté une bonne

partie des voix de la jeunesse locale, qui le connaissait en tant qu'ancien sportif. Selon les interviewés, une seule catégorie jouerait un rôle politique et électoral : celle qui ne s'est pas encore stabilisée sur le plan économique et familial car, aux dires du *cheikh* Muhammad, dès que les jeunes se marient et trouvent un travail, ils ne s'intéressent plus aux élections. Ces propos suggèrent que le comportement lors des élections ne relève pas d'un intérêt pour la « chose politique » ou la « chose publique » en soi, mais plutôt d'une occasion à saisir pour nouer des relations avec les élites politiques locales et les futurs députés, et ainsi servir ses intérêts en se « rendant utile ».

« La jeunesse, dit le *cheikh* Muhammad, est la colonne vertébrale des élections et c'est elle qui les porte de A à Z, de la propagande jusqu'à l'organisation des congrès et des meetings ; les *mandûbîn*, les *muraghghibîn*<sup>47</sup>, ce sont eux qui donnent les coups de poing en cas de bagarre... »

Pour le *hagg* Hussein, réputé pour sa vision négative de la jeunesse, cette dernière s'active effectivement pendant les élections non pas pour défendre des principes et des idéaux comme sa génération, qui demeure jusqu'à aujourd'hui attachée aux principes de la révolution de 1952, mais pour ses intérêts égoïstes.

« C'est une bande de gamins, dit-il, qui fument du *bongo* [cannabis] et dorment toute la journée. Ce sont eux qui collent des affiches et organisent les congrès. Mais ils ne le font pas pour des principes ou pour "l'appartenance" (*walâ'*), mais parce qu'ils gagnent quelque chose dans cette affaire et ils jouent avec toutes les parties. »

Pour M. Z., membre du conseil populaire local du gouvernorat, candidat perdant comme indépendant PND en 1995 :

« ... la bataille électorale est une bataille de la jeunesse et non une bataille de vieux. (...) Et ça, c'est à cause du chômage... Ça fait quinze ans qu'ils n'ont pas embauché<sup>48</sup> quelqu'un. Ce sont eux qui commandent l'opération électorale pour leurs propres intérêts... Tout cela conduit à des promesses d'embauche. »

<sup>47</sup> Ceux qui vantent les qualités du candidat et attirent les gens vers lui.

<sup>48</sup> Il parle des postes dans la fonction publique.

Les objectifs recherchés par les jeunes dans cet activisme électoral sont de nature diverse : d'abord, trouver un emploi. Tous les candidats promettent d'embaucher des jeunes soit dans le secteur privé, soit dans le secteur public. Et ces promesses, si elles sont tenues, ne concerneront que ceux qui les auront aidés durant la campagne. Mais plus généralement, tout candidat doit avoir quelque stratégie pour attirer la jeunesse de la circonscription. Outre les promesses d'embauches, il peut également annoncer des projets comme la fondation d'un club sportif ou de loisirs. Un responsable de club de jeunes comme Târeq est donc considéré comme un homme important par tous les candidats, sans compter le fait qu'il a lui-même des ambitions politiques. Le club de la jeunesse qu'il préside est l'un des tremplins de sa future carrière politique. Pour le moment, il se contente, fort du réseau jeunesse qu'il a construit, de marchander son soutien aux candidats.

Târeq : « Et puis, concernant le club, tout en fait est politique. L'assemblée générale du club compte plus de 600 membres qui appartiennent à des familles s'étendant à d'autres villages, nous organisons des tournois sportifs dans les autres villages, également pendant le mois de Ramadan, et lors de ces tournois, les jeunes se rencontrent. Quand il y a des élections, je parle aux jeunes pour leur dire que telle personne qui se présente est bien et qu'il faut voter pour elle et je leur demande d'en parler à leurs proches, etc. Ce sont ces jeunes sur lesquels on compte quand il y a des élections et qu'on va mener une campagne dans un village, ils s'occupent des problèmes matériels, coller les affiches, applaudir, etc. On leur donne des cigarettes, des tee-shirts avec écrit dessus le nom du candidat... c'est ça le rôle politique du club. Mais évidemment, je ne fais pas ce que je veux avec les jeunes. Parfois ils refusent de me suivre car leurs familles peuvent les influencer et eux-mêmes peuvent ne pas apprécier le candidat ! Mais je ne m'occupe pas de ceux qui ne sont pas d'accord avec moi. Ceux qui m'intéressent sont ceux qui sont d'accord avec moi et je veux comprendre quels sont leurs réseaux de relations sociales et familiales dans le village et les villages d'à côté. Ceux-là, je les respecte et je leur donne un statut car la chose la plus importante pour un jeune, c'est de sentir son existence et son importance, à partir de là il me sert comme je veux. Et puis je lui présente les gens importants comme le chef de la police, un membre d'un CPL du gouvernement, le président d'un CPL de ville, un officier, le secrétaire général du Parti, un homme riche, un homme d'affaires, etc. Le jeune très excité va raconter à sa famille qu'il a salué untel, qu'il a rencontré untel et que dorénavant il peut aider ses copains et sa famille. Et l'essentiel pour moi c'est que le jeune réalise que s'il m'aide dans mon travail, il pourra servir ses intérêts personnels par l'intermédiaire des relations qu'il se fera

grâce à moi. Et même pour ceux qui ne sont pas d'accord avec moi, je laisse ma porte ouverte et je veux leur faire sentir que bien que n'ayons pas les mêmes idées, je les respecte toujours et je leur présente aussi des gens... comme ça, si jamais ils changent d'avis et s'aperçoivent que leurs propres intérêts ne sont pas garantis par l'autre, ils peuvent revenir quand ils veulent... Car la jeunesse c'est le feu des élections. Ce sont eux qui bougent, applaudissent, se bagarrent, font les courses, etc., et ça c'est le rôle politique du club... »

Târeq définit la nature de son activité politique comme la définit l'équipe de l'ancienne génération, à savoir le contrôle et l'influence des jeunes, avec toutefois quelques différences. Un certain cynisme perce dans ses propos ; il semble moins dupe sur son propre rôle qu'un *cheikh* Muhammad. Et la relation entre lui et les jeunes tient dans un échange d'intérêts réciproques. Nous pouvons également comprendre comment le nouveau clientélisme de type privé intègre désormais les ressources offertes par les médiateurs. Târeq met, en effet, sur un pied d'égalité le chef de la police et l'homme d'affaires. S'il est lucide sur son rôle, les jeunes de leur côté cherchent à ne pas se faire duper, comme en 1995. Ceux du village de Sintrîs qui avaient soutenu Yahya Hasanayn ont ressenti la construction d'un club de la jeunesse dans le village de Kafr al-Hîmâ comme une trahison, d'autant que ce dernier pèse dans le processus électoral 2 000 voix alors que Sintrîs en pèse 6 000. L'échange « voix » contre « services » est un échange précis dans lequel les acteurs calculent ce qu'ils donnent et ce qu'ils reçoivent. Et c'est ce qu'essaie de faire l'ambitieux Tarêq :

« Il est possible d'attirer la jeunesse avec un projet sportif important, notamment pour les jeunes de moins de 25 ans car avec les plus vieux, il est difficile de se jouer d'eux, surtout s'ils sont diplômés de l'université. Par exemple, le club de Sintrîs est très vétuste et pour attirer la jeunesse, j'ai organisé une réunion du conseil d'administration pendant laquelle nous avons décidé d'envoyer des télégrammes au ministre de la Jeunesse et au président du Conseil des ministres. Nous avons décrit l'état des bâtiments et le danger qu'ils représentaient pour la jeunesse et nous avons déclaré que nous retirions toute responsabilité si n'importe quoi arrivait après la réception de ce télégramme ; car en tant que responsables, nous avons informé le gouvernorat, les CPL ainsi que les services du ministère de la Jeunesse et les membres de l'Assemblée du Peuple de la circonscription. Une commission de contrôle vint très rapidement faire un rapport sur l'état du bâtiment et elle conclut au danger qu'il représentait pour la jeunesse. Mais jusqu'à aujourd'hui rien ne s'est passé... »

### *Les leaders locaux de la Jam'iyya shar'iyya*

De manière générale, les associations actives sur le plan local sont sollicitées par les différents candidats parce qu'elles rassemblent un nombre appréciable de personnes. Elles sont considérées comme un « vivier de voix », notamment les associations de type social, de bienfaisance religieuse chrétienne ou islamique pionnières en la matière. Dans l'espace défini par l'enquête de terrain, les interlocuteurs ont mentionné principalement les filiales locales de la *Jam'iyya shar'iyya* pour l'entraide des serviteurs du Coran et de la Sunna muhammadiyya<sup>49</sup>. Habituellement, les dirigeants locaux de la *Jam'iyya shar'iyya* soutiennent les candidats de la mouvance islamique car, comme il a été mentionné plus haut, cette association de bienfaisance a été investie par les cadres locaux des Frères musulmans. En 2000, ils ont fortement soutenu la candidature d'Ashraf Badr al-dîn, mais il s'agit là d'une tendance générale car les filiales de cette vaste association sont en fait assez diversifiées et dépendent des personnalités qui forment leurs conseils d'administration et notamment du profil politique de leur président. C'est ainsi que certaines filiales peuvent être présidées par un membre du PND. De même parfois, pour de multiples raisons nationales ou locales, il n'y a aucune candidature islamiste. Dans ce cas, plusieurs possibilités se présentent. La circonscription de notre enquête a connu le cas du président d'une filiale de *Jam'iyya shar'iyya* qui s'est présenté aux élections comme « indépendant sur les principes du PND » mais n'a pas été soutenu par les autres filiales de l'association présentes dans la circonscription. Il s'agissait du *cheikh* Rajab al-Faramâwî, frère de Rashîd al-Faramâwî, populaire député syndicaliste élu en 1990. Il a tenté de remplacer son frère lors du décès de ce dernier, survenu en plein milieu de son mandat, mais a échoué.

Quand il n'y a pas de candidats islamistes dans la circonscription, les sections locales de la *Jam'iyya shar'iyya* sont sollicitées par les différents candidats, y compris par le PND, pour

---

<sup>49</sup> Ben Néfissa S., « Citoyenneté morale en Égypte... », *op. cit.*

obtenir leur soutien. Le poids électoral des filiales de la *Jam'iyya shar'iyya* provient du nombre appréciable de personnes qu'elles joignent par la médiation de leurs services sociaux, religieux et sanitaires et qui sont à la source de leur popularité. Or les dirigeants de l'association sont considérés par les différents candidats comme des personnes avec lesquelles il est difficile de négocier. Fortes du collectif de voix qu'elles « contrôlent » fermement, comme nous avons pu le voir, elles ne se contentent pas de vagues promesses de la part du candidat. Écoutons Târeq.

« Leur rôle dans les élections se fait sans violence et sans conflit. Quand aucun islamiste ne se présente, mais juste un candidat « normal », PND ou indépendant, ils s'accordent sur un candidat. Cet accord se fait après une étude sérieuse du candidat, de ses possibilités matérielles et de ce qu'il peut effectivement donner à la *Jam'iyya shar'iyya* en termes de services sociaux. Quand ils étudient un candidat et décident de voter pour lui, ils commencent par lui soutirer de l'argent pour financer un équipement médical, la construction d'une école ou bien pour aider les orphelins<sup>50</sup>. Je pense que ce sont les gens les plus intelligents parce qu'ils jouent les élections de manière juste. Ils s'en fichent de qui gagne et qui perd, ils savent même que le candidat, dès qu'il gagne, oublie tout ce qu'il a promis et se contrefiche de la *Jam'iyya shar'iyya* et des habitants de la circonscription. Ils prennent ainsi leurs droits avant les élections, que le candidat perde ou gagne, ça c'est de l'intelligence sociale ! »

Outre l'aspect matériel de la négociation, il nous semble qu'il y a également un aspect relationnel que Târeq n'a pas mentionné. En effet, un élu local ou un député qui a gagné grâce aux voix de la *Jam'iyya shar'iyya* peut se sentir redevable et les dirigeants locaux faire appel à lui pour des raisons multiples, spécialement pour tout ce qui concerne la médiation avec l'administration comme les permis de construire<sup>51</sup>.

Si le comportement politique ou électoral de la *Jam'iyya shar'iyya* peut être comparé à tout groupe cherchant à négocier son soutien aux candidats pour en tirer de multiples avantages et services, il n'en va pas de même pour toutes les organisations de type religieux existant en Égypte, notamment celles à idéologie

<sup>50</sup> Il fait référence à l'important projet de prise en charge de l'orphelin que les Frères musulmans ont mis en place avec la *Jam'iyya shar'iyya*. Ben Néfissa S., « Citoyenneté morale en Égypte... », *op. cit.*

<sup>51</sup> *Ibidem.*



religieuse soufie. Les confréries soufies, outre leur légitimisme politique sur le plan national, ne semblent pas s'intéresser aux jeux électoraux. Leurs sections locales, de l'avis de nos interlocuteurs, ne cherchent pas à jouer un rôle lors des élections, malgré le nombre important de leurs adhérents. Mais il est vrai que ces sections n'offrent pas de services sociaux à leur environnement et que la base de l'adhésion de leurs membres est principalement de type spirituel et religieux.

Târeq : « Ce sont des soufis et c'est la raison pour laquelle ils ont un comportement respectueux et non violent. Leurs voix suivent celles de leurs familles, sans qu'ils s'accordent sur un candidat précis. Ils font le contraire de la *Jam'iyya shar'iyya*. Ils ne cherchent pas à soutirer de l'argent au candidat et c'est ce qui est remarquable dans toutes les confréries soufies. Elles ne proposent pas de services à la population et donc n'ont pas besoin d'argent pour les financer. Elles rendent service à leurs membres et affiliés, grâce à leurs relations fortes avec des personnalités importantes de la confrérie qui ont du *nufûdh*, de l'argent et du pouvoir. Ces derniers peuvent inscrire quelqu'un à l'académie militaire ou de police, le nommer au Parquet, etc. Et c'est ainsi que chaque soufi suit en fait sa famille, son frère et même son fils pour voter. S'il fait le contraire, il n'est plus soufi. Mais ce qui est bizarre, c'est qu'ils votent tous et généralement pour le PND et le gouvernement. Ils sont toujours avec le gouvernement, parce qu'il leur donne pleine liberté pour appliquer leurs principes religieux et organiser leurs réunions. Ils n'ont pas besoin d'autorisation pour se réunir. Et dans ce cas-là, pourquoi seraient-ils contre le gouvernement ? Ils veulent montrer leur allégeance au pouvoir en signe de remerciement. Mais leurs pratiques électorales sont sans violence. Ils sont fins et bien éduqués dans leurs comportements électoraux, parce qu'en tant que soufis, les choses de ce bas monde ne les intéressent pas... »

### **Le *tarbît* entre candidats et grands électeurs informels**

Pour définir la relation qui se tisse entre candidats et grands électeurs informels, le terme local de *tarbît* semble le plus approprié. Il signifie l'accord électoral, fruit de la mise en relation entre ces deux catégories d'acteurs<sup>52</sup>. Toutefois, le *tarbît* n'implique nullement que le candidat ne mène pas lui-même d'actions envers son électorat potentiel et ne cherche pas à construire des relations

<sup>52</sup> On trouve d'autres utilisations du terme *tarbît* dans les élections : par exemple, les accords entre candidats pour l'échange des voix, etc.

directes avec les habitants de la circonscription qu'il brigue. L'opération du *tarbît* est loin d'être contradictoire avec la nécessité de se construire une base populaire. En fait, elles vont de pair et se renforcent mutuellement.

Le *cheikh* Muhammad : « Celui qui veut entrer dans une pareille aventure doit commencer à préparer le terrain quinze ou vingt années avant les élections dans les CPL et les *majâlis 'urfiyya*. Il soutient les gens dans leurs mariages, leurs deuils et leurs joies. C'est ainsi qu'il peut se construire une base de popularité pouvant l'aider soit dans la victoire, soit dans l'échec. L'échec est important pour celui qui se présente pour la première fois. Il tire les leçons de cette expérience et gagne la fois d'après. Mais avant de vraiment débiter cette aventure et sur la base de ce qu'il a fait, il doit se mettre en relation avec les chefs des grandes familles et les notables des villages et des villes de la circonscription. Il leur rend visite, il leur demande : "qu'en pensez-vous, si je me présente aux prochaines élections ? Seriez-vous de mon côté ? Est-ce que vous me soutiendriez ? Sinon, quelle est votre opinion ?" Après, il fait des *tarbîtât*<sup>53</sup> avec les chefs de famille pour garantir leurs voix ou du moins le *taswîd*<sup>54</sup> de leurs voix. Ensuite, il commence la campagne électorale avec les meetings, les banderoles, etc. Puis il confie aux *mandûbîn* le contrôle des différents bureaux de vote. »

Le *tarbît* commence ainsi avant même le dépôt officiel de la candidature : il s'agit pour le candidat de consulter ou de donner l'impression de consulter les gens qui comptent sur sa possible candidature. Il doit rendre visite aux grands électeurs informels dans les différents villages pour connaître l'opinion des uns et des autres. Évidemment, le rêve de tout candidat est de paraître propulsé par une base populaire le sollicitant pour se présenter aux élections : « Moi, mon temps n'est pas encore venu et je prépare ma base, dit Tarêq. Et mon tour viendra quand la base sera prête et ce sera elle qui me demandera de me présenter... » Ces consultations, équivalente à un test pour le futur candidat, aboutissent à des résultats mitigés. En général, les grands électeurs consultés ne refusent jamais de donner leur accord « verbal », puisqu'il s'agit là de rendre l'honneur qui leur a été fait et qui les conforte dans leur statut de médiateurs et de notables. « Dans la majorité des cas, dit le *cheikh* Muhammad, les gens disent oui même s'ils pensent le contraire... » En fait, c'est après cette première prise de contact,

<sup>53</sup> Pluriel de *tarbît*.

<sup>54</sup> Un des termes du trucage des élections qui signifie littéralement : noircir.

que les *tarbîtât* et les négociations débutent entre les candidats, fruits de calculs rationnels de part et d'autre. Chacun évalue ce qu'il donne et ce qu'il peut recevoir. Le grand électeur informel évalue les chances de succès du candidat, sa personnalité et ses capacités financières et relationnelles pour « parier sur le bon cheval ». Nombre de candidats « béotiens » se font ainsi duper par de grands électeurs informels qui, parfaitement conscients de leurs faibles chances de succès, parviennent à se moquer d'eux, en leur soutirant avantages et argent, comme en témoigne le *cheikh* Muhammad. Le candidat évalue de son côté le poids véritable du grand électeur informel, en terme de contrôle des voix. Pour ne pas se faire duper, les candidats sérieux se renseignent pour connaître les noms des personnes véritablement influentes. Les candidats originaires de la circonscription sont, de ce point de vue, favorisés par rapport à ceux qui, à cause de leur méconnaissance du terrain, peuvent faire le mauvais choix.

Les enjeux du *tarbît* sont multiples et variés. Il importe de les analyser selon deux points de vue : celui des intérêts personnels du grand électeur et celui des intérêts des voix et donc de la collectivité qu'elles représentent. Pour les grands électeurs informels, les enjeux des négociations sont variés et non contradictoires. Ces dernières dépendent beaucoup de la personnalité, de l'âge, du statut du grand électeur et de ses propres intérêts à agir. S'il s'agit d'une personne politisée comme le *cheikh* Muhammad qui cherche le prestige, la construction ou la confirmation de son statut de personnalité publique dans le village, l'enjeu de la négociation concerne précisément ce statut.

« Quand Shahîn a été élu, il m'a donné une procuration générale pour le représenter et le servir dans la circonscription. Durant son mandat, il était l'exemple même du député respectable qui cherche à servir les gens et à comprendre leurs problèmes. Je lui faisais connaître la situation des gens pauvres dont il fallait à tout prix hisser le niveau social et matériel pour qu'ils deviennent des gens utiles pour eux-mêmes et pour les autres, et ce en leur présentant des services qui leur permettent d'évoluer et de devenir conscients... »

Au moment de la victoire de Shahîn, le *cheikh* Muhammad avait un passé politique de leader local, dans le cadre de l'Union socialiste arabe. La victoire de Shahîn a confirmé et renforcé son

statut, mais ne lui a pas permis de démarrer. Par la suite, il a été élu au conseil populaire local (CPL) de son village. L'enjeu de la négociation est également pour le grand électeur informel que le candidat victorieux facilite sa propre carrière politique, en tant qu'élu local par exemple. Généralement en Égypte, la carrière politique débute dans les réseaux des CPL. Le député peut ainsi inscrire son nom sur la liste officielle du PND pour les élections locales qui se tiennent généralement deux ans après les élections législatives. Dans la mesure où les élections locales<sup>55</sup> ont lieu dans l'indifférence générale, cette inscription équivaut à la réussite aux élections.

Le futur député peut également faciliter la carrière professionnelle d'un grand électeur, notamment si ce dernier est fonctionnaire. Le contraire est également possible, comme dans le cas de la malheureuse expérience d'un des frères ennemis, le *hagg* Hussein. Il s'était opposé à la candidature de 'Abd al-Wahâd Sibl en 1990 qui, au lendemain de sa victoire, est intervenu auprès du gouverneur pour lui retirer la présidence de l'unité locale des fonctionnaires. Écoutons ce que dit à ce propos 'Abd al-Wahâd Sibl (qui a échoué en 2000) :

« Non ce n'est pas vrai. Je n'ai jamais utilisé mon pouvoir contre quelqu'un et celui qui le dit est un menteur. Une fois, j'ai déplacé le *hagg* Hussein et le M. A. K. Le premier ne m'a pas aidé pendant les élections et quand j'ai gagné, j'ai parlé au gouverneur et je lui ai demandé comment le *hagg* Hussein était encore président de l'unité locale de Sâqyat Abû Sha'ra alors que nous avons beaucoup de cadres compétents sur le plan local. En effet, je l'ai enlevé de ce poste et *idem* pour le deuxième car c'est son ami. Il avait dit que je n'étais pas capable de le déplacer et cette phrase m'a poussé à le faire. Ce sont les deux seuls exemples. Mais je n'ai pas utilisé mon pouvoir à l'Assemblée du Peuple pour combattre les gens et je ne serai pas une arme dans les mains des autres... »

À partir de ces exemples, nous pouvons conclure que la récompense du grand électeur informel apparaît généralement de manière différée, suite à l'élection du député qu'il a soutenu. Elle demeure ainsi « euphémisée » : le grand électeur informel doit préserver aux yeux de tous son statut de « grand qui donne mais qui ne reçoit rien », pour reprendre les termes du *cheikh* Muhammad.

<sup>55</sup> Voir la deuxième partie de l'ouvrage.

Par contre, quand les négociations abordent les intérêts des voix et donc de la collectivité, dont le grand électeur informel est censé exprimer l'intérêt général, les enjeux deviennent plus précis et plus immédiats. Toutefois, les négociations d'ordre financier et matériel, et les formes de cet échange voix contre argent, sont autrement plus variées que l'image qu'en donnent les journalistes, pour qui les groupes d'électeurs, après avoir voté pour un candidat, recevraient une somme d'argent à la sortie du bureau de vote. Ce phénomène existe certes, mais selon nos interlocuteurs, il est surtout visible dans la capitale ou les grandes villes et rarement dans les villages pour de multiples raisons. Ce comportement est perçu comme honteux car incarnant ce que Richard Banégas nomme « l'achat des consciences »<sup>56</sup>.

C'est l'anonymat des villes qui permet de telles pratiques. Ceux qui acceptent de recevoir la modeste somme de 20 livres égyptiennes (environ 2,5 euros) pour voter pour un candidat sont généralement des personnes de très basse condition économique et sociale, des journaliers, des ouvriers, voire des mendiants et des marginaux qui n'ont pas peur de ternir leur image devant les autres. Or cette catégorie de personnes est peu présente dans les villages égyptiens où tous les habitants se connaissent et sont plus ou moins parents par alliance. De même, les fractions sociales les plus pauvres sont généralement sous la protection de patrons de leurs propres familles et ne peuvent nuire impunément à l'image de ces derniers. Ce genre de pratique est donc plus courant dans les *bandar* ou dans les grandes villes où règne l'anonymat. De même, cet achat des voix, partie intégrante du trucage électoral, n'est vraiment efficace qu'en cas de concurrence véritable entre candidats qui disposent d'agents électoraux dans tous les bureaux de vote, se surveillent mutuellement et ainsi interdisent les malversations à l'encontre de leur mandataire. Par conséquent, la présence physique des électeurs est nécessaire et les agents électoraux des candidats se chargent en effet d'inscrire des groupes entiers : ouvriers d'usine, de chantiers du bâtiment ou journaliers. Ils se chargent également de les amener voter au moyen de transports collectifs. Il s'agit donc principalement d'un phénomène

---

<sup>56</sup> Richard Banégas, « " Bouffer l'argent". Politique du ventre, démocratie et clientélisme au Bénin », dans Jean-Louis Briquet et Frédéric Sawicki (éds), *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, op. cit., p. 75-110.

urbain. Cette hypothèse est confirmée par l'étude d'Abdel Maseeh Felly Youssef et Élisabeth Longuenesse sur le quartier de Sayyda Zieneb au Caire quand ils notent que les salariés des entreprises du quartier ainsi que les fonctionnaires des administrations, en échange de quelques services ou diverses tolérances, constituent une sorte monnaie d'échange dans les négociations entre homme d'affaires et responsables politiques<sup>57</sup>.

Pour que le grand électeur informel accepte de soutenir tel ou tel candidat dans son propre village, il faut que le premier démontre aux habitants l'efficacité et les types de bienfaits que le second peut procurer au village. Le grand électeur informe le candidat des problèmes rencontrés par la population (pauvreté, chômage, logement, etc.) et des carences en matière de services collectifs (ouverture de nouvelles classes dans les écoles publiques surchargées, etc.). Il est le porte-parole autorisé du village. Le candidat doit, lui, soit promettre soit concrétiser ses promesses par des dons, des libéralités. Pour démontrer sa capacité d'influence au sein de l'appareil d'État, il peut commencer par débloquent des dossiers individuels, perdus dans les méandres de la bureaucratie égyptienne, tout comme il peut régler des dossiers liés aux services collectifs. Selon les habitants, les services collectifs doivent intervenir avant les services individuels car dans ce cas, le grand électeur informel est soupçonné de favoriser ses proches. Là également l'étude d'Abdel Maseeh Felly Youssef et Élisabeth Longuenesse, précédemment citée, confirme ces phénomènes pour le milieu urbain. Le moment de l'élection est une occasion de marchandage entre plusieurs acteurs, individuels et collectifs intervenant à des titres divers sur le « marché » électoral. Les biens et les ressources échangés sont des facilités administratives pour les uns, le financement de services divers ou de réalisations pour le quartier, des voix électorales pour les autres.

Târeq : « Les services collectifs doivent intervenir avant les services individuels. Par exemple, il y a un centre de la jeunesse à Kafr al-Himâ car S. M., un des grands du village, a parlé à Yahya Hasanayn et le centre a été construit. Alors qu'à Sintrîs, il n'y a pas de centre de la

---

<sup>57</sup> Voir l'étude de Felly Youssef Abdel Maseeh; Longuenesse, Élisabeth, *op.cit.*

jeunesse. C'est misérable. Quand viendront les prochaines élections, c'est sûr que les gens de Kafr al-Himâ voteront pour Yahya Hasanayn et notamment la jeunesse. Car il leur a construit un centre de la jeunesse. Il n'y en a pas à Sintrîs et le terrain où il devait être construit est devenu un dépotoir... »

Le *cheikh* Muhammad : « Le grand du village demande au candidat telle somme pour une école ou autre chose en échange des voix du village. Il y a des intérêts liés et chacun calcule ses pertes et ses gains derrière ces actions. S'il dit, je ne paye pas d'argent, les gens disent : "si avant de gagner il n'a pas voulu payer, comment payera-t-il donc après la victoire ?" Et c'est pour cela qu'il est obligé moralement de payer. Pour les gens pauvres, c'est l'occasion de construire une école ou un institut religieux, car de toutes les manières, les candidats, plus personne ne les reverra. »

A. Z. : « Chaque candidat a des médiateurs dans toutes les régions et les villages. Ces médiateurs reçoivent une somme d'argent donnée pour une mosquée ou autre chose et sont chargés d'encourager les gens à voter pour tel ou tel. Et les candidats cherchent à s'attirer le plus grand nombre de médiateurs. De même, les médiateurs marchandent avec les candidats pour gagner plus et parfois, le médiateur promet à plusieurs candidats, mais dans ce cas il ne pourra plus jouer ce rôle pour les élections suivantes et d'autres médiateurs interviendront... »

Les tractations entre candidat et grand électeur informel ont été modifiées avec le développement du clientélisme électoral privé : les dons financés directement par le candidat. Nous pouvons avancer que ce changement a eu pour conséquence d'accélérer le désenchantement de la relation clientéliste électorale, devenue ainsi relation explicite de « donnant-donnant ». Auparavant, et notamment à partir de la révolution de 1952, le clientélisme électoral puisait dans les fonds publics et distribuait les biens divisibles soit collectivement, soit individuellement. Les candidats ou les députés avaient pour principale fonction de faciliter l'accès des populations aux services de l'État, et nombre de villages ont obtenu l'eau, l'électricité ou ont été pourvus d'une école, grâce au soutien d'un candidat. De manière générale, les habitants savent parfaitement que ces services sont financés par les fonds publics, mais ils attribuent leur réalisation à la personne même du député et à ses représentants locaux dont les noms demeurent attachés dans les mémoires aux travaux effectués : le pont de tel député, l'école d'un autre, etc.

'Abd al-Wahâd Sibl, ex-député : « Les gens disent que les égouts ne sont pas dus à 'Abd al-Wahâd Sibl. Or moi, j'ai ici toutes les preuves. Les égouts se réalisent par étapes. Il fallait d'abord qu'un décret "d'utilité générale" soit émis par le président du Conseil des ministres à propos du terrain et que les propriétaires de terrains soient dédommagés. Les étapes suivantes ont concerné le déplacement des poteaux haute tension, des tracés des chemins, etc. Tout cela demande des efforts et après il y a eu des capitaux étrangers et locaux pour le projet. C'est vrai qu'il y avait un prêt koweïtien à 2 % pour finir ce projet. Moi, j'aime le travail public mais beaucoup de gens préfèrent le travail privé au travail public. Par l'intermédiaire de mon poste à l'Assemblée, j'ai fondé une école de commerce avec cinq années d'études au lieu de trois années et j'ai fondé le Haut Institut de commerce d'Asmûn. Moi je suis un amoureux du travail public, car c'est l'art du possible. »

Que les services soient financés sur des fonds publics, même si c'est le député X qui les a débloqués, allège la relation clientéliste car, au fond, l'État appartient à tous et les grands électeurs ou électeurs tout court ne se perçoivent pas comme corrompus ou achetés. Le clientélisme de type privé a changé la donne. L'échange « voix contre dons » par la médiation des grands électeurs informels, malgré sa pratique de plus en plus courante, ne semble pas forcément vécu comme une pratique normale et désirable mais plutôt comme de la corruption. C'est que qu'affirme Târeq : « Tout le monde n'est pas prêt à prendre de l'argent pour élire quelqu'un, mais cela peut se faire d'une autre manière comme par la construction d'une mosquée, son équipement ou un don à la *Jam'iyya shar'iyya*... ça aussi c'est une forme de corruption des élections, car en temps normal ces personnes ne feraient pas ce genre de choses. »

Une fois l'opération du *tarbît* terminée, le grand électeur informel manifeste son soutien au candidat de deux manières. D'une part, il met à sa disposition ses propres réseaux de relations et, d'autre part, il devient son conseiller local pour l'organisation de la campagne électorale et des élections. Si le candidat n'est pas du village, le grand électeur informel le présente et l'introduit dans toutes les maisons qui comptent dans le village, et s'il possède un réseau de relations plus étendu que le village, comme dans le cas du *cheikh* Muhammad et du *hagg* Hussein, il le présente aux personnes importantes des autres villages. C'est par la médiation des *majâlis*



'*urfiyya*, que les « frères ennemis » sont parvenus à étendre leurs champs de connaissances et leurs relations. À cette occasion sont organisées les visites individuelles et les différentes rencontres au cours desquelles les personnes présentent au candidat une liste écrite des problèmes individuels et collectifs à régler. Le candidat promet de les résoudre. Les grands électeurs informels assistent à ces réunions pour témoigner de leur choix en faveur du candidat.

Les grands électeurs informels deviennent aussi les conseillers locaux du candidat durant la campagne. Ils président à l'organisation matérielle de la campagne électorale dans leur propre village. Ils obtiennent les autorisations nécessaires pour les réunions et sélectionnent pour le candidat une équipe chargée d'organiser les réunions, les cortèges, d'écrire et d'afficher les banderoles, de faire ses louanges et le *targhib* (donner envie, inspirer le désir) en sa faveur. Cette équipe est financée par le candidat, mais placée sous la surveillance du grand électeur informel, qui y introduit ses hommes. En effet, une des fonctions principales du grand électeur informel, redoutable avant les élections 2000, est d'aider le candidat à désigner ses *mandûbîn* dans les bureaux de vote du village ou des villages qu'il contrôle. Il s'agit d'une fonction cruciale car c'est à ce niveau que s'opère, non plus le « faire voter » mais le « voter à la place de ».



## Chapitre 2

### Trucage du « haut » et trucage du « bas »

Le contrôle par les juges des bureaux de vote primaires en 2000 avait pour objectif de supprimer ou, du moins, de réduire le phénomène du trucage. Comment la fraude s'opère-t-elle et quelles en sont les significations sociales et politiques ? Analyser la déviance électorale égyptienne de cette dernière décennie répondait à deux motivations principales. Comprendre pourquoi des élections truquées et *a priori* soumises à la volonté du pouvoir égyptien pouvaient intéresser autant les 70 % de candidats non adoubés par le PND. Et étudier la question électorale dans sa globalité, aussi bien sa normativité que sa déviance, deux éléments en étroite relation. Si en France, la norme électorale fut la construction d'acteurs intéressés, principalement candidats, élus et majorités parlementaires successives, ces derniers ont, par la même occasion, construit et défini les contours de la déviance. « Les normes produisent de la déviance autant que l'inverse, dit Alain Garrigou. Leur définition plus stricte stimula l'invention de nouveaux procédés. En même temps, l'exigence de correction des élections s'élevait et des pratiques devenaient déviantes. Auparavant acceptées, elles donnaient lieu à des protestations. L'impression d'une hausse de la corruption était due à un abaissement du seuil de sensibilité alors qu'on croyait observer une augmentation par rapport à des normes immuables. Or ces normes se fixaient progressivement dans les contestations et dans les sanctions juridiques et politiques. La déviance s'appréciait selon une échelle

dont l'étalon changeait. Ainsi marquait-elle autant l'écart à la norme que sa construction. »<sup>1</sup>

À partir de cette réflexion, il convient d'appréhender le phénomène du trucage des élections en Égypte non pas comme l'inévitable expression de traits culturels ou comme l'indice d'un refus des procédures démocratiques, mais davantage comme une « forme déviante de la participation politique » – d'autant que le trucage dans les bureaux de vote n'était pas qu'un épiphénomène regrettable, certes, mais somme toute assez restreint, mais bien un phénomène général. La fraude électorale mobilisait, avant les élections 2000, un nombre impressionnant de personnes : en 1995, par exemple, 36 000 étaient enrôlées dans les bureaux de vote. Une activité, toute déviante soit-elle, touchant autant d'acteurs, se doit d'être comprise dans sa logique et ses significations aussi bien négatives que positives. Si l'aspect négatif est évident, l'aspect positif l'est beaucoup moins. D'une part, ces personnes participent politiquement et de manière électorale ; leurs actions sont à l'origine des différentes formations parlementaires de cette dernière décennie. D'autre part, « les appropriations déviantes du vote ne restent pas à l'écart de l'apprentissage électoral »<sup>2</sup>. En effet, nous pouvons dire que les acteurs du trucage des élections égyptiennes sont peut-être ceux qui connaissent le mieux la règle électorale. Surtout, la généralisation de la fraude montre d'une certaine manière que les candidats concurrents et leurs agents électoraux ont équilibré leurs chances de gagner et qu'ainsi l'équilibre du rapport de force est préservé. Si tout le monde peut frauder, le marché du trucage devient un marché où tout le monde a ses chances. Cette appréciation est corroborée par le fait que, malgré la généralisation de la fraude, le candidat du régime, candidat officiel du PND, ne remporte pas forcément les élections. Pour preuve, un grand nombre d'indépendants parviennent à se faire élire, même s'il s'agit « d'indépendants sur les principes du PND ».

Pour distinguer les différents trucages, les personnes interrogées lors de l'enquête de terrain nous ont apporté de précieux

---

<sup>1</sup> Alain Garrigou, *Le Vote et la vertu. Comment les Français sont ils devenus électeurs ?*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1992, p. 167.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 256.

éclaircissements. Il existe deux sortes de trucage des urnes, celui du « haut » et celui du « bas ». Le trucage du « haut » s'opère principalement dans les bureaux centraux de triage et de comptage des voix, alors que le trucage du « bas » se produit dans les multiples bureaux de vote primaires. Le premier est gouvernemental alors que le second est le fait des clientèles respectives des candidats. Le trucage du « bas », perçu comme malhonnête par les populations et par ses acteurs, semble davantage admis, voire valorisé, que le premier. Il s'agit d'un trucage issu de la base, qui permet d'exprimer et d'enregistrer l'état du rapport de forces entre les différents groupes et clientèles des candidats. Par contre, le trucage du « haut » est perçu comme imposé par le gouvernement et ne tenant pas compte des rapports de force véritables entre les différents candidats, soutenus par leurs clientèles et groupes de pressions.

### Mots et perceptions du trucage

Les personnes interrogées lors de notre enquête de terrain ont un vocabulaire spécifique pour désigner les pratiques du trucage d'avant 2000 : *tazwîr*, *taswîd*, *tasdîd*, et *taqfil*. Le terme *tazwîr* a pour origine le verbe « *zawwara* » qui signifie contrefaire, falsifier, frauder, truquer. Il peut s'utiliser pour la contrefaçon d'une signature ou la fabrication de faux papiers. Dans le cadre électoral, il est synonyme de fraude. Il semble être le terme générique et savant, voire officiel, requis pour parler des déviations électorales. Les autres termes, de plus en plus courants dans la presse écrite égyptienne, sont en fait des termes populaires pour décrire les différentes pratiques de la fraude électorale. Localement, *tazwîr* est associé au trucage du « haut » alors que les autres termes expriment plutôt les multiples formes du trucage du « bas ». Le terme *taswîd* a pour racine le verbe « *sawwada* » qui signifie faire un brouillon ou noircir. Il évoque l'action des truqueurs à l'intérieur du bureau de vote qui « noircissent », à la place des électeurs, les noms des candidats « voulus » sur les bulletins de vote et émargent, également à la place des électeurs, les listes électorales. Les termes *tasdîd* et *taqfil* ont presque le même sens. Le premier a pour racine le verbe « *saddada* » qui signifie l'action de boucher, fermer, colmater une brèche et suggère le bourrage des urnes par les

truqueurs. Il s'agit donc d'une action qui prolonge ou complète celle du *taswîd*. Le terme *taqfil* suggère également le bourrage et le colmatage, il a pour origine le verbe « qaffala » qui signifie l'action de fermer, clôturer et clore. Mais il désigne une action plus vaste : le fait, pour un candidat donné, de supprimer toute possibilité de vaincre aux autres candidats. Car il a passé des accords préalables tels que tout un village, groupe de villages voire une circonscription sont considérés comme lui étant acquis. Il s'agit généralement de candidats puissants n'ayant pas d'adversaires capables de contrer leurs truqueurs au sein de la majorité des bureaux de vote.

« Il ne faut pas confondre, dit A. T., entre *tazwîr* et *tasdid* ou *taswîd*. Le *taswîd* et le *tasdid* ont lieu dans le bureau de vote. Quant au *tazwîr*, il se passe dans le bureau central de la circonscription. » « Le *tasdid* ? », dit A. K., c'est nous les responsables car nous ne participons pas. Le gouvernement n'est pas responsable et ce sont les gens qui se battent entre eux ! »

Pour I. A., membre du CPL de Sintrîs :

« le *taswîd*, nous l'avons fait en faveur de X. car il est de notre village et tout le monde était pour lui. 50 % ont vraiment voté et le reste a été du *taswîd*. Mais pour le *tazwîr*, il existe et ça, je ne peux pas le nier... »

On comprend comment ces deux formes de trucage sont perçues différemment. Étonnamment, le trucage du « bas » semble représenter pour ceux qui le pratiquent une des formes d'expression de leur volonté et de leur choix. Les journalistes égyptiens parlent ainsi de plus en plus du *tazwîr al-ahlî* qui signifie trucage civil ou populaire. Le *cheikh* Muhammad exprime clairement la différence entre trucage imposé et non imposé.

« ... Il faut savoir qu'il n'existe pas d'élections à 100 % sans trucage et même du temps du prophète, à sa mort, ce sont les "grands" comme moi qui, dans leurs douars, ont "cuisiné" sa succession. Ils ont choisi Abû Bakr al-Saddîk. Je parle avec sincérité et je ne suis pas un mécréant. Mais ils n'ont pas demandé l'avis des autres musulmans. Cinq ou six des grands compagnons ont décidé entre eux... Si du temps du Prophète cela s'est passé ainsi, pourquoi à notre époque, nous qui sommes des infidèles et des fils de chien, cela ne se passerait pas ? C'est normal qu'il y ait des dépassements. Et pour ta gouverne, je dirais que c'est nous qui truquons les élections et ce n'est pas le gouvernement. Pourquoi ?

Parce que le jour des élections, ceux qui assistent au scrutin sont en tout et pour tout une centaine de personnes, en fait les *mandûbîn* et les proches du candidat si le candidat est du village. Il faut bien que ces gens fassent du *taswîd* et du *tasdîd* pour ceux qu'ils veulent faire gagner. Cela veut dire que c'est nous, par notre absence, qui avons donné l'occasion à ces gens-là de truquer. Quant au *tazwîr*, ça c'est le gouvernement qui le fait. Et c'est très rare. Cela arrive quand il s'agit de quelqu'un de l'opposition ou d'un islamiste. Et là on déclare qu'il a perdu alors qu'il a gagné. Et ça, c'est le résultat du manque de contrôle neutre de l'opération de comptage et de triage. Mais c'est très rare. Dans la quasi-majorité des cas ce sont les gens eux-mêmes qui truquent les élections parce que le gouvernement ne peut pas imposer à une circonscription de 150 000 voix un candidat dont elle ne veut pas ».

L'analyse du *cheikh* Muhammad est d'une très grande clarté. Ils montrent d'abord que le trucage du « bas » semble être le plus courant et que le trucage du « haut » s'exerce rarement, pour la simple raison que les candidats de l'opposition politique ne sont pas nombreux et que ceux qui se retrouvent au deuxième tour des élections le sont encore moins. Ces propos montrent également que le trucage du « bas », même s'il exprime l'état du rapport de force entre les clientèles respectives des candidats sur le terrain, est vécu comme un pis-aller, un mal nécessaire et une déviance, par ceux-là mêmes qui le pratiquent. Il est perçu comme un phénomène anormal lié à la nature humaine, à l'absence d'un contrôle neutre sur l'opération du vote et à l'absence massive d'électorat. Tel est par ailleurs le sens de la réflexion du truqueur I. A. qui éprouve le besoin de justifier son acte par le fait que le candidat était du village et que tout le monde était en sa faveur.

La dernière information majeure contenue dans ces propos est que les deux formes de trucage évoquées seraient, en fait, un privilège accordé aux candidats du PND et aux « indépendants sur les principes du PND ». Les candidats de l'opposition politique, eux, qu'ils parviennent à s'imposer régulièrement ou qu'ils fraudent, peuvent voir les résultats du « bas » rectifiés par le trucage du « haut ». C'est la raison pour laquelle les candidats et acteurs de l'opposition politique n'ont pas la même mansuétude vis-à-vis du trucage du « bas » et n'opèrent pas une distinction aussi nette entre trucage du « haut » et du « bas ». C'est le cas du wafdiste Mamdûh et du docteur A. M.

A. M. : « Tout cela (les pratiques du trucage) se fait dans le cadre du *taqfil* et c'est ça qui fonctionne pendant les élections. Telle région est considérée comme acquise à untel, c'est-à-dire qu'on évalue la force d'un candidat à sa capacité de *taqfil*. Ce qui favorise une telle situation, c'est la non-participation des gens aux élections. C'est cette situation qui donne l'occasion aux profiteurs, aux corrompus et aux âmes malades de mettre en œuvre les opérations de *taqfil*. Et c'est ce qui permet au candidat de bas étage de pouvoir accéder au Parlement. »

Mamdûh : « En réalité, personne ne va voter, et le président du bureau se met à "noircir" dès sept heures du matin. Par exemple, un bureau de vote compte 850 voix et les résultats montrent que 830 électeurs ont voté. Est-ce bien raisonnable ? Mais si le président du bureau a devant lui une trentaine de personnes, il ne pourra plus "noircir". En vérité, le trucage des élections a pour origine le fait que les gens ne croient plus dans le gouvernement et que le gouvernement fait ce qu'il veut. C'est ce qui permet à l'État de frauder en faveur de la personne de son choix. Par exemple, à Sâqyat Abû Shara, 9 000 personnes ont le droit de voter. Quand le *hagg* B. T. s'est présenté et qu'il n'avait pas de concurrent issu du village, dès 9 heures du matin les 9 000 voix avaient déjà voté. Évidemment, sur le papier, car personne ne s'est déplacé. Mais quand il y a d'autres candidats du même village, il n'y a pas de corruption. Pourquoi ? Parce qu'il y avait trois candidats issus des plus grandes familles de Sâqyat Abû Shara. Dans ces cas-là, il faut vraiment que les gens aillent voter car ces trois-là envoient quelqu'un de leur famille contrôler les autres représentants des candidats. Ils se contrôlent les uns les autres. À la fin de la journée, 3 000 personnes ont vraiment voté et pour les 6 000 autres, les formulaires sont restés vides. Cela montre que l'on peut arrêter la fraude si on le veut vraiment. Mais c'est bien dommage que ce genre de situation ne se produise que quand les candidats sont issus du même village. Si c'était le cas dans tous les villages, le gouvernement ou n'importe quel candidat, quels que soient sa richesse, son prestige et sa famille, ne pourrait pas tromper la volonté des gens, même si ces derniers ont fait le mauvais choix. Après quelque temps, les gens sauront comment choisir la personne qu'il leur faut. En même temps, chaque candidat saura qu'il ne peut s'imposer aux gens avec le soutien du gouvernement, mais qu'il ne gagnera que si les gens ont vraiment voté pour lui. Il respectera leur volonté et leur offrira des services, à même de les inciter à voter pour lui une seconde fois. Le problème, c'est que celui qui est élu disparaît puis revient des années plus tard, il sait qu'il a gagné grâce à la fraude et au soutien du gouvernement et non grâce aux voix des habitants de la circonscription. Et c'est cette situation qui provoque le manque de confiance entre le député et la population... »

Cette longue citation de Mamdûh montre à quel point le trucage du « bas » n'est pas systématique et rencontre des



exceptions, lorsque les candidats sont issus du même village et qu'ils disposent de partisans qui se surveillent mutuellement. Or cette situation est rare et une élection ne se gagne pas avec les voix d'un seul village. À moins qu'il ne s'agisse d'un très gros village.

Pour F. A., « Le *taswîd* et le *tasdîd* sont la vraie catastrophe des élections car le *taswîd* d'un seul village aux nombreuses voix suffit pour conquérir toute une circonscription. »

Par ailleurs, le trucage du « bas » n'avantage pas que les candidats officiels du PND, comme l'ont montré les résultats des élections précédentes – même s'il ne constitue pas le meilleur moyen pour les candidats de l'opposition de parvenir à l'Assemblée du Peuple. Il profite principalement aux candidats du PND et aux « indépendants sur les principes du PND » mais aussi aux candidats puissants économiquement et financièrement. Connaître les acteurs principaux de ce type de trucage et la manière dont se réalise concrètement sur le terrain une telle opération est indispensable pour saisir ce phénomène.

### **Les acteurs du trucage du « bas »**

Les acteurs principaux du trucage du « bas » sont les *mandûbîn*, représentants des candidats au sein des bureaux de vote. La loi accorde à tout candidat à l'Assemblée du Peuple ou au Sénat de deux à six représentants. Le candidat peut nommer un représentant au sein du bureau central du vote et un autre pour chaque bureau de vote primaire de la circonscription où il se présente. Leur rôle est de veiller aux intérêts de leurs mandataires respectifs. Leurs noms doivent être communiqués aux présidents des bureaux de vote un jour au moins avant les élections. Si une demi-heure après l'ouverture du scrutin, le nombre de *mandûbîn* n'a pas atteint un minimum de deux, le président du bureau nomme un électeur sachant lire et écrire. Si le nombre des *mandûbîn* dépasse les six, un accord doit se faire entre les candidats ou bien le président du bureau les choisit par tirage au sort.

Avant la réforme 2000, les *mandûbîn* jouaient un rôle crucial. « Le *mandûb*, dit Mamdûh, incarne les élections, car elles

sont entre ses mains. » Pour A. T. : « Bien sûr que le *mandûb* a un rôle fondamental, car au fond les élections, c'est lui. Il est dans la cuisine des élections. » F. A., candidat malheureux en 1990, estime tout simplement que « le *mandûb*, c'est le dieu des élections », et pour H. M., qui a fait carrière dans la fonction publique locale, « le *mandûb* c'est le diable des élections ».

L'importance fondamentale accordée aux *mandûbîn* provient du fait qu'ils étaient censés contrôler la régularité du vote, alors qu'ils étaient, de fait, les truqueurs principaux des urnes. Toutefois, ce ne sont pas les acteurs uniques du trucage : ils doivent passer des accords avec d'autres acteurs, comme les représentants locaux du ministère de l'Intérieur qui disposent des listes électorales de chaque bureau. Pour les villages, il s'agit du *'umda*. Disposer de cette liste facilite le trucage. Les *mandûbîn* doivent aussi composer avec le président du bureau de vote et son secrétaire qui, avant 2000, n'étaient pas des représentants du ministère de la Justice mais des fonctionnaires, puisés généralement dans le corps des enseignants et nommés par le ministère de l'Intérieur. Néanmoins, il est difficile de considérer les présidents et secrétaires généraux des bureaux de vote de primaires comme des acteurs du trucage du « bas », même si ce phénomène se réalise en leur présence et avec leur complicité. Ils sont désignés par le ministère de l'Intérieur et reçoivent une rétribution symbolique pour leur mission. En cas d'absence de compétition, ils penchent généralement pour le candidat le plus puissant et « noircissent » en sa faveur, comme nous l'a confié le wafdiste Mamdûh. Ils peuvent également opérer en faveur du candidat du village, car ce dernier est contrôlé par les villageois et les grands électeurs informels. Cependant, ces dernières années, les présidents et secrétaires généraux acceptaient de plus en plus difficilement leur désignation. En raison de la violence qui caractérisait les opérations électorales, leur mission comportait des risques réels. La compétition entre candidats par *mandûbîn* interposés faisait du lieu de vote un espace dangereux et, de manière générale, les chefs de bureau, pour se protéger, se mettaient volontairement dans une position de neutralité prudente. À la fin des tractations, des *tarbît*, et des diverses opérations de *taswîd*, *tasdîd* et *taqfil*, ils signaient les procès-verbaux que leur présentaient les *mandûbîn*. Il n'est pas possible de considérer les chefs des bureaux de vote comme de

véritables acteurs du trucage. Leur complicité plus ou moins rétribuée est donc une complicité passive.

### Le 'umda

Comme nous l'avions constaté dans la première partie de l'ouvrage<sup>3</sup>, la réactualisation, la tenue et l'affichage des listes électorales s'écartent de ce que stipule le texte juridique. La loi spécifie que le citoyen peut voter avec une simple carte d'identité dans le bureau de vote où il est inscrit. Or faut-il encore qu'il connaisse son bureau de vote et son numéro de liste. Ces deux informations sont monopolisées par les agents du ministère de l'Intérieur. Dans le cadre d'un désintérêt global des citoyens pour les élections, la manipulation des listes et des cartes électorales par les représentants du ministère de l'Intérieur est l'une des sources de malversations multiples. Si en ville, c'est le poste de police qui est chargé de la gestion des listes, dans les villages, celle-ci revient aux 'umda et à ses adjoints, les *cheikh* des différentes subdivisions administratives.

Le 'umda tient son pouvoir dans l'opération électorale de sa possibilité à aider et à faciliter « techniquement » le trucage des élections dans les bureaux de vote primaires. Disposer de la liste électorale est, en effet, un enjeu fondamental pour tous les candidats. Elle comprend le nom des électeurs, leur numéro d'inscription nationale et le numéro de leur bureau de vote. C'est à partir de cette liste que les partisans de chaque candidat, repérant le nom des électeurs qui leur sont favorables, peuvent faire leur travail de mobilisation. Pour faciliter l'opération du vote, les partisans impriment sur leurs fonds propres des « cartes d'électeurs » qui n'ont pas de valeur légale. Ces dernières, où figurent le nom de l'électeur, son domicile électoral, son numéro de liste et celui du bureau de vote où il doit se rendre, indiquent comment et où voter. Elles comportent également la photo du candidat soutenu, son symbole et la catégorie de siège pour laquelle il se présente

Disposer de la liste électorale permet aussi de repérer et de rendre visite aux électeurs hésitants, ou non attentifs à la question

---

<sup>3</sup> Voir le chapitre intitulé « La faiblesse du corps électoral ».

électorale, pour les convaincre de voter en leur diffusant les professions de foi des candidats. La mobilisation des partisans commence quelques jours avant les élections, lors de multiples réunions dans les maisons privées, et se poursuit jusqu'au transport des électeurs aux bureaux de vote, conduits par un chef de file. De manière générale, les groupes de partisans concurrents se repèrent et il n'est pas rare d'assister à quelques frictions et combats.

Dans le cadre d'un abstentionnisme massif, disposer de la liste électorale est primordiale : les truqueurs peuvent alors utiliser, outre les noms des électeurs décédés, les noms de ceux qui s'abstiennent, pour « voter à leur place ». Et l'identification des électeurs abstentionnistes ou indifférents permet aux grands électeurs informels de garantir que ceux-ci ne chercheront pas à se rendre aux urnes pour finalement voter ou se plaindre au cas où ils auraient été informés, par les adversaires, de l'utilisation de leurs voix. C'est ce qu'explique Mamdûh :

« Les médiateurs garantissent les 6 000 voix de leur village, ces 6 000 électeurs n'iront certes pas voter, et l'opération du *taswid* est garantie, car aucun d'entre eux n'ira voter différemment ou se plaindre de quoi que ce soit. Les agents électoraux des candidats ont pour mission de disposer de la liste électorale le plus tôt possible pour faire leur travail de mobilisation ou pour préparer le trucage des urnes. »

Pendant longtemps, le *'umda* eut une position « légitimiste ». Représentant du ministère de l'Intérieur et parfois responsable local du PND, il faisait de la rétention d'information pour les candidats non PND et diffusait rapidement la liste aux agents électoraux des candidats du régime. Or l'attitude du *'umda* a évolué ces dernières années vers une plus grande « autonomisation ». Lors de l'enquête de terrain, les définitions de son rôle furent assez diverses et parfois même contradictoires. Elles dépendaient de l'expérience des acteurs et de leur positionnement politique. Pour le docteur A. M. « le *'umda* soutient le candidat du gouvernement car lui-même est nommé par l'État... s'il s'oppose au candidat PND, cela se saura et il sera renvoyé de son travail ». C'est le candidat de l'opposition, le wafdiste Mamdûh, qui explique précisément le rôle du *'umda* pendant les élections :

« Si le *'umda* ne favorise pas les candidats du PND en "préparant" les chefs des bureaux de vote, il peut être renvoyé de son travail. Le *'umda* est le médiateur entre le chef du bureau de vote, le secrétaire général du bureau et le candidat PND. Et c'est lors du séjour dans la maison du *'umda* que se fait le *tarbît* en faveur du candidat PND. Ce dernier est convié secrètement à cette soirée, la veille des élections et c'est là que s'opère la corruption des chefs de bureau car le *'umda* et le candidat PND leur donnent les dernières instructions du gouvernement. Le *'umda* donne à ce moment la liste des personnes du village qui ont le droit de voter. En fait le *'umda*, qui est au courant de tout dans le village, donne une liste sans enlever les gens qui sont décédés ou qui ont quitté le village pour habiter ailleurs. C'est comme cela qu'il facilite le trucage en faveur du PND. »

Ce témoignage sur le rôle du *'umda* semble aujourd'hui dépassé. Si le *'umda* ne va pas jusqu'à favoriser un candidat de l'opposition, il ne « roule » pas forcément pour l'officiel du PND. Les témoignages suivants sont particulièrement éclairants.

Târeq : « En tant qu'administratif, le *'umda* doit soutenir le candidat du gouvernement. Ce qui est bizarre c'est que lors des élections de 1995, le *'umda* était contre le candidat officiel mais sans le montrer, et il a manœuvré pour ne pas perdre une fonction qu'il considère comme sa position sociale dans le village. De même, le *'umda* est généralement le responsable local du PND, il ne peut donc pas montrer son opposition. Il prétend qu'il est avec le candidat du gouvernement et, discrètement, il fait ce qu'il veut et soutient généralement l'indépendant. Et puis, au fond, l'indépendant deviendra PND. »

Le *cheikh* Muhammad : « Dans certains cas, le *'umda* peut soutenir de manière discrète un indépendant et non un PND, quand il sait que cet indépendant a de fortes chances de gagner et qu'il intégrera le PND et qu'il le soutiendra pour conserver son poste. »

Ainsi, le *'umda*, censé soutenir le candidat officiel en raison de son appartenance politique au PND et de sa fonction, ne favorise pas forcément le candidat officiel mais plutôt celui qui lui semble le plus à même de répondre à ses propres intérêts, c'est-à-dire le candidat qu'il estime être le gagnant. Et dans ce cas, le *'umda* lui communique rapidement la liste électorale du village.

Si les présidents des bureaux de vote primaires sont des complices plus ou moins passifs du trucage du « bas » et si le *'umda* délivre les listes électorales aussi bien au candidat officiel du PND qu'aux candidats qui ont de fortes chances de gagner, de quel côté penchent les *mandûbîn* qui, de l'avis de tous, sont les acteurs directs du « voter à la place » des électeurs ? Avant de répondre à cette question, il est nécessaire d'expliquer l'inégalité des candidats face au trucage du « bas » : tous ne souhaitent pas frauder ou ne sont pas en mesure de le faire et, surtout, ne peuvent se défendre contre la fraude en leur défaveur.

En 1995, les élections législatives se sont déroulées dans 36 000 bureaux de vote, répartis sur tout le territoire pour accueillir chacun une moyenne de 700 électeurs. Selon cette répartition, la circonscription d'Ashmûn comptait près de 150 bureaux de vote primaires. Tout candidat avait donc le droit de nommer plus de 150 personnes pour le représenter et défendre ses intérêts. Mais un tel droit, dans les faits, n'était pas réalisable par tous. Ne pouvaient l'exercer que les candidats disposant d'une base populaire et donc de partisans sur toute la circonscription. C'est de cette manière que les candidats populaires, islamistes notamment, parvenaient à contrer le trucage. Les candidats puissants financièrement et capables de payer les services de plus de 150 personnes constituaient la deuxième catégorie. De même, pouvaient exercer ce droit les candidats qui disposaient du soutien de l'appareil politico-administratif local, et plus particulièrement des conseils populaires locaux. Par conséquent, il s'agissait des candidats du PND ou des « indépendants sur les principes du PND ». De plus, la loi électorale impose aux *mandûbîn* d'être inscrits sur les listes électorales des bureaux où ils remplissent leurs fonctions. Cette obligation ferme la possibilité pour les candidats qui ont des sympathisants dans telle région ou tel village de les utiliser comme *mandûbîn* dans d'autres régions. Certains candidats de l'opposition, se retrouvent ainsi, dans une situation de concurrence inégale, comme le montrent les deux réflexions suivantes. « Comment faire pour enrôler plus de 100 *mandûbîn* ? Dans mon village, je peux compter sur ma propre famille mais dans les autres villages, comment faire ? Et même si je paye des gens, ils peuvent parfaitement me trahir si mes concurrents payent davantage. » Mamdûh, quant à lui, estime qu'il faut à tout prix supprimer la

nécessité, imposée par la loi, de l'inscription du *mandûb* sur la liste électorale du bureau de vote où il exerce ses fonctions : « Il faut que le candidat soit libre de nommer n'importe quelle personne en laquelle il a confiance et de n'importe quel village. Cela contribuera à la transparence des élections ».

L'inégalité des candidats à disposer de *mandûbîn* avait deux conséquences cruciales : permettre le « voter à la place de » pour les *mandûbîn* présents et non surveillés par leurs adversaires et interdire aux candidats, qui en sont dépourvus ou dont les délégués n'ont pas de soutien local, de se défendre du trucage. Mamdûh raconte ainsi son expérience malheureuse : « Le rôle du *mandûb* du Wafd est d'empêcher le trucage jusqu'au moment où il se fait frapper par le *mandûb* du PND, ce qui crée artificiellement une bagarre pour l'éloigner de la commission. C'est à ce moment-là que sont surtout "noircis" les bulletins de vote en leur faveur... Et à la fin, un des hommes du PND intervient et calme le jeu pour montrer que tout s'est bien passé. »

L'inégalité radicale des candidats devant les malversations de l'acte électoral explique que, dans la majorité des cas, les véritables batailles électorales se déroulent entre le candidat PND et « l'indépendant sur les principes du PND ». Le rôle des *mandûbîn*, parfaitement connu de tous, est de faire gagner leur mandataire par tous les moyens, y compris, et peut-être surtout, au moyen de la fraude. Écoutons Târeq :

« Le rôle du *mandûb* se résume à la surveillance des élections pour empêcher le trucage contre son candidat. Ou bien, il fraude au profit de son candidat, s'occupe également des tractations avec les autres *mandûbîn* et, s'il est intelligent, parvient à obtenir le maximum de voix. C'est sur la base de cette mission que se détermine le résultat définitif des élections. »

Quel est donc l'objet de ces tractations entre *mandûbîn* ? Le *cheikh* Muhammad explique :

« Si le jour du vote, vers midi, personne n'est venu voter ou très peu d'électeurs se sont déplacés, les *mandûbîn* font des tractations pour savoir combien il faut accorder de voix à chaque candidat. »

Et Târeq : « Prenons un village de 1 000 voix où n'ont effectivement voté que 200 électeurs. Les 800 autres bulletins sont divisés par les *mandûbîn* de la manière suivante : si l'un des candidats est originaire du village, il prend soit la moitié soit 75 %, et le reste est divisé entre les autres candidats. Si aucun candidat n'est du village, les voix sont divisées à égalité entre les candidats. Parfois, un seul candidat prend le total des voix si le *mandûb* a une forte personnalité, si le village ne s'intéresse pas aux élections ou si les autres *mandûbîn* n'ont personne pour les protéger. »

Cette dernière analyse fait ressortir que si les *mandûbîn*, quand ils sont contrôlés par leurs adversaires, truquent en respectant le rapport de forces local au sein des bureaux de vote d'un même village, ils ont également tendance, quand ils le peuvent, à ne tenir compte que de l'intérêt de leurs mandataires, voire de leurs propres intérêts. Les *mandûbîn* tendent, à l'instar des *'umda*, à devenir autonomes. Mais pour qui « roulent-ils » ? *A priori* pour leurs mandataires que sont les candidats, mais, dans la réalité, le rôle du *mandûb* est beaucoup plus complexe.

En raison des particularités de leur fonction, les profils des *mandûbîn* sont très différents de ceux des grands électeurs informels : leurs rôles ne conviennent pas à des notables respectés. Leur tâche est, en effet, dangereuse, illégale et peu valorisante. Elle est effectuée, de manière générale, par des individus relativement jeunes, rusés et intelligents, capables de se défendre, de « jouer gagnant » et qui attendent une juste rétribution à leurs activités.

« La fonction de *mandûb* est une fonction très dangereuse, dit le *cheikh* Muhammad... Par conséquent, ce dernier doit être protégé par sa famille en cas de bagarre. Cette fonction est au cœur même de l'élection du député qui doit apprécier à sa juste valeur ce que fait pour lui le *mandûb* et le récompenser à hauteur de ce qu'il a accompli. Il peut par exemple le récompenser avec un siège d'élu dans les conseils populaires locaux, lui trouver un poste dans la fonction publique ou un travail dans une société. Il peut également devenir son *wakil*<sup>4</sup> dans le village ou son *wasit* avec les habitants de la circonscription. Dans cette fonction éventuelle, il peut gagner de l'argent sans que le député ne le sache. L'essentiel, c'est qu'il arrive à tirer bénéfice de cette affaire. »

---

<sup>4</sup> Représentant.



Les *mandûbîn* sont des jeunes au chômage qui cherchent un poste quelconque ou la rétribution de leur rôle de *wasit* entre les habitants et les députés. Une partie d'entre eux, cependant, briguent aussi un siège d'élu dans les conseils populaires locaux de la circonscription. Ce phénomène se doit d'être compris dans le cadre de l'analyse proposée au début de cet ouvrage sur les rôles et fonctions des « municipalités » en Égypte où les députés jouent le rôle de « supra-maire » de leur circonscription. Non seulement les conseils populaires locaux ont été vidés de tous leurs pouvoirs au profit des députés par la réforme de 1979, mais les conseillers locaux sont dépendants et clients des députés. Ces derniers font partie de la commission régionale chargée de dresser la liste officielle du PND pour les élections locales. Ils y placent leurs *mandûbîn*, qui les ont aidés à gagner les élections et qui sont susceptibles de les aider lors des élections suivantes. Cet état de fait n'a pas échappé aux acteurs politiques locaux du PND comme de l'opposition.

Mamdûh : « En 1983, je me suis présenté au CPL du *markaz* et les élections se faisaient par scrutin de liste. Tout le monde était élu par *tazkiya* car personne ne se présentait en dehors de la liste du PND. C'est ainsi que les membres des conseils populaires locaux sont devenus soumis et clients des leaders politiques et des députés. Et ils font tout pour leur faire plaisir. Les membres des conseils populaires locaux jouent en faveur du PND en reconnaissance à leur nomination. Généralement, c'est le député qui fait nommer les membres des CPL en échange du soutien qu'il a reçu pour se faire élire, car ce sont eux les *mandûbîn* des candidats PND au moment des élections. Ce sont eux qui se chargent du trucage, du *taswîd*, et de l'intimidation à l'intérieur des bureaux de vote. »

Târeq, tout aussi critique et lucide : « Les conseils populaires locaux et les élections législatives, tout ça c'est du pareil au même. L'un verse dans l'autre et réciproquement. La raison en est que le député fait partie de la commission qui nomme les membres des conseils populaires locaux, et qu'évidemment il choisira ceux qui l'ont aidé pendant les élections. Et les élections d'après, les membres des conseils populaires locaux roulent pour tel candidat car ils ont une dette envers lui. Et ça, c'est un phénomène très grave pour le PND. Il remet en question le rôle et la fonction du secrétaire du PND dans les villages et les villes. Cette allégeance des membres des conseils populaires locaux au député et au gouvernement est mauvaise. Il faudrait que les membres des CPL aient pour rôle le contrôle de l'administration locale et la surveillance des services existant à l'intérieur de l'unité locale dans laquelle ils sont

membres. C'est la raison pour laquelle le rôle des conseils populaires locaux est très faible voire inexistant sauf durant les élections. »

'La soumission du *mandûb*-élu local au député PND n'est pourtant pas garantie à chaque élection législative. Le *mandûb* tend à s'affranchir d'un patron qui ne sera pas forcément vainqueur lors des élections suivantes.

Le *cheikh* Muhammad : « Pour comprendre le rôle des conseils populaires locaux (CPL), il faut revenir aux élections et au rôle des *mandûbîn* parce que le candidat en désigne plusieurs qu'il fait "nommer" dans les CPL après sa victoire. Quand viennent les élections suivantes, évidemment ces gens-là se mettent du côté du candidat PND, mais parfois le parti ne propose pas pour candidat le député sortant qui, dans ce cas, se présente comme indépendant. Certaines personnes lui sont loyales et le soutiennent, d'autres soutiennent le candidat PND, mais la plupart, pour sauvegarder leur siège d'élu, votent pour le "cheval gagnant". Le degré de leur soutien déterminera la longévité de leur mandat d'élu local, car le prochain député ramènera avec lui les personnes qui l'ont aidé et les fera nommer au sein des CPL, etc. »

Les tractations, conflits et querelles entre députés par *mandûbîn* interposés sont à l'origine des manifestations de violence des élections législatives avant l'an 2000 – sans compter le manque de loyauté des *mandûbîn* vis-à-vis de leurs mandataires, sous la forme de promesses faites aux candidats adverses. De même, le *'umda* peut estimer qu'il a tout intérêt à aider le concurrent de l'officiel du PND si ce dernier a davantage de chances de remporter les élections. Le candidat doit donc choisir minutieusement ses *mandûbîn*, et s'il n'a pas une grande connaissance de l'ensemble des villages de sa circonscription, il doit consulter les notables de chaque village qui le soutiennent et avec lesquels il a conclu un *tarbît* appréciable. Mais là encore, rien n'est garanti car le *mandûb* est considéré comme un traître qui vend son candidat au plus offrant. « Un bon *mandûb*, c'est difficile à trouver, dit F. A., car il faut qu'il soit de confiance, inscrit dans le bureau et de la famille pour éviter la trahison ». La soumission des élus locaux au candidat PND ou aux « indépendants sur les principes du PND » explique que les candidats de l'opposition évitent de choisir leurs *mandûbîn* parmi les élus locaux.

« Les membres des conseils populaires locaux ne sont importants que pour les candidats du PND, dit K. T., mais ce sont des traîtres qui ne pensent qu'à leurs intérêts. Et c'est pour cela que Ashraf Badr al-dîn n'a pas voulu faire alliance avec eux, même s'il est lui-même au CPL d'Ashmûn. »

A. A., marxiste et cadre du Parti Socialiste du Travail, s'est présenté aux élections du *majlis al-shûra*<sup>5</sup>. Ce sont ses propres *mandûbîn* qui l'on fait échoué : ils avaient fait alliance avec ses adversaires contre une somme d'argent. H. M., lui, rappelle que le *mandûb* peut faire gagner son candidat dès dix heures du matin comme il peut, pour 1 000 livres égyptiennes, le trahir. Le choix des *mandûbîn* est fondamental.

« Leur rôle, dit le docteur A. M., est de prendre de l'argent du candidat pour frauder en sa faveur. Cela ne le dérange pas de prendre de l'argent à plusieurs candidats à la fois, car ce sont des gens sans principe qui considèrent les élections comme le meilleur moment pour gagner de l'argent... Personnellement, je ne les ai pas contactés durant les élections, pourtant ils sont nombreux dans notre circonscription. »

### *La privatisation de l'espace public*

L'analyse du trucage du « bas » n'est pas aisée. Dans la mesure où il s'agit d'une pratique qui, pour les raisons avancées plus haut, ne concerne pas les candidats de l'opposition, il renvoie à la nouvelle attitude des autorités administratives et politiques locales du régime et du PND. Ces autorités locales se sont affranchies, plus ou moins manifestement, des *desiderata* de la direction du PND et se sont montrées capables de défier momentanément les volontés politiques centrales, rassemblées sur la liste des candidats officiels de ce parti. Le *Rapport stratégique arabe*<sup>6</sup> a souligné que la campagne électorale de 1995 révéla un accroissement du rôle des pouvoirs intermédiaires et locaux constitués par les *'umda*, les *cheikh*, les membres des conseils populaires locaux et par les gouverneurs pour soutenir les candidats. Ce soutien, note-t-il, a parfois rejoint celui des structures

<sup>5</sup> Sénat.

<sup>6</sup> *Rapport stratégique arabe*, en arabe, le Caire, Centre d'études politiques et stratégiques d'Al-Ahram, 1995.

centrales de l'État apporté aux candidats du PND ou aux « apparentés », mais aussi, et là réside la nouveauté, aux candidats non recommandés par le centre, mais forts de leurs alliances et *'asabiyyât* locales. Cet amoindrissement du rôle de l'État central et de la direction du PND a provoqué, toujours selon le rapport, l'émergence d'une concurrence quasi sauvage, qui s'est exprimée dans les opérations de bourrage des urnes et la prolifération des actes de violence.

Cette nouveauté est à mettre en rapport avec la privatisation de l'État égyptien. Les nouveaux profils de candidats ou « d'éligibles » peuvent recevoir, comme nous l'avons vu, le titre générique d'hommes d'affaires<sup>7</sup>. Qu'ils cherchent à s'intégrer au système politique ne déplaît pas à un régime en pleine réduction de ses dépenses sociales. L'accord passé entre ces deux types d'acteurs est d'ailleurs parfaitement connu et légitimé. Il s'agit d'une sorte de pacte politique implicite. Abdel Maseeh Felly Youssef et Élisabeth Longuenesse<sup>8</sup> estiment que celui-ci traduit au niveau électoral une nouvelle formule politique, dont la caractéristique principale est l'alliance renforcée entre pouvoir politique et homme d'affaires d'une part et l'intégration de la population dans cette formule par de nouvelles formes de médiations entre élites politiques et économiques d'un côté et masses populaires de l'autre. Dans le cadre de cette nouvelles formule, la négociation entre les uns et les autres est l'occasion d'un marchandage où l'homme de la rue n'est pas forcément perdant. Le régime égyptien accepte de faciliter le travail de ces hommes d'affaires, à charge pour eux d'aider l'État à conserver la paix sociale, d'où leur évergétisme en amont ou en aval des élections de l'Assemblée du Peuple : recrutement des jeunes au chômage, création de centres sociaux ou financement de services collectifs, etc. Tout en contribuant, par la même occasion, à la préservation de l'ordre politique, ces nouvelles élites se particularisent par leur docilité envers l'Assemblée du Peuple et ne

---

<sup>7</sup> Lire à ce propos : Volker Perthes, « Le secteur privé, la libéralisation économique et les perspectives de démocratisation : le cas de la Syrie et de certains autres pays arabes » dans Ghassan Salamé (dir.), *Démocraties sans démocrates*, Paris, Fayard, 1994, p. 334-371.

<sup>8</sup> Felly Youssef Abdel Maseeh ; Longuenesse, Élisabeth, « Affaires et politique au Caire: l'exemple du quartier de Sayyeda Zaynab », *op.cit.*

cherchent pas à remettre en cause les grandes orientations économiques qui les ont fait naître.

La capacité de ces couches sociales à imposer leur force sur le terrain par la médiation de leurs alliances locales, notamment avec l'appareil administratif et politique, et à forcer la main aux *desiderata* du « haut » s'exprimant sur la liste officielle des candidats PND, est notoire. La direction nationale du PND, traversée par des contradictions et des conflits, semble incapable de dresser une liste définitive tant le nombre de personnalités cherchant à y figurer, soutenues respectivement par des réseaux multiples, locaux et nationaux, administratifs, sociaux et économiques, est important. C'est la règle de l'élimination réciproque à la base qui semble ainsi primer, pour reprendre la juste analyse de Dina El Khawaga<sup>9</sup>, et qui concerne les candidats officiels du PND et les « indépendants sur les principes du PND ». Le PND se contente ainsi d'enregistrer le résultat électoral du rapport de forces entre les clientèles respectives de chaque candidat. Cette opération lui permet de renouveler sa base et, par la même occasion, de renouveler celle du régime – qui ne peut, comme nous l'a dit le *cheikh* Muhammad, imposer à une circonscription de plus de 150 000 voix un candidat dont elle ne veut pas.

Il nous a semblé important de mettre en lumière dans cet ouvrage la force du « bas ». Si le trucage du « bas » mobilise le rapport de force entre les candidats puissants administrativement et économiquement sur le plan local, le corps social, pour ne pas dire électoral, n'est cependant pas totalement inexistant. Certes, la concurrence entre candidats leur impose de composer non pas avec l'électorat, massivement absent, mais avec les grands électeurs informels. La multiplication des candidats aux élections permet aux réseaux des notabilités locales de mettre en concurrence les offres clientélistes des candidats. C'est notamment ce qui explique la rotation du personnel parlementaire, constatée bien avant les élections 2000 : en 1995, la nouvelle Assemblée a enregistré 179

---

<sup>9</sup> Dina El Khawaga, « Le Parti national démocrate et les élections de 1995. La conjonction de nombreuses logiques d'actions », dans Sandrine Gamblin (éd.), *Contours et détours du politique en Égypte. Les élections législatives de 1995*, Paris, L'Harmattan/Cedex, 1997, p. 83-99.

entrants. Cette force du « bas » favorise la prime aux nouvelles têtes ainsi qu'aux « indépendants sur les principes du PND » aux dépens du candidat officiel PND. Ce dernier porte le discrédit du régime égyptien alors que le candidat « indépendant sur les principes du PND » joue sur deux tableaux vis-à-vis du système politique. Il est à la fois dehors et dedans. L'indépendance affichée au moment de la campagne lui permet donc une plus grande liberté de discours. Elle ne doit cependant pas nuire à son image d'acteur politique efficace. La circonscription étudiée n'a jamais élu les mêmes députés et a toujours choisi les « indépendants sur les principes du PND ». En 1990, ont été choisis 'Abd al-Wahâb Sibl et Rajab al-Faramâwî qui à son décès a été remplacé par Taha Maklid. En 1995 ont été élus Ibrâhîm Jinîna et Yahya Hasanayn, et en 2000 Samîr al-Saqqâ et Taha Maklid. Le retour de Taha Maklid et le vote pour l'officiel du PND sont dus aux circonstances particulières dans lesquelles ces élections se sont déroulées.

La participation électorale déviante s'exprimant par un trucage du « bas », mieux admis que celui du « haut », perd toutefois de son intérêt, en raison notamment de l'attitude générale des *mandûbîn*. D'où la violence qui a caractérisé les élections de 1995. On comprend donc mieux les réactions positives des représentants de la base ou clientèle du PND et du régime à l'annonce de la décision de la Haute Cour constitutionnelle. Pour Târeq, le contrôle de la justice va supprimer les deux types d'intimidation (*baltagiyya*) exercés dans sa circonscription : la « gouvernementale » ou trucage des élections par l'État, assorti de la présentation de candidats qui ne conviennent pas et n'ont aucune popularité ; et la « populaire », à savoir les hommes de main des candidats qui « noircissent » les élections. « Et tout cela, c'est de la *baltagiyya* populaire et locale. Ni le PND ni le gouvernement n'y prennent part. » Le *cheikh* Muhammad, fort de sa longue expérience, semble plus sceptique : « C'est bien, le contrôle de la justice, ça va redonner confiance dans les élections. Ce contrôle de la justice va probablement faire diminuer, voire supprimer le *taswîd* et le *tasdîd*, mais fera-t-il supprimer le *tazwîr*, ça, c'est la question... »

Comme nous l'avons vu dans la première partie de l'ouvrage, le régime a respecté la décision de la Haute Cour

constitutionnelle et l'a appliquée de manière globalement correcte. Cette attitude est peut-être due à sa volonté de « domestiquer » l'opération électorale par la médiation des magistrats : elle tendait à échapper à toute entreprise de contrôle par le « haut » et par le « bas ». Ni le PND, ni les services de sécurité et de l'Intérieur, ni l'appareil administratif et politique régional et local, ni même les notables des villages et des quartiers ne parvenaient à gérer les contradictions et les conflits d'intérêts auxquels les élections des années quatre-vingt-dix ont donné lieu. Pourquoi alors ne pas institutionnaliser le choix des électeurs dans un processus électoral dont les résultats ne remettraient pas en cause la majorité des deux tiers à l'Assemblée du Peuple, en raison de la nécessaire intégration de l'indépendant au sein du PND et des limites administratives, politiques, juridiques et policières posées à l'encontre des candidats de l'opposition ? Cette « domestication » épargnerait aux électeurs la violence des élections précédentes et donnerait au régime égyptien une meilleure image, aussi bien au niveau international que sur le plan interne.





## Chapitre 3

### Le retour de l'électeur individuel

Sans la présence physique de l'électeur dans les bureaux de vote qui opère secrètement son choix, il ne peut y avoir d'élections : telle est la signification principale du contrôle des bureaux de vote par les juges. Les conséquences de cette mesure ont pour effet de perturber l'ancienne logique de l'opération électorale. Le contrôle contribue, le temps de l'élection, à rendre moins inégale la transaction clientéliste entre l'électeur et le candidat. Il ouvre l'accès à un marché électoral élargi et, par conséquent, modifie les modalités et les caractéristiques du « faire voter ».

La première conséquence du contrôle par les juges des bureaux de vote primaires fut la disparition immédiate du « voter à la place de » opéré par les *mandûbîn*. Le jour du scrutin, tous les *mandûbîn*, une fois vérifiée leur inutilité, sont sortis des bureaux de vote pour s'occuper de d'autres tâches au profit de leurs mandataires, notamment mobiliser de probables électeurs. Par ailleurs, un nouveau vocabulaire électoral est apparu : les mots du trucage qui dominaient précédemment ont disparu pour faire place à d'autres, notamment au *targhîb*. En effet, il s'agissait désormais de mobiliser et de convaincre le grand absent des élections précédentes : l'électeur. Nous pouvons donc dire que le contrôle des juges a donné naissance ou a provoqué la réapparition<sup>1</sup> de cet élément fondamental pour toute élection digne de ce nom, la catégorie auparavant inexistante de l'individu-électeur qui vote en secret pour

---

<sup>1</sup> Ne disposant pas de données absolument précises sur le phénomène du trucage des élections dans l'histoire électorale, le terme « réapparition » nous a paru plus prudent.

le candidat de son choix. Cette donnée est fondamentale. Elle fait prendre conscience à l'électeur de sa liberté et de sa position de force relative le temps de l'élection.

Si le contrôle des juges a fait disparaître la pratique du « voter à la place de », quel effet a-t-il eu sur celle du « faire-voter » ? Ce phénomène est inéluctable et universel, même si ses formes et ses modalités diffèrent selon les pays et selon leurs constructions des modes légitimes de conquête des voix. Par contre, le contrôle des juges l'allège considérablement et contribue à le faire évoluer. Sans faire de pronostics futuristes, deux conséquences logiques peuvent en être déduites. Quels que soient les *tarbît* ou accords électoraux conclus par les hommes influents, les médiateurs et les chefs de réseaux uniques ou multiples avec les candidats, et quels que soient les promesses, actions et services de ces derniers, c'est l'électeur qui choisit librement, et cette liberté est d'autant plus grande que le choix est secret. Il a la possibilité de refuser les accords opérés par les grands électeurs informels. « Comment faire, dit le *hagg* Hussein, pour contrôler ce que les gens font dans l'isolement ? » Une telle donnée ne modifiera pas la nature et la signification du vote en Égypte, qui demeure un vote clientéliste. En revanche, l'échange électoral sera moins inégalitaire car si le député peut ne pas tenir ses promesses, l'électeur lui peut ne pas le remercier.

### **Le nouvel accès au marché électoral**

La deuxième et non moindre conséquence du contrôle des juges est l'émergence d'un corps électoral auparavant inexistant. Les grands électeurs informels comme les truqueurs tenaient captives les voix des électeurs. Sa naissance ou réapparition changent considérablement la donne : elles élargissent le marché politique et électoral. Toutes proportions gardées et toutes précautions d'usage prises, cet élargissement du marché électoral peut être comparé aux transformations subies par le marché électoral européen lors du passage du suffrage censitaire au suffrage universel<sup>2</sup>. Mais il s'agit pour l'Égypte des années quatre-

<sup>2</sup> Daniel Gaxie, « Le Vote comme disposition et comme transaction », dans Daniel Gaxie (éd.), *Explication du vote. Un bilan des études électorales en*

vingt-dix d'un suffrage censitaire « informel », car monopolisé par les notables et plus largement par les grands électeurs informels. Selon Daniel Gaxie, le passage au marché politique élargi suite à l'augmentation des électeurs consécutive à l'introduction du suffrage universel provoqua des transformations dans l'échange électoral. Les marchés censitaires dans la monarchie parlementaire étaient des marchés restreints, segmentés (les enjeux étaient locaux voire personnels) à tendance monopoliste (beaucoup de candidats étaient élus sans concurrence véritable, dès le premier tour ou avec une marge importante) et enfin notabiliaires. Les transactions dans ce type de marché sont personnalisées, non spécifiques et souvent égalitaires. Les interactions sont des relations d'échange de services, de soutiens et de biens matériels et symboliques, privatifs ou collectifs. L'échange est manifeste et ne porte pas sur des biens politiques spécifiques. Les enjeux de la compétition sont immédiatement sociaux, voire personnels. Enfin, il s'agit d'un marché protectionniste où les électeurs ne choisissent que l'un des leurs. Le passage au marché élargi modifie considérablement les termes de l'échange et de la transaction électorale. Plus le nombre d'électeurs augmente, plus il est difficile d'établir des relations personnelles et plus la mobilisation doit s'opérer à partir de principes abstraits. De même, le marché électoral tend alors à se différencier. Les clivages entre fractions se rajoutent aux conflits interpersonnels, et la lutte des groupes sociaux peut contribuer à favoriser l'apparition d'une concurrence sur les marchés politiques. Avec la disparition des conditions sociales du face-à-face et les tentatives pour imposer de nouveaux rapports entre électeurs et élus de ceux qu'Alain Garrigou nomme les « entrepreneurs politiques », les stratégies de mobilisation électorale fondées sur l'offre de biens matériels privés régressèrent. La conquête des voix devint une entreprise spécialisée et collective avec notamment les comités électoraux, qui donnèrent par la suite les partis politiques<sup>3</sup>.

Ce long paragraphe sur le passage, en France, du marché électoral restreint au marché élargi a pour simple objectif de montrer que l'apparition d'un corps électoral en Égypte, si réduit soit-il, modifie la nature et les formes de la transaction électorale.

---

France, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1989, p. 11-36.

<sup>3</sup> Alain Garrigou, *Le Vote et la vertu...*, op. cit., p. 220-225.

Le passage vers une transaction de type politique entre un candidat et un électeur est loin de constituer une conséquence naturelle et automatique de l'apparition du marché électoral, en revanche, la nature et les modalités de la médiation entre les candidats et les électeurs subissent indubitablement des transformations. Cette médiation risque fort de ne plus être monopolisée uniquement par certains, comme nous avons pu le constater dans le village de Sintrîs, mais d'être prise en charge par de nouveaux acteurs et ainsi se diversifier, voire de verticale devenir horizontale.

Le corps électoral égyptien, par sa seule apparition, motivera les acteurs qui chercheront alors à le conquérir en s'articulant à sa diversité et à celle des intérêts qui l'animent. Les travaux des chercheurs qui se sont intéressés au passage à la démocratisation politique et électorale des pays du Sud sont probants de ce point de vue. Richard Banégas montre comment l'introduction du pluralisme dans le Bénin des années quatre-vingt-dix a renforcé la position des agents intermédiaires comme les chefs de village, les leaders religieux, les notables ou de simples individus débrouillards qui ont su se rendre indispensables auprès des candidats et des partis<sup>4</sup>. Le nouveau courtier politique n'appartient à aucun parti et il affirme contrôler tel nombre de militants ou d'électeurs. Camille Goirand, à partir de l'exemple de Rio de Janeiro au Brésil, montre comme le réseau clientéliste entre candidat et électeurs tend à se décentraliser sous l'effet du nombre très élevé de candidats et de la multiplication des petits *brokers*<sup>5</sup>. En Égypte, le nombre élevé de candidats constituait le premier élément et le contrôle des juges, en faisant naître le corps électoral, a provoqué l'augmentation des médiateurs et par conséquent a contribué à la « décentralisation » du réseau clientéliste. Le groupe du *cheikh* Muhammad du village de Sintrîs subira une rude concurrence de la part des nouveaux entrepreneurs – ou plutôt courtiers – électoraux. Le monopole de son groupe provient du fait

<sup>4</sup> Richard Banégas, « "Bouffer l'argent". Politique du ventre, démocratie et clientélisme au Bénin », dans Jean-Louis Briquet et Frédéric Sawicki (éds), *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, *op. cit.*

<sup>5</sup> Camille Goirand, « Clientélisme et politisation populaire à Rio de Janeiro », dans Jean-Louis Briquet et Frédéric Sawicki (éds), *Le Clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, PUF, coll. « Politique d'aujourd'hui », 1998.

qu'il tenait captives les voix d'un corps électoral virtuel. Mais l'autonomisation des acteurs-truqueurs au sein des bureaux de vote aussi bien vis-à-vis des grands électeurs informels que des candidats a empêché le renouvellement de ces derniers comme l'atteste leur moyenne d'âge, mais également l'apparition de grands électeurs informels en dehors du groupe politique traditionnel du village. Pour qu'apparaissent des agents électoraux intermédiaires, il faut qu'ils puissent accéder au marché des voix et des électeurs. Le contrôle des juges a fait naître ce marché.

### **Vers une nouvelle forme de clientélisme**

Les vieux notables de Sintrîs sont fatigués. Nous assistons à la fin du poids politique local de la génération qui a accédé au politique avec l'expérience nassérienne. Cette fin est due au fatidique renouvellement des générations, comme l'atteste le symbolique décès du *hagg* Hussein, l'un des frères ennemis, quelque mois seulement après notre enquête de terrain. Elle est aussi le résultat de la remise en cause, par les exclus et les dominés sociaux, notamment les jeunes du village, du statut de ce groupe d'anciens et de leur monopolisation de l'activité politique et électorale.

Le monde rural égyptien a en effet bien changé et Sintrîs en témoigne et avec lui sa jeunesse, grâce aux progrès de l'alphabétisation, de la culture et de l'accès aux médias. Cette jeunesse ne se retrouve pas chez ceux qui ont été longtemps les porteurs de l'intérêt général du village. Elle cherche également à accéder, de manière autonome et sans pressions, au jeu politique parce qu'elle est politisée. D'une certaine manière, le contrôle par les juges des bureaux de vote primaires accède à une telle demande. « Le rôle des médiateurs, dit le *hagg* Hussein, est en voie de disparition avec l'éducation, et le contrôle de la justice va parachever cette évolution. » Les plus sensibles à ces mutations sont d'abord les grands électeurs informels, comme le *hagg* Hussein. Ils perçoivent parfaitement la remise en cause de leur autorité et de leur poids.

*Cheikh A.* : « J'habite ici depuis 1932, j'ai assisté aux dernières élections avant la Révolution, celles de 1950, et j'étais membre de l'Union socialiste arabe. J'ai remarqué que depuis 1950 jusqu'à aujourd'hui, la participation politique dans notre village a augmenté ; ce phénomène a plusieurs causes : d'abord, dans notre village, toutes les familles ont des enfants qui ont été à l'université et nous avons des journalistes, des docteurs, des avocats qui forment ce que les marxistes nomment "l'intelligentsia". Ces gens ont de l'influence sur leur famille. Le deuxième facteur, c'est la technologie moderne, le téléphone portable et l'Internet. C'est un facteur de participation politique parce qu'on peut savoir facilement ce qui se passe d'une circonscription à l'autre. Ce n'était pas le cas avant, il fallait se déplacer pour avoir l'information. Maintenant, avec l'ordinateur et l'Internet, tu as toutes les informations partout dans le monde alors que tu es chez toi. Et le gouvernement ne peut rien faire contre cela. Par exemple, les islamistes en Europe font passer des instructions à leurs amis en Égypte et en Iran par Internet. Et sur la chaîne de télévision *al-Jazeera*, ils ont fait une émission sur la manière dont les islamistes utilisent Internet. Et ça provoque une participation politique que le gouvernement ne peut combattre. Le troisième facteur, ce sont les journaux et les bibliothèques. Avant dans notre village, les journaux n'arrivaient pas et il n'y avait pas de bibliothèque. Aujourd'hui, la jeunesse lit et comme les jeunes sont éduqués, ils comprennent ce qu'est la participation politique. Il n'y avait avant qu'une petite école primaire et élémentaire, il fallait marcher huit kilomètres pour l'école secondaire et l'université était au Caire. Les gens n'avaient pas d'argent pour éduquer leurs enfants. Tout ce qui était possible, c'était l'école coranique. Maintenant, il y a des écoles et même une université à Shibîn al-Kûm. Enfin, le dernier facteur, ce sont les partis politiques. Dans notre village, il y a des représentants de tous les partis et ils ont une influence sur la rue et ça apprend aux gens ce qu'est la participation politique. »

Târeq tient des propos similaires.

« Les gens ici ont une culture politique. Ils savent ce que signifient les termes élections, *taswîd*, *tasdîd*, *tazwîr*, bureau de vote, bulletins de vote, listes électorales. Ils savent qui a le droit d'être élu et qui n'en a pas le droit, ils connaissent la mission de l'Assemblée du Peuple, sa durée de vie, le nombre des membres de l'Assemblée, les 50 % ouvriers et paysans, les nommés, le référendum, etc. Et cette culture politique existe chez toutes les classes sociales, tous les âges car dans chaque famille aujourd'hui à Sintrîs il y a trois ou quatre diplômés de l'université sans compter la télévision, les antennes paraboliques, la presse et les centres culturels, les centres sportifs et de jeunesse, les partis politiques. Tout cela fournit aux gens de la culture politique, sans compter la pratique continue des élections ou même le fait d'observer les élections pour l'Assemblée du Peuple, le Sénat, les syndicats, les unions d'étudiants. Tout cela donne

aux jeunes, vieux, *fellah*, enseignants et commerçants une sorte de culture politique. »

La jeunesse, selon ses propos, semble avoir une influence sur les familles. Mais les conséquences politiques et électorales de ces changements qui touchent la jeunesse égyptienne affectent le poids des médiateurs.

« À l'époque, avant la Révolution, dit F. A., le rôle des médiateurs était fondamental. Tu donnais de l'argent à un chef de famille ou à une autre personne pour qu'ils ramènent les *fellah* et toute la famille. Mais maintenant, leur rôle s'est amoindri à cause de l'enseignement. Les gens ne supportent plus qu'on les dirige. »

H. M. se souvient du rôle de médiateur joué par son propre père :

« Mon père était un médiateur de Hasan Zayyâd Pacha avant la révolution. Il faisait quelque chose de très utile. Quand il voulait faire voter quelqu'un pour Hasan Zayyâd Pacha, il lui donnait la moitié d'un billet d'une livre égyptienne et l'autre moitié une fois qu'il avait voté. Mais ces derniers temps, le rôle des médiateurs a beaucoup baissé sauf dans des coins perdus car maintenant les gens sont cultivés et ils ont honte si on dit qu'il ont pris de l'argent pour voter pour untel ou untel. Mais ça se fait pudiquement sous forme de dons à une mosquée ou autre chose, et en échange le *wasit* garantit la voix des groupes qu'il contrôle. »

Le *cheikh* Muhammad : « Le rôle des médiateurs est terminé à cause de l'augmentation de l'alphabétisation et il n'est plus possible que quelqu'un dise que les voix de tel village coûtent "tant" ou "tel service". C'est la conviction qui compte maintenant. »

L'alphabétisation et l'éducation jouent ainsi dans le sens d'une individualisation du vote qui devient affaire de conviction ou d'opinion personnelle. Sans faire de l'individualisation du vote une conséquence déterministe de l'alphabétisation, nous devons admettre que l'éducation offre les instruments intellectuels de l'exercice autonome du vote. « Savoir lire et compter, c'était aussi, dit Alain Garrigou<sup>6</sup>, savoir lire un bulletin de vote, une profession de foi, des journaux et savoir compter des suffrages ou comprendre

<sup>6</sup> Alain Garrigou, *Le Vote et la vertu...*, op. cit., p. 241-250.

une majorité parlementaire. » Cette tendance, notamment chez les jeunes, complique évidemment les jeux d'influence des uns et des autres et les résultats des élections deviennent de plus en plus imprévisibles.

*Hagg A. T.*, 45 ans, ancien membre du CPL de Sintrîs : « La politique n'est plus comme avant. Aujourd'hui dans le village, il y a des conflits pour tout. Si le village s'accordait sur quelque chose et sur une seule opinion, ce serait bien. Avant, il était très facile de savoir combien le candidat pouvait gagner de voix dans le village et tu pouvais même, avec une feuille et un crayon, savoir qui était avec lui et qui était contre lui et ainsi tu savais combien de voix chaque candidat pouvait avoir dans chaque village et dans toute la circonscription. Avant même les résultats, on savait qui était le gagnant. Aujourd'hui, la situation est déplorable. Chaque personne, dans la grande famille ou même dans la petite famille, a son opinion propre et il y a des divisions. Dans le temps, quand tous les gens étaient égaux, le grand était celui qui était le plus âgé et en même temps le plus prestigieux. Qu'importe qu'il soit *fellah*, épicier ou petit fonctionnaire. Les progrès de l'enseignement, de la conscience et de la culture ont fait naître une nouvelle classe dans le village qui a pris la place des personnes âgées et des autres. Et c'est cela qui a créé les divisions et les conflits. Ainsi lors des élections, chacun veut faire de lui-même quelque chose d'important même s'il s'oppose à ses frères, ses oncles et au reste de la famille et de là naît le conflit. Chaque personne vote pour une personne différente et il est devenu difficile de compter comme avant. Et c'est ainsi que les leaders de l'époque ont disparu et chacun maintenant a sa propre opinion... cela s'appelle la démocratie spontanée mais également populaire au niveau local. Mais elle n'influe sur rien car elle est négative. »

Pour en terminer avec la remise en question du poids des médiateurs par la jeunesse, écoutons le *cheikh* Muhammad :

« Il faut savoir qu'il y a eu un grand changement chez les jeunes des campagnes et cela a pour conséquence d'amoindrir notre parole, notre poids, voire de les anéantir au profit d'une jeunesse qui va jouer notre rôle sûrement mieux que nous. La jeunesse ici, à l'origine, c'étaient quelques *fellah* ignorants, tu leur disais simplement : toi et toi, allez cocher pour tels ou tels symboles, ils y allaient et ne pouvaient pas dire non ou même dire qu'ils voulaient en choisir un autre, car ils avaient peur que quelqu'un vienne me le dire. Dans ces cas-là, s'il leur arrivait n'importe quoi, je n'allais pas les aider car ils avaient cassé ma parole et moi je suis un "grand". Mais maintenant, avec l'éducation des jeunes, je ne peux pas dire à l'un d'entre eux d'aller voter pour untel. S'il est poli et que c'est un proche parent il dira : oui mon oncle et au fond il rigolera, il se dira que ce



n'est pas cet arriéré qui va m'ordonner ce que je dois faire. Et si c'est un jeune éloquent, il dira : mais vas-y toi-même voter pour lui, tu n'es pas un petit jeune. C'est pour cela qu'on peut dire que l'enseignement a anéanti notre rôle ou en tout cas l'a rendu très faible et peu perceptible. Le contrôle de la justice va anéantir notre rôle radicalement surtout s'il se déroule honnêtement, comme ils le prétendent. Et l'oisiveté et le chômage laissent les jeunes sans avoir autre chose à faire que parler et bavarder à tort et à travers. Ils passent leur temps à lire et à écouter. Quand je leur dis telle personne est celle qui nous convient pour nous représenter au Parlement, ils me rétorquent que j'ai des critères anciens et traditionnels de choix du candidat, que l'on doit voter pour celui qui est le plus digne de cette fonction et non notre proche, ni notre parent par alliance, ni le fils de notre village. Il faut, selon eux, que cette personne soit éduquée, cultivée et capable de comprendre et de légiférer. Elle doit d'abord servir la nation puis les habitants de la circonscription. Et à ce niveau-là également, elle doit servir l'ensemble des habitants et non pas ses amis ou clients. Je ne peux rien répondre car ils ont raison. Et parce que ce sont des jeunes et qu'ils n'ont pas de travail, les élections les occupent plus qu'une année et cela menace notre fonction et notre rôle. Les médias et les journaux leur ont donné une culture politique plus que nécessaire. Chacun d'eux veut devenir Nasser et veut jouer un rôle. C'est une malédiction contre nous les "grands" et contre notre rôle de guide des populations. Nous avons encore un rôle dans les *majâlis 'urfyya*. Mais là également, les jeunes ne le reconnaissent pas. Ils disent que c'est du '*urf* et qu'il vaudrait mieux aller au tribunal car il reconnaîtra ton droit. Le tribunal est neutre et il ne connaît personne, par conséquent il ne soutiendra pas le fort contre le faible. Et là aussi que Dieu protège notre rôle parce qu'à un moment donné, nous n'aurons plus aucune fonction à remplir. »

Le contrôle par les juges des bureaux de vote primaires peut ainsi être considéré comme une étape positive et importante pour la démocratisation électorale en Égypte. Il a donné existence à un corps électoral et a ouvert le marché de la collecte des voix. L'existence d'un corps électoral diversifié à conquérir permet une rotation, une multiplication et une diversification des médiateurs et des agents électoraux. Ces changements ne modifieront pas fondamentalement la signification majeure du vote. Le passage à la démocratie électorale et au pluralisme politique n'est pas contradictoire avec le clientélisme. Les exemples des pays du Sud, ayant récemment adopté un système démocratique, le prouvent. Plus encore, le passage au pluralisme et à la démocratie peut démultiplier les réseaux électoraux clientélistes et Richard Banégas montre comment au Bénin, au fur et à mesure que le système

partisan se structurait, la politique clientéliste jouait un rôle de plus en plus important dans la mobilisation des soutiens<sup>7</sup>. Enfin, le passage à la démocratie des pays du Sud a suscité des avancées dans la réflexion sur la nature du clientélisme et sur ses rapports avec la démocratie. Peut-on considérer que les deux termes soient vraiment antinomiques ? La consolidation démocratique ne s'opère-t-elle pas paradoxalement dans le creuset des logiques clientélistes et à travers la matrice plus générale de la politique du ventre ? s'interroge Richard Banégas. L'auteur constate comment les « en-bas » peuvent instrumentaliser le vote clientéliste à leur profit, mettre en concurrence les offres, voire en faire un instrument de revanche historique sur les « en-haut ». Les propos de Camille Goirand sont moins tranchés. Elle note que si le clientélisme, dans le cadre d'élections libres, fausse le jeu du pluralisme en favorisant les candidats qui détiennent déjà les rênes du pouvoir, il s'insère également dans le cadre du fonctionnement démocratique, car les électeurs sont libres au moment du vote<sup>8</sup>. Mais sont-ils vraiment libres quand, en raison des inégalités sociales, de la rareté des ressources et de la privatisation de leur distribution, ils sont amenés à accepter un système de contrôle politique qui, sans supprimer totalement les choix, les place sous la dépendance d'une classe politique peu ou pas représentative ? Elle observe également que c'est par la pratique de l'échange que passe l'accoutumance au vote et que se fait l'insertion politique des plus pauvres.

*Quid* de l'Égypte ? Il est difficile de répondre car les mutations introduites par le contrôle des bureaux de vote par les juges ne se sont pas encore véritablement manifestées et les acteurs, anciens et futurs, surpris par la nouveauté de l'acte électoral 2000, ne révéleront leurs stratégies et tactiques qu'aux élections prochaines. De même, comme il a été mentionné dans la première partie de cet ouvrage, les juges à eux seuls ne peuvent assurer une véritable démocratisation électorale dans ce pays, ni donner à l'élection d'un député une signification politique. Des réformes juridiques, administratives et politiques sont encore nécessaires, aussi bien de la norme électorale, l'exercice des droits politiques

<sup>7</sup> Richard Banégas, « " Bouffer l'argent". Politique du ventre, démocratie et clientélisme au Bénin », *op. cit.*

<sup>8</sup> Camille Goirand, « Clientélisme et politisation populaire à Rio de Janeiro », *op. cit.*

des citoyens et des organisations politiques, que du système politico-administratif local qui, du fait de son dysfonctionnement, fait du député égyptien un « supra-maire » de sa circonscription.

L'analyse du trucage du « bas » a montré comment les élus locaux truquent les élections en faveur de leurs patrons que sont les députés. Les élections 2000, en supprimant le « voter à la place de », ont en fait rompu la relation d'intérêts qui liait ces deux acteurs du système politique égyptien. Cette rupture a auguré des modifications dans la relation entre candidat à la députation et électorat, et entre élu local et électorat. Logiquement, le premier comme le second devront dorénavant s'adresser à leur électorat potentiel pour conquérir des voix et non plus compter l'un sur l'autre dans un système de relations des conseils populaires locaux et une réactivation de leur rôle. Tel a été l'espoir formulé par les personnalités interrogées lors de notre enquête de terrain et qui, rappelons-le, constituent la base même du régime politique égyptien et du PND.

M. Z. Z. (PND, élu local) : « La démocratie nécessite une conscience et une culture politique et tout cela s'est concrétisé lors des élections 2000 qui ont réveillé chez les gens la conscience politique qui avait disparu depuis Nasser... et les élections des *mahaliyyât* vont parachever tout cela car la campagne va être très ardue et puis la démocratie commence à partir des *mahaliyyât* car la plupart d'entre elles sont importantes dans les campagnes, or la majorité des Égyptiens habitent les campagnes et si on leur donne une petite fraction de pouvoir pour qu'ils se gouvernent eux-mêmes, ce sera la démocratie et l'Assemblée du Peuple et le Sénat paracheveront toute l'image politique... quand vous regardez la télévision et vous remarquez combien l'espace de la démocratie augmente... tout cela est lié aux bonnes intentions de la direction politique pour faire des élections honnêtes comme en 2000, et ici vous verrez une vraie démocratie dans les *mahaliyyât* (...) les élections des CPL, dans le cadre d'une loi qui ne leur accorde aucune compétence, attirent des imbéciles et des incompetents... ils passent leur temps à embêter les fonctionnaires avec des demandes farfelues. Mais à mon avis, lors des prochaines élections qui vont être honnêtes, arriveront dans les CPL des gens compétents et cultivés... il faudra seulement leur donner de nouvelles compétences... Les élections prochaines vont être la voie qui va permettre de réformer la vie politique locale en Égypte (...). Il faut que l'élu local ait au minimum un diplôme supérieur (et il y en a beaucoup actuellement dans les campagnes), qu'il ait rendu des services à son entourage de manière concrète, et que 500 personnes au minimum appuient sa candidature. Il faut également qu'il soit à l'aise

financièrement et qu'il soit un *multazim* (responsable) et non le suiviste d'un député ou d'un sénateur... enfin il faut un homme indépendant qui sait ce qu'il fait et qui comprend l'importance de sa présence dans le CPL (...). Les élections 2000 ont diminué le rôle du *mandûb* qui devient par la suite élu local et par conséquent les *mahaliyyât* n'ont plus aucune importance pour les députés (...) et tout cela signifie que le candidat doit se débrouiller et doit présenter des services aux populations s'il veut gagner.... »

Il s'agit là de conclusions qui postulent la volonté du régime égyptien de « nettoyer » l'opération électorale et de continuer l'expérience lors des futures élections. Or tel n'a pas été le cas. Les élections locales 2002 se sont déroulées sans contrôle de la justice. Arguant du temps que prendrait le contrôle par les juges des bureaux de vote pour élire les différents CPL et du fait que ces derniers n'étaient qu'une division du pouvoir exécutif et non une assemblée souveraine et qu'ils délibéraient sur le plan local, le régime égyptien a considéré que les élections CPL ne devaient pas nécessairement se dérouler sous le contrôle des juges.

Cette décision revêt des significations importantes sur les limites que le régime égyptien entend donner à l'ouverture démocratique inaugurée en 2000, sur le type de personnel parlementaire et d'élus locaux qu'il souhaite voir siéger à l'Assemblée du Peuple et dans les municipalités, et sur le type de relations qu'il entend les voir tisser entre eux et avec leur village ou leur circonscription. C'est toute la question de la nature du clientélisme électoral et politique égyptien qui est ici posée. Pour Patrick Hænni<sup>9</sup>, l'apparition des structures clientélistes dans les banlieues suburbaines du Caire est directement liée à la faiblesse des municipalités. Plus les budgets municipaux sont restreints, plus les hommes politiques sont condamnés, pour se légitimer, à verser dans le courtage individuel car ils ne peuvent représenter l'intérêt général ou les demandes collectives financièrement irréalisables et gérées à des échelons supérieurs sur lesquels ils n'ont pas de prise. En effet, les capacités distributives de l'État égyptien ont considérablement diminué et il ne peut se permettre de renouveler

---

<sup>9</sup> Patrick Hænni, *Banlieues indociles ? Sur la politisation des quartiers périurbains du Caire*, thèse de doctorat soutenue en 2001, à paraître aux Éditions Karthala-Cedex, sous le titre : *L'Ordre des caïds. Conjurer la dissidence urbaine au Caire*.

« librement » près de 50 000 membres des conseils populaires locaux qui couvrent toute la superficie du pays. Qui plus est, de nouveaux membres élus démocratiquement, non « tenus » par le « haut », sont susceptibles de poser des problèmes à l'ensemble de l'appareil administratif égyptien, comme cela a été le cas entre 1977 et 1979. Fallait-il préserver la relation patron/client entre élu local et député, et satisfaire ainsi le député qui monopolise l'accès aux biens publics divisibles pouvant faire l'objet d'une appropriation personnelle et redistribués selon des logiques particularistes ?

La décision prise par l'État de ne pas exercer le contrôle de la justice lors des élections locales de 2002 entraîne une autre hypothèse. Tout au long de cette dernière partie, il a été question de la concurrence entre deux types de clientélisme : l'ancien, qui distribue de plus en plus chichement les biens de l'État ; et le nouveau qui distribue de plus en plus largement les biens privés des candidats ou de leurs mandataires. Nous avons même posé l'hypothèse d'un pacte politique entre le fonctionnaire et l'homme d'affaires qui s'exprimerait sur le plan électoral. Par le « cadeau » que le régime égyptien a fait en 2002 au député, ne pouvons-nous dire que ce dernier souhaite ne pas perturber trop brutalement les caractéristiques de sa clientèle, base de sa légitimité, en lui donnant les moyens de concurrencer le candidat hommes d'affaires qui peut s'autonomiser de l'appareil d'État et de ses maigres ressources ? Ne pouvons-nous pas poser l'hypothèse que l'évolution du clientélisme électoral égyptien, qui s'appuie désormais sur les fonds privés des candidats, remet fondamentalement en question une des expressions principales du vote égyptien depuis Nasser, à savoir la domination administrative, pour exprimer simplement la domination économique et sociale ? Or si la domination administrative, voire étatique, est en recul, c'est toute la question de la nature et de la légitimité du régime politique actuel égyptien qui est posée. L'Égypte remet une nouvelle fois en cause le lien entre libéralisme économique et libéralisme politique. Le passage à l'économie de marché ne semble pas conduire à davantage de démocratie. Bien au contraire, il conduit à une crispation des élites dirigeantes et au blocage du processus de libéralisation initié depuis plus de vingt ans.



## Conclusion générale

L'objectif principal de l'ouvrage était de comprendre certains phénomènes des élections législatives égyptiennes de cette dernière décennie, insuffisamment expliqués dans la littérature scientifique. Comment des élections caractérisées par un trucage manifeste peuvent-elles pourtant créer une vraie concurrence entre candidats ? Ce trucage ne favorisait-il pas forcément les candidats officiels du parti de l'État et de l'administration ? L'objectif initial prit une dimension nouvelle avec la décision de la Haute Cour constitutionnelle de juillet 2000, puisque le contrôle par les juges des bureaux de vote primaires avait pour but, en partie atteint, de supprimer une des principales formes du trucage. Par la même occasion, ce contrôle a fait apparaître ou réapparaître deux grands absents des élections précédentes : l'électeur et le corps électoral. Ces deux acteurs vont contribuer à modifier quelque peu les termes et l'équilibre de l'échange électoral, que nous avons tenté d'analyser à partir d'un village du delta égyptien. S'il est évident que les termes de l'échange électoral fluctuent en fonction du lieu où celui-ci se déroule, il semble probable que le *mécanisme* est le même : ses acteurs sont principalement les candidats et ceux que nous avons dénommé les « grands électeurs informels ». Ces derniers changent de profil aussi bien à l'échelle des circonscriptions qu'à l'intérieur d'une même circonscription. Les notables grands électeurs dans un quartier informel du Caire ou dans un quartier ouvrier ont sûrement des caractéristiques différentes de celles des notables d'un village de Minûfiyya ou de Haute-Égypte. Les profils de candidats et les services qu'ils promettent de rendre varient aussi en fonction du lieu. Enfin, les modalités du trucage diffèrent en milieu urbain et en milieu rural. Ce dernier accuse depuis longtemps une plus grande participation électorale. Mais malgré l'ensemble de ces différences, l'électeur

*lambda* reste acteur secondaire du mécanisme électoral. Tel a été l'un des résultats obtenus par Abdel Maseeh Felly Youssef et Elizabeth Longuenesse dans leur étude sur les élections législatives de 1995 dans la circonscription de Sayyeda Zayneb au Caire<sup>1</sup>. Les électeurs potentiels de cette circonscription sont, disent-ils, souvent réduits à l'état de spectateurs passifs ou de voix électorales instrumentalisées par les uns ou par les autres. En ce sens, ils ne sont que des acteurs dominés, dont la seule ressource négociable, leur voix, est de peu de poids, prise individuellement, face à celle des hommes d'affaires et des hommes politiques. Les résultats des élections 2000 ont confirmé ceci : l'Assemblée du Peuple a été élue par 6 millions d'électeurs dans un pays où officiellement on en compte 27 millions.

Le mécanisme électoral sera transformé par l'apparition ou la réapparition de deux nouveaux acteurs avec lesquels il faudra dorénavant compter : l'électeur et le corps électoral. Ce changement ne modifie pas fondamentalement les significations du vote dans ce pays ni la nature clientéliste de la transaction électorale, même s'il a des conséquences importantes sur ses modalités. Il s'agit d'un vote-échange et non d'un vote-représentation politique, car les citoyens ont parfaitement intégré les limites assignées aux fonctions politiques nationales du député à l'Assemblée du Peuple et le rôle « local » qui lui est imparti. De la même façon, les citoyens égyptiens souffrent, notamment en milieu rural, d'un manque d'accès à l'administration et à l'État qui demeure, malgré la faiblesse de ses ressources, dispensateur d'un certain nombre de « biens bureaucratiques ». Le passage à l'économie de marché ne semble pas avoir allégé les fonctions régaliennes de l'État égyptien, bien au contraire. Tout se passe comme si, pour compenser sa perte de contrôle relative sur les plans économique et social et pour légitimer sa raison d'être, il renforçait ses fonctions : surveiller, punir, autoriser, interdire, etc.

Le vote égyptien, malgré sa nature clientéliste, n'est pourtant pas totalement apolitique. L'opinion politique s'exprime certes peu dans les urnes, mais elle s'exprime tout de même, et

---

<sup>1</sup> Felly Youssef Abdel Maseeh ; Longuenesse, Élisabeth, « Affaires et politique au Caire: l'exemple du quartier de Sayyeda Zaynab », *Maghreb Machrek*, 1999, Oct-déc.



d'abord par la négative. Le vote « indépendant sur les principes du PND » est un vote sanction contre le Parti National Démocratique ou plutôt contre le régime mais qui n'entend pas, pour autant, perdre l'avantage de disposer d'un député ayant ses entrées dans le système. Le vote islamiste est également un vote politique, mais plus positif, car il exprime une préférence et un choix. Il a la particularité de cumuler les deux avantages du vote politique et du vote-échange. Il permet d'exprimer clairement une opposition politique et en même temps de remercier et d'encourager celui qui a déjà beaucoup servi et, surtout, celui qui a fait ce que l'État ne fait plus ou de plus en plus mal : soigner, éduquer, aider, protéger. Mais il y a plus : le vote islamiste a l'avantage de donner un sens et une signification à l'action politique car il est porteur d'un projet. Quelle que soit le crédit accordé à un tel projet et quel que soit le flou de son contenu, cet élément est loin d'être négligeable. Aussi bien le Wafd que le nassérisme à ses débuts ont provoqué l'adhésion parce qu'ils avaient donné un sens à l'action politique et publique. Et telle est, semble-t-il, toute l'originalité du vote islamiste.

Le clientélisme électoral de type privé semble acquérir une place de plus en plus importante dans la transaction électorale égyptienne au détriment du clientélisme électoral classique, et ce au moins depuis la période nassérienne. L'hypothèse d'un équilibre menacé entre ces deux types de clientélisme a même été posée. Nous retrouvons là toutes les contradictions du régime politique égyptien actuel. L'État n'est plus l'État distributif, interventionniste et développeur de la période nassérienne mais il n'est pas non plus un État « léger », véritablement passé au libéralisme économique. Même si dans le cadre du secteur privé lié au pouvoir étatique démêler les deux types de clientélisme n'est pas chose aisée, le développement d'un clientélisme de type privé peut avoir des conséquences sur la transaction électorale égyptienne, en raison des particularités de l'histoire politique récente de ce pays et des effets du nassérisme sur le plan des représentations. Le clientélisme public distribue à partir des biens de l'État. Or, selon la *doxa* nassérienne, l'État appartient à tous ; par conséquent, ce clientélisme ne fait que faciliter l'accès des citoyens à quelque chose qu'ils estiment leur appartenir et auquel ils ont droit. Ce n'est plus le cas pour l'évergétisme d'un homme d'affaires en mal

d'accès à l'État et à ses marchés et qui brigue l'Assemblée du Peuple. Ce clientélisme de type privé désenchanté la relation électorale clientéliste : elle devient véritablement un donnant-donnant. D'où les efforts du clientélisme islamique pour faire oublier la dette en évitant la personnalisation, en collectivisant les dons, en les redistribuant de manière indifférenciée et en tentant également de faire participer les citoyens à leurs œuvres sociales, même de manière limitée.

Le clientélisme électoral et la relation de donnant-donnant n'est pas complètement satisfaisante, même pour des citoyens des pays du Sud. Le politique nécessite plus que la distribution ou l'évergétisme : un sens, une signification et la possibilité de choisir, au-delà des personnes, pour un projet collectif mobilisateur et un avenir en commun meilleur. Or si cette définition de l'acte électoral n'est pas de mise aujourd'hui en Égypte et dans plusieurs pays du Sud, elle semble également de moins en moins opératoire dans les pays du Nord. C'est peut-être ce phénomène qui explique la crise du politique qui touche les pays de vieilles traditions démocratiques et dont il a été question dans l'introduction de cet ouvrage. D'une certaine manière et toutes proportions gardées, l'attitude des électeurs occidentaux tend aujourd'hui à se rapprocher de celle des électeurs des pays du Sud. Plus exactement, les électeurs occidentaux ne sont-ils pas en train d'expérimenter, pour des raisons et selon des modalités évidemment distinctes, ce que vivent les électeurs des pays du Sud : la « mal représentation », la personnalisation du rapport politique, le sentiment de « dépossession », la réduction de la marge de manœuvre des États et l'incapacité des dirigeants politiques à transformer la société ?

Les symptômes de cette crise du vote sont révélateurs. L'abstentionnisme électoral semble s'étendre aux catégories les plus à même de maîtriser le champ politique, à savoir les catégories sociales les plus élevées et parmi elles les jeunes diplômés<sup>2</sup>. Ces derniers ne trouvent plus de raisons suffisantes pour aller voter. Le scepticisme électoral se révèle également par l'accroissement du

---

<sup>2</sup> Alain Garigou, « L'Abstentionnisme gagne les classes moyennes », *Le Monde diplomatique*, avril 2002, p. 8-9.

vote blanc<sup>3</sup>. Il s'agit tout simplement d'un vote pour le vote émanant d'électeurs à la fois convaincus et sceptiques, et non d'un choix électoral. La volatilité du vote<sup>4</sup> constitue également un indicateur important. L'électeur n'hésite pas à changer de camp d'une élection à l'autre, il se comporte en consommateur politique et en juge circonstanciel des personnes. Il se reconnaît de moins en moins dans les idéologies et les forces politiques organisées. On assiste ainsi à un phénomène d'érosion des identifications partisans. L'étiquette politique des candidats ne guide plus seule le choix des électeurs. Les partis politiques jouent un rôle de plus en plus faible dans la détermination du vote. Pierre Rosanvallon estime qu'il s'agit, pour le cas français, d'une rupture historique avec le comportement électoral qui avait prévalu pendant près d'un siècle, celui du vote d'identification<sup>5</sup>. Cette rupture est révélatrice de la coupure entre les électeurs et la classe politique en général, accompagnée d'un discrédit des hommes politiques. Il s'agit donc d'une crise de la représentation politique. L'homme politique n'est plus perçu comme un représentant (de ses électeurs, d'une idéologie, de causes ou d'intérêts communs, etc.), mais comme un gestionnaire comptable de ses actes, d'où la personnalisation croissante de la vie politique. Par ailleurs, les partis politiques ne sont plus véritablement des lieux de débats mais des entreprises chargées de promouvoir des spécialistes de la conquête du pouvoir.

Le sentiment de « mal représentation » des citoyens vis-à-vis des dirigeants, de la classe politique en général et de l'ensemble des partis politiques aujourd'hui en mal d'effectifs, correspond peut-être à la fin du « deuxième âge de la démocratie », celle des partis politiques selon la typologie de Bernard Manin<sup>6</sup>. La « démocratie du public » a remplacé aujourd'hui la « démocratie des partis politiques ». Elle se caractérise, selon l'auteur, de la façon suivante : les qualités des élites qui l'animent ne sont plus la notabilité, le talent organisationnel et le dévouement militant, mais

---

<sup>3</sup> Bernard Cassen, « Voter blanc n'est pas nul », *Le Monde diplomatique*, avril 1995, p. 9.

<sup>4</sup> Gérard Grunberg, « L'Instabilité du comportement électoral », dans Daniel Gaxie (éd.), *Explication du vote*, op. cit., p. 418-446.

<sup>5</sup> Pierre Rosanvallon, *Le Sacre du citoyen*, op. cit. p. 325.

<sup>6</sup> Bernard Manin, « La démocratie n'est pas un système apaisé », *Mouvements*, n° 18, novembre-décembre 2001, p. 14-20.

la communication, la capacité de véhiculer des messages et de les faire recevoir. Ces élites manifestent une plus grande liberté d'action que leurs devancières. Le programme politique des partis qui les soutiennent est de moins en moins précis et est remplacé de fait par des orientations générales, voire des images ou des slogans. Le clivage entre les partis politiques n'est plus le reflet condensé de tous les clivages de la société. Les clivages d'opinion qui auparavant reproduisaient les clivages partisans se retrouvent au sein même de chaque parti. Enfin, le lieu de la discussion publique s'est déplacé. Elle n'est plus cantonnée à l'enceinte du Parlement, ni aux partis politiques, mais se déroule dans un espace plus vaste, de structure différente, celui des médias. La nouvelle figure de la démocratie électorale s'est, en effet, accompagnée de l'apparition de nouveaux professionnels de la politique dont la responsabilité politique n'est jamais engagée<sup>7</sup>. Il s'agit des spécialistes des sondages, de la communication, du marketing et, enfin et surtout, des journalistes. Ces auxiliaires ne sont pas considérés socialement comme des hommes politiques, mais leurs activités pèsent de diverses manières sur les pratiques politiques et contribuent à les orienter. Ce phénomène renforce un sentiment général de dépossession politique et la coupure entre les citoyens ordinaires et une classe politique affairée autour d'enjeux qui lui sont propres. N'est-il pas temps, s'interroge Daniel Gaxie, de discuter la manière dont les médias nous informent, du contenu de la formation des journalistes et de l'idéologie implicite de la communication et du marketing politique ?

L'apparition et le développement de nouvelles formes de la citoyenneté montrent que l'insatisfaction politique générale a déjà provoqué des modes d'action politique alternatifs qui ne sont liés ni aux appareils étatiques ni aux organisations qui permettaient l'articulation de la société au système politique comme les partis et les syndicats. En liaison étroite avec les mutations du mouvement social, les formes de la participation politique et de l'engagement ont tendance soit à s'internationaliser, à l'image de l'important mouvement altermondialiste, soit à se fractionner et à devenir plus

---

<sup>7</sup> Daniel Gaxie, « Les enjeux citoyens de la professionnalisation politique », *Mouvements*, n° 18, novembre-décembre 2001, p. 21-27.

ponctuelles et plus ciblées autour de questions locales, diverses et non transversales.

La crise du politique dans les pays du Nord et ses effets sur le vote présente toutefois plusieurs paradoxes. Elle intervient d'abord au moment où le modèle politique libéral est devenu un bien politique sur le plan international, car il n'est plus remis en cause à partir de modèles alternatifs. Même s'il est inégalement appliqué, rares sont ceux qui se permettent d'en contester le bien-fondé. Mais le paradoxe le plus troublant concerne encore plus précisément la question du vote et son rapport avec le politique. C'est au moment même où l'électeur occidental tend à ressembler le plus à son modèle – choisir (ou refuser de choisir) de manière rationnelle et autonome – que le diagnostic de la crise est prononcé. Longtemps, l'objectif principal de la sociologie électorale fut d'identifier les variables et les déterminants du vote et du comportement de l'électeur. Aujourd'hui le modèle interprétatif de « l'électeur captif » n'est plus de mise. Il tend à être remplacé par le modèle interprétatif de « l'électeur stratège », individualiste et rationnel qui semble ne plus être conditionné par un certain nombre de paramètres (âge, classe sociale, milieu socioprofessionnel, religion, sexe, famille, appartenance partisane etc.) mais ferait montre d'une certaine autonomie et exprimerait des votes réfléchis. Un des symptômes les plus importants de cette dernière vision de l'électeur est l'instabilité croissante du comportement électoral et la montée en puissance de la volatilité électorale, comme nous l'avons vu plus haut. Ce nouveau comportement semble *a priori* adapté aux nouvelles données sociales, économiques et politiques. Pourquoi et pour qui voter alors que les différences entre les programmes politiques deviennent de plus en plus ténues et que l'on se demande si les dirigeants politiques ont prise sur la société pour la changer et l'améliorer ? Quelles sont aujourd'hui les marges de manœuvre des États à l'heure de la mondialisation, du poids du marché, des grandes sociétés multinationales et des institutions politiques et financières régionales et internationales ? Pourtant le nouveau comportement de l'électeur des pays du Nord provoque en fait une sorte d'appréhension générale assez paradoxale. Alors que la politisation des électeurs était censée les dégager de toutes les formes de domination sociale et économique pour qu'ils expriment

de manière autonome leurs opinions politiques, ils tendent aujourd'hui à percevoir cette politisation comme une forme de domination et cherchent à s'en défaire. Cette remise en cause radicale du politique, voire son « éclipse »<sup>8</sup>, provoque une réelle inquiétude de la part de ceux qui ont pour mission de réfléchir sur le politique. La crise du politique se double d'une crise de l'interrogation politologique et sociologique à la fois.

En Égypte, le vote des citoyens n'est pas politique : les députés n'ont pas de rôle national et ne pèsent pas d'un grand poids dans la rotation des élites dirigeantes et dans la définition des politiques publiques. Tel n'est pas le cas pour les citoyens occidentaux qui parviennent en effet, par leur vote, à changer régulièrement de personnel politique. Mais cette rotation ne modifie pas substantiellement les politiques publiques. Celles-ci semblent dépendantes d'instances dépassant les dirigeants politiques et les États. C'est du moins l'impression qu'en retirent les électeurs. Tels sont également les résultats des expériences récentes de passage à la démocratie de certains pays du Sud, notamment en Amérique latine et en Afrique noire. Dans son « bilan amer » de dix ans de démocratisation en Amérique latine, Olivier Dabène<sup>9</sup> note comment le passage à la démocratie fut accompagné d'un délitement du tissu social causé par le creusement des inégalités et la montée de la violence. De tels phénomènes minent ce qu'il nomme les « bases sociales de la démocratie ». L'exercice de la citoyenneté est alors réduit à la plus simple expression du droit de suffrage, sans que cet exercice ne produise les effets espérés. La crise de l'offre politique par des partis aux programmes quasi similaires, dénués d'alternatives, à la poursuite de politiques néo-libérales, provoque le désenchantement des citoyens et le succès de ceux qu'il nomme les outsiders au milieu politique classique. Elle provoque surtout la résurgence d'une démocratie « par le bas » en réponse à l'échec de

---

<sup>8</sup> Marcel Gauchet estime que le phénomène du « sacre des droits de l'homme » est à la fois le signe de la victoire de la démocratie et de sa remise en cause. En effet, la nouveauté de la dernière acception des droits de l'homme réside dans le fait que l'individu est devenu détaché-en-société, d'où le phénomène de l'éclipse du politique, et dans le fait que les droits de l'homme sont devenus « en soi » une politique. M. Gauchet, *La Démocratie contre elle-même*, Paris, Gallimard, 2002, p. 326-383.

<sup>9</sup> Olivier Dabène, « L'État de la démocratie en Amérique latine » dans Christian Jaffrelot (éd.), *Démocraties d'ailleurs*, Paris, Karthala, 2000, p. 399-423.

la démocratie « par le haut » *via* les secteurs associatifs, les sociétés civiles et les formes de démocratie locale participative, en liaison avec les phénomènes de décentralisation administrative et les nouveaux rôles accordés au secteur privé, prônés aussi bien par la Banque mondiale que par les organisations régionales. Tout en répondant aux dysfonctionnements de la démocratie dégradée, ces nouveaux espaces de participation ne contribuent-ils pas à les alimenter ?, conclut Olivier Dabène.

Pierre Quantin<sup>10</sup> pour l'Afrique noire est proche de ce constat, à la différence près que sur ce continent, c'est moins le désenchantement vis-à-vis des effets de la démocratie qui pose problème que la question de sa consolidation et de l'absence de renouvellement des élites politiques « d'avant la démocratie » qui montrent ainsi leur capacité à se maintenir malgré la compétition électorale.

L'Égypte et, plus généralement, les pays arabes sont encore loin de ces schémas, car aucun de ces pays n'a connu une expérience de rotation des élites dirigeantes par la voie électorale. L'expérience électorale analysée dans cet ouvrage concerne les élites parlementaires. Elle a pour aspect positif de montrer que les citoyens de ce pays ne sont pas « culturellement » contre la démocratie électorale. Quand l'occasion leur en est fournie, ils parviennent à exprimer leurs volontés et à provoquer une rotation du personnel politique, exprimée en l'occurrence par le nombre important de nouveaux entrants à l'Assemblée du Peuple. Le petit séisme politique provoqué par les élections 2000 n'a pourtant pas changé l'architecture globale d'un système qui s'est empressé d'en limiter les effets. De même, alors que les déceptions envers la démocratie par le « haut » ont pu provoquer dans certains pays un investissement des citoyens dans les formes démocratiques par le « bas », dans la majorité des pays arabes, les velléités civiles demeurent contrôlées par des bureaucraties tatillonnes<sup>11</sup>. Les constats de recomposition ou de crise du politique un peu partout

---

<sup>10</sup> Pierre Quantin, « La Difficile consolidation des transitions démocratiques africaines », dans Christian Jaffrelot (éd.), *Démocraties d'ailleurs*, Paris, Karthala, 2000, p. 479-507.

<sup>11</sup> S. Ben Néfissa, N. Abdelfettah, S. Hanafi, C. Milani, *ONG et gouvernance dans le Monde arabe*, Paris, Khartala/Cedej, 2004.

dans le monde ont toutefois pour aspect positif de contribuer à renouveler le regard sur les pratiques politiques exotiques et l'exemple égyptien est intéressant à plus d'un titre.

Un des systèmes explicatifs de la crise du politique dans les démocraties occidentales renvoie à la question de l'individu dans ces sociétés caractérisées aujourd'hui par ce que Robert Castel<sup>12</sup> nomme la « nouvelle question sociale ». La construction à la fois « fictive » et « réelle » de l'électeur individuel a été grandement facilitée par les mutations socio-économiques du XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles comme le développement du salariat, la baisse de la rente foncière, la baisse de la pauvreté et enfin l'institution d'un État protecteur et providentiel. L'ensemble de ces phénomènes a conduit à l'affirmation de l'autonomie individuelle et à la remise en cause du poids des appartenances et des dépendances primordiales. Aujourd'hui, à l'heure de la crise de l'État-providence, des bouleversements économiques, de l'effritement de la société salariale et des nouvelles conditions de travail induites par le capitalisme actuel, la situation de l'individu en Occident subit une nouvelle mutation. Il s'agit, dit Robert Castel, d'un individualisme négatif ou par défaut : de plus en plus d'individus ont perdu les conditions de l'indépendance personnelle, en raison de la crise des systèmes de protections collectives et des droits sociaux. Marcel Gauchet parle d'un individualisme de masse et d'un individu « détaché-en-société » sous le phénomène de la disqualification de tous les collectifs, qui le rattachaient au social – qu'il s'agisse de la nation, de l'État, de la classe sociale ou de l'avenir en commun. Ce nouvel individu, en dehors des collectifs et n'y croyant plus, n'est-il pas lui non plus en dehors du politique comme gestion du collectif, d'où le phénomène de son éclipse, évoqué par l'auteur ? D'une certaine manière, ces hypothèses rejoignent celles de Pierre Rosanvallon sur la rupture entre politique et social en France, elle-même liée à l'érosion des mécanismes et des institutions qui assuraient l'articulation entre les deux.

Ces propos, nous ramène une nouvelle fois à la question de la crise *de l'interrogation sur le politique* dont il a été question plus

---

<sup>12</sup> Robert Castel, *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Gallimard, 1995.



haut. Pendant longtemps en effet, l'un des symptômes du « non développement » politique des pays du Sud a été la « non autonomisation » du politique. Le politique dans ces pays demeure non pas *articulé* mais *encastré* dans le social, le communautaire et le religieux, etc. Aujourd'hui, c'est le phénomène presque contraire qui devient le symptôme de la crise du politique dans les pays du Nord. Ce constat paradoxal nous amène à penser que l'analyse lucide du modèle politique et électoral occidental n'est peut-être pas encore achevée et que certaines de ses ambiguïtés n'ont pas été totalement levées. Une telle entreprise est difficile car ce modèle suscite une charge émotionnelle aussi bien dans les espaces où il est né que dans les pays qui tentent de l'adopter.

Mais la problématique égyptienne, et peut-être arabe, semble, elle, bien loin du paradigme décrit par Robert Castel et Marcel Gauchet. Pour le pire, et peut-être surtout pour le meilleur, les États et les économies post-indépendance n'ont jamais rompu les liens des individus avec leurs attaches primordiales, car ces dernières, en tant que système de protection et d'insertion sociale, n'ont jamais été véritablement remplacées. La crise de l'État post-rentier renforce ce phénomène. Ce qui ne signifie pas que l'individu dans ces sociétés n'existe pas car dominé et soumis aux multiples communautarismes. C'est que nous avons tenté de montrer en analysant les différentes *'asabiyyât*. C'est l'individu qui construit et reconstruit la *'asabiyya* en fonction de ses intérêts du moment et de la situation. Un des moments de cette reconstruction est le moment électoral. Par son choix, l'individu trace les nouveaux contours de sa *'asabiyya*. Ce choix électoral a été qualifié dans l'ouvrage de « non-politique » et c'est sa nature « clientéliste » qui a autorisé le chercheur à le qualifier ainsi. Mais au regard de ce qui vient d'être dit sur le politique dans les « vieilles démocraties », une telle qualification est-elle toujours plausible ? Ce n'est pas évident. « L'économie du clientélisme, dit Alain Garrigou, repose sur une "double vérité" d'échange nourrie par l'opinion et d'opinion entretenue par l'échange. »<sup>13</sup> D'autre part, le communautarisme ne semble pas contraire à la démocratie. L'Inde et, jusqu'à un certain point, le Japon ont montré que là où l'identité communautaire

---

<sup>13</sup> Alain Garrigou, « Clientélisme et vote sous la III<sup>e</sup> République », *op. cit.*, p. 75.

semble l'emporter, la démocratie reste possible<sup>14</sup>. Ces données nous incitent à conclure sur une note d'espoir. Plutôt que de regretter la « non-autonomisation » du politique par rapport aux autres activités sociales en Égypte, ne faudrait-il pas plutôt y voir la possible énonciation d'une démocratie électorale qui reposerait à la fois sur deux éléments non antagonistes : l'individu et les groupes ?

---

<sup>14</sup> Guy Hermet, « Le Charme trompeur des théories », dans Christian Jaffrelot (éd.), *Démocraties d'ailleurs*, *op. cit.* p. 339.

## Annexes

### Les principaux partis politiques égyptiens

**PND** : Le Parti National Démocratique a été fondé en 1978. Il est au pouvoir depuis cette date et il est présidé par le Président de la République. Il s'agit d'un Parti/État, héritier de l'Union Socialiste Arabe puis de la Tribune du Centre puis du Hizb Masr al-'arabî al-ishtirâkî.

**RPU** : Le Rassemblement Progressiste Unioniste a été fondé en 1976. Comme son nom l'indique, il s'agit d'un rassemblement de toutes les tendances de la gauche nationaliste : marxiste, nationaliste arabe, nassérien etc.

**PL** : Le Parti des Libéraux a été Fondé en 1976. Il défend le libéralisme sur le plan économique et il appelle également à l'application de la loi islamique.

**PST** : Le Parti Socialiste du Travail a été fondé en 1978. En 1987, il a opéré une alliance avec les Frères Musulmans qui, privés d'organisation légale, ont largement investi ses structures. Son orientation socialiste a ainsi été teintée d'une forte coloration islamiste.

**Wafd** ou **Néowafd** : Il a été fondé en 1978. Il défend le libéralisme politique et économique et se présente comme l'héritier du Wafd qui de 1924 à 1952 fut le grand parti politique nationaliste.

**PU** : Le Parti de l'Umma, fondé n 1983, appelle à l'instauration d'un État islamique.

**PJE** : Le Parti de la Jeune Égypte a été fondé en 1990 il a une idéologie mal définie.

**PEV** : Le Parti Égyptien des Verts a été fondé en 1990. Il défend l'écologie et la protection de l'environnement.

**PADN** : Parti Arabe Démocratique Nassérien existe depuis 1992. C'est un parti politique qui défend le nassérisme.

**PC** : Le Parti de la Concorde, fondé en 2000.

**PS** : Le Parti de la Solidarité, fondé en 1995.

**PJS** : Le Parti de la Justice Sociale, fondé en 1993.

**PPD** : Le Parti du Peuple Démocratique, fondé en 1992.

### Petit lexique des termes arabes utilisés

*'asabiyyât* : ce terme signifie « esprit de clan » et désigne l'attachement des individus à leurs liens primordiaux comme ceux du sang et des alliances familiales.

*'umda* : il fait fonction de maire, à la différence qu'il n'est pas élu mais nommé par le ministère de l'Intérieur.

*'umûdiyya* : fonction de *'umda*.

*'izba* : grandes exploitations agricoles.

*Baltagi* : hommes de main, voyous, malfrats.

*Bandar* : la ville. En milieu rural, cette expression désigne généralement le chef-lieu de district.

*Batn* : signifie littéralement « ventre », employé pour désigner les branches familiales.

*Cheikh* : adjoint du *'umda*. Également titre honorifique.

*Da'wa* : prédication.

*Fellah* : paysan.

*Fi'ât* : siège « autres catégories sociales ».

*Hagg* : titre accordé à ceux qui ont fait le pèlerinage à la Mecque.

*Ihâta* : demandes d'informations.

*Infitâh* : ouverture. En Égypte, ce terme renvoie à la politique de libéralisation économique de Sadate dans les années 70.

*Istijwâb* : interrogation ou interpellation.

*Kissis* : il s'apparente au curé dans la hiérarchie de l'église copte.

*Mahaliyyât* : expression générique pour désigner toutes les instances de l'administration locale en Égypte.

*Majlis al-shûra* : Sénat.

*Majlis 'urfi* : assemblée de conciliation, pluriel : *Majâlis 'urfiyya*.

*Mandûbin* : les délégués ou scrutateurs des candidats, censés défendre leurs intérêts au sein des bureaux de vote et en surveiller la régularité.

*Markaz* : district.

*Mimbar* : tribune.

*Mushîr* : maréchal.

*Nazâha* : sincérité.

*Nufûdh* : avoir du *Nufûdh* est l'expression consacrée en dialecte égyptien pour exprimer le fait qu'une personne est influente et qu'elle a de multiples relations.

*Shyakha* : subdivision administrative du ministère de l'Intérieur plus restreinte que celle de la *'umûdiyya*.

*Tanfîdhiyyîn* : les « exécutifs », ce sont des fonctionnaires qui font partie du pouvoir exécutif et des ministères.

*Tarbît* : action de passer des accords et de nouer des alliances, pluriel : *tarbîtât*.

*Targhîb* : donner envie, inspirer le désir.

*Tasdîd* : forme de trucage.

*Taqfil* : forme de trucage.

*Taswîd* : Un des termes du trucage des élections qui signifie littéralement : noircir.

*Tazkiya* : gagner sans aucune compétition du fait de l'inexistence de candidatures concurrentes.

*Tazwîr* : trucage, plutôt utilisé pour désigner le trucage du « haut ».

*Wakîl wizâra* : correspond à un très haut grade administratif dans les ministères.

*Wakîl* : représentant.

*Walâ'* : suggère le sentiment d'allégeance.

*Wasit* : médiateur, pluriel : *wasata*.

**Tableau 1 : Étapes du déroulement des élections  
et gouvernorats concernés**

1 <sup>re</sup> étape	2 <sup>e</sup> étape	3 <sup>e</sup> étape
Alexandrie	Gharbia	Assiout
Bihîra	Daqahliyya	Guiza
Minûfiyya	Kafr al-Shaykh	Le Caire
Port-Saïd	Damiette	Kalioubia
Ismaïlia	Sharqiyya	Minia
Suez	Nord-Sinaï	Oued El gadid
Fayyoum	Sud-Sinaï	Beni Souif
Sohag	Assouan	Marsa Matrûh
Qena	Mer Rouge	

**Tableau 2 : Taux de participation électorale 1976-2000**

Années	Total des inscrits	Taux de participation
1979	10 998 675	40 %
1984	12 619 919	43,7 %
1987	14 324 162	42 %
1990	16 273 616	40 %
1995	20 987 000	50 %
2000	24 602 241	25 %

**Tableau 3 : Résultats des élections à partir de 1984**

<b>Date des élections</b>	<b>Nbre sièges PND</b>	<b>Nbre sièges opposition</b>	<b>Nbre sièges indépendants</b>
1984	397	Néo-Wafd : 51 Frères musulmans : 6 Parti du Travail : 3 Rassemblement progressiste unioniste : 1	-
1987	358	Frères musulmans : 38 Parti du Travail : 16 Néo-Wafd : 36 Parti des Libéraux : 6	-
1990	431	Rassemblement progressiste unioniste : 6	-
1995	421	Néo-Wafd : 6 Rassemblement progressiste unioniste : 5 Parti arabe démocratique nassérien : 1 Frères musulmans : 1	-
2000	Liste PND : 172 « Ind. PND » : 181 Niles adhésions PND : 35 Total : 388	Courant islamique : 17 Néo-Wafd : 6 Tagammu' : 6 Courant nassérien : 5 Parti nassérien : 2 Parti des Libéraux : 1	18

**Tableau 4 : Nombre de candidats  
par rapport au nombre de sièges depuis 1976**

<b>Années</b>	<b>Total candidats</b>	<b>Total sièges</b>	<b>Nombre de candidats pour un siège</b>
1976	1660	347	4,74
1979	1857	382	4,86
1984*	3879	448	8,66
1987**	3592	448	8,09
1990	2671	454	6,03
1995	3980	454	8,76
2000	3957	444	8,91

\* Scrutin de liste.

\*\* Scrutin mixte, de liste et uninominal.

**Tableau 5 : Nombre de candidatures indépendantes depuis 1987**

<b>Années</b>	<b>Total candidats</b>	<b>Total indépendants</b>
1987	3592	1937
1990	2676	2163
1995	3980	3150
2000	3957	3104



**Tableau 6 : La participation électorale pendant la période libérale**

<b>Date des élections</b>	<b>Nombre d'inscrits</b>	<b>Nombre de votants</b>	<b>%</b>
1924 (scrutin indirect)	69 689	67 504	96
1925 (scrutin indirect)	75 784	72 353	96
1926	1 792 171	1 135 364	64
1929	1 566 377	1 200 622	64
1931 (scrutin indirect)	45 794	43 706	90
1936	2 120 477	1 261 330	59
1938	3 300 326	1 779 893	59
1942	2 234 747	1 271 496	57
1945	3 234 420	1 770 238	54
1950	4 126 879	2 496 208	61

Source : 'Alî al-dîn Hilâl (dir.), *Le processus démocratique en Égypte*, en arabe, Université du Caire, 1986, p. 235.



## Table des matières

<b>Introduction</b> .....	7
<b>I. Élections législatives 2000 : début d'une démocratisation électorale ou « fin du politique » ?</b> .....	31
Chapitre 1 : Le blocage du processus démocratique égyptien .....	33
Chapitre 2 : Indicateurs, résultats et significations des élections 2000.....	39
Indicateurs : <i>Une volonté politique des respecter la décision de la Haute Cour constitutionnelle ; La faiblesse du corps électoral ; Une importante demande d'accès à l'Assemblée du Peuple</i> .....	39
Résultats : <i>Une volonté manifeste de changement ; L'échec du PND et du régime ; Le vote indépendant : un vote prudent de sanction ; La force du vote islamiste ; L'échec des partis politiques</i> .....	49
Significations : <i>Des alliances électorales non politiques ; L'ancrage local des députés et le vote central pour le député dispensateur de services</i> .....	59
Chapitre 3 : Les fonctions du député .....	63
Le député égyptien : un « supra-maire » de sa circonscription .....	66
Une Assemblée du Peuple sous contrôle .....	73
<b>II. Le vote égyptien dans l'histoire</b> .....	79
Introduction.....	81
Chapitre 1 : La période libérale : le plébiscite pour le dépositaire de la volonté nationaliste et sa remise en cause.....	87
Le non-respect du vote populaire.....	87
Le député comme dépositaire de la volonté nationaliste.....	90
La norme électorale des élites : <i>La norme électorale wafdiste : le vote comme expression d'un choix politique ;La norme électorale du Palais : le vote comme expression de la domination sociale</i> .....	94

La pratique électorale des élites : <i>Domination sociale ;</i>	
<i>Déviances administratives</i> .....	104
Normes et pratiques électorales populaires .....	110
Chapitre 2 : La période nassérienne :	
la monopolisation du politique par l'État-providence .....	117
L'accès de tous à « la chose publique » .....	118
Le député, une personnalité publique locale .....	128
Pratiques électorales et domination administrative .....	130
Chapitre 3 : L'acte électoral à partir de Sadate :	
le retour du politique et du débat sur la norme électorale .....	135
L'acte électoral sous Sadate et le retour du politique.....	135
L'acte électoral sous Moubarak : retour du débat sur la norme électorale et nouvelle figure du député.....	137
<b>III. Clientélisme et démocratie</b> .....	<b>145</b>
Les élections 2000 dans la circonscription d'Ashmûn.....	147
Chapitre 1 : Les acteurs de l'opération électorale.....	161
Des électeurs .....	163
Des candidats : <i>Une logique de proximité ; Une logique de puissance,</i> <i>L'optimisation de « l'esprit de service » ; Limites de la 'Asabiyya ;</i> <i>Les « éligibles » de la circonscription ; Clientélisme publi</i> <i>et clientélisme privé ; Le clientélisme électoral islamique.....</i>	167
Des grands électeurs informels : <i>Les grands électeurs informels</i> <i>de Sintrîs ; Le contrôle des réseaux et les majâlis 'urfiyya.....</i>	186
Des « patrons » des réseaux uniques : <i>Le protecteur des coptes,</i> <i>Le président du club de jeunesse, Les leaders locaux</i> <i>de la Jam'iyya shar'iyya .....</i>	207
Le <i>tarbît</i> entre candidats et grands électeurs informels.....	215
Chapitre 2 : Trucage du « haut » et trucage du « bas » .....	225
Mots et perceptions du trucage .....	227
Les acteurs du trucage du « bas » : <i>Le 'umda ; Les mandûbîn ;</i> <i>La privatisation de l'espace public.....</i>	231

Chapitre 3 : Le retour de l'électeur individuel.....	247
Le nouvel accès au marché électoral.....	248
Vers une nouvelle forme de clientélisme .....	251
<b>Conclusion générale</b> .....	261
<b>Annexes</b> .....	273
Les principaux partis politiques égyptiens.....	273
Petit lexique des termes arabes utilisés .....	274
Tableau 1 : Étapes du déroulement des élections et gouvernorats concernés .....	276
Tableau 2 : Taux de participation électorale 1976-2000.....	276
Tableau 3 : Résultats des élections à partir de 1984.....	277
Tableau 4 : Nombre de candidats par rapport au nombre de sièges depuis 1976....	278
Tableau 5 : Nombre de candidatures indépendantes depuis 1987.....	278
Tableau 6 : La participation électorale pendant la période libérale.....	279



# ÉDITIONS KARTHALA

## Collection Méridiens

- Les Açores, *Christian Rudel*  
L'Afrique du Sud, *Georges Lory*  
L'Azerbaïdjan, *Antoine Constant*  
Le Bénin, *Philippe David*  
Le Botswana, *Marie Lory*  
Le Burkina Faso, *Frédéric Lejeal*  
Le Cambodge, *Soizick Crochet*  
La Colombie, *Catherine Fougère*  
Les Comores, *Pierre Vérin*  
Le Congo-Kinshasa, *A. Malu-Malu*  
Le Costa Rica, *Christian Rudel*  
La Côte d'Ivoire, *Philippe David*  
Cuba, *Maryse Roux*  
Djibouti, *André Laudouze*  
Les Émirats arabes unis, *Frauke Heard-Bey*  
L'Équateur, *Christian Rudel*  
L'Estonie, *S. Champonnois et F. de Labriolle*  
Le Ghana, *Patrick Puy-Denis*  
La Guinée, *Muriel Devey*  
Hawaii, *Alain Ricard*  
L'Indonésie, *Robert Aarsse*  
L'Irak, *Pierre Pinta*  
Le Laos, *Carine Hann*  
La Lettonie, *S. Champonnois et F. de Labriolle*  
La Lituanie, *Leonas Teiberis*  
Madagascar, *Pierre Vérin*  
Malte, *Marie Lory*  
La Mauritanie, *Muriel Devey*  
Mayotte, *Guy Fontaine*  
Le Mexique, *Christian Rudel*  
Le Mozambique, *Daniel Jouanneau*  
Le Nigeria, *Marc-Antoine de Montclos*  
La Nouvelle-Calédonie, *Antonio Ralluy*  
Le Portugal, *Christian Rudel*  
La Roumanie, *Mihai E. Serban*  
São Tomé et Príncipe, *Dominique Gallet*  
Le Sénégal, *Muriel Devey*  
Les Seychelles, *Jean-Louis Guébourg*  
Le Sultanat d'Oman, *Bruno Le Cour Grandmaison*  
La Syrie, *Jean Chaudouet*  
Le Togo, *Yvonne François*  
La Tunisie, *Ezzedine Mestiri*  
La Turquie, *Jane Hervé*  
Le Vietnam, *Joël Luguern*

## Collection *Recherches internationales*

A la recherche de la démocratie, *Javier Santiso (dir.)*  
Après la crise... Les économies asiatiques face aux défis de la mondialisation, *J.M. Bouissou, D. Hochraich et Ch. Milelli (dir.)*  
Architecture, pouvoir et dissidence au Cameroun, *D. Malaquais*  
Contenus et limites de la gouvernance, *Guy Hermet (dir.)*  
Démocratie à pas de caméléon (La), *Richard Banégas*  
Démocraties d'ailleurs, *Christophe Jaffrelot (dir.)*  
Gouvernance (La), *Guy Hermet*  
Guerre civile en Algérie (La), *Luis Martinez*  
Guerres et sociétés. États et violence après la Guerre froide, *Pierre Hassner et Roland Marchal (éds)*  
Indonésie : la démocratie invisible, *Romain Bertrand*  
Matière à politique, *Jean-François Bayart*  
Penser avec Michel Foucault, *Marie-Christine Granjon*  
Politique des favelas (La), *Camille Goirand*  
Politique de Babel (La), *Denis Lacorne et Tony Judt (éds)*  
Privatisation des États (La), *Béatrice Hibou*  
Révolution afghane. Des communistes aux Taleban, *G. Dorronsoro*  
Sur la piste des OPNI, *Denis-Constant Martin (dir.)*  
Trajectoires chinoises. Taiwan, Hong Kong et Pékin, *F. Mengin*

## Collection *Coopération internationale*

Biens publics mondiaux et coopération internationale, *HCCI*  
Coopérer au début du XXI<sup>e</sup> siècle, *HCCI*  
Espoirs fragiles de la nouvelle coopération européenne, *HCCI*  
Non-dits de la bonne gouvernance, *HCCI*  
Nouvelle dynamique des crises humanitaires, *HCCI*  
Très petite entreprise (La), *HCCI*



Achévé d'imprimer en mai 2005  
sur les presses de la Nouvelle Imprimerie Laballery  
58500 Clamecy  
Dépôt légal : mai 2005  
Numéro d'impression : 504154

*Imprimé en France*

Toutes proportions gardées, l'attitude des électeurs occidentaux tend aujourd'hui à se rapprocher de celle des électeurs des pays du Sud : les premiers ne sont-ils pas en train d'expérimenter, pour des raisons et selon des modalités distinctes, ce que vivent les seconds : la « malreprésentation », la réduction de la marge de manœuvre des États et l'incapacité des dirigeants politiques à transformer la société ?

À partir d'une enquête de terrain approfondie dans un village égyptien et d'une série de témoignages de personnalités ayant participé aux élections des périodes « libérale » (1924-1952) et nassérienne (1952-1970), cet ouvrage cherche à remettre en cause un certain nombre de présupposés sur le comportement politique et électoral des Égyptiens. Il montre comment, avant le contrôle des juges sur les bureaux de vote en 2000, « des élections sans électeurs » pouvaient se tenir. Il souligne l'importance des enjeux politiques et électoraux locaux avec lesquels le pouvoir central égyptien se doit de composer, tout comme il récuse l'idée d'une domination des individus par les différents communautarismes qui les empêcheraient d'opérer des choix « politiques » au moment du vote.

C'est l'individu qui construit et reconstruit sa « communauté » en fonction de ses intérêts, et l'un des temps forts de cette reconstruction est le temps des élections. En redonnant à l'individu/électeur son poids dans la transaction électorale, le contrôle des juges sur les bureaux de vote a conforté cette donnée et peut être considéré comme une avancée positive pour la démocratie électorale égyptienne.

*Sarah Ben Néfissa, politologue, est chercheur à l'Institut de recherche pour le développement. Elle a codirigé plusieurs ouvrages collectifs : avec Sari Hanafi, Associations et pouvoirs dans le monde arabe, paru en 2002 chez CNRS Éditions ; avec Nabil Abdel Fattah, Sari Hanafi et Carlos Milani, ONG et gouvernance dans le monde arabe paru en 2004 aux éditions Karthala/CEDEJ. Elle a également publié de nombreux articles sur la société civile et la démocratisation en Égypte et dans le monde arabe.*

*Alâ' Al-dîn Arafat est docteur de l'université de Tanta en Égypte et spécialiste des relations internationales. Il a publié deux ouvrages en arabe : Les relations égypto-américaines de 1919 à 1939 et Les relations franco-égyptiennes de 1923 à 1956 : de la coopération à la conspiration. Il séjourne actuellement à la School of Oriental and African Studies à Londres comme chercheur invité.*

**Collection dirigée par Jean Copans**



9 782845 866553

ISBN : 2-84586-655-0